



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE & RAPPORT FINANCIER ANNUEL **2015**



Construisons dans un monde qui bouge.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2016 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Le mot du Président

Développement et rigueur

En 2015, le groupe CIC a affiché une bonne performance, renforcé ses positions dans ses différents métiers - banque, assurances, téléphonie et services technologiques - en conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques.

Son dynamisme commercial (+ 6,6 % de dépôts bancaires et + 7,1 % des crédits nets, près de 4,5 millions de contrats d'assurance dommages souscrits) et la réactivité de ses 20 000 salariés lui ont permis d'afficher un résultat avant impôt en progression de 15 % (1 702 millions).

Ce résultat répond à un mot d'ordre : priorité service ! Il s'agit d'anticiper et de répondre aux besoins des clients, qu'ils soient particuliers, associations, professionnels et entreprises, en leur apportant performance et sécurité. Notre organisation décentralisée, la capacité de décision au plus près des clients sont le gage de notre réactivité. Ce résultat résulte aussi d'une politique de formation génératrice de compétences, de culture partagée et de promotion interne. C'est ce professionnalisme qui a permis aux équipes de répondre aux nombreuses demandes de rachats et de renégociations de crédits que le groupe a connues en 2015.

Priorité service ! C'est aussi mettre les technologies au service de la relation humaine et de la confiance de nos clients. Cette combinaison gagnante, approche à la fois digitale et physique de la relation client, affirme sa différence dans un climat de concurrence forte, marquée par l'émergence d'acteurs non bancaires sur le marché des services financiers.

Le bilan financier du groupe CIC, complété par la solidité renforcée de sa maison mère, le Crédit Mutuel, groupe puissant au rayonnement européen, en fait l'un des acteurs majeurs du développement de nos régions, des entreprises et de tous les acteurs de l'économie.

Par sa performance et son engagement dans la société, le CIC agit en banque responsable, au service de nos concitoyens. Prêt à relever les défis à venir, il construit dans un monde qui bouge. Et il entend, dans un contexte de forte pression sur les marges, gérer très strictement ses frais généraux et ses risques tout en poursuivant son développement au service de ses clients.

Nicolas Théry



SOMMAIRE

6	Profil du CIC
7	Chiffres-clés consolidés
8	Organigramme simplifié

1

10 PRÉSENTATION DU CIC

12	Métiers
29	Coordonnées du réseau
32	Historique du CIC
33	Capital
36	Marché des titres de l'émetteur
39	Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

2

40 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

42	Conseil d'administration
52	Rémunération des mandataires sociaux
54	Rémunérations variables des professionnels « preneurs de risques »
56	Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
68	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration du CIC
70	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

3

72 ÉLÉMENTS FINANCIERS

74	Comptes consolidés
178	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
179	Comptes sociaux
218	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

4

220 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 222 Mot du Président et du Directeur général
- 224 Informations générales
- 243 Indicateurs
- 253 Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale
- 256 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion

5

258 ÉLÉMENTS JURIDIQUES

- 260 Actionnaires
- 267 Renseignements divers

6

268 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 270 Documents accessibles au public
- 270 Communication financière
- 271 Responsable du document de référence
- 271 Responsables du contrôle des comptes
- 272 Table de concordance du document de référence



PROFIL DU CIC

4 869 039 clients* dont :

3 983 996 particuliers

92 045 associations

665 825 professionnels

127 173 entreprises

19 952 collaborateurs**

2 015 agences en France

3 succursales

35 bureaux de représentation

20 implantations banque privée à l'étranger

Banque de premier plan, en France comme à l'international, le groupe CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière et une stratégie de croissance durable.

Engagé au service de l'économie, de la société, de l'environnement, fort de son mode de gouvernement d'entreprise, le CIC agit en banque responsable.

Son activité est organisée autour de cinq métiers :

- la banque de détail,
- la banque de financement,
- les activités de marché,
- la banque privée,
- le capital-développement.

Chiffres au 31 décembre 2015.

* Réseau bancaire

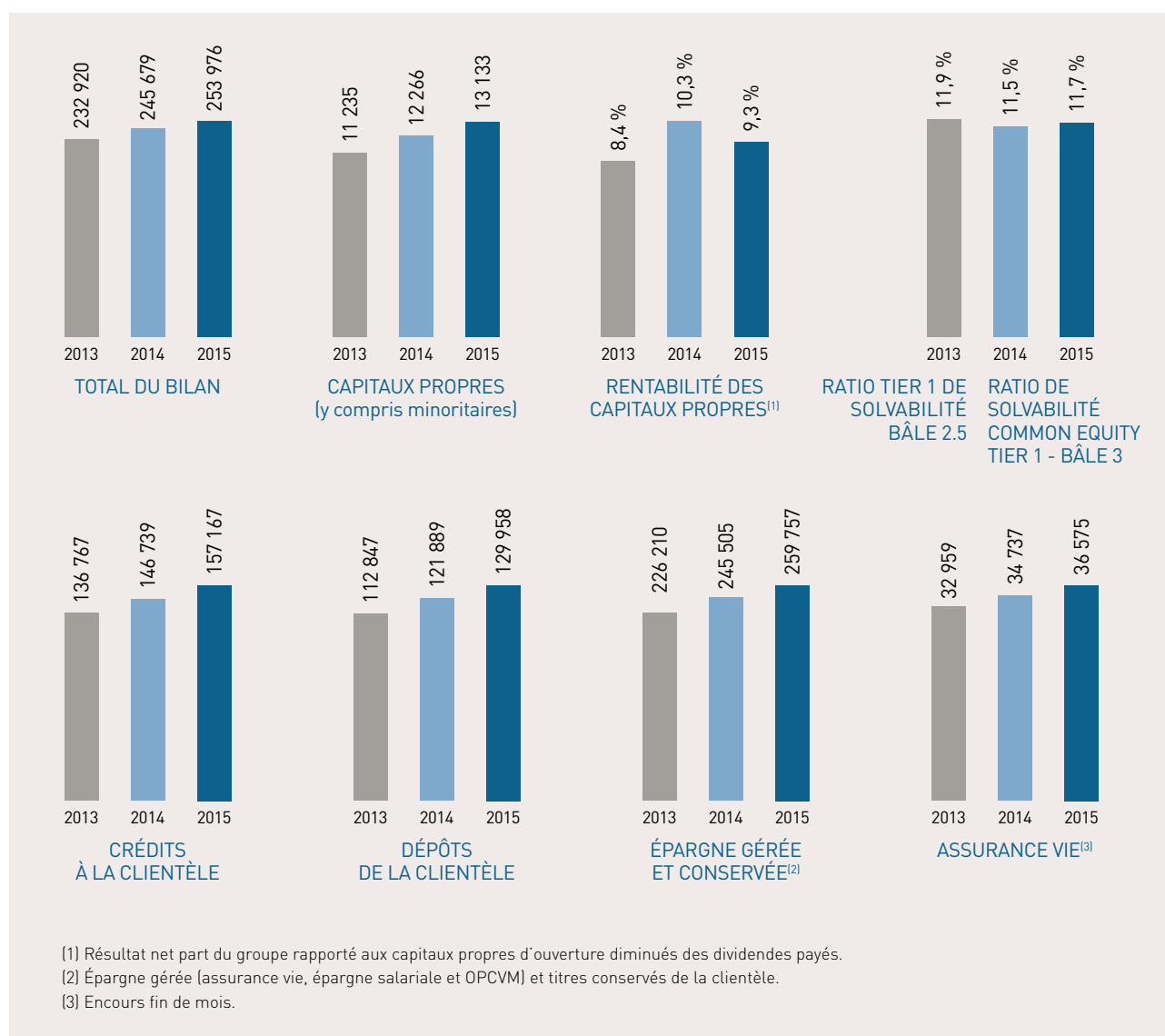
** Équivalent temps plein.

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

Capitaux en millions d'euros

	2015	2014	2013
Produit net bancaire	4 782	4 410	4 466
Résultat d'exploitation	1 570	1 293	1 211
Résultat net part du groupe	1 111	1 116	845
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	62,8 %	66,0 %	64,7 %

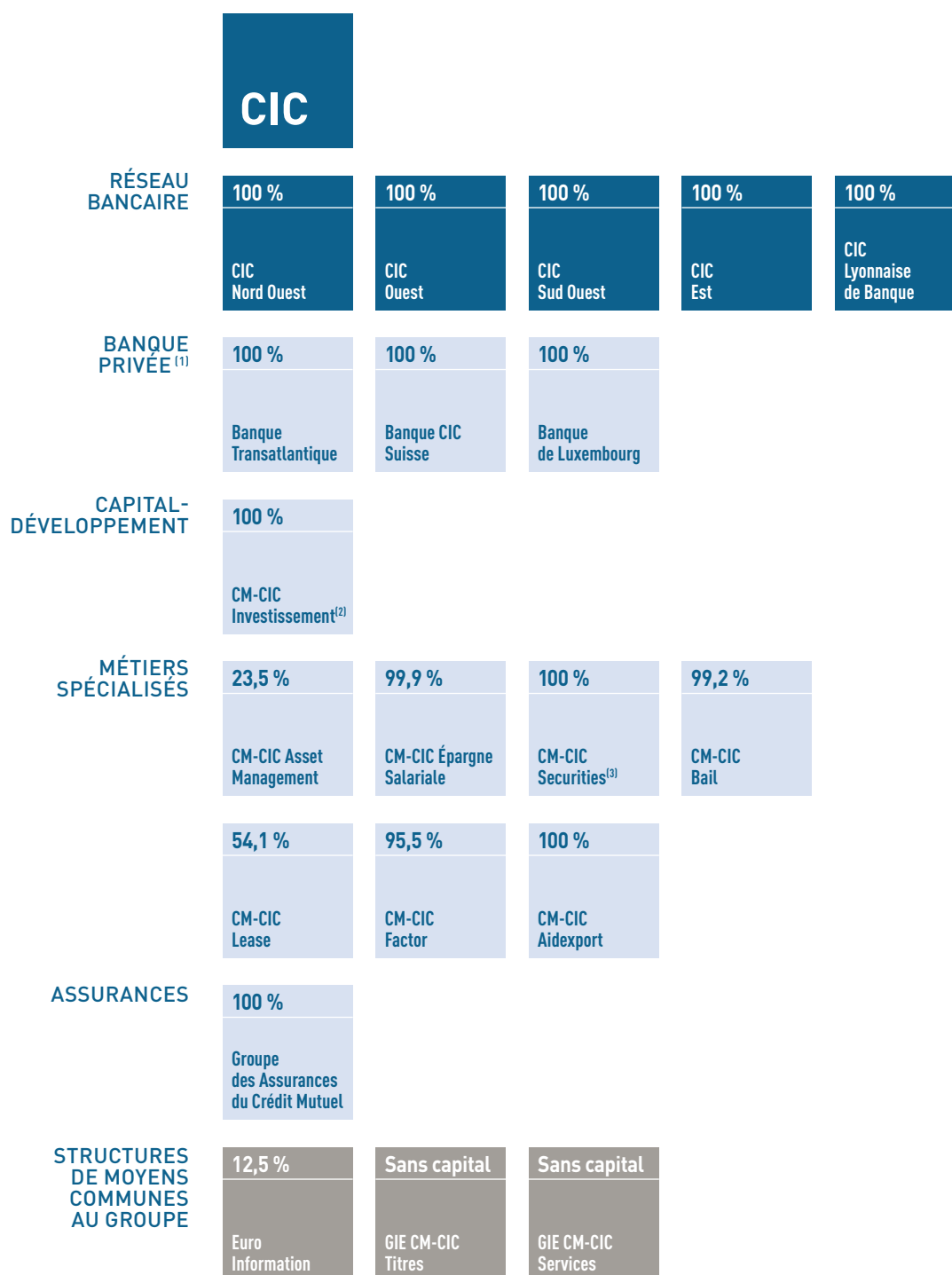
(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire.



Source : comptes consolidés.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

Sont indiqués les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
Les sociétés non contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel.
Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel.



(1) Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

(2) Ex CM-CIC Capital Finance.

(3) Société absorbée par le CIC 01/01/2016.

Le CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale en Ile-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communs au groupe.

Participations du Crédit Mutuel par métier :

MÉTIERS SPÉCIALISÉS

CM-CIC Asset Management : 76,5 %
CM-CIC Bail : 0,8 %
CM-CIC Lease : 45,9 %
CM-CIC Factor : 4,5 %

ASSURANCES

Groupe des Assurances
du Crédit Mutuel : 79,5 %

STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE

Euro Information : 87,5 %





Construisons dans un monde qui bouge.

Présentation du CIC

1

12 MÉTIERS

- 12 Banque de détail
- 19 Banque de financement
- 22 Activités de marché
- 25 Banque privée
- 28 Capital-développement

29 COORDONNÉES DU RÉSEAU

32 HISTORIQUE DU CIC

33 CAPITAL

36 MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

- 36 Les actions
- 37 Vie de l'action
- 37 Dividendes et politique de distribution

39 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

MÉTIERS

BANQUE DE DÉTAIL*

Cœur de métier du CIC, la banque de détail a poursuivi son développement en 2015. Avec un PNB de 3 514 millions d'euros, des frais de fonctionnement de 2 254 millions et un coût du risque de 194 millions, le résultat avant impôt de la banque de détail s'inscrit à 1 202 millions d'euros.

Banque de détail :

chiffres-clés (en millions d'euros)

	2015	2014	Variation 2015/2014
P N B	3 514	3 327	5,6 %
Frais de fonctionnement	- 2 254	- 2 194	2,7 %
R B E	1 260	1 133	11,2 %
Coût du risque	- 194	- 234	- 17,1 %
Résultat avant impôt	1 202	1 020	17,8 %
Résultat net part du groupe	790	688	14,8 %

Source : comptes consolidés.

Cœur de métier du CIC, la banque de détail a amplifié son développement au cours de l'année 2015 et compte aujourd'hui 4 869 039 clients.

Le nombre de clients du réseau bancaire, constitué de 2 015 points de vente, a augmenté de 96 799 (+ 2 %).

Les engagements du réseau ont progressé de 3 %, la production de crédits d'investissement a notamment augmenté de 25 %.

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 5,6 % grâce, notamment, à l'épargne-logement (+ 15 %) et aux comptes créditeurs + 19,5 %.

L'encours d'assurance vie a connu une évolution de + 5 % ; celui d'assurance vie multisupport de + 9,6 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 5,8 % pour le stock de cartes dont + 6,5 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée destinées aux particuliers ;
- + 6,2 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants actifs à 128 70 unités ;
- + 4,1 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le total des contrats a crû de 13,3 %, dont 7,9 % pour l'automobile et 8,6 % pour l'habitation.

Le nombre de contrats de téléphonie mobile a atteint 439 580 (+ 16,4 %).

* Les encours sont des encours moyens cumulés.



Nort sur Erdre.
Crédit Photo :
Christiane Blanchard.

Les marchés de la banque de détail

Marché des particuliers 2015

Nouveaux clients

Le marché des particuliers compte désormais 3 983 996 clients (+ 1,5 %). Cette augmentation significative en 2015 (+148 891 clients) a été portée notamment par le redémarrage des crédits immobiliers dans la tranche des 25/49 ans. Toutefois, le rythme de progression le plus fort concerne les 18/25 ans avec + 3,1 %.

Ressources bancaires

L'encours global des livrets a baissé de 2,3 % à 18,73 milliards d'euros. Cette baisse résulte d'une forte décollecte nette de 380 millions d'euros sur les livrets ordinaires (- 4,6 %) et 63,9 millions d'euros sur des LLD.

Les encours de livret A sont restés stables.

Les comptes à terme enregistrent également une décollecte de 295 millions d'euros.

Toutefois la forte progression des PEL pour 1 017 millions soit + 16,1 % et des dépôts à vue pour 1 254 millions d'euros soit + 13 %, permettent une progression des ressources bancaires de 1 486 millions d'euros.

Épargne financière

Les encours ont progressé de 2,9 % à 10 milliards d'euros. Cette évolution est notamment portée par les OPCVM groupe non monétaire en progression de 142 millions d'euros (+ 7,1 %) et par une progression de la « conservation titres en actions » de 362 millions d'euros (+ 7,5 %). Cette dynamique a été renforcée en fin d'année par le lancement du service patrimonial « CIC Exigence ».

Crédits

La production de crédits habitat est en très forte hausse à 12,543 milliards d'euros (+ 91 %), les encours ne progressant que de 1,1 % du fait des rachats et des renégociations liés à la baisse des taux.

En crédit à la consommation et renouvelable, l'encours progresse de 3,1 % à 3,8 milliards grâce à une production en hausse à 2,2 milliards d'euros (+ 9,2 %), fruit d'un équipement d'enveloppes pré-accordées et du lancement de l'offre CIC Auto.

Contrats de service et banque à distance

Le stock de contrats s'établit à 1 310 006. Il progresse à un rythme plus élevé que celui de nos clients (+ 5,3 %) reflétant notamment le succès de notre contrat global et de notre formule de contrat ajustable.

La pertinence de notre approche relationnelle multicanal se traduit par une très forte progression des détenteurs du service de banque à distance 2,1 millions soit + 14,7 %.

Marché des professionnels

Force de vente dédiée

2 225 chargés d'affaires sont spécialisés dans la gestion de la clientèle des professionnels pour répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché. 665 825 professionnels ont bénéficié en 2015 de l'expertise du CIC.



CIC : UN RÉSEAU À CHOIX MULTIPLES

Plus de 2 000 points de vente

Avec 6 ouvertures d'agences, le CIC a maintenu sa politique d'amélioration et de structuration de son réseau.

À fin 2015, il disposait d'un réseau de 2 015 points de vente.

La banque à distance plébiscitée avec + de 2 millions d'utilisateurs Filbanque

Dans les contrats personnels, l'enrichissement du contenu et sa commercialisation ont conduit 225 869 clients supplémentaires à s'équiper d'un abonnement Filbanque en 2015, tous marchés confondus. Le portefeuille atteint 1 518 334 contrats personnels (+ 5,7 %).

Avec 2,05 millions d'utilisateurs, la pertinence de l'approche relationnelle multicanal du CIC se traduit par une très forte progression des détenteurs du service de banque à distance (+ 14,7 %).

3 729 automates bancaires dont 2 101 accessibles aux malvoyants

Le parc est composé de 2 376 GAB et de 1 353 bornes de dépôts dédiées.

Sur ces automates, le CIC a enregistré 104 millions de transactions, parmi lesquelles 69 millions de retraits et 20 millions de dépôts.

Plus de 2,3 millions de cartes bancaires destinées aux particuliers

Le développement du parc s'est poursuivi avec 2 303 407 cartes utilisées en 2015 (+ 5,7 %) dont 376 438 cartes haut de gamme (+ 6,5 %) soit 16,3 % du stock.

Près de 440 000 abonnés en téléphonie mobile

Avec 61 866 nouveaux clients, le parc est porté à 439 580 abonnés (+ 16,4 %). Le groupe poursuit le développement de l'offre 4G dans un contexte de forte concurrence.

352 millions de contacts électroniques, Web, APPs et messagerie

Avec 352 millions de connexions en 2015, l'accès à distance a continué à progresser, notamment à partir des tablettes et des smartphones, qui représentent désormais plus de 42 % des connexions.

Nouveaux clients

La conquête de professionnels, à travers des opérations ciblées a franchi le seuil des 70 000 avec 70 359 nouveaux clients. L'augmentation du stock est de 3,2 % au titre de l'année 2015.

Financements

Les crédits débloqués en 2015 pour nos clients professionnels ont progressé, toutes catégories confondues, de 32,4 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, la production de crédits d'investissement a atteint 3 048 millions d'euros enregistrant un accroissement de 20 % sur un an, celle de crédit-bail mobilier, est également en hausse de 9 % à 436 millions.

L'action d'accompagnement des créateurs a généré la mise en place de 4 968 prêts bénéficiant d'une garantie de Bpifrance dans le cadre du dispositif création.

En crédits habitat, les 3 034 millions d'euros débloqués pour les professionnels (+ 48 %) ont représenté 19,2 % du total de la production du réseau CIC.

Au global, les encours de crédits aux professionnels ont progressé de 3 %.

Épargne

Les encours globaux ont fortement progressé en 2015 : (+ 6,4 %) et atteignent 24 milliards d'euros. Cette évolution recouvre une augmentation des dépôts à vue de + 17,8 %, soit 1,3 milliard d'euros et de l'assurance vie de + 5,4 %, soit 230 millions d'euros mais aussi une variation négative de l'épargne bancaire de 121 millions d'euros (- 1,5 %).

Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance atteint 279 591 (+ 19 869, soit + 7,7 %) ;
- celui des contrats professionnels est porté à 192 531 (+ 11 813, soit + 6,5 %) ;

Au niveau du réseau bancaire, les flux monétiques ont évolué de + 4,1 %, sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux actifs (+ 5,6 %) et de la quantité des transactions effectuées (+ 8,1 %).

Épargne salariale

3 888 nouveaux contrats ont été signés, portant le stock à 29 839.

Assurance vie, santé et prévoyance

Les professionnels contribuent à hauteur de 4 515 millions d'euros (soit 13,5 %) à l'encours total d'assurance-vie. La souscription de 3 645 contrats d'assurance santé individuelle et de 12 063 contrats de prévoyance a porté les stocks à respectivement 12 586 (+ 14,9 %) et 70 841 (+ 1,2 %).

En matière de contrats d'assurance collective santé et prévoyance, les chargés d'affaires professionnels ont réalisé la souscription de 14 223 nouveaux contrats au cours de l'année 2015.

1 944 contrats de retraite Madelin ont été commercialisés.

Partenariats

Les accords avec des réseaux d'enseignes se poursuivent et atteignent 135.

Agriculture

La filière a conquis 3 645 nouveaux clients (le portefeuille passant à 35 837) et mis en place 499 millions d'euros de crédits

(+ 29 %), conduisant à un montant total d'engagements de 2 396 millions (+ 4,7 %).

Les encours d'épargne ont progressé de 5,3 % à 1,4 milliard d'euros, notamment grâce à la hausse de l'encours d'assurance vie (+ 9,8 %) à 337 millions d'euros et des comptes créditeurs (+ 17,5 %) à 351 millions d'euros.

Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale menée en direction de l'ensemble des professionnels et le CIC a participé à plusieurs manifestations ayant trait à cette clientèle (salons, congrès,...).

Marché des entreprises

Conquête de nouveaux clients

La stratégie du CIC repose sur la proximité entre le chargé d'affaires et ses clients. Pour le CIC, la meilleure façon de rester à l'écoute des besoins est de s'appliquer à trouver des solutions. Ainsi la volonté constante du groupe est d'adapter son offre aux priorités des clients. La capacité d'innovation et l'expertise des centres de métiers sont des prérequis pour répondre à l'ensemble de leurs besoins. Le chargé d'affaires, au cœur de la relation client, est le garant de la qualité et de l'efficacité d'une relation privilégiée fondée sur la confiance réciproque. Une devise conduit son action : priorité services.

Le stock de clients a progressé de 3,3 %. 11 508 entreprises ont rejoint le réseau entreprises en 2015.

Financements

La reprise modérée accompagnée de mesures gouvernementales, en particulier la règle du suramortissement pour les nouveaux investissements, et des taux de crédits historiquement bas, ont permis de redynamiser les investissements. La production de crédits moyen et long terme a continué à progresser en 2015, portant l'encours à 13 608 millions (+ 4,1 %). Celle de crédit-bail mobilier atteint 1 216 millions d'euros et celle de crédit-bail immobilier 345 millions, affirmant le développement constant des offres de financements locatifs.

Les encours de crédits de fonctionnement bancaires ont affiché une baisse de 3,7 % en ligne avec celle du marché.

Au global, les engagements du réseau entreprises ont progressé de 3,2 % à 34 123 millions d'euros.

Pour accompagner les entreprises innovantes à se développer, le CIC a créé le « Prêt Entreprise Innovante » donnant la possibilité d'un remboursement différé.

Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

En 2015, le CIC a poursuivi l'adaptation de ses solutions pour répondre aux besoins de sécurité, de liquidité, de transparence et de performance demandés par les entreprises dans un contexte de taux historiquement bas.

L'épargne totale a augmenté de 7,7 % (34 035 millions d'euros), grâce notamment aux comptes courants créditeurs (11 398 millions d'encours), soit une progression de 25,8 %.

Flux

La sécurisation des flux est une priorité qui s'est traduite dans plusieurs innovations. Une nouvelle solution d'authentification forte a été déployée pour renforcer les moyens déjà existants.

Safetrans a été commercialisée à partir du mois de juillet. Cet équipement vient rejoindre le certificat K-Sign RGS** dans notre gamme.

Pour les utilisateurs de la plateforme de paiement sur Internet Monetico Paiement, un module « prévention fraude » est proposé pour permettre à nos clients commerçants de paramétrer des critères de filtrage afin de maîtriser l'activité du site.

2015 a également vu la mise au point de Sepamail, un nouveau moyen de règlement de factures plus simple et plus sûr.

International

En s'appuyant sur le réseau des succursales et des 35 bureaux de représentation du groupe dans le monde, CM-CIC Aidexport propose aux entreprises des offres « sur mesure » pour les accompagner à l'international.

Pour le traitement des opérations, le centre de métier international se situe dans une démarche de performance et de qualité. Des solutions de financement des activités import et export sont proposées par les experts du groupe et les spécialistes en régions, pour répondre aux besoins liés au développement des activités sur les marchés étrangers, et à la sécurisation des transactions.

En 2015, une action commerciale « Maisons Mères/ Filiales » a été conduite pour aider nos clients via nos implantations en Allemagne et en Espagne, et grâce à nos partenariats avec Desjardins au Canada et la BMCE au Maroc.

Ingénierie sociale

Le CIC a enrichi son offre qui permet aux dirigeants d'impliquer étroitement leurs salariés au développement de leur entreprise, tout en maîtrisant la gestion des charges sociales (intéressement, participation, plan d'épargne entreprise).

La Loi Macron de 2015 incite les entreprises à souscrire des contrats grâce à des avantages financiers, de quoi accompagner une activité commerciale dense.

Les encours d'épargne salariale ont progressé de 8,1 % en 2015 pour atteindre 2 017 millions d'euros.

La santé collective, portée par la nouvelle réglementation découlant de l'ANI complète désormais le dispositif.

Le déploiement d'une solution dématérialisée de titres restaurants, Monetico Resto, accompagne la dématérialisation qui s'opère dans tous les domaines.

Marché des associations

Le nombre de clients a augmenté de 15 % pour atteindre 92 045, grâce notamment à la forte mobilisation du réseau dans l'accompagnement des clients syndicats de copropriétaires vers la création de comptes séparés (loi Alur).

Les engagements ont progressé de 10,3 % à 805 millions d'euros. Parallèlement les encours de placements ont crû de 6,6 % pour atteindre 7,113 milliards d'euros.

Les produits solidaires du CIC (la Carte pour les Autres et le Livret pour les Autres) rencontrent un succès grandissant et permettent de reverser des dons aux associations partenaires. Ils sont en hausse de 6 % cette année. Une nouvelle association partenaire a été accueillie en fin d'année : l'Unicef.

Grâce à ces partenariats, au développement commercial et aux services innovants proposés à la clientèle (notamment Dynaflux Global' Collect, qui facilite la gestion de la collecte des dons), le CIC est aujourd'hui une banque reconnue du monde associatif.

les métiers d'appui de la banque de détail

Assurance

Le CIC commercialise les gammes d'assurances conçues et gérées par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), dont l'encours atteint 27,8 millions de contrats. Le chiffre d'affaires assurance 2015 du GACM est de 10 400 millions d'euros, dont 3 835 millions d'euros réalisés dans le réseau CIC.

L'année a été marquée par une forte production en assurances de biens, tandis que la prévoyance a marqué le pas. La collecte brute en assurance vie est en légère baisse (-3,0 %) mais clairement réorientée vers les unités de compte.

L'accord national interprofessionnel dont l'échéance était fixée au 31/12/15 a mobilisé les entreprises clientes du CIC pour la mise en place d'un régime de santé collective.

Les commissions versées ont atteint 1 171 millions d'euros, dont 329,1 millions d'euros au CIC.

Assurances de biens

En assurance automobile, grâce à une offre entièrement repensée et une politique de tarification agressive, le portefeuille a fortement augmenté (+ 18,3 %) à 2 645 627 contrats.

La gamme couvre les besoins de toutes les catégories de clientèle (particuliers, professionnels et entreprises) depuis les prestations de base jusqu'aux plus complètes, avec des services d'assistance au choix.

La nouvelle offre d'assurance habitation, lancée en 2014, a trouvé son rythme de croisière. Le portefeuille a enregistré une progression de 9,2 % à 2 391 756 contrats.

Malgré les intempéries qui se sont succédées au cours de l'année, la plate-forme téléphonique Constatel a su faire face à l'afflux des déclarations de sinistres. Les moyens mis en œuvre, notamment pour chiffrer les dommages à distance, ont permis d'améliorer le service rendu aux assurés.

Assurances de personnes

Le portefeuille de prévoyance individuelle (hors prévoyance bancaire) a augmenté de 1,9 % avec 2 308 720 contrats en stock en fin d'année.

Concernant l'offre d'assurance emprunteur, le contrat Assur Prêt propose des garanties parmi les plus étendues du marché et des conditions d'accès simplifiées. La mise en place de la loi Hamon et la comparaison objective basée sur des critères connus de tous confortent l'emprunteur dans son choix.

L'Assurance Santé continue de développer une offre de service à travers des partenariats avec les professionnels de santé. L'assurance répond en cela aux cahiers des charges intégrés dans les accords professionnels et les offres labellisées comme les contrats d'aide à la complémentaire santé. La carte Avance Santé, moyen de paiement associé à l'assurance santé, est de plus en plus reconnue comme une alternative crédible à la mise en place des systèmes de tiers payant.

Assurance vie

La collecte brute en assurance vie a atteint 6 359 millions d'euros, incluant une collecte nette de 1 497 millions d'euros.

La collecte brute du CIC s'est élevée à 2 881 millions d'euros, dont 531 millions provenant des agences CIC Banque Privée et des conseillers patrimoniaux sur les contrats Sérénis Vie.

Les taux de rendement nets des contrats et fonds en euros se sont échelonnés de 1,90 % (Livret assurance) à 2,25 % (Plan assurance vie privilège).

Assurances des professionnels et des entreprises

Le réseau s'est fortement mobilisé pour mettre en place des évolutions en vue de satisfaire les besoins en assurances de biens et de personnes de la clientèle des professionnels et des entreprises.

En matière de protection sociale, toute entreprise, quelle que soit sa taille, peut bénéficier d'un contrat de retraite, de prévoyance ou de complémentaire santé adapté à ses besoins.

En réponse à l'obligation faite à toutes les entreprises du secteur privé, les conventions collectives nationales ont choisi d'ajouter un volet santé à leur régime de protection sociale. Un temps freiné par l'absence de désignation, cette approche a fait l'objet d'un fort engouement en fin d'année 2015. Plan Santé Entreprise offre des solutions automatisées respectant le cahier des charges ainsi défini. Tous les contrats bénéficient de la logistique des contrats individuels : télétransmission, plates-formes téléphoniques et carte Avance santé.

La rénovation de l'offre multirisque a rencontré un grand succès, elle continue d'être perfectionnée pour proposer des solutions adaptées au plus grand nombre de professions dans un cadre standardisé favorisant sa distribution dans un réseau bancaire.

Assurances en ligne

Les abonnés Filbanque ont accès à leurs contrats dans un espace dédié du site qui propose un service totalement personnalisé,

en liaison avec les agences. Ils peuvent, en assurance de personne, faire leurs devis, souscrire en ligne, modifier certaines garanties ou encore réaliser des arbitrages sur leurs contrats d'assurance vie. Ces applications ont été développées pour les tablettes. Sur Smartphone, les abonnés retrouvent également les numéros de téléphone utiles, des conseils en cas de sinistre automobile ou habitation, leurs garanties et leurs derniers remboursements en assurance santé.

Des espaces assurances sont également ouverts aux salariés des entreprises qui ont souscrit des contrats collectifs de santé ou de retraite.



Chiffres-clés 2015

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel			
	2015/2014	Dont CIC	2015/2014	
Assurances de biens	1 537	6,17 %	334	11,88 %
Assurances de personnes	2 504	1,76 %	620	10,72 %
Assurance vie	6 359	- 2,96 %	2 881	- 3,02 %
TOTAL CA assurances	10 400	- 0,58 %	3 835	0,15 %
Nombre de contrats				
Assurances de biens	11 894 590	11,29 %	3 305 301	7,56 %
dont assurance auto	2 645 627	18,34 %	464 611	9,37 %
dont assurance habitation	2 391 756	9,16 %	573 692	8,46 %
Assurances de personnes	12 535 569	1,86 %	3 578 252	2,23 %
dont prévoyance individuelle (hors prév. bancaire)	2 308 720	1,87 %	658 579	- 0,47 %
dont prévoyance emprunteurs	5 639 832	0,40 %	1 432 139	1,19 %
Assurance vie	3 351 371	3,22 %	836 229	2,57 %
TOTAL	27 781 530	5,87 %	7 719 782	4,48 %

Gestion collective

Dans un contexte global mouvementé, CM-CIC Asset Management a réussi en 2015 à poursuivre son développement en maintenant la priorité donnée au long terme, avec 61,77 milliards d'encours au 31/12/2015 (+ 2,5 %). La collecte nette s'est élevée à près d'un milliard pour l'ensemble des classes d'actifs, contre 401 millions en 2014 : près de 195 millions pour les fonds à formule, 300 millions pour les actions et 550 millions pour les fonds diversifiés.

Ces chiffres sont le résultat d'un travail de positionnement des offres en amont avec le CIC et le Crédit Mutuel et d'un déploiement commercial mené en synergie avec les réseaux.

Dans ce cadre, 2015 a permis de faire agréer par les ACM le fonds Capture Euro 2023, qui a collecté 91,4 millions, dont 72 millions pour les ACM, mais aussi, en fin d'année, CM-CIC Protective 90. Ce fonds à coussin, développé par la même équipe de gestion quantitative, représentait plus de 100 millions d'encours à fin 2015, dont l'essentiel aux ACM.

2015 a marqué le lancement d'une offre intégrée de gestion flexible, « Flexigestion », comprenant trois fonds (agréés à la souscription aux ACM), avec le fonds Flexigestion Patrimoine qui présente une exposition nette aux actions de 0 à 70 %, dédié aux clients patrimoniaux. 2016 devrait permettre le développement commercial de cette offre dans les réseaux patrimoniaux du Crédit Mutuel et du CIC et au sein de la Banque Privée.

L'ensemble des rétrocessions versées aux réseaux a progressé, de 6,2 %. Elles ont représenté 177,6 millions d'euros.

Au titre des appels d'offre, 662 millions d'euros ont été engrangés en 2015, grâce à une équipe restructurée, point d'entrée unique pour le groupe, en partenariat avec la direction des grands comptes du groupe et en synergie avec CM-CIC Épargne Salariale pour certains dossiers.

La qualité de la gestion de conviction a été confirmée en 2015. Certains fonds ont reçu les honneurs de la presse financière, comme le fonds Union Europe Growth, qui termine à la 5^e place sur 355, du classement Europerformance des fonds actions Europe. Le fonds CM-CIC Global Leaders, fonds d'actions internationales lancé en décembre 2014 affichait quant à lui un encours de 96,5 millions au 31/12/2015.

La filiale de conseil en gestion de CM-CIC AM, CM-CIC Gestion, qui intervient auprès des réseaux CIC, CIC Banque Privée et Crédit Mutuel, voit ses actifs confiés progresser de 8 % soit 9,874 milliards à fin décembre ainsi qu'une progression des commissions et produits de 14,1 %, au bénéfice des réseaux. L'activité a ainsi généré, pour la première fois, plus de 100 millions d'euros de PNB*.

CM-CIC Asset Management a poursuivi son développement sur les sociétés de gestion externes, avec un total de 401 OPC sur un total de 1 134 à fin 2015, à comparer à 379 en 2014. La remise à plat des prestations spécifiques que sont les délégations de gestion administrative et comptable et la refonte

de la tarification en 2015 précèdent la redéfinition, en 2016, de l'offre destinée à cette clientèle.

2016 devrait marquer la poursuite du développement à l'international en Europe, Allemagne et Espagne ainsi qu'une collaboration renforcée avec les Caisses Desjardins canadiennes.

L'accompagnement des réseaux dans leur développement, en partenariat avec les autres centres de métier, ainsi que la préservation des intérêts des clients restent les objectifs de la filiale en 2016, au service du groupe.

Épargne salariale

CM-CIC Épargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2015 :

- 7 575 millions d'euros d'encours gérés (+ 8,5 %) ;
- 75 817 entreprises clientes (+ 6 %) ;
- 1 311 555 salariés en gestion (- 3 %).

L'évolution des encours a pour origine la collecte nette (+ 132 millions d'euros) et la valorisation des encours (+ 464 millions d'euros).

La collecte 2015 est stable à 977 millions d'euros. Les demandes de retraits 2015 ont fortement progressé (+ 10 %) après une année 2014 en repli suite à la mesure gouvernementale de 2013. L'activité commerciale enregistre un recul de 10 % de la production de nouveaux contrats par rapport à 2014, pour partie en raison de la forte activité liée à l'ANI.

Ce recul est encore plus net en ce qui concerne la production nouvelle (- 25 %).

Les versements sur les plans d'épargne ont augmenté de 4 %, liés au réflexe d'épargne dans un environnement économique difficile et une prise de conscience de la problématique des retraites.

L'année a été importante en matière d'investissements informatiques destinés à améliorer les services aux entreprises et aux épargnants.

Le financement et la gestion du poste clients

CM-CIC Factor est la filiale du groupe CM11, spécialisée dans la gestion et le financement des postes clients et fournisseurs. Elle intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

En 2015, son PNB brut est ressorti à 116 millions d'euros (sans variation significative par rapport à l'exercice précédent), du fait de l'augmentation des commissions de gestion, et de la diminution des produits financiers, conséquence directe de la diminution des taux d'indexation du marché.

La rentabilité globale dégagée s'est établie à 40,9 millions d'euros (- 14 %) du fait d'investissements importants, sur le plan informatique, pour un résultat net de 2,5 millions d'euros (- 50 %).

* Après reversement des commissions aux réseaux.

Pour l'affacturage et la mobilisation de créances professionnelles, CM-CIC Factor a accru, pour la 6^e année consécutive, sa part de marché avec :

- une croissance de 10 % du volume de créances achetées, à 29,0 milliards d'euros ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 2,5 milliards (+ 35 %) ;
- un encours brut à fin décembre de 5,1 milliards (+ 22 %) ;
- près de 11 200 clients actifs.

Le développement de l'activité avec les réseaux a permis de leur reverser 36,2 millions d'euros de commissions d'apport et de risque.

Crédit-bail immobilier

L'année 2015 s'est achevée sur une augmentation significative du nombre des nouvelles conventions de financements sous forme de crédit-bail immobilier au profit des clients des réseaux (310 opérations soit + 12 %) pour un volume total de 604 millions d'euros toutefois en légère diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.

La contribution du crédit-bail immobilier au financement à long terme des projets des entreprises ne fléchit pas. Elle induit une progression des encours totaux financiers et hors bilan de CM-CIC Lease de 4 % en les portant à plus de 4,2 milliards d'euros. Elle confirme ainsi une croissance continue depuis de nombreuses années (+ 17,7 % au cours des seules 3 dernières années).

L'activité reste diversifiée et se concentre principalement sur les entrepôts logistiques (27,6 % de la production en volume) et les locaux commerciaux (22,3 % de la production). La production de bureaux et de locaux industriels, en légère diminution, a représenté respectivement 15,6 % (- 9 points) et 13,8 % (- 3 points).

La répartition des encours évolue peu, composés toujours essentiellement de locaux logistiques et entrepôts pour 20 %, de locaux commerciaux pour 25,3 % et de locaux industriels pour 21,5 %. Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15 %), santé (8 %), hôtellerie (7,7 %), loisirs et enseignement (2,5 %).

Le PNI réalisé avec la clientèle a progressé de 19,5 % après une hausse de 23,9 % l'année précédente. Les frais généraux hors charges fiscales et réglementaires nouvelles progressent de moins de 1 %. Les commissions versées aux réseaux CM11 et CIC se sont élevées à 18,6 millions d'euros, identiques à celles de l'année dernière malgré le léger reflux de production en volume.

Le coût du risque est en baisse sensible et le résultat net en forte progression à près de 5,5 millions d'euros (+ 71 %).

CM-CIC Lease poursuit activement la mise en place des moyens techniques et méthodes organisationnelles, notamment avec ses notaires, lui permettant d'améliorer les temps de traitement des opérations et ainsi de contribuer à développer des partenariats solides avec les entreprises clientes du groupe.

À ce titre, CM-CIC Lease a assuré dans plus de la moitié des cas le chef de filât des nouvelles opérations réalisées dans le cadre de *pools* de crédits-bailleurs en 2015.

Crédit-bail mobilier

Dans un marché du financement locatif de l'investissement qui redémarre, CM-CIC Bail a connu une année 2015 satisfaisante. 115 191 dossiers ont été mis en place pour 3,8 milliards d'euros afin de répondre aux besoins d'investissement des entreprises, des professionnels et des professions libérales, mais aussi des particuliers.

En France, la production des réseaux Crédit Mutuel et CIC a continué de progresser (+ 5,2 %) notamment dans le domaine du financement des véhicules. Près de 24 % de l'activité est réalisée à l'international au sein des filiales au Benelux et en Allemagne et de la succursale espagnole ouverte début novembre 2015.

La rentabilité est restée élevée grâce à la croissance des encours et des conditions de refinancement favorables. Ainsi la marge financière atteint 164 millions d'euros. Les commissions versées aux réseaux connaissent une forte progression (+ 8,7 % après étalement dans le temps des commissions d'apport) dans un contexte de frais généraux maîtrisés (hors coûts non récurrents de mise en place de la succursale espagnole) et d'un coût du risque maîtrisé.

Le résultat net s'établit à 32,7 millions d'euros.

L'année 2015 a été une année stratégique pour CM-CIC Bail avec :

- le déploiement de l'offre Crédit Mutuel Auto et CIC Auto sur les réseaux CM et CIC ;
- l'ouverture d'une succursale en Espagne pour distribuer le leasing dans le réseau de Targobank Espagne ;
- la poursuite de la dynamique enclenchée sur l'ensemble de nos activités ;
- le démarrage d'une démarche qualité dans la continuité de « Service Attitude ».

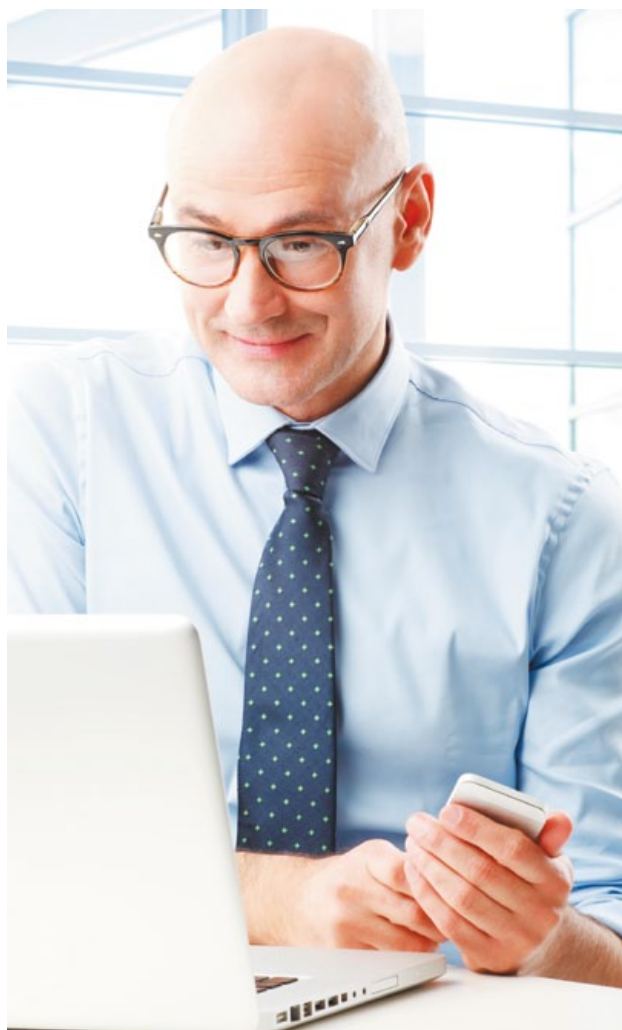
BANQUE DE FINANCEMENT

En 2015, le PNB de la banque de financement s'est établi à 366 millions d'euros et le résultat avant impôt à 246 millions. La banque mobilise toutes ses compétences spécialisées et ses diverses implantations au service de sa grande clientèle qu'elle accompagne de façon personnalisée dans la durée, avec une offre de services complète.

Banque de financement : chiffres-clés (en millions d'euros)

	2015	2014	Variation 2015/2014
P N B	366	328	11,6 %
Frais de fonctionnement	- 97	- 89	9,0 %
R B E	269	239	12,6 %
Coût du risque	- 23	- 49	- 53,1 %
Résultat avant impôt	246	190	29,5 %
Résultat net part du groupe	158	133	18,8 %

Source : comptes consolidés.



Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Les engagements de la direction des Grands comptes ont légèrement progressé en 2015 dans une conjoncture économique atone. L'exposition totale (hors garanties reçues) s'est accrue de 3,4 % en passant de 17,9 à 18,5 milliards d'euros. Les emplois bilan ont augmenté de 11,4 % (3,6 contre 3,2 milliards à fin 2014) ; le hors bilan de garantie (cautions et participations en risque) a progressé de 1,7 % (5,6 milliards contre 5,5 milliards) ainsi que le hors bilan de financement - crédits confirmés non utilisés - (9,4 milliards contre 9,2 milliards).

La prospection a été relancée, comme prévu par le plan à moyen terme. Toutefois, la politique de sélectivité des risques a été poursuivie, tout comme la recherche d'une moindre concentration des engagements au moyen d'une plus grande diversification sectorielle.

Le coût du risque s'est significativement réduit avec une reprise nette de + 2 millions d'euros pour l'exercice. La qualité du portefeuille s'est améliorée, 88,9 % des engagements étant qualifiés d'« *investment grade* » (contre 85,5 % à fin 2014).

Dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et de baisse générale des marges, l'offre de rémunération des dépôts a été révisée. Les ressources comptables s'élevaient à 6,0 milliards d'euros à la fin de l'exercice (contre 6,6 milliards un an plus tôt), dont 4,9 milliards de dépôts à vue. S'y ajoutaient à cette date 2,9 milliards de titres de créances négociables et 11,8 milliards d'OPCVM monétaires (contre 11,7 milliards), hors les OPCVM non conservées.

le CIC est intervenu dans 28 syndicats de crédits (contre 33 en 2015) dont 79 % étaient liées à des refinancements (prorogation de l'échéance finale, modification ou non du montant du crédit, révision des conditions, le plus souvent en baisse afin de suivre l'évolution du marché).

Pour ce qui est du traitement des flux, les volumes ont atteint 246 milliards d'euros, dont 61 % pour le compte des investisseurs institutionnels. Cinq nouveaux appels d'offres ont été couronnés de succès, soit 33 % des appels d'offres reçus (cinq sont en attente de réponse).

La formalisation de la ligne métier grands comptes s'est poursuivie au sein de l'ensemble du groupe CM11 afin de mieux coordonner l'action commerciale des différentes équipes en contact avec la grande clientèle. Dans ce cadre, les effectifs ont été renforcés, notamment par intégration de collaborateurs issus des métiers spécialisés, avec la mise en place d'un plan de formation à l'échelon national.

Les travaux menés sur les outils de pilotage commercial et de mesure de la rentabilité des opérations restent au nombre des chantiers prioritaires.

Au 31 décembre 2015, le PNB s'est élevé à 78,3 millions d'euros. Ce montant n'intégrait qu'en partie le résultat des opérations apportées aux autres entités opérationnelles du groupe (« *cross selling* ») pour lesquelles la direction des Grands comptes demeure un prescripteur significatif.

Financements spécialisés

Les tendances observées durant l'année 2014 se sont confirmées, à savoir une concurrence très forte des acteurs non bancaires (fonds d'investissements, marchés de capitaux). Par ailleurs de très nombreuses banques sont de retour sur le marché et n'hésitent pas à proposer des conditions très compétitives en matière de marges et de structures.

Malgré cet environnement, l'année 2015 a été très bonne en matière d'activité et de résultat.

Le PNB et le RBE sont en progression par rapport à l'exercice record 2014. Le coût du risque reste maîtrisé, même s'il est en légère progression par rapport à l'exercice 2014 qui avait bénéficié de réintégrations de provisions significatives. Le résultat net avant impôt est proche de l'année record 2014.

Le total des engagements est en progression significative du fait de la conjonction d'une bonne activité commerciale et de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

Financements d'acquisitions

Le groupe accompagne ses clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, l'activité a été soutenue, en particulier sur le segment *small-mid cap*. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité/risque. Cette approche prudente se traduit par un portefeuille de bonne qualité au profil moins risqué.

Dans un marché marqué par un afflux de liquidités, la baisse des marges et la tension sur les structures se sont fait sentir tant en France que dans les succursales étrangères de la banque. Le développement de l'activité de gestion pour compte de tiers s'est poursuivi avec la fin de la période de souscription du fonds de dette privée dont le montant final a largement excédé les attentes initiales.

Financements d'actifs

L'année 2015 a été très active pour la ligne métier Financements d'actifs (Paris, New York, Singapour). Elle a permis d'enregistrer une production record malgré l'environnement dégradé de certains secteurs d'activité. Certains segments tels que vrac secs, conteneurs et *offshore* pétrolier, ont été sensiblement affectés par la baisse des cours du pétrole. La progression d'activité a continué à se faire au travers d'une politique d'investissement prudente et d'accompagnement de nos clients historiques. Dans ce contexte, l'activité aéronautique a en 2015 contribué à près de 50 % à la production du département. Le *desk* de Singapour a été particulièrement actif (près de 50 % de la production totale), notamment sur les secteurs du *shipping* et de l'énergie, grâce à la réalisation d'opérations importantes et à la conquête de nouveaux clients. Les marges de crédit sont restées sous pression en raison de la concurrence bancaire qui s'est exacerbée sur les opérations de qualité, opérations qui restent notre cible privilégiée d'intervention. Les opérations de financements optimisés ont contribué une nouvelle fois de manière significative au résultat du département.

Financements de projets

Dans un environnement très concurrentiel, l'activité s'est diversifiée avec 7 projets pour le *desk* de New York récemment ouvert, et 3 projets pour la zone Asie-Océanie.

La ligne métier a renforcé et internationalisé son expertise dans le secteur de l'électricité, et plus particulièrement dans l'énergie renouvelable, avec deux parcs solaires aux USA, deux en France, et cinq parcs éoliens dont trois au Canada. À noter également, quatre projets infrastructures télécom, et sept projets d'infrastructures touchant des domaines diversifiés comme le stockage et le transport d'hydrocarbures en France ; la gestion, exploitation, et distribution d'énergie calorifique à Levallois ; un réseau ferroviaire au Royaume-Uni, ou encore une liaison routière dans le centre-ville de Melbourne. Ajoutons également dans le domaine des ressources naturelles, deux dossiers LNG aux USA.

Par secteur d'activité, la production 2015 se décompose ainsi par secteur d'activité : 25,7 % en électricité, 45,5 % en infrastructure, 17 % en infratélécom et 11,7 % en ressources naturelles. Par zone géographique, elle se répartit comme suit : 63,7 % en Europe, 13,9 % en Asie-Océanie, et 22,4 % en Amérique.

Le portefeuille global (encours) comprend : 43,7 % en électricité, 34,7 % en infrastructure, 5,4 % en infratélécom et 16,2 % en ressources naturelles.

International

La mission du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers en proposant une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec CIC Développement International, il dispose d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui de CM-CIC Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation. Sa promotion est assurée par l'action commerciale des réseaux et lors de manifestations particulières (journées ou forums-pays).

Le CIC propose par ailleurs à sa clientèle d'investisseurs un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

2015 a été marquée par la poursuite du développement de crédits acheteurs, d'opérations documentaires et d'émissions de garantie, à l'import et à l'export, dans un contexte de risques géopolitiques accrus et de ralentissement de la dynamique des pays émergents.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment pour le *cash management* et les ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une large gamme de produits et services. Géré par un centre de métier unique (ISO 9001), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises. L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie et, en Espagne avec Targobank.

Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Londres

La succursale londonienne a pour missions principales le financement des filiales de groupes français au Royaume-Uni, les financements spécialisés, les prestations de conseil aux entreprises pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe. Malgré la confirmation en 2015 de la croissance économique, la baisse des actifs s'est poursuivie en raison du remboursement anticipé de certains prêts. La succursale a connu une année satisfaisante grâce à de nouvelles transactions, des revenus bruts en progression et un retour à meilleure fortune sur certains dossiers provisionnés. En 2015, son résultat net* a été de 25,3 millions d'euros.

New York

L'exercice a été marqué par l'accélération de la croissance économique, une liquidité toujours abondante et la normalisation de la politique monétaire de la Réserve fédérale, avec la réduction graduelle de ses achats d'actifs et le début de la remontée des taux.

Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, l'année a été caractérisée par la poursuite de la hausse des encours et des revenus grâce à de nouvelles opérations. La ligne métier des Financements d'actifs s'est également développée avec un portefeuille diversifié et des structures de prêts protectrices au plan du risque. Les interventions relatives aux entreprises françaises sont restées dynamiques.

Les résultats des activités de marché ont été positifs avec une bonne maîtrise des titrisations immobilières.

Le résultat net* de la succursale en 2015 s'est élevé à 23,4 millions d'euros.

* Contribution au résultat net consolidé du CIC.

Singapour, Hong Kong et Sydney

Dans une conjoncture toujours favorable en Asie, malgré le ralentissement de la croissance, la politique de spécialisation par produit a été maintenue, en privilégiant les pays les plus stables de la zone, avec une forte sélectivité dans le domaine des risques.

Pour les financements spécialisés et d'entreprise, l'exercice s'est soldé par une hausse des encours et des revenus satisfaisants, avec un coût du risque quasi nul.

La Banque Privée a poursuivi sa stratégie de développement avec une nette augmentation des portefeuilles sous gestion à Singapour et Hong Kong.

Le résultat des activités de marché, centrées sur le service à la clientèle institutionnelle et privée, est satisfaisant dans un contexte de volatilité accrue.

L'accompagnement en Asie des entreprises clientes du réseau en France s'appuie sur l'offre de produits du groupe à l'international.

Le résultat net* de la succursale en 2015 s'est établi à 8,8 millions d'euros.

Bureaux de représentation

Le CIC dispose dans le monde, en plus de ses succursales étrangères, d'un réseau de 35 bureaux de représentation. Ils mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.



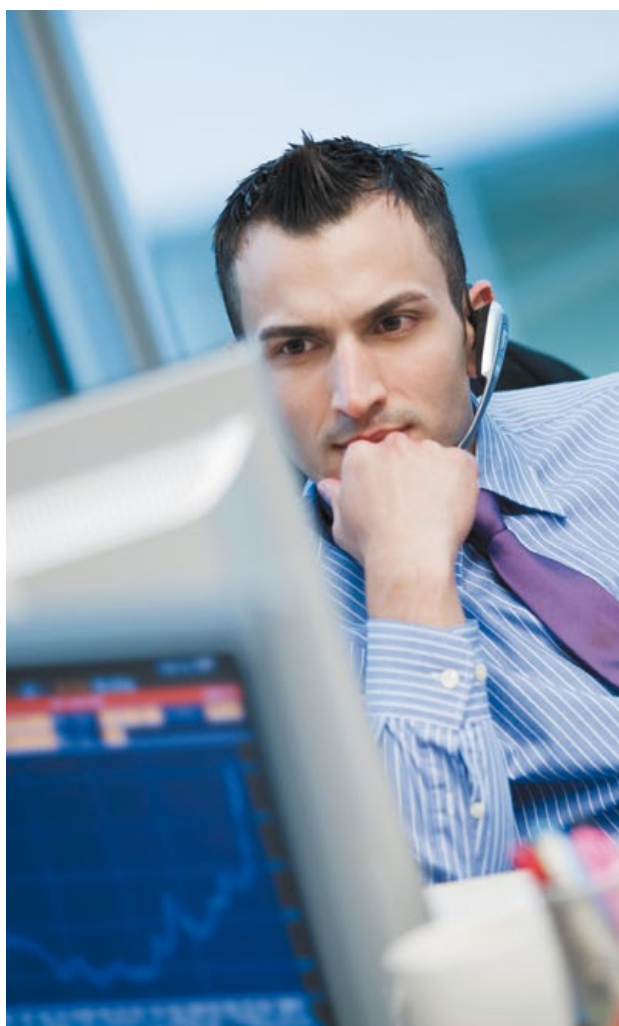
ACTIVITÉS DE MARCHÉ

En 2015, les activités de marché ont réalisé un PNB de 342 millions d'euros. Le résultat avant impôt a été de 175 millions d'euros.

Les équipes ont mis leur expertise d'investissement au service de la clientèle pour des opérations de placement et de couverture des risques financiers.

Activités de marché : chiffres-clés (en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
P N B	342	304	12,5 %
Frais de fonctionnement	- 169	- 175	- 3,4 %
R B E	173	129	34,1 %
Coût du risque	2	79	- 97,5 %
Résultat avant impôt	175	208	- 15,9 %
Résultat net part du groupe	93	157	- 40,8 %

Source : comptes consolidés.



CM-CIC Marchés

CM-CIC Marchés assure avec une gestion saine et prudente, les activités de marché du groupe, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement que pour sa clientèle. Celles-ci sont exercées principalement en France, mais aussi dans les succursales de New York, Londres et Singapour.

La structure dispose à la fois d'un outil permettant de fournir le refinancement nécessaire à son développement et d'une salle des marchés au service d'entreprises, de collectivités locales, de grands comptes, d'institutionnels ou de clients privés, à la recherche de produits efficaces et innovants mis au point par ses équipes. CM-CIC Marchés intervient également comme prestataire des autres entités du groupe, en mettant à leur service son expertise pour mieux gérer les risques et les opérations financières.

Commercial

En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles servent les clients du réseau et des grandes entreprises en leur proposant des produits de couverture de leurs risques (taux, change, matières premières), de refinancement (notamment des billets de trésorerie), ou de placements classiques ou structurés. Ces activités sont également commercialisées auprès de la clientèle internationale, le cas échéant avec des structures locales.

Le métier commercial intègre notamment une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du métier « investissement taux-actions-crédits ». Ces activités ont connu un bon développement en 2015 notamment dans les activités de change et de placement par le biais du fonds Cigogne.

En janvier 2016, les équipes de CM-CIC Securities ont été intégrées avec celles de CM-CIC Marchés pour construire CM-CIC Market Solutions : une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou

secondaires, mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permettra notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Refinancement

En 2015, le refinancement⁽¹⁾ sur les marchés du groupe CM11 s'est déroulé de manière satisfaisante. Grâce aux exercices réguliers de « *road-show* » les principaux investisseurs internationaux ont désormais une bonne connaissance des fondamentaux du groupe et lui témoignent leur confiance lors des émissions.

Les ressources externes levées ressortent au total à 123,9 milliards d'euros (encours à fin décembre 2015), en augmentation de 3,9 % par rapport à fin 2014 (119,3 milliards d'euros). Cette progression provient essentiellement de l'accroissement des ressources à moyen et long terme destinées à poursuivre la consolidation de notre recours au marché.

L'encours de ressources à court terme est resté stable à 40,8 milliards d'euros et représente désormais 32,9 % du total (contre 34,1 % à fin 2014). La part des ECP⁽²⁾ (30 %) placés auprès des investisseurs internationaux complète utilement les traditionnelles ressources levées en CDN. L'année a été marquée par certaines fluctuations d'encours ; le marché monétaire en zone euro désormais confronté à des taux d'intérêts négatifs sur toutes ses échéances, présente à l'évidence une moindre régularité.

Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 83,1 milliards d'euros (y compris les TLTRO⁽³⁾ de la BCE) à comparer aux 78,6 milliards d'euros en place à fin 2014. Les émissions sous la signature BFCM constituent la majorité des 12,1 milliards d'euros émis sur les marchés ; il s'agit aussi bien d'opérations à caractère privé que d'émissions publiques de tailles importantes. Parmi ces dernières soulignons :

- 1 250 millions d'euros à 10 ans émis en janvier
- 1 750 millions d'euros à 2 ans émis en mars
- 1 000 millions d'euros à 10 ans émis en septembre sous un format subordonné Tier 2 dans une optique de « *bail-in* ».

Ces émissions de la BFCM en euros ont été complétées par les désormais traditionnelles opérations à destination d'investisseurs de régions plus éloignées à savoir :

- 1 000 millions de dollars (format US144A) à 5 ans émis en octobre,
- 109,4 milliards de yens (format Samourai) en 5 tranches entre 3 et 10 ans émis en octobre.

À noter également deux émissions d'obligations à l'habitat (OH) réalisées par notre filiale spécialisée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

- 1 000 millions d'euros à 7 ans émis en janvier
- 1 000 millions d'euros à plus de 10 ans émis en décembre

En 2015, le groupe a signé une nouvelle enveloppe de prêts aux PME avec la BEI pour un montant de 400 millions d'euros.

Ce montant, représentant le double de l'enveloppe précédente, démontre l'intérêt de nos clients pour ce type de financement. D'autres propositions à l'attention des PME innovantes sont également à l'étude dans une perspective de renforcer la coopération avec la BEI.

Le coussin de liquidités LCR détenu par la Trésorerie centrale ressort à 58 milliards d'euros à fin 2015 contre 49 milliards d'euros une année auparavant. Il autorise un respect confortable du LCR (139 % au 31 décembre 2015). L'ensemble des actifs liquides et éligibles à la BCE se monte à 93,8 milliards d'euros et assure une couverture à hauteur de 181 % des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir (165 % à fin 2014).

Investissement taux-actions crédits

Les équipes réalisent des opérations d'investissement dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés.

Dans un contexte de marchés toujours volatiles, les positions ont été gérées avec prudence. Les résultats sur les activités de marché, en France et à New York, sont en progrès après neutralisation d'une reprise de provision en 2014 sur le portefeuille de RMBS à New York (en gestion extinctive). L'objectif reste d'obtenir une performance positive tout en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités et de privilégier le développement commercial.

Les performances des produits de gestion alternative, issus de l'expertise du métier investissement et proposés à la clientèle, restent de bon niveau. Celles du fonds de gestion alternative Stork, le principal support d'investissement, sont supérieures aux indices comparables avec une volatilité maîtrisée. L'encours global commercialisé a progressé de 23 %.

Les services aux entreprises, aux sociétés de gestion et aux investisseurs institutionnels

L'entreprise d'investissement CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre au travers de trois métiers les besoins des entreprises, des sociétés de gestion et des investisseurs institutionnels.

Le département corporate est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan de CM-CIC Investissement et des financements spécialisés et bénéficie de la couverture commerciale des grands comptes, du réseau et des entités du groupe dont BECM, CIC Banque Privée, CIC Banque Transatlantique...

En 2015, l'équipe Primaire Obligataire a participé à 28 émissions obligataires dont 12 comme *bookrunner* actif. Parmi ces émissions obligataires, l'équipe a procédé à des opérations de placement privé (EuroPP) pour entre autre Artemis. L'exercice a également été marqué par l'obtention des deux premiers mandats actifs obtenus auprès d'émetteurs non domestiques (Mahle suivi par BECM Allemagne et Amadeus suivi par CIC Londres).

(1) Ces commentaires et éléments concernent la trésorerie centrale du Groupe CM11 hors TargoBank Allemagne et Espagne et en-dehors des filiales et succursales du CIC hors de France.

(2) Euro Commercial Papers.

(3) Targeted Long Term Refinancing Operations.

L'équipe Primaire Action a réalisé quatre introductions en Bourse (Ecoslops, Cerenis, Cellnovo et Europcar) et un transfert sur Euronext pour Direct Energie, une augmentation de capital pour le compte de Cap Gemini, et a co-dirigé l'offre publique de Vivendi sur Canal+. Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) pour plus de 150 sociétés cotées et non cotées.

L'intermédiation boursière négocie et compense pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens, nord-américains, sur de nombreux marchés internationaux, sur les actions, les obligations et les dérivés. CM-CIC Securities négocie également les ordres de routage de la clientèle des particuliers des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

CM-CIC Securities est membre de ESN LLP, réseau multi local formé d'intermédiaires présents dans 8 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce et France) et est actionnaire majoritaire de GSN North America (États-Unis, Canada). Couvrant plus de 600 sociétés européennes, le réseau ESN dispose d'une équipe de recherche de 90 analystes et stratèges, ainsi que de 130 commerciaux et *traders* répartis dans toute l'Europe. Pour sa part, CM-CIC Securities compte 27 analystes et stratèges et 23 commerciaux à Paris et Lyon, et 6 à New York (GSN North America). Il compte aussi 3 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, et de matières premières agricoles (service Préviris pour couvrir les récoltes de blé, colza et maïs) ainsi que 9 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

L'entreprise d'investissement met à la disposition de ses clients une recherche de qualité sur les actions américaines, canadiennes

et sur les matières premières grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés avec Needham & Co (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), Valeurs Mobilières Desjardins (filiale du Mouvement Desjardins, 1^{er} groupe financier coopératif au Canada) et Afrifocus Securities (courtier indépendant d'Afrique du Sud).

Au cours de l'exercice, CM-CIC Securities a organisé plus de 300 présentations de sociétés et d'analystes (*roadshows*) et séminaires en France et à l'étranger.

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 129 sociétés de gestion, administre plus de 26 500 comptes de particuliers et exerce la fonction dépositaire pour près de 320 OPC, totalisant 25 milliards d'euros d'actifs. L'entreprise d'investissement a accueilli 11 nouvelles sociétés de gestion en 2015, qui reconnaissent ainsi le savoir-faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte SOFI et la solidité financière du groupe.

Le 1^{er} janvier 2016, le CIC a absorbé CM-CIC Securities, entraînant la transmission universelle de son patrimoine au CIC et la reprise des activités de CM-CIC Securities par le CIC, lequel assure la continuité de l'ensemble des services fournis par CM-CIC Securities à ses clients. À la suite de cette opération, une nouvelle organisation des activités commerciales de marché a été mise en place. Cette direction, formée de 5 départements, porte le nom de CM-CIC Market Solutions. L'ensemble de ces activités a pour finalité d'apporter des solutions de placement, de couverture, de transactions ou de financement de marché mais aussi de post-marché, tant aux entreprises, aux investisseurs institutionnels qu'aux sociétés de gestion.



BANQUE PRIVÉE

En 2015, la performance commerciale des activités de gestion privée, dans des marchés financiers volatiles, a été satisfaisante et les résultats globaux ont une nouvelle fois progressé.

Banque de financement :

chiffres-clés (en millions d'euros)

	2015	2014	Variation 2015/2014
P N B	509	458	11,1 %
Frais de fonctionnement	- 371	- 338	9,8 %
R B E	138	120	15,0 %
Coût du risque	9	- 2	ns
Résultat avant impôt	143	119	20,2 %
Résultat net part du groupe	79	88	- 10,2 %

Source : comptes consolidés.

CIC Private Banking recouvre partout dans le monde l'ensemble des métiers de la banque privée.

À l'international, le groupe dispose d'entités dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse, la Belgique et l'Asie.

Ses enseignes proposent à près de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée.

Avec 122 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 18 milliards d'euros d'engagements et 1 900 collaborateurs, CIC Private Banking a contribué au résultat net 2015 du CIC pour près de 170 millions d'euros, en progression de + 13 % par rapport à 2014⁽¹⁾. Ces activités visent à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession.

FRANCE

Deux acteurs majeurs interviennent :

- **CIC Banque Privée**, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises ;
- La **Banque Transatlantique**, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

CIC Banque Privée

Avec 382 collaborateurs répartis dans plus de 50 villes en France, CIC Banque Privée accompagne les grandes familles patrimoniales ainsi que les dirigeants, dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, 188 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier les problématiques et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2015, grâce à une accélération des cessions d'entreprises et à sa capacité à se positionner sur des opérations de taille significative, CIC Banque Privée a poursuivi son développement et sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

2015 a vu l'offre CM-CIC Transactions PME – activité de conseil à la cession d'entreprises valorisées moins de 7 millions d'euros – prendre son essor avec 16 mandats signés et 3 déjà exécutés. Ce service vient compléter celui déjà en place pour les transactions plus importantes et contribue à l'activité de banque privée. Des travaux relatifs à la communication interne et vis-à-vis des clients, et d'autres relatifs à la sécurisation des opérations (non-résidents, connaissance client...) ont été menés, via notamment la mise en place d'outils *ad hoc*.

Les encours d'épargne clientèle ont atteint 19 milliards d'euros et la contribution de CIC Banque Privée a représenté, pour l'exercice, plus d'un tiers des résultats du métier⁽¹⁾.

(1) Hors Banque Pasche.

Groupe Banque Transatlantique

2015 a été un exercice record tant en montants d'encours gérés, qu'en PNB et résultats.

Fin 2015, les actifs gérés ont atteint 25,1 milliards d'euros (+ 12 %) et les encours de crédits 2,4 milliards d'euros sont en hausse de (+ 29 %).

Le PNB consolidé a progressé de 10 % à 141,9 millions d'euros, le résultat avant impôt s'élève à 60,7 millions d'euros et le résultat net à 39,3 millions d'euros. Cette performance a été rendue possible grâce à la forte mobilisation des équipes de la banque et d'un nombre croissant de clients qui lui font confiance.

La Banque Transatlantique a ouvert en 2015 un premier bureau de représentation à Madrid puis un deuxième à Barcelone en janvier 2016.

La Banque Transatlantique conforte sa position d'acteur majeur sur ses trois grands métiers : la gestion privée, la clientèle des Français vivant à l'étranger et l'administration de l'actionnariat salarié, stock-options et attribution gratuite d'actions.

Banque Transatlantique Paris

Le PNB s'est élevé à 83,4 millions d'euros (+ 17 %) et le résultat net à 21,4 (+ 14 %).

Banque Transatlantique Belgium

Le PNB augmente de 13 % à 14,6 millions d'euros et le résultat net de 6 % à 5,2 millions. Les actifs gérés ont atteint 1,9 milliard d'euros et les encours de crédits 349 millions. Pour accompagner son important développement en Belgique, la banque a acquis un deuxième immeuble pour accueillir de nouvelles équipes.

Banque Transatlantique Luxembourg

Le PNB s'est élevé à 7,0 millions d'euros et le résultat net à 1,0 million. Les actifs gérés se sont élevés à 1,1 milliard d'euros et les encours de crédits à 170 millions d'euros.

Transatlantique Gestion

Le PNB progresse de 5 % à 24,6 millions d'euros et le résultat net de 3 % à 9,7 millions. Les actifs gérés se sont élevés à 2,8 milliards d'euros.

Dubly-Douilhet Gestion

Le PNB atteint 9,7 millions d'euros et le résultat net 3,2 millions d'euros pour les actifs gérés de 1,1 milliard d'euros.

INTERNATIONAL RÉSEAU CIC PRIVATE BANKING

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est une des banques de référence du Grand-Duché. En 2015, ses encours en banque privée ont progressé de 6 % pour atteindre 22,2 milliards d'euros. Elle s'adresse à une clientèle internationale d'entrepreneurs et de familles fortunées à la recherche de solutions fiables pour la préservation, la gestion et la transmission de leur patrimoine matériel et immatériel. Elle propose à ses clients une offre de service intégrée, allant du conseil en investissement aux solutions de financement. La Banque de Luxembourg les accompagne également sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

En 2015, la Banque de Luxembourg a continué de se développer au Grand-Duché, ainsi qu'en Belgique, pays dans lequel elle est implantée depuis 2010. Par sa réputation, elle est surtout sollicitée par une clientèle aux besoins complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités dans plusieurs pays... Elle élargit ainsi constamment son offre afin de prendre en compte leurs demandes en matière de consolidation, de reporting et de diversification (Private Equity, immobilier, *impact investing*).

La Banque de Luxembourg a par ailleurs été précurseur au Grand-Duché, dans le développement d'un pôle de compétences autour des fonds d'investissement et dans l'accompagnement de gestionnaires indépendants. Depuis plus de trente ans, elle est aux côtés des promoteurs de fonds, de la création de leur structure à son développement international. Elle les fait bénéficier de l'ensemble des avantages qu'offre le Luxembourg, le premier centre mondial en matière d'administration et de distribution de fonds d'investissement. Les gestionnaires tiers peuvent lui déléguer l'ensemble de leurs tâches administratives, afin de se concentrer sur l'accompagnement de leurs clients et sur leur développement commercial.

Dans un monde de complexité réglementaire grandissante, la Banque a accompagné de manière proactive ses clients dans leur préparation aux défis de l'implémentation de la directive UCITS V. Ses activités de banque professionnelle sont en croissance constante. Le pôle fonds d'investissement compte 40,5 milliards d'euros d'actifs et les encours de l'activité gestion tiers atteignent 6,7 milliards d'euros.

En 2015, la banque a réalisé un produit net bancaire de 253 millions d'euros (+ 14,6 %) et un résultat net de 69,7 millions d'euros (+ 14,2 %).

Banque CIC Suisse

La stratégie de la banque est clairement focalisée sur une clientèle suisse d'entreprises et d'entrepreneurs, avec une approche très globale de leurs besoins à la fois privés et d'entreprises. Cette orientation prise depuis plusieurs années a permis un développement important en 2015.

Ainsi sur une base de clientèle conforme à cette stratégie, et en dépit des turbulences sur les marchés, le volume d'affaires a augmenté de 20,9 % et la rentabilité s'est fortement améliorée pour atteindre un niveau satisfaisant.

Les opérations de crédit ont augmenté de 846 millions d'euros par rapport à l'année précédente grâce au développement positif des affaires hypothécaires et commerciales (+21 %). Ce sont en particulier les hypothèques sur logement qui ont contribué à ce résultat (+ 497 millions d'euros). La banque a aussi réussi à collecter des dépôts pour un montant global de 748 millions d'euros. Les avoirs de la clientèle sont en augmentation de 21,4 % par rapport à l'année précédente. Ces faits traduisent la grande confiance que les clients témoignent à la banque et au groupe.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places financières majeures dans ce domaine en Asie.

En 2015, l'intérêt des investisseurs s'est renforcé en faveur des marchés de changes, pour profiter du niveau élevé de volatilité pour se positionner. L'offre FX a ainsi pu générer une forte augmentation de son activité (+ 44 %).

Les actifs gérés ont augmenté de l'ordre de 9 %, et les revenus ont progressé de 5 % pour atteindre un montant de 29,4 millions de dollars US.

Le CIC a continué à renforcer la qualité, la stabilité et le nombre de ses conseillers, et a intensifié ses efforts en matière de suivi réglementaire et de contrôle.

En 2016, les efforts porteront sur le développement d'une offre de gestion sous mandat discrétionnaire et le renforcement des revenus récurrents, ainsi que le renforcement de notre dispositif à Hong Kong.

Mme Deharo,
Directrice de l'agence
CIC Banque Privée
Paris Opéra.
Crédit photo :
Nicola Gleichauf.



CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

Premier opérateur français à capitaux bancaires, CM-CIC Investissement est l'outil national pour l'ensemble des métiers de haut de bilan des entreprises. Le total des capitaux sous gestion s'élève à 2,6 milliards d'euros investis dans plus de 500 sociétés au total.

Banque de financement : chiffres-clés (en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
P N B	172	149	15,4 %
Frais de fonctionnement	- 41	- 38	7,9 %
R B E	131	111	18,0 %
Coût du risque	-	-	-
Résultat avant impôt	131	111	18,0 %
Résultat net part du groupe	127	110	15,5 %

Source : comptes consolidés.

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Innovation, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Conseil), CM-CIC Investissement compte plus de 100 collaborateurs répartis entre le siège à Paris et 6 implantations à Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg et Montréal.

CM-CIC Investissement décline une offre complète (capital-risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), intervenant pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de soutenir les entreprises dans leur développement, tant en France qu'à l'international. 2015 s'est déroulé dans une conjoncture toujours complexe et peu favorable aux projets de croissance de sa clientèle sur le segment des PME et petites ETI. Néanmoins, la constance de son positionnement stratégique fondé sur une vision à long terme du développement des entreprises souvent internationalisées et leur accompagnement avec des capitaux longs investis durablement, lui a permis, tant en termes d'activité que de tenue de ses portefeuilles, de résister et de renforcer sa rentabilité globale.

Ainsi, en gestion pour compte propre, près de 310 millions d'euros (dont environ 2/3 au capital d'entreprises de taille intermédiaire) ont été investis dans 127 opérations, dont plus du tiers en accompagnement des lignes du portefeuille. Les principales prises de participations ont concerné : Groupe Circet, Proplast, Lorillard, Innov 8, Compte R, Teknimed, Freche, Aramis, Caillau, Bouvay Ladubay, Krono Safe, Mitricares, Colombus/Chargeurs et les réinvestissements : Altrad, Joryf, NGE, PSF/Schmidt Stoeffler, Kerlink, Cie Biodiversité/Léa Nature, Financière de la Chesnaie/Fast.

La rotation du portefeuille a été active. Les désinvestissements d'un montant de 333 millions d'euros en valeur de cessions ont dégagé 152 millions d'euros de plus-values (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant la qualité et la résilience des lignes investies. Une liquidité des actifs a été poursuivie et les principaux désengagements ont porté sur Labco, Joryf, Exaprint, Anavéo, Holding GS/Systam, La Toulousaine, Serta, Mecafer.

Au 31 décembre 2015, ce portefeuille représente 2,1 milliards d'euros (dont 80 millions en capital innovation) pour près de 435 participations. Il est diversifié et compte une part importante en capital-développement (plus de 60 %).

Les actifs gérés ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 64 millions d'euros. En outre, le stock des plus-values latentes s'est accru, ce qui a bénéficié au résultat IFRS.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a suspendu ses émissions de FIP et FCPI en 2015. Les fonds sous gestion se sont élevés à 300,9 millions d'euros, après remboursement de 73 millions à leurs souscripteurs et clôture de 3 fonds.

L'activité de conseil a réalisé une année 2015 en légère amélioration (notamment par l'offre CM-CIC Transactions PME réservée aux plus petites opérations) avec 10 opérations dans un marché des fusions-acquisitions toujours atone.

CM-CIC Investissement et ses filiales ont contribué pour 126 millions d'euros au résultat net comptable consolidé du CIC (en progression de 14 % par rapport à 2014).

COORDONNÉES DU RÉSEAU

Banques régionales

CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 45 96 96 96
www.cic.fr
Président du Conseil
d'administration:
Nicolas Théry
Directeur général :
Alain Fradin
Directeurs généraux adjoints :
Daniel Baal, Philippe Vidal

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr
Président-directeur général :
Nicolas Théry

CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr
Président :
Philippe Vidal
Directeur général :
Isabelle Bourgade

CIC Nord Ouest

33 avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr
Président-directeur général :
Éric Cotte

CIC Sud Ouest

Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr
Président-directeur général :
Pascale Ribault

CIC Ouest

2 avenue Jean-Claude
Bonduelle
44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr
Président-directeur général :
Laurent Métral

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
60329 Frankfurt am Main
Tél. : (49 69) 27 40 21 80
E-mail : infofra@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique
Belgique
Rue de Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90
E-mail :
cicbruxelles@cicbanques.be
Gaëtan Cröen

Espagne

Calle Claudio Coello
N° 123 – 6ª planta
28006 Madrid
Tél. : (349 1) 310 32 81/82
E-mail : cicmadrid@cmcic.com
Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Finsbury Circus House
15 Finsbury Circus
London EC2M 7EB
Tél. : (44 20) 36 18 96 01
Ubaldo Bezoari

Hongrie

Crédit Industriel et Commercial
Budapesti Képviseleti Irodája
Mozsár utca 16.
H-1066 Budapest
Tél. : (36 1) 489 03 40
E-mail :
cicbudapest@cmcic.com
Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29
20122 Milano
Tél. : (39 02) 55 19 62 42
E-mail :
cicmilano@cicmilano.it
Luigi Caricato

Pologne

Ul Stawki 2
INTRACO 29 p.
00-193 Warszawa
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03
E-mail :
cicvarsovie@cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n° 54, 6° A
1050-043 Lisbonne
Tél. : (351 21) 761 47 11/12
E-mail :
ciclisbonne@cmcic.com
Henrique Real

République Tchèque

Bucharova 1423/6
158 00 Praha 5
Tél. : (420 2) 234 120 600
E-mail :
cicprague@cmcic.com
Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2
Apt. 6, Sector 1
011981 Bucuresti
Tél. : (40 21) 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Alexandru Dumitrescu

Fédération de Russie – CEI

107045, Moscow, Posledniy
Pereulok, Dom 26
Tél. : 7 903 66 937 15
E-mail :
cic-moscow@cic-moscow.ru
Nikita Stepanchenko

Suède, Pays baltes et nordiques

Kronobergsgatan 27
SE – 112 33 Stockholm
Tél. : (46 8) 611 47 11
E-mail : cicstockholm@cic.pp.se
Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : (41 22) 839 35 06
E-mail :
georges.anagnostopoulos@
cmcic.com
Georges Anagnostopoulos

Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48
BJK Plaza A Blok K:4 D:41
Akaretler
34357 Besiktas Istanbul
Tél. : (90 212) 227 67 39
E-mail :
cicturkey@cicturkey.com
Mehmet Bazyar

Amérique

Brésil

Rua Fidêncio Ramos, 223
13 Andar – Cj 132
CEP 04551 – 010
Sao Paulo SP
Tél. : [55 11] 3846 22 12
E-mail :
cicbrasil@brasil-cic.com.br
Aurélien Lorthiois

Canada

1170 rue Peel
Bureau 601
Montréal, Québec H3B 4P2
Tél. : [1 514] 985 4137
E-mail : cicmontreal@cic.fr
David Eap

Chili

Edificio World Trade Center
Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte – Oficina 1401
Las Condes
Santiago de Chile
Tél. : [56 2] 2 203 67 90
E-mail :
cicbanqueschili@cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

États-Unis

520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : [1 212] 715 44 09
E-mail : steve.francis@cicny.com
Steve Francis

Mexique

Galileo 20 PH A
Colonia Polanco
Delagacion Miguel Hidalgo
11560 Mexico D.F.
Tél. : [52 55] 52 80 83 87
E-mail :
cicmexico@cicmexico.mx
Olivier Soulard

Venezuela

Centro Plaza – Torre A
Piso 12 – Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda
Caracas
Adresse postale :
Apartado Postal 60583
Caracas 1060
Tél. : [58 212] 285 45 85/
286 25 03
E-mail : cicvenezuela@
cicvenezuela.com.ve
Pierre Roger

Afrique

Algérie

4 rue Mohamed Abdou
(ex-Rochet)
El Mouradia
16000 Alger
Tél. : [213 21] 27 47 37
E-mail :
cicbalg@cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : [20 2] 23 93 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

157 avenue Hassan II
6e étage
20000 Casablanca
Tél. : [212 5 22] 22 66 60
E-mail :
ciccasablanca@cmccic.com
Vanessa Hancart

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
1053 Les Berges du Lac
Tunis
Tél. : [216 71] 96 23 33/96 30 78
E-mail : cictunisie@cictunisie.tn
Emna Ben Amor – Dimassi

Proche-Orient

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de l'Archevêque Ghofrayel
Immeuble Attar – rdc gauche
Beyrouth
Tél. : [961 1] 216 320
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Émirats Arabes Unis

Emirates Financial Tower
South
20th floor – Office S2007
Dubai International Financial
Center
Po Box : 16732 DUBAI
United Arab Emirates
Tél. : [00971] 4 325 1559
E-mail : cicba@emirates.net.ae
Blanche Ammoun

Asie

Chine de l'Est/Shanghai

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese
Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w)
Shanghai 200040
Tél. : [86 21] 62 49 66 90/69 27
E-mail :
cicshanghai@cicshanghai.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1,
Bright China
Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél. : [86 10] 65 10 21 67/68
E-mail : cicpekin@cicpekin.cn
Yumin Liu

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : [85 2] 25 21 61 51
E-mail :
cichongkong@hongkong.cic.fr
Pierre Garnier

Corée

Samsung Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél. : [82 31] 901 1225
E-mail : cicseoul@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg
Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. : [91 11] 41 68 06 06
E-mail : cicindia@cicindia.net
Mathieu Jouve Villard

Indonésie

Wisma Pondok Indah 2
Suite 1709
Jalan Sultan Iskandar Muda
Pondok Indah Kav. V-TA
Jakarta Selatan 12310
Tél. : [62 21] 765 41 08/09
E-mail :
cicindonesia@cicindonesia.co.id

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinjuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 – 0022
Tél. : [81 3] 32 26 42 11
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Singapour

12 Marina Boulevard #37-01
Marina Bay Financial Center
Tower 3
Singapore 018982
Tél. : [65] 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail :
alex.aupoix@singapore.cic.fr
Alex Aupoix

Taïwan

2F, N° 61, Tien-mou West Road
11156 Taipei
Tél. : [886 2] 2874 7645/46
E-mail : cictaiwan@cictaiwan.tw
Henri Wen

Thaïlande

1 South Sathorn Road
Q House Lumphini
27th floor C/O Regus
Tungmahamek / Sathorn
Bangkok 10120
Tél. : [662] 610 3651
E-mail : cicbangkok@cmccic.com
Gabriel Lubeigt Hanchana

Vietnam

c/o Openasia Group
7th Floor, Unit 7B1
Han Nam building
65 Nguzen Du, Ben Nghe Ward
District 1
Hô Chi Minh City
Tél. : [848] 391 05 029
E-mail :
cicvietnam@openasiagroup.com
Daitu Doan Viet

Océanie

Australie

Suite 1503, Level 15 Chifley
Tower
2 Chifley Square
Sydney NSW 2000
Australia
Tél. : [612] 9926 0701
E-mail : kc.lim@australia.cic.fr
KC Lim

Réseau spécialisé

France

Banque privée

Banque Transatlantique
26 avenue Franklin D.
Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 56 88 77 77
www.banquetransatlantique.com
Président-directeur général :
Bruno Julien-Laferrère
Directeur général adjoint :
Hubert Veltz

Capital-développement

CM-CIC Investissement
4-6 rue Gaillon
75002 Paris
Tél. : 01 42 66 76 63
www.cmcic-investissement.com
Président du directoire :
Antoine Jarmak
Membres du directoire :
Carl Arnou – Pierre Tiers

Belgique

Banque privée

Banque Transatlantique
Belgium
Rue De Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 626 02 70
E-mail :
btb@banquetransatlantique.be
Contacts : Fabrice de Boissieu
Michel de Villenfagne

Grande-Bretagne

Banque privée

Banque Transatlantique
Finsbury Circus House
15 Finsbury Circus
London EC2M 7EB
Tél. : (44) 203 618 97 50
E-mail : btldondres@
banquetransatlantique.com
Contact : Gwenolé Le Blévenec

Luxembourg

Banque privée

Banque de Luxembourg
14 boulevard Royal
L 2449 Luxembourg
Tél. : (352) 49 92 41
E-mail :
banquedeluxembourg@bdl.lu
Président : Philippe Vidal
Administrateur délégué :
Pierre Ahlborn

Banque Transatlantique Luxembourg

17 Côte d'Eich – BP 884
L 2018 Luxembourg
Tél. : (352) 46 99 891
E-mail :
btl@banquetransatlantique.lu
Contacts : Didier Huard
Mériadec Portier

Suisse

Banque privée

Banque CIC Suisse
13 place du Marché
4001 Bâle
Tél. : (41) 61 264 12 00
Président : Philippe Vidal
E-mail : info@cic.ch
Thomas Müller

Transatlantique Private Wealth

Genève
29 avenue de Champel
Genève 1206
Tél. : (41 22) 346 10 10
E-mail : btgeneve@
transatlantiqueprivatewealth.ch
Contact : Nicolas Paillard

Canada

Bureau de représentation

Banque Transatlantique
1170 rue Peel – Bureau 601
Montréal (Québec) H3B 4P2
Tél. : +1 514 985 4137
E-mail : btmontreal@
banquetransatlantique.com
Contact : David Eap

États-Unis

Bureau de représentation

Banque Transatlantique
et Transatlantique Private
Wealth NY
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 644 42 19
E-mail : btnewyork@
banquetransatlantique.com
Contact : Pascal Le Coz

Hong Kong

Bureau de représentation

Banque Transatlantique
22/F, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (852) 2106 0391
E-mail : bthongkong@
banquetransatlantique.com
Contact : Hervé Guinebert

CIC Investor Services Limited

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (852) 21 06 03 88
E-mail : loti@hongkong.cic.fr
Contact : Timothy Lo

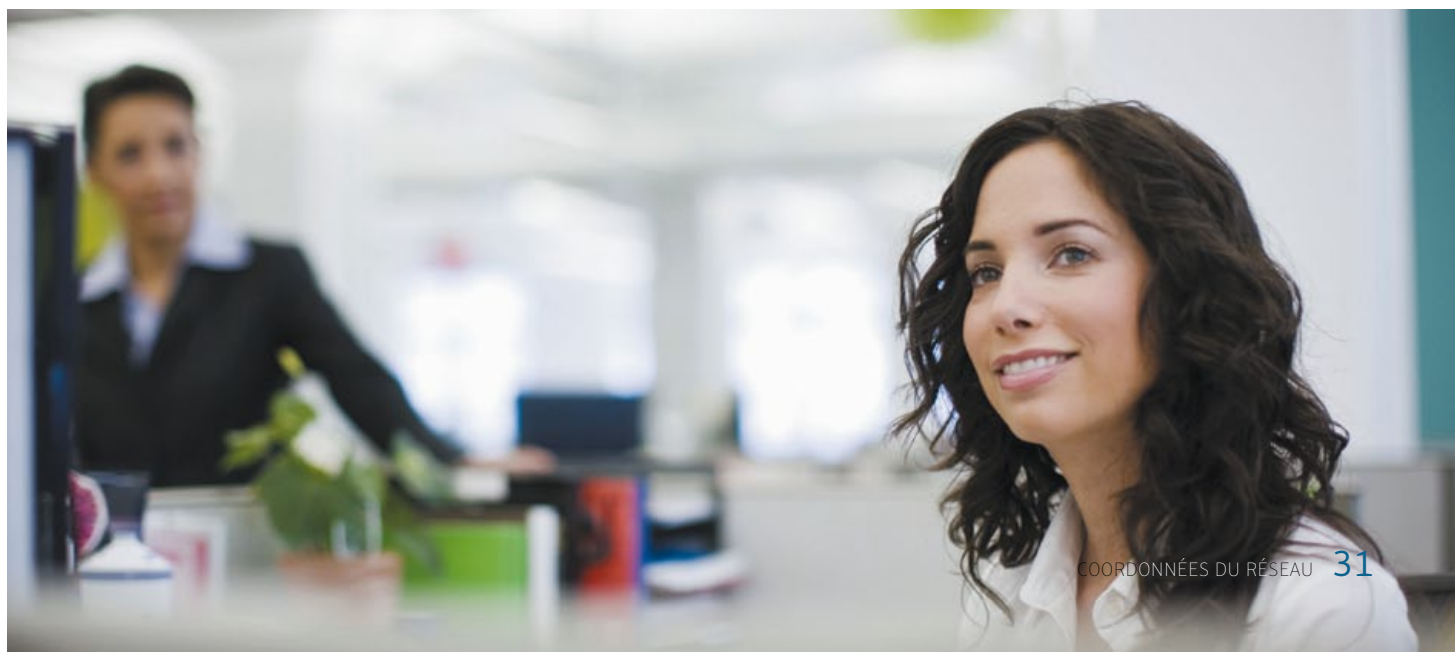
Singapour

Banque privée

Banque Transatlantique
Singapore Private Limited
12 Marina Boulevard # 37-02
Marina Bay Financial Center
Tower 3
Singapore 018982
Tél. : (65) 64 41 20 00
E-mail : btsingapour@
banquetransatlantique.com
Contact : Pierre Coupard

CIC Singapore

12 Marina Boulevard # 37-02
Marina Bay Financial Center
Tower 3
Singapore 018982
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.cic.com.sg
E-mail : bruno.morel@
singapore.cic.fr
Contact : Bruno Morel



HISTORIQUE DU CIC

Le CIC est la plus ancienne banque de dépôts en France.
Il s'est développé à l'international et en France avant d'associer les métiers de l'assurance à ceux de la banque.

CIC, la plus ancienne banque française de dépôts

1859. La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial est créée le 7 mai par décret impérial de Napoléon III.

1864. Le CIC participe de façon significative au capital de banques en création telles que la Société Lyonnaise.

1895. Inauguration de la première succursale à l'étranger à Londres.

1896. Le CIC participe à la création de plusieurs banques à travers le monde : Banque de Roumanie, de Madrid, de Nouvelle Calédonie, de la Réunion et de Madagascar...

1917. Les actions des sociétés filiales régionales apparaissent au bilan du CIC.

Une politique de prises de participation dans des banques régionales

1918-1927. Le CIC prend des participations dans le capital de banques régionales : Banque Dupont, Banque Scalbert, Crédit Havrais, Crédit de l'Ouest...

1927. Naissance du Groupe des Banques Affiliées (GBA).

1929. Création de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel (UBR) qui réunit 18 banques régionales et locales autour du CIC. La même année, le CIC fonde la Société de Secours Mutuels.

1948-1970. Les banques régionales sont en phase d'expansion.

1968. Le groupe Suez-Union des Mines prend le contrôle du CIC.

1971-1982. La majorité du capital du CIC (72 %) est détenue par la Compagnie Financière de Suez. Pendant cette période, la banque ouvre des bureaux à l'étranger.

De la nationalisation à la privatisation

1982. Le CIC est nationalisé ainsi que ses 9 banques régionales regroupées dans le Groupe des Banques Affiliées.

1983. Le groupe CIC est restructuré : 51 % du capital des banques régionales sont désormais détenus par la « société mère ».

1984. La restructuration se poursuit avec la création de CIC Union Européenne, International et Cie et de la Compagnie Financière de CIC.

1985. La société d'assurances GAN entre à hauteur de 34 % dans le capital de la Compagnie Financière.

1987. Désormais, 100 % du capital des banques régionales sont détenus par la Compagnie Financière.

1989. La participation du GAN est portée de 34 % à 51 %.

1990. Fusion de la Compagnie Financière de CIC et de la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à l'Union Européenne de CIC, banque et holding du groupe CIC détenant 100 % du capital des banques régionales.

1991. Le GAN détient 81,92 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1993. Le GAN détient 92,64 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1996. L'État (gouvernement Juppé) décide de la privatisation du groupe CIC selon une procédure de gré à gré interrompue en décembre de cette même année.

1997. L'État (gouvernement Jospin) relance la procédure de privatisation selon le même principe.

Le Crédit Mutuel rachète le CIC

1998. Le gouvernement annonce que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) est désormais actionnaire majoritaire de l'Union Européenne de CIC avec 67 % du capital. Le GAN conserve 23 % et plus de 7 % sont réservés aux salariés. Le capital passe de 2 864 359 400 francs à 3 500 883 600 francs (436 668 775 euros à 533 706 264 euros). Michel Lucas, Directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devient Président du directoire du CIC, et Étienne Pflimlin, Président du CMCEE, Président du Conseil de surveillance.

1999. La fusion de l'Union Européenne de CIC (holding du groupe) avec le CIC Paris (banque régionale en Ile-de-France) donne naissance au Crédit Industriel et Commercial (CIC), nouvelle structure et appellation, à la fois banque de tête de réseau et banque régionale. Par ailleurs, la BFCM cède 1 % du capital à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

2000-2004. Développement de l'assise internationale avec prise de participation dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, montée au capital de la Banque de Tunisie, accords de partenariat avec Banca Popolare di Milano (Italie) et Bank of East Asia.

2000. Une nouvelle organisation est lancée : mise en place d'un seul système informatique et d'un socle social commun, création de nouveaux points de vente et de centres de métiers communs au Crédit Mutuel et au CIC.

2001. Le capital social du CIC est désormais de 560 141 376 euros. La même année, sa composition connaît une nouvelle évolution : le Crédit Mutuel rachète la part du GAN.

2004. Année charnière avec l'aboutissement de nombreux chantiers : un seul outil informatique commun Crédit Mutuel et CIC, une seule enseigne CIC en Ile-de-France, un réseau densifié.

Une nouvelle organisation territoriale autour de 6 pôles :

- Ile-de-France avec le CIC, tête de réseau ;
- Nord-Ouest avec CIC Banque Scalbert Dupont et CIC Banque CIN ;
- Est avec CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB ;
- Sud-Est avec CIC Lyonnaise de Banque et CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque ;
- Sud-Ouest avec CIC Société Bordelaise ;
- Ouest avec CIC Banque CIO et CIC Banque BRO.

2006. Fusions juridiques :

- CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois forment une nouvelle entité : CIC Banque BSD-CIN ;
- CIC Banque CIO et CIC Banque BRO forment une nouvelle entité : CIC Banque CIO-BRO.

2007. Fusion juridique :

- CIC Banque SNVB et CIC Banque CIAL forment une nouvelle entité : Banque CIC Est.

2008 : CIC Lyonnaise de Banque intègre CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque.

2010 :

- Banque BSD-CIN change de raison sociale pour Banque CIC Nord Ouest ;
- Banque CIO-BRO change de raison sociale pour Banque CIC Ouest ;
- Banque Société Bordelaise change de raison sociale pour Banque CIC Sud Ouest.

2011. Le 19 mai, l'assemblée générale mixte des actionnaires modifie la gouvernance de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique.

Le Conseil d'administration, réuni à son issue, décide que la direction générale sera assumée par Michel Lucas, Président du Conseil d'administration et Directeur général, et par Alain Fradin, Directeur général délégué.

2014. Le 11 décembre, le Conseil d'administration prend acte de la démission de Michel Lucas de ses mandats de Président et Directeur général et, sur sa proposition, procède aux nominations suivantes : Nicolas Théry, Président du Conseil d'administration ; Alain Fradin, Directeur général ; Daniel Baal, Directeur général adjoint. Ce dernier et Philippe Vidal, déjà Directeur général adjoint, sont désignés comme dirigeants effectifs aux côtés d'Alain Fradin.

2015. Le 31 mars, CM-CIC Capital Finance, filiale du CIC, qui regroupe les activités de haut de bilan, change de raison sociale pour CM-CIC Investissement.

CAPITAL

Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2015, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébail, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 et rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport des siennes au CIC, ce qui a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été cédées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détenait alors 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007) dont les actionnaires autres que le CIC

ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros. En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles.

En application de la 5^e résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles. En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 4 291 360 euros par la création de 268 210 actions nouvelles.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 17 763 552 euros par la création de 1 110 222 actions nouvelles.

Titres non-représentatifs du capital

Néant.

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

	2011		2012		2013	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888
Augmentation en numéraire						
<i>Dont prime d'émission</i>						
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888

Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

	Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2014			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	27 657 888	72,73	27 657 888	73,19	27 657 888	72,73	27 657 888	73,19
Ventadour Investissement	7 407 901	19,48	7 407 901	19,60	7 759 983	20,41	7 759 983	20,53
Caisse centrale du Crédit Mutuel	384 436	1,01	384 436	1,02	384 436	1,01	384 436	1,02
Banca Popolare di Milano	352 082	0,93	352 082	0,93				
Crédit Mutuel Nord Europe	375 289	0,99	375 289	0,99	375 289	0,99	375 289	0,99
Crédit Mutuel Arkéa (Suravenir)	263 585	0,69	263 585	0,70	263 585	0,69	263 585	0,70
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie	256 186	0,67	256 186	0,68	256 186	0,67	256 186	0,68
Crédit Mutuel Océan	266 292	0,70	266 292	0,70	266 292	0,70	266 292	0,70
Crédit Mutuel du Centre	219 458	0,58	219 458	0,58	219 458	0,58	219 458	0,58
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest	135 329	0,36	135 329	0,36	135 329	0,36	135 329	0,36
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)								
Crédit Mutuel Normandie	26 626	0,07	26 626	0,07	26 626	0,07	26 626	0,07
Public, autres actionnaires	449 000	1,18	449 000	1,18	445 882	1,17	445 882	1,18
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	233 421	0,61	-	-	236 539	0,62	-	-
TOTAL	38 027 493	100	37 794 072	100	38 027 493	100	37 790 954	100

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du CIC qui avaient participé à sa privatisation en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans et sur 66 573 actions en 2013, dernière année de l'engagement contractuel de la BFCM.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement. En conséquence de la fin du partenariat, Banca Popolare di Milano a cédé ses 352 082 actions à Ventadour Investissement en juin 2014.

Au 31 décembre 2013, le FCPE « ActiCIC » ne détenait plus d'actions CIC et était en cours d'absorption par un fonds monétaire.

Les actions nominatives que les salariés et anciens salariés détenaient directement représentaient 0,1 % du capital du CIC au 31 décembre 2015.

Les 236 750 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2015 (dont 229 741 actions détenues en propre et 7 009 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-contre.

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel), elle-même filiale à 93 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, contrôle au 31 décembre 2015 directement (73,2 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 93,7 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

2014		2015	
Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888
38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888

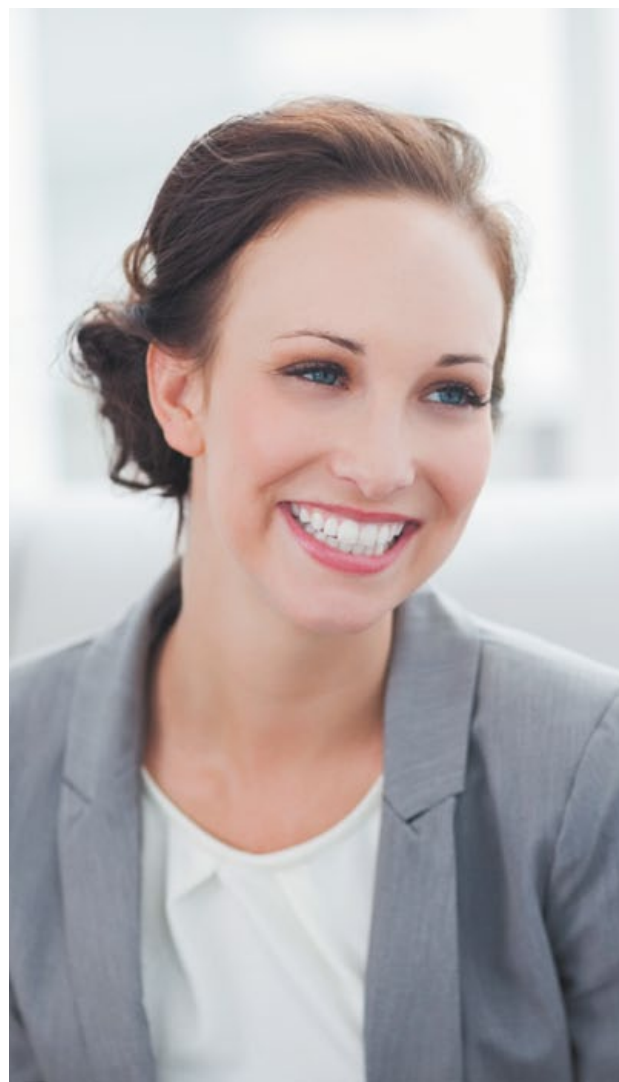
Situation au 31/12/2015			
Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
27 657 888	72,73	27 657 888	73,19
7 759 983	20,41	7 759 983	20,53
384 436	1,01	384 436	1,02
375 289	0,99	375 289	0,99
263 585	0,69	263 585	0,70
256 186	0,67	256 186	0,68
266 292	0,70	266 292	0,70
219 458	0,58	219 458	0,58
135 329	0,36	135 329	0,36
26 626	0,07	26 626	0,07
445 671	1,17	445 882	1,18
236 750	0,62		-
38 027 493	100	37 790 954	100

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM11, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- services de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La BFCM est une filiale du groupe CM11, constitué des Caisses et des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen et Anjou, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Caisse Fédérale commune) et des autres principales filiales : ACM, BECM, informatique, CIC, Targobank (Allemagne et Espagne), Cofidis, CIC Iberbanco.

Au 31 décembre 2015, avec un total de bilan consolidé de 570,6 milliards d'euros, le groupe CM11 gère et conserve



583,3 milliards d'euros d'épargne, dont 254,4 milliards de dépôts comptables, 253,0 milliards d'épargne financière bancaire et 75,9 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 304,1 milliards.

Ses capitaux propres s'élèvent à 37,5 milliards d'euros et son ratio *Common Equity Tier 1* sans mesures transitoires à 15,1 %.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la BFCM et le CIC sont conclues à des prix de marché et que les seules conventions réglementées entre la BFCM et le CIC concernent l'optimisation du refinancement du groupe.

En sus du Président du Conseil d'administration du CIC, qui est également Président du Conseil d'administration de la BFCM, et du Directeur général du CIC, qui est également Directeur général de la BFCM, celle-ci dispose d'un siège au Conseil d'administration du CIC qui comprend 10 administrateurs nommés par l'assemblée générale et 2 administrateurs élus par les salariés.

MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

LES ACTIONS

Les actions du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession de ces actions. L'article 9 des statuts, 6^e alinéa, oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 %. L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 27 mai 2015 a, par sa douzième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2016 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat, en 2015, le CIC :

- a acquis 27 855 actions, à un prix moyen unitaire de 182,81 euros ;
- a vendu 27 644 actions, à un prix moyen unitaire de 180,37 euros ;
- détenait 7 009 actions CIC à un cours de Bourse de 180,50 euros au 31 décembre 2015, soit 0,018 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées. Le montant des frais de négociation correspond à la facture du prestataire de services d'investissement.

Il sera demandé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée pour le 25 mai 2016, de renouveler cette autorisation. Il n'existe aucun droit, ni privilège, ni restriction particuliers qui soient attachés aux actions émises par la société.



Données boursières – actions CIC

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
Janvier 2014	16 869	2,711	148,25	167,00
Février 2014	11 355	1,846	159,25	165,00
Mars 2014	10 829	1,777	162,60	166,00
Avril 2014	4 653	0,754	159,95	163,85
Mai 2014	8 473	1,377	156,50	166,00
Juin 2014	8 190	1,287	150,00	159,20
Juillet 2014	9 297	1,406	145,00	155,85
Août 2014	14 133	2,130	148,60	154,80
Septembre 2014	15 827	2,520	154,80	165,50
Octobre 2014	11 378	1,789	149,00	164,90
Novembre 2014	7 007	1,092	151,05	158,00
Décembre 2014	9 838	1,526	154,00	158,00
Janvier 2015	7 865	1,251	154,50	164,90
Février 2015	8 444	1,454	162,00	192,70
Mars 2015	6 530	1,217	183,05	190,00
Avril 2015	9 856	1,878	188,00	192,65
Mai 2015	14 128	2,685	183,40	191,50
Juin 2015	19 391	3,579	176,00	192,70
Juillet 2015	8 496	1,616	182,00	196,00
Août 2015	8 408	1,598	183,00	194,75
Septembre 2015	3 862	0,717	183,50	187,85
Octobre 2015	8 598	1,552	176,40	184,35
Novembre 2015	5 101	0,921	179,50	181,95
Décembre 2015	6 170	1,112	177,00	184,00
Janvier 2016	7 395	1,303	169,00	183,75
Février 2016	9 675	1,604	152,70	174,60

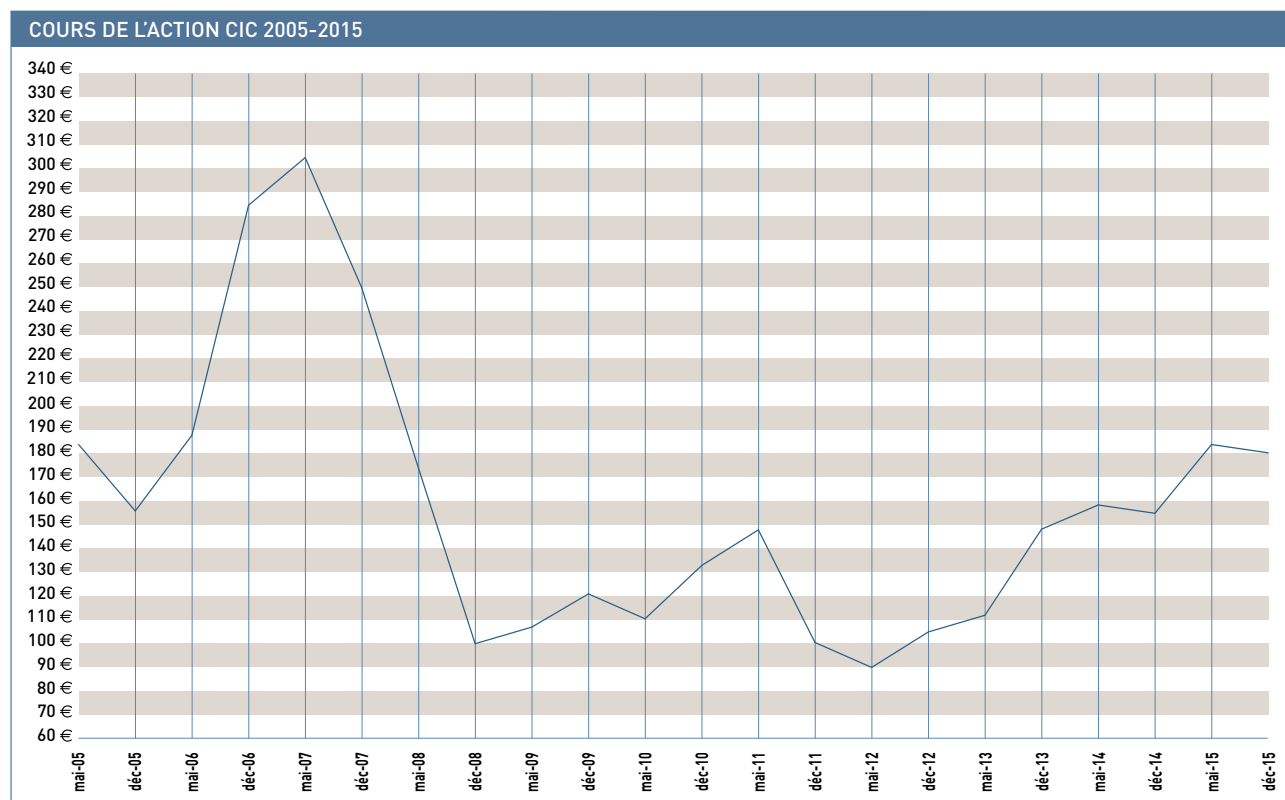
VIE DE L'ACTION

En 2015, le cours de l'action CIC a progressé de 16,5 %, à 180,50 euros au 31 décembre 2015 contre 155,0 euros au 31 décembre 2014.

Le titre a enregistré une forte progression sur les deux premiers mois de l'année passant de son cours de clôture le plus bas de l'année de 155,0 euros les 5,6 et 7 janvier 2015 à un cours de clôture de 188,0 euros le 27 février. Il a ensuite fluctué et atteint son cours de clôture le plus haut le 24 juillet à 195,5 euros avant de s'orienter globalement à la baisse.

Le cours moyen sur l'année s'est établi à 182,693 euros.

En 2015, 106 849 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 19,6 millions d'euros de capitaux.



DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Titres composant le capital

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Dividende net des actions (en €)	6,50	7,50	7	8	8,5
TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)	247	285	266	304	323
Résultat net consolidé part du groupe (en M€)	555	698	845	1 116	1 111
Taux de distribution	45 %	41 %	32 %	27 %	29 %

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 236 750 titres auto détenus. Le montant des dividendes revenant à ces derniers est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

... Dividendes et politique de distribution

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'Insee pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel, à intérêts composés, renouvelé chaque fin de mois au taux moyen mensuel du marché monétaire, pendant les 12 mois précédant le mois de mars.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'Eonia (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2016 – CP 2016 – est égal à :

$$\text{CP 2015} \times \frac{\text{Résultat 2015 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2014 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2015, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 1 110 775 milliers d'euros contre 1 116 457 milliers pour 2014.

Le CP 2016 est ainsi égal à :

$$\frac{\text{CP 2015} \times 1\,110\,775 \text{ milliers d'euros}}{1\,116\,457 \text{ milliers d'euros}}$$

soit $16,457 \times 0,99491 = 16,373$.

Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à - 1,199 %, soit à un niveau inférieur au plancher de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2016 aux porteurs de titres participatifs sera de 85 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 0,394 % avec un TAM de - 0,1612 % et un TMO moyen de 1,0875 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2016, le coupon brut est de 0,6002 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2012 (année de paiement)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2012	9,139	0,8126	3,4408	2,765	€ 4,21
2013	11,439	0,1578	2,5642	1,157	€ 1,76
2014	13,369	0,1212	2,4758	1,104	€ 1,68
2015	16,457	0,0414	1,4900	0,651	€ 0,99
2016	16,373	- 0,1612	1,0875	0,394	€ 0,60

Cours du titre participatif depuis 2011

	+ haut euros	+ bas euros	dernier cours euros
2011	147	138	140
2012	150	139,50	145,10
2013	150	139,97	148
2014	148	140	147,45
2015	154,90	143,50	154,50

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 20 avril 2016 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués, prévus lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs, se présentent comme suit :

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multipliée par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2016, est le suivant :

$$CP\ 2015 = CP\ 2014 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2015}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2014}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- Une rémunération plancher égale à $85\% \times (TAM + TMO)/2$.
- Une rémunération plafond égale à $130\% \times (TAM + TMO)/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2015 et 2014, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2014 et 2015, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2015 de 16,373 contre 16,457 en 2014.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à -1,20 % avant prise en compte des taux plancher et plafond, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 0,39 % et 0,60 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2016 relative à l'exercice 2015 sera de € 0,60 par titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,
le 20 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Husserr Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



Construisons dans un monde qui bouge.

Gouvernement d'entreprise

2

42 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 43 Changements intervenus au cours de l'exercice 2015
- 44 Composition du Conseil d'administration
- 44 Autres mandataires sociaux : direction générale
- 44 Renseignements concernant les membres du Conseil d'administration et de la direction générale

52 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- 52 Principes directeurs
- 53 Mise en œuvre

54 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES PROFESSIONNELS « PRENEURS DE RISQUES »

- 54 Cadre réglementaire
- 55 Règles de gouvernance

56 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- à l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
- 56 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
- 59 Procédures de contrôle interne

67 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration du CIC

68 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions et engagements réglementés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires

Nicolas Théry

Président du Conseil d'administration
Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Catherine Allonas Barthe

Directeur général ACM Vie S.A.M.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

représentée par Jacques Humbert – Vice-Président

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

représentée par Luc Cortot – Administrateur

Maurice Corgini

Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Jean-François Jouffray

Vice-Président du Crédit Mutuel Ile-de-France

Monique Leroux

Présidente et Chef de la direction du Mouvement Desjardins (Canada)

Daniel Leroyer

Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Michel Lucas

Président de la Confédération nationale du Crédit Mutuel
et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Éric Charpentier

Directeur général du Crédit Mutuel Nord Europe

Membres élus par les salariés :

Nathalie Jolivet

Technicien services clients à CIC Ouest

William Paillet

Gérant privé à CIC Est

Censeurs :

Luc Chambaud

Directeur général du Crédit Mutuel Normandie

Gérard Cormorèche

Président du Crédit Mutuel du Sud-Est

Damien Lievens

Président du Crédit Mutuel du Centre

Lucien Miara

Président du Crédit Mutuel Méditerranéen

Albert Peccoux

Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Assistent également aux séances :

Alain Fradin

Directeur général du CIC

Daniel Baal

Directeur général adjoint du CIC

Philippe Vidal

Directeur général adjoint du CIC

Gilles Le Noc

Secrétaire général du CIC, Secrétaire du Conseil d'administration

Gérard Fubiani

Représentant du comité d'entreprise du CIC



Nicolas Théry
Président
du Conseil d'administration



Alain Fradin
Directeur général



Daniel Baal
Directeurs généraux adjoints



Philippe Vidal

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Deux changements sont intervenus au cours de l'année 2015.

Le 27 mai, l'assemblée générale a nommé Monsieur Éric Charpentier en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe Vasseur qui ne s'est pas représenté.

Le 30 juillet, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur François Duret en tant que censeur, et a nommé un nouveau censeur en la personne de Monsieur Damien Lievens.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elle est régie par l'article 10 des statuts.

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de neuf membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs élus par le personnel salarié, dont un représentant les cadres, au sens de la convention collective des banques, et un représentant les autres salariés.

Les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les autres administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans et ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. À cet effet,

le mandat des premiers administrateurs nommés par l'assemblée générale du 19 mai 2011 a été de deux, quatre ou six ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du sixième anniversaire de leur élection.

Les censeurs sont désignés pour six ans et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 décembre 2014, Monsieur Nicolas Théry a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration. Cette nomination a été faite pour la durée du mandat de l'intéressé.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du Conseil d'administration figurent dans le tableau de synthèse ci-contre.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX : DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration, réuni le 11 décembre 2014, a décidé d'opter pour l'exercice séparé des fonctions de Président et de Directeur général et a nommé Monsieur Alain Fradin, Directeur général.

Le Directeur général et Messieurs Daniel Baal et Philippe Vidal, Directeurs généraux adjoints non mandataires sociaux, ont été désignés en tant que dirigeants effectifs du CIC au regard du Code monétaire et financier.

Le fonctionnement de la direction générale est régi par l'article 12 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Le Conseil d'administration n'a pas fixé de limites aux pouvoirs du Directeur général autres que celles prévues par la loi et les pouvoirs propres du Conseil d'administration et de l'assemblée générale.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rapports avec l'entreprise

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration ou de la direction générale aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'administration ou de la direction générale et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au Conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et du Conseil d'administration. Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du Conseil d'administration et de la direction générale ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC.

Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée.

Chaque membre de la direction générale et du Conseil d'administration a attesté :

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
 - fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe de direction ou d'administration, ou exercer la fonction de Directeur général,
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC,
 - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou d'administration, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;
- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;
- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la société ⁽¹⁾
Conseil d'administration				
Nicolas Théry	11.12.2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Président du CA	Président de la Caisse fédérale de CM et de la BFCM
Catherine Allonas Barthe	19.05.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Directeur général de ACM Vie Sam
Maurice Corgini	19.05.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Membre du CA	Administrateur du CM Centre Est Europe
Luc Cortot (représentant la CCCM)	12.11.2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Directeur général du CM Océan, Administrateur de la CCCM
Jean-François Jouffray	27.02.2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Membre du CA	Vice-Président du CM Ile-de-France
Jacques Humbert (représentant la BFCM)	19.05.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Vice-Président de la BFCM
Monique Leroux	23.05.2013	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Présidente et Chef de la direction du Mouvement Desjardins (Canada)
Daniel Leroyer	19.05.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Président du CM Maine-Anjou, Basse-Normandie
Michel Lucas	19.05.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Président de la Confédération nationale du CM et de la Fédération du CM Centre Est Europe
Éric Charpentier	27.05.2015	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Membre du CA	Directeur général du CM Nord-Europe
Nathalie Jolivet	18.06.2014	26.10.2017	Salarié à CIC Ouest	
William Paillet	26.10.2011	26.10.2017	Salarié à CIC Est	
Direction générale				
Alain Fradin	11.12.2014	Sans limitation de durée	Directeur général	Directeur général de la Confédération nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM

CA : Conseil d'administration – CM : Crédit Mutuel – BFCM : Banque Fédérative du Crédit Mutuel – CCCM : Caisse centrale du Crédit Mutuel.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés ci-après.

Mandats des dirigeants

Conseil d'administration

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965 à Lille [59]

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du Conseil d'administration du CIC	11.12.2014	2019

Autres mandats

Président Directeur général :

Banque CIC Est	13.09.2012	2019
----------------	------------	------

Président du Conseil d'administration :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	14.11.2014	2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.11.2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	14.10.2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel Iard	14.10.2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	14.10.2014	2017

Président du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30.06.2015	2021
--	------------	------

Président du Conseil de surveillance :

Banque Européenne du Crédit Mutuel	14.11.2014	2016
------------------------------------	------------	------

Membre du Conseil d'administration :

Targobank Espagne	11.11.2011	2017
Confédération nationale du Crédit Mutuel	06.03.2013	2016
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	05.03.2014	2019

Membre du Conseil de surveillance :

CM-CIC Services	07.05.2014	2020
-----------------	------------	------

Membre du Conseil de direction :

Euro-Information	07.05.2014	2020
------------------	------------	------

Représentant permanent de la BECM :

Conseil d'administration Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	05.04.2013	illimitée
--	------------	-----------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Directeur général adjoint :

Caisse fédérale de Crédit Mutuel	01.07.2011	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	01.07.2011	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	06.09.2011	2014

Membre du Conseil d'administration :

Banque Publique d'Investissement	18.02.2013	2014
----------------------------------	------------	------

Représentant permanent :

GACM au conseil d'administration de ACM Iard SA	2013	2014
---	------	------

Membre du conseil de surveillance :

Cofidis	14.10.2011	2015
Cofidis Participations	14.10.2011	2015

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2017

Autres mandats

Président :

Foncière Massena SA	17.06.2015	2021
---------------------	------------	------

Directeur général :

ACM Vie Sam	01.01.2006	durée illimitée
-------------	------------	-----------------

Gérant :

SCI ACM	01.09.2012	durée illimitée
---------	------------	-----------------

Représentant permanent :

ACM Vie Sam (administrateur du GIE ACM)	01/01/2006	2019
ACM Vie SA (administrateur de Valinvest Gestion)	2008	2016
ACM Vie SA (administrateur de Serenis Assurances)	31/12/2007	2020
ACM Vie SA (administrateur de Foncière des régions)	17/04/2015	2018
ADEPI (administrateur de CM-CIC Asset Management)	2014	2019
GACM (administrateur du GACM Espagne)	2015	2021

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Représentant permanent :

ACM Vie Sam au Conseil d'administration de Foncière de Paris	2014	2015
Paragection 2 (Administrateur de CM-CIC Asset Management)	11.12.2013	2014
ACM Vie Sam (membre du Conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	01.01.2006	2013

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Siège social :

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2017

Autres mandats

Président :

CM-CIC Immobilier	05.06.2012	2017
Bischenberg	30.09.2004	2016

Membre du Conseil d'administration :

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	13.05.2015	2021
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	11.05.2011	2017
Assurances du Crédit Mutuel Iard SA	11.05.2011	2017
Banque de Tunisie	26.05.2009	2018
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2019
CM-CIC Épargne Salariale	21.05.2008	2020
CM-CIC Securities	31.12.1999	2017
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2020
CM-CIC Home Loan SFH	16.04.2007	2018
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2018
Critel	24.11.1989	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	durée illimitée
Groupe Sofemo	19.11.1986	2020
SAEM Mirabelle TV	30.11.2009	2020
SAEM Locusem	16.12.2010	NC
SEM Caeb-Bischheim	27.11.1997	NC
SEM Caléo - Guebwiller	24.06.2005	2017

SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2017
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	NC
Sibar	27.05.1999	NC
Société Fermière de la Maison de L'Alsace	01.01.1977	2016
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux «L'Alsace »	02.06.2004	2016
Ventadour Investissement	24.05.1991	2018

Membre du Conseil de surveillance :

Batigère	22.03.1996	
GACM	30.06.2015	2021
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2016
Soderec - Société d'études et de réalisation pour les équipements collectifs	30.05.1978	2020
STET	08.12.2004	NC

Conseil de direction :

Sofedis	24.11.1994	2020
Euro Information	14.06.2002	2020
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2020
Euro TVS	27.11.1979	2020
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2020
Boréal	25.01.1991	2020

Censeur :

SAFER d'Alsace	30.05.2006	durée illimitée
SEM E Puissance 3 – Schiltigheim	07.03.1991	NC

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur :

CM-CIC Participations immobilières	17.09.1981	2012
CM-CIC Aménagements Foncières	23.04.1981	2012
Caisse centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2012
Crédit Mutuel Paiements Electroniques	19.03.2003	2012
CM-CIC Covered Bonds (devenu CM-CIC Home Loan SFH)	16.04.2007	2011
SEM Action 70	01.10.1990	2013
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014
SEM Destination 70	01.10.1990	2014
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2014
SEM Nautiland	25.05.1987	2014

Membre du Conseil de surveillance :

Crédit Industriel et Commercial	17.06.1998	2011
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2013

Caisse centrale du Crédit Mutuel

88-90 rue Cardinet 75017 Paris	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2019

Autres mandats

Membre du Conseil de surveillance :

Soderec	19.04.1978	2020
La Francaise Real Estate Managers (ex UFG REM)	01.01.2008	2016

Administrateur :

Centre International du Crédit Mutuel - CICM	22.05.1984	2016
C.M.C.P.	16.05.1983	2018
Crédit Logement	06.07.1999	2021
CRH	10.04.1990	2021

CM-CIC Factor	22.11.1999	2017
France active garantie	04.07.1995	2016
IDES Investissements	12.08.1983	2016
Le Chèque Domicile	20.12.2011	2017
Maison Europe des Cooperatives	05.02.2008	2016
SGFGAS	24.03.1993	2020

Censeur :

SIAGI	12.05.2005	2016
-------	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du Conseil de surveillance :

CM - CIC Asset Management	30.12.1997	2013
---------------------------	------------	------

Administrateur :

C.M.P.E.	19.03.2003	2012
Crédit Mutuel Habitat Gestion	13.01.1987	2014

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960 à La Flèche (72)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuelle Nord Europe 4 place Richebé 59800 Lille	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	27.05.2015	2021

Autres mandats

Président du Conseil d'administration:

Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie	17.03.2011	2020
BKCP Banque (SA-Belgique)	11.12.2003	2016
BEOBANK (SA-Belgique)	30.04.2012	2018

Vice-Président du Conseil de surveillance :

Banque Commerciale du Crédit Mutuel Nord Europe (SA)	20.05.2005	2017
Nord Europe Assurances (SA)	27.09.2007	2017
Groupe La Française (SA)	29.05.2006	2018

Administrateur et Président du comité de direction :

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	10.05.2012	2018
---	------------	------

Administrateur :

Confédération nationale du Crédit Mutuel	07.10.2015	2020
--	------------	------

Représentant permanent :

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (SA) RP de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur)	30.06.2015	2020
Caisse centrale du Crédit Mutuel (SA Coopérative – RP de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur)	15.11.2006	2019
Euro Information (SAS) RP de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur)	07.05.2008	2020

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2021

Autres mandats

Président du Conseil d'administration :

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2018
--	------------	------

Membre du Conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2016
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2018
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2020

Co-gérant :

Cogit'Hommes Franche-Comté

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du Conseil de surveillance :

Crédit Industriel et Commercial	17.06.1998	2011
---------------------------------	------------	------

Président du Conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012
---	------------	------

Luc Cortot

Né le 21 janvier 1953 à Meaux (77)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Océan		
34 rue Léandre-Merlet	Début de mandat	Fin de mandat
85001 La Roche-sur-Yon Cedex 27		

Représentant la Caisse centrale du Crédit Mutuel, Administrateur

12.11.2014 2019

Autres mandats

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Océan	01.10.2014	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	01.10.2014	durée illimitée
Caisse de Crédit Mutuel Océan Agri	11.09.2014	durée illimitée

Administrateur :

Océan Participations	20.11.2014	2016
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	12.11.2014	2016

Membre du Conseil de surveillance :

GIE Euro Information Production	13.05.2015	2020
---------------------------------	------------	------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Président SAS Antema)	25.09.2014	2016
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Administrateur SAS Volney Développement)	25.09.2014	2018
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Membre du Conseil de Direction de SAS Euro Information)	13.05.2015	2020
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Membre du Conseil de surveillance de la SA Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	30.06.2015	2021
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Administrateur de la SA Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	25.09.2014	2019
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Administrateur de la SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiement)	24.06.2015	2017
Sofinaction (Administrateur de la SA CM-CIC Asset Management)	2015	2016
VTP 5 Investissements (Administrateur de la SA CM-CIC Bail)	01.07.2015	2016

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Gérant :

SARL Océan Transactions	02.01.2009	2014
SCI Merlet Immobilier	05.01.2009	2014

Administrateur :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Administrateur de la SA ACM Lard)	25.09.2014	2015
---	------------	------

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Début de mandat	Fin de mandat
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg		

Président :

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Mulhouse	2002	2018
--	------	------

Autres mandats

Membre du Conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2002	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	13.12.2002	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	13.12.2002	2018
Caisse de Crédit Mutuel la Doller	1988	2016
DNA	31.03.2014	2020
Société de publications l'Alsace	21.06.2012	2018

Représentant permanent de :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe : Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	27.11.2015	2021
--	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du Conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de la Doller	1982	2013
--------------------------------------	------	------

Jean-François Jouffray

Né le 18 juin 1948 à Jallieu (38)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Ile-de-France		
18 rue de la Rochefoucauld	Début de mandat	Fin de mandat
75439 Paris Cedex 09		

Administrateur

27.02.2014 2021

Autres mandats

Président du Conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel Paris Champs de Mars	1995	2018
--	------	------

Vice-Président :

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France	1998	2018
---	------	------

Administrateur :

Compagnie générale maritime et financière	2011	2017
Caisse maritime d'allocations familiales	2011	2017
Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF)	2013	2019

Censeur :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2004	2017
----------------------------------	------	------

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie		
43 boulevard Volney	Début de mandat	Fin de mandat
53083 Laval Cedex 9		

Administrateur

19.05.2011 2019

Autres mandats

Président du Conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2018
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2016
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)	2003	2016

Créavenir (Association)	2004	2018
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	1998	2016
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2007	2016

Président du Conseil de surveillance :

Soderec	2012	2020
---------	------	------

Administrateur :

SAS Assurances du Crédit Mutuel		
Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)	2002	2020
Confédération nationale du Crédit Mutuel	2003	2019
Volney Bocage SAS	2012	2018

Membre du Comité exécutif :

Fondation du Crédit Mutuel	2009	2016
----------------------------	------	------

Représentant permanent :

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (Vice-Président du Centre International du Crédit Mutuel)	2012	2016
Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (Président Volney Evénements (Association))	2013	2016
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (administrateur de la SAS Volney Développement)	1999	NC
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel Iard SA)	2012	2017
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dans les Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM- Administrateur	2015	2021
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel)	2011	2018

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel - GACM)	2005	2012
Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (administrateur du GIE Cloe Services)	2003	2014

Monique Leroux

Née le 11 août 1954 à Montréal (Canada)

Adresse professionnelle :

Mouvement des Caisses Desjardins

Tour Sud, 40^e étage

1 Complexe Desjardins

Montreal (Québec) H5B 1B2 - Canada

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	23.05.2013	2019

Autres mandats

Présidente et Chef de la direction :

Mouvement des Caisses Desjardins	29.03.2008	2016
----------------------------------	------------	------

Chef de la direction :

Desjardins Sécurité financière	29.03.2008	2016
Desjardins Groupe d'assurances générales	29.03.2008	2016

Président du Conseil d'administration :

Fédération des caisses Desjardins		
du Québec/Mouvement des caisses Desjardins	29.03.2008	2016
Caisse Centrale Desjardins	29.03.2008	2016
Fiducie Desjardins	29.03.2008	2016
Desjardins Société financière	29.03.2008	2016
Capital Desjardins Inc.	29.03.2008	2016
Alliance coopérative internationale (ACI)	13.11.2015	2017

Membre du Conseil d'administration :

Alimentation Couche-Tard	22.09.2015	2016
Fondation Rideau Hall	14.11.2014	2016
Groupe Michelin	01.10.2015	2018
Université de Montréal	01.06.2015	2019

Vice-présidente du comité exécutif et membre du Conseil d'administration:

Confédération internationale des banques populaires	01.01.2010	2017
---	------------	------

Membre du comité exécutif et membre du Conseil d'administration:

Groupement Européen des Banques Coopératives	01.01.2009	2017
--	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du Conseil d'administration :

Alliance coopérative internationale (ACI)	04.11.2013	2015
Coopératives et mutuelles du Canada	27.06.2013	2015
Conference Board du Canada	01.01.2010	2014

Présidente du Conseil d'administration :

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	12.03.2012	2015
--	------------	------

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial	Début de mandat	Fin de mandat
6 avenue de Provence - 75009 Paris		

Administrateur	19.05.2011	2017
----------------	------------	------

Autres mandats

Président du Conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	22.10.2010	durée illimitée
Confédération nationale du Crédit Mutuel	13.10.2010	2020
Républicain Lorrain	30.06.2009	2021
Société du Journal l'Est Républicain	04.11.2011	2016
Société d'Édition du journal La Liberté de l'Est	05.01.2012	2019
Dernières Nouvelles d'Alsace	04.11.2011	2021

Président :

Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP	07.05.2003	2018
Europay France	28.05.2002	NC
Société de publications l'Alsace	19.02.2014	2017
SIM (ex - EBRA)	27.12.2014	2018
International Information Developments	06.02.2004	2016
Direct Phone Services	06.02.2004	2016

Vice-Président du Conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2018
---------------	------------	------

Vice-Président du Conseil d'administration :

Banque de Luxembourg	25.03.2003	2017
----------------------	------------	------

Membre du Conseil d'administration :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.10.2010	2016
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2016
Astrée (Tunis)	04.03.2005	2017
Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec)	12.05.1993	2016
Banque de Tunisie	30.03.2004	2016

Banque Marocaine du Commerce Extérieur	17.09.2004	2020
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2020
Caisse de Crédit Mutuel Grand Cronenbourg	11.05.1985	2017
Dauphiné Libéré	29.06.2011	2017
Est Bourgogne Média	17.09.2012	2018
Le Progrès	22.06.2012	2018

Membre du Conseil de surveillance :

Manufacture d'impression sur étoffes	14.02.2000	2018
CM-CIC Services	07.05.2008	2020
CM-CIC Investissement	02.02.2011	2017

Représentant permanent :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel au Conseil de direction de Sofédis	1994	2020
---	------	------

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe :

Conseil de surveillance Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30.06.2015	2021
Comité de direction de Euro Information	11.05.2011	2020

Euro Information :

Comité de direction de Euro Information Développement	16.05.2001	2020
---	------------	------

Représentant permanent du Crédit Industriel et Commercial :

Conseil d'administration Banque Transatlantique	19.12.2000	2018
Conseil d'administration Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2019

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices
Président-directeur général :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.10.2010	2014
Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2014
Crédit Industriel et Commercial	19.05.2011	2014

Président du directoire :

CIC	17.06.1998	2011
-----	------------	------

Président du Conseil d'administration :

Banco Popular Hipotecario (Targobank Espagne)	28.10.2010	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2014
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2014
Assurances du Crédit Mutuel Iard SA	19.03.1993	2014
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	13.06.1991	2014
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (Fivory)	17.11.2003	2014

Président du Conseil de surveillance :

Fonds de Garantie des Dépôts	26.11.2008	2012
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2011
Targo Management AG	08.12.2008	2011
Targo Bank AG	08.12.2008	2011
Cofidis	17.03.2009	2011
Cofidis Participations	17.03.2009	2011
CM-CIC Investissement	02.02.2011	2012
Banque Européenne du Crédit Mutuel	22.10.2010	2014
Euro Information Production (GIE)	19.05.1994	2014

Vice-Président du Conseil de surveillance :

Safran	15.04.2009	2011
--------	------------	------

Administrateur :

Safran	21.04.2011	2013
CRCM Midi-Atlantique	24.05.2008	2014
ACMN Iard	25.07.1997	2015

Membre du Comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Information Développement	14.06.2002	2014

Représentant permanent :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (administrateur de Crédit Mutuel Paiements Électroniques)	19.03.2003	2012
CIC (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	28.09.1992	2013
FCMCEE au Conseil d'administration du GACM	14.10.2014	2015

Membres élus par le Conseil d'administration

Nathalie Jolivet

Née le 11 juillet 1965 à Cholet (49)

Adresse professionnelle :

Banque CIC Ouest 6 rue Maisonneuve - BP 51941 49319 Cholet Cedex	Début de mandat	Fin de mandat
--	------------------------	----------------------

Administrateur, représentant les salariés	18.06.2014	2017
--	------------	------

Mandat exercé au cours des 5 derniers exercices
Membre du Conseil de surveillance du CIC

représentant les salariés	21.01.10	2011
----------------------------------	----------	------

William Paillet

Né le 3 avril 1958 à Paris (75)

Adresse professionnelle :

CIC Est 3 rue des Coutures - 77200 Torcy	Début de mandat	Fin de mandat
---	------------------------	----------------------

Administrateur, représentant les salariés	03.12.2011	2017
--	------------	------

Autres mandats
Administrateur, représentant les salariés

CIC Est (Strasbourg)	24.09.2009	2018
----------------------	------------	------

Direction générale

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial 6 avenue de Provence - 75009 Paris	Début de mandat	Fin de mandat
---	------------------------	----------------------

Directeur général du CIC	11.12.2014	2019
---------------------------------	------------	------

Autres mandats
Directeur général

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2016
Confédération nationale du Crédit Mutuel	17.11.2010	durée illimitée
Fédération Centre Est Europe	20.10.2010	durée illimitée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.11.2014	2017

Président du Conseil d'administration :

CM-CIC Bail	20.07.1999	2016
Targobank Espagne	28.10.2010	2016

Président du Conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2020
Cofidis	17.03.2009	2018
Cofidis Participations	17.03.2009	2018
Euro Information Production	13.02.2015	2018
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30.06.2015	2021

Vice-Président du Conseil de surveillance :

Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2017
Targo Management AG	08.12.2008	2018
Targobank AG	08.12.2008	2018
CM Akquisitions GmbH	12.03.2009	2019

Administrateur :

CM-CIC Titres	18.02.1994	2018
---------------	------------	------

Membre du comité de direction :

Euro-Information	03.05.2006	2017
Bischenberg	30.09.2004	2016
Euro Information Télécom	01.02.1999	durée illimitée
Boréal	14.10.2002	2020

Membre du Conseil de surveillance :

CM-CIC Services	07.05.2008	2020
Eurafric Information	28.05.2008	2016

Représentant permanent du

CIC au Comité de direction d'Euro TVS	03.11.2015	2020
Conseil d'administration CIC Ouest	14.03.2011	2019
Conseil d'administration CIC Nord-Ouest	05.05.2011	2019

Groupe des ACM :

Conseil d'administration Sérénis Vie	10.05.2012	2018
--------------------------------------	------------	------

BFCM :

Conseil d'administration de		
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	14.05.2012	2018
Conseil d'administration Banco Popular Espagne	11.11.2011	2017
FCMCEE :Conseil d'administration Sofédís	22.06.2011	2020

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Président :**

CIC Migrations	26.11.1999	2015
----------------	------------	------

Vice-Président du directoire :

Crédit Industriel et Commercial	17.06.1998	2011
---------------------------------	------------	------

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	2011
Fédération des Caisses du		
Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	2012
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	2012

CM-CIC Bail	20.07.1999	2013
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	01.01.2010	2015

Directeur général délégué :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	08.04.2011	2014
Crédit Industriel et Commercial	19.05.2011	2014

Président du Conseil d'administration :

Groupe Républicain Lorrain Communication	04.05.2007	2011
--	------------	------

Membre du Conseil d'administration -**Membre du bureau :**

Groupe Sofémo	30.05.1997	2013
---------------	------------	------

Administrateur :

Fivory (anciennement Banque		
du Crédit Mutuel Ile-de-France)	17.11.2003	2014
Banco Popular Espagne	11.11.2011	2015

Représentant permanent :

CCCM (membre du Conseil		
de surveillance de CM-CIC AM)	15.12.2010	2013
CCM Sud-Est (Administrateur de ACM Vie SA)	04.05.2005	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Administrateur		
de Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	14.05.2012	2014
CIC Participations (Administrateur de CIC Ouest)	15.05.2003	2014
CIC Participations		
(Administrateur de CIC Nord-Ouest)	26.12.1990	2014
CIC (comité de direction Euro GDS)	19.12.2003	2015



Délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L.225-100, 7^e alinéa).

Délégations accordées par l'assemblée générale

Assemblée générale du 27 mai 2015

Délégations de compétence consenties au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier.
- possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.
- émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature.
- augmentation du capital réservé aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros. En outre, si le Conseil d'administration recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

Utilisations faites par le Conseil d'administration

Aucune.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

PRINCIPES DIRECTEURS

Le CIC ne se réfère pas au code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 98 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 pour la BFCM et du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président du Conseil d'administration, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

MISE EN ŒUVRE

Les dirigeants concernés sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

Le contrat de travail du Président du Conseil d'administration avec la BFCM a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du Directeur général est suspendu depuis le 1^{er} mai 2011.

Le Conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de Président du Conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour Monsieur Nicolas Théry, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de Monsieur Nicolas Théry à la BFCM (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de Président du Conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le Conseil d'administration a fixé à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée, à Monsieur Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. Monsieur Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Nicolas Théry, ès qualités de Président du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a pris acte que la nomination de Monsieur Alain Fradin, en qualité de Directeur général, n'emportait aucune modification dans la situation qui était la sienne jusqu'à ce jour, en qualité de Directeur général délégué. Le Conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 avait décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Fradin, ès qualités de Directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour Monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2015, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre

2015	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Montants en euros (a)						
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	450 000 250 000		11 286	6 733	468 019 250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	4 845	8 559	813 404

2014

Montants en euros (a)

Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	229 167 ⁽¹⁾ 550 000		4 226	736	233 393 550 736
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	86 794 ⁽²⁾ 20 833 ⁽³⁾			901 84	87 695 20 917
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	4 620	8 448	813 068

(1) du 1^{er} janvier au 30 novembre.

(2) du 1^{er} au 31 décembre. La rémunération inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

(3) du 1^{er} au 31 décembre.

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du Directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES

des professionnels « preneurs de risques »

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au cours de l'exercice 2015, le dispositif réglementaire relatif aux rémunérations de la profession bancaire a poursuivi son évolution initiée au cours de l'exercice 2014.

Reposant sur le règlement européen 575/2013, sur la directive européenne 2013/36/UE et sur la loi bancaire du 26 juillet 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, les rémunérations variables de la population dites des « preneurs de risques » sont soumises à des règles strictes.

Ce dispositif a été complété par l'ordonnance du 20 février 2014 et par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, le dispositif réglementaire impose notamment une correcte adéquation entre les rémunérations et l'appétit au risque de l'entité.

Par ailleurs, le périmètre de la population régulée qui avait également évolué en 2014, a été précisé. Ainsi le règlement européen délégué n° 604/2014 élargit et remplace l'ancienne définition de population régulée via l'introduction d'une nouvelle catégorie de personnel : les preneurs de risques [aussi dénommés MRT ou *Material Risk Takers*]⁽¹⁾. Dans ce cadre, le groupe a mis en place une méthodologie d'identification, lui permettant de se conformer aux exigences réglementaires.

Le périmètre de la population des preneurs de risques comprend quatre catégories de personnes : les dirigeants effectifs, les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant d'engager le groupe à hauteur d'un seuil réglementaire⁽²⁾, les responsables des fonctions de contrôle, conformité et risques ainsi que tout collaborateur dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et une rémunération comparable.

Prenant en compte ce nouveau cadre réglementaire, la direction générale du CIC a présenté en décembre 2015 au Conseil d'administration, après avis du comité des rémunérations, un ensemble de dispositions contenues dans une « note de cadrage de la politique de rémunération du groupe CM11 ». Cette dernière met en exergue les principes de prudence en vigueur au sein du groupe CM11, et correspondant à ses valeurs et ses pratiques.

En outre, l'EBA a publié en mars 2015 un projet de lignes directrices quant « aux saines politiques de rémunération »⁽³⁾. Suite à une période de consultation, l'EBA a publié le 21 décembre, une version finalisée de ce nouveau cadre, qui modifie sensiblement certaines pratiques, notamment en matière d'instruments de paiement. Si leur application ne sera effective qu'en 2017, le groupe travaille d'ores et déjà à leur implémentation.

RÈGLES DE GOUVERNANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, le groupe CM11 a mis en place, après consultation de la direction générale deux comités des rémunérations l'un à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité consolidante du groupe, et l'autre au CIC⁽⁴⁾. Ces comités des rémunérations sont composés de membres compétents dont un à la qualité de membre indépendant.

Ils sont en charge d'analyser les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise. En outre, ils donnent leur avis sur les textes⁽⁵⁾ qui leur sont soumis et expriment leurs propositions au Conseil d'administration. Enfin ils s'assurent auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Au final, le Conseil d'administration fixe, sur proposition du comité des rémunérations, les principes de la politique de rémunération arrêtés par la direction générale.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 portant sur le contrôle interne.

De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est publié, sur le site internet du CIC au moment de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels. Cette publication conforme aux exigences de l'article 450 du règlement européen 575/2013, comprend notamment, la ventilation des rémunérations dépassant certains seuils de significativité.

Principes généraux encadrant la politique de rémunération

La politique salariale du groupe CM11 veille, d'une façon générale, à ne pas inciter les collaborateurs, à des prises de risques excessives particulièrement ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement. Elle veille aussi à fidéliser les collaborateurs de talent et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

Cette politique se révèle ainsi conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs mutualistes et aux intérêts à long terme du groupe CM11. Elle vise ainsi à assurer la cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du groupe, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion du risque et à veiller au renforcement régulier des fonds propres.

L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers assignés aux collaborateurs et aux équipes. Pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués, notamment les coûts du risque et de la liquidité.

La rémunération variable de la population des preneurs de risques, ne peut excéder le montant de la part fixe⁽⁶⁾. Au-delà d'un certain seuil, le versement d'une partie de la rémunération variable attribuée au titre d'un exercice est différé sur une durée de trois ans et assorti de conditions de versement appelées clauses de malus (cf. *infra*). Le montant différé est croissant avec le montant de la partie variable, et représente au moins 40 % des montants attribués pour dépasser 60 % pour les rémunérations les plus élevées.

En outre, le versement effectif de la partie différée est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier ou à l'atteinte d'objectifs prédéfinis suivant les métiers concernés ainsi qu'à la présence effective des collaborateurs à la date de versement. La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite voire ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes. Cette clause permet de responsabiliser les collaborateurs et notamment les professionnels des marchés financiers sur les risques à moyen terme qu'ils peuvent faire prendre à l'établissement.

La politique de rémunération, qui est en ligne avec la politique de risque du groupe, interdit d'une façon générale, les rémunérations variables garanties.

Consultation de l'assemblée générale sur l'enveloppe globale des rémunérations prévue par l'article L.511-73 du code monétaire et financier (COMOFI)

L'article L.511-73 du code monétaire et financier prévoit une consultation de l'assemblée générale sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé, de toutes natures, des dirigeants effectifs, au sens de l'article L.511-13, et des catégories de personnel incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération ou dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe. Dans ce cadre, le périmètre de l'enveloppe revue par l'assemblée générale correspond aux rémunérations des membres du personnel appartenant à la liste des preneurs de risque tels que défini par le règlement 604/2014 (cf. *supra*).

L'assemblée générale du 25 mai 2016 aura à donner un avis au travers de sa huitième résolution sur cette enveloppe dont le montant est de 17 250 000 euros au titre de l'année 2015 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées, ces dernières incluant des montants différés des années précédentes et des montants ayant fait l'objet de clauses de rétention.

(1) Ce règlement définit une liste de critères qualitatifs et quantitatifs permettant d'identifier ces MRT.

(2) Plus précisément les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5 % des fonds propres de catégorie 1, soit via l'octroi de crédit soit via la prise de position sur les marchés.

(3) « Consultation paper on Guidelines on sound remuneration policies (EBA/CP/2015/03) », publié le 4 mars 2015.

(4) En effet, eu égard aux spécificités des activités du CIC, il a été décidé que cette filiale conserverait ses prérogatives spécifiques en matière de rémunération.

(5) Y compris les propositions élaborées par la direction générale.

(6) Sur décision de l'assemblée générale du CIC de mai 2015 le maximum de rémunération variable a été porté, sur le périmètre du CIC au double du montant de la rémunération fixe.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Principes de gouvernance

Composition du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par l'article 11 et les articles 13 à 16 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 23 mai 2013, a adopté un règlement intérieur, dont l'article unique a pour but de mettre en œuvre la possibilité offerte par les statuts de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication répondant aux caractéristiques fixées par l'article R.225-21 du Code de commerce, pour toutes ses réunions, à l'exception de celles au cours desquelles le Conseil sera appelé à statuer sur les comptes annuels ou les comptes consolidés, le rapport de gestion ou le rapport sur la gestion du groupe, et la convocation de l'assemblée générale annuelle. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Il ne se réfère cependant pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 98,21 % par des entités du groupe Crédit Mutuel, dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel qui détient 93,14 % du capital (directement et indirectement).

Dans la détermination de la composition du Conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

- 1°. Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe tous les ans une déclaration sur l'honneur dans laquelle il atteste être en pleine capacité d'exercer son mandat (le détail de cette attestation figure dans le rapport de gestion).
- 2°. Limite d'âge : la composition du Conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs.
- 3°. Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par le cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).
- 4°. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration :

il a amené l'assemblée générale du 19 mai 2011 à nommer madame Catherine Allonas-Barthe administrateur et celle du 23 mai 2013, à nommer madame Monique Leroux administrateur.

Elles représentent 20 % des membres du Conseil d'administration nommés par l'assemblée générale (les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour apprécier cette proportion).

- 5°. Administrateurs indépendants : bien que le CIC ne se réfère pas au code Afep-Medef sur le gouvernement d'entreprise pour les raisons exprimées *supra*, l'application des six critères dudit code pour qualifier un administrateur d'indépendant permettent de considérer que cinq administrateurs sur les dix nommés par l'assemblée générale relèvent de cette catégorie :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient, directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Ces cinq administrateurs sont Madame Monique Leroux et Messieurs Luc Cortot, Jean-François Jouffray, Daniel Leroyer et Éric Charpentier.

Comités internes

Le Conseil s'appuie sur quatre comités spécialisés dont il nomme tout ou partie des membres. Il est régulièrement rendu compte au Conseil des travaux de ces comités.

Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat. Ce comité a pour mission, d'une

part d'examiner la situation statutaire et la rémunération du Président du Conseil d'administration et des membres de la direction générale, et de faire au Conseil toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer ses délibérations relatives aux principes de la politique de rémunération de la population régulée du CIC, de formuler un avis sur les propositions de la direction générale en la matière et sur leur mise en œuvre, de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au Conseil.

Lors de sa séance du 27 février 2014, le Conseil d'administration a renouvelé ou nommé Messieurs :

- Daniel Leroyer, Président du comité ;
- Maurice Corgini ;
- Jean-François Jouffray.

Comité des nominations

À la suite à la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mai 2014, a constitué en son sein, conformément à l'article L511-89 du code monétaire et financier, un nouveau comité spécialisé de trois membres. La durée de leur mandat est de trois ans. Ce comité a pour mission d'identifier et recommander au Conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration, de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions, de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif, d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumettre toutes recommandations utiles, d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du Conseil, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte, d'examiner périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des deux dirigeants responsables, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière, de s'assurer que le Conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Le Conseil d'administration y a nommé Messieurs :

- Daniel Leroyer, Président du comité ;
- Maurice Corgini ;
- Jean-François Jouffray.

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, l'article L512-1-1 du code de commerce, et à celles qui découlent du règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014), un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5 en juin 2009, devenu CM11 (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le Conseil d'administration est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de ses réunions du 19 mai 2011 et du 27 février 2014, à savoir Messieurs :

- Maurice Corgini ;
- Jean-François Jouffray.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau de CM11 et est composé de membres des organes délibérants (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le Conseil d'administration est représenté dans cette instance par un de ses membres nommé lors de sa réunion du 11 décembre 2014, à savoir Monsieur :

- Luc Cortot.

Déontologie

Le recueil de déontologie qui est aujourd'hui celui du groupe CM11 a été approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble de CM11 souscrit (cf. également la loyauté des pratiques, page 234).

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du Conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les Conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 pour la BFCM et du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard (voir page 52). Cette politique de rémunération a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 mai 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du CIC a validé la politique de rémunération globale des personnels dont les activités

professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement. Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L511-89 et suivants du code monétaire et financier, et du Règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel. La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le Conseil d'administration du 10 décembre 2015. L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le Conseil d'administration n'en a pas attribué à ses membres.

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites dans le chapitre « éléments juridiques », page 259.

Informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives aux points 1°, 2°, 7° et 8° figurent respectivement pages 33-35, 260, 43-44 et 260, 52 et 262. Le CIC n'est pas concerné par les autres points (3° à 6°, 9° et 10).

Les travaux du Conseil en 2015

Le Conseil d'administration se réunit une fois par trimestre selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 75 % et 92 % (85 % en moyenne).

La réunion du 26 février a été principalement dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai. Le Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2014, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance du compte rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 23 février. Le Conseil a également adopté les propositions du comité des rémunérations, réuni la veille, concernant la rémunération variable des professionnels des marchés au titre de 2014. Il a pris acte de l'avis favorable du comité des nominations, donné lors de sa réunion de la veille, à la candidature de monsieur Éric Charpentier à un poste d'administrateur..

Lors de sa deuxième séance, le 27 mai, à l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre l'intervention en Bourse sur les actions du CIC autorisée par cette assemblée, dans le cadre du contrat de liquidité. Il a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques du 15 avril et du comité d'audit et des comptes du 4 mai, ainsi que du rapport annuel de contrôle interne du CIC et a adopté le règlement intérieur du comité de suivi des risques groupe.

Réuni le 30 juillet, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du CIC pour le 1^{er} semestre 2015, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 28 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes. Le Conseil a pris acte de la démission d'un censeur, monsieur François Duret, remplacé par monsieur Damien Lievens pour une durée de six ans. Le Conseil a approuvé le projet d'absorption de CM-CIC Securities par le CIC. Il a par ailleurs approuvé les politiques sectorielles banque privée, défense et énergie nucléaire.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le 10 décembre, le Conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité d'audit et des comptes du 15 septembre et du comité de suivi des risques du 2 novembre, ainsi que d'une estimation provisoire du résultat consolidé de l'exercice 2015 du CIC et d'une prévision pour l'exercice 2016. Il a également approuvé le compte rendu du comité des rémunérations ainsi que celui du comité des nominations, tous deux réunis le même jour, ainsi que les politiques sectorielles centrales thermiques au charbon et secteur minier.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM11. Pour mémoire, le groupe CM11 comprend les entités placées sous un même agrément bancaire collectif, celui de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel (entités des Crédit Mutuel Centre Est Europe, Ile-de-France, du Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranéen, Anjou) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC, tête de réseau, et ses banques régionales.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe, en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM11

Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Références réglementaires

Pilier d'une gestion saine des activités bancaires, les principes et modalités applicables en matière de contrôle interne et surveillance des risques sont encadrés par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par différentes normes internationales.

A ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne du groupe CM11 est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 qui a remplacé le règlement n° 97-02 modifié du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF). Cet arrêté qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement décline la réglementation française avec les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD4). Traitant de la classification des risques, de la conformité ainsi que de la surveillance des risques, il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information, ainsi qu'à la surveillance des flux.

Un dispositif commun

Dans le respect des quatre préceptes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle (universalité, indépendance, impartialité et adéquation des ressources allouées aux missions) et rappelés dans l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.

De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leur mission dans des conditions idoines.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale puis déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information (notamment comptable et financière) claire et fiable tant en interne qu'en externe ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe a entrepris une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels... Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de gestion des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des opérations qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau

de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la prise en charge de la prévention des risques que par la mise en place d'action correctrices visant à pallier les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipe dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel directement aux fonctions centrales des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs et réalisent la supervision de ces derniers.

De manière analogue, le contrôle périodique agit de manière indépendante (*cf. infra*).

Dispositif du groupe CM11

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un *reporting* fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif comporte trois fonctions :

- le contrôle périodique,
- le contrôle permanent,
- la fonction conformité.

Les deux dernières étant soumises au contrôle périodique de la première. Indépendantes, ces fonctions sont complémentaires. La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par un Comité de contrôle et de conformité présidé par un membre de l'organe exécutif. Ce comité rend lui-même compte au Comité d'audit et des comptes groupe, représentant les organes de surveillance du groupe.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

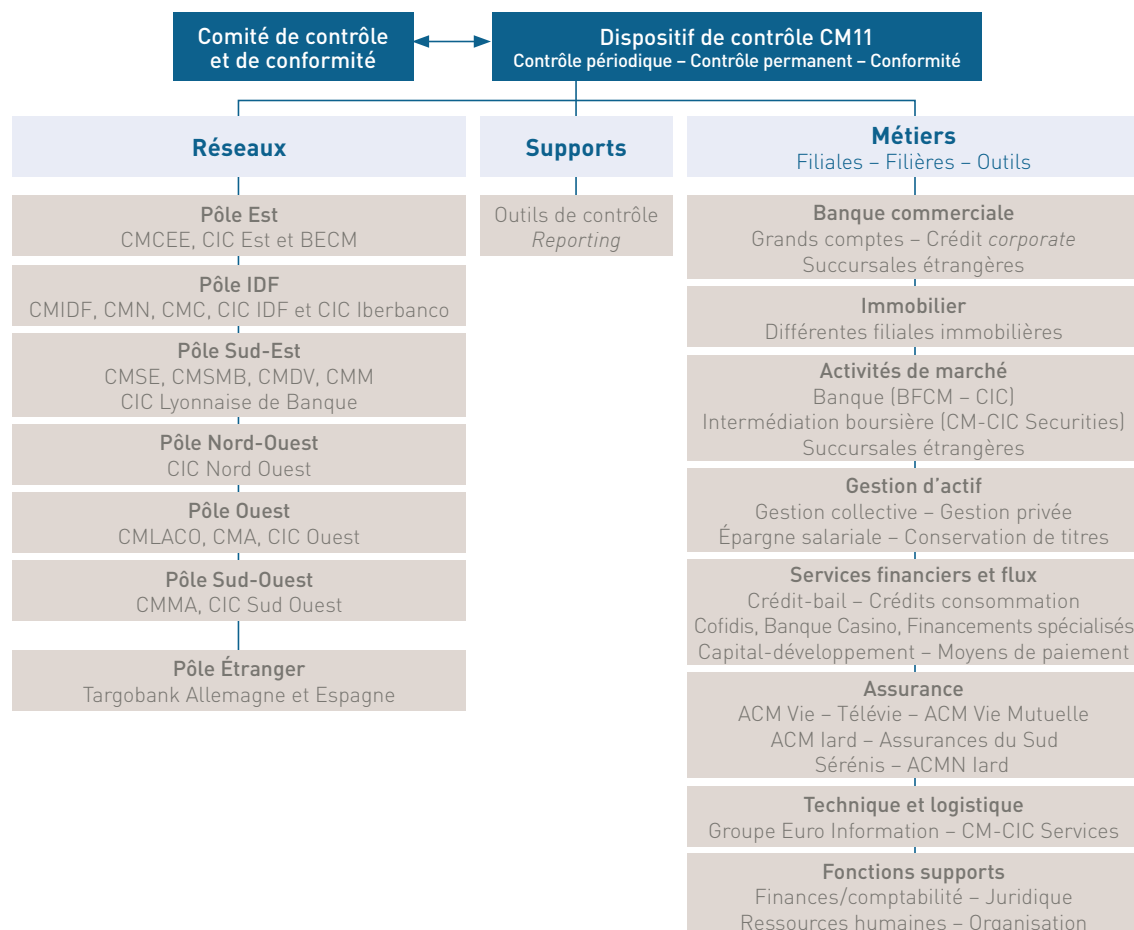
Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM11. Les deux branches des contrôles permanents réseaux et métiers sont rattachées à un unique responsable national.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodique, permanent et conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de *reporting* des opérations et missions de contrôle et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

Schéma général de l'organisation du contrôle interne



Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du Directeur général, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il a ainsi été conduit en 2013 à approuver la nouvelle méthodologie de suivi des recommandations émises lors des missions d'inspection dans les réseaux et d'audit dans les autres entités métiers ou fonctions, de même que la nouvelle méthodologie de certification des comptes des Caisses locales du Crédit Mutuel. Le document formalisant l'organisation et

les relations au sein du contrôle périodique réseaux, entre la fonction centrale et les contrôles périodiques régionaux, lui a également été soumis. Il s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (31 mars, 15 juin, 12 octobre et 30 novembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, le groupe CM11 s'est doté depuis 2008 d'un comité d'audit et des comptes. Il est composé de quatorze administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;

- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (23 février, 4 mai, 28 juillet et 15 septembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes Fédérations et du CIC.

Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 lors de sa séance du 22 février 2016, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

Le comité des rémunérations

Conformément aux articles L511-89, 102 et 103 du code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, le groupe a mis en place deux comités des rémunérations l'un sur le périmètre de la CFCM et l'autre sur celui du CIC. Ceux-ci expriment leurs avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité et procèdent annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ces comités s'assurent également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, les comités des rémunérations rendent régulièrement compte de leurs travaux à l'organe délibérant.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre groupe CM11, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

Dispositif de surveillance des risques

La direction des risques groupe

La direction des risques groupe a pour mission, telle que définie par l'arrêté du 3 novembre 2014, de veiller à la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de toute nature sur les activités bancaires et non bancaires, tout en contribuant au développement et à la rentabilité de CM11.

Elle procède donc à une analyse et à une revue régulière et exhaustive des risques de toute nature (crédit, marché, taux, opérationnels, gestion de bilan, refinancement, assurance...) pour en présenter une synthèse à l'attention de la direction générale et de l'organe délibérant.

En 2015, la filière risques a de nouveau amélioré le *reporting* consolidé des risques dans une approche à la fois opérationnelle, globale et prudentielle au regard des fonds propres réglementaires alloués et des évolutions réglementaires en cours, notamment dans la mise en œuvre des nouvelles normes Bâle 3.

Elle a participé à de nombreux chantiers transversaux notamment ceux relatifs aux PRC (plan de redressement des crises) ainsi qu'aux processus ICAAP et ILAAP portant sur les exigences en capital et en liquidité auquel doivent répondre le groupe et ses filiales. Elle a aussi été partie prenante dans la préparation des stress-test de l'EBA prévus en 2016.

Tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques, la direction des risques, principal interlocuteur vis-à-vis des régulateurs, pilote le suivi des différentes missions de contrôle de l'ACPR et de la BCE et coordonne le suivi et la mise en œuvre des recommandations et informe les régulateurs sur leur avancement.

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose au Conseil d'administration – au vu des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble du groupe en ce qui concerne la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques. Le responsable de la direction des risques anime ses réunions et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions auxquelles peuvent être invités les responsables des métiers concernés par l'ordre du jour.

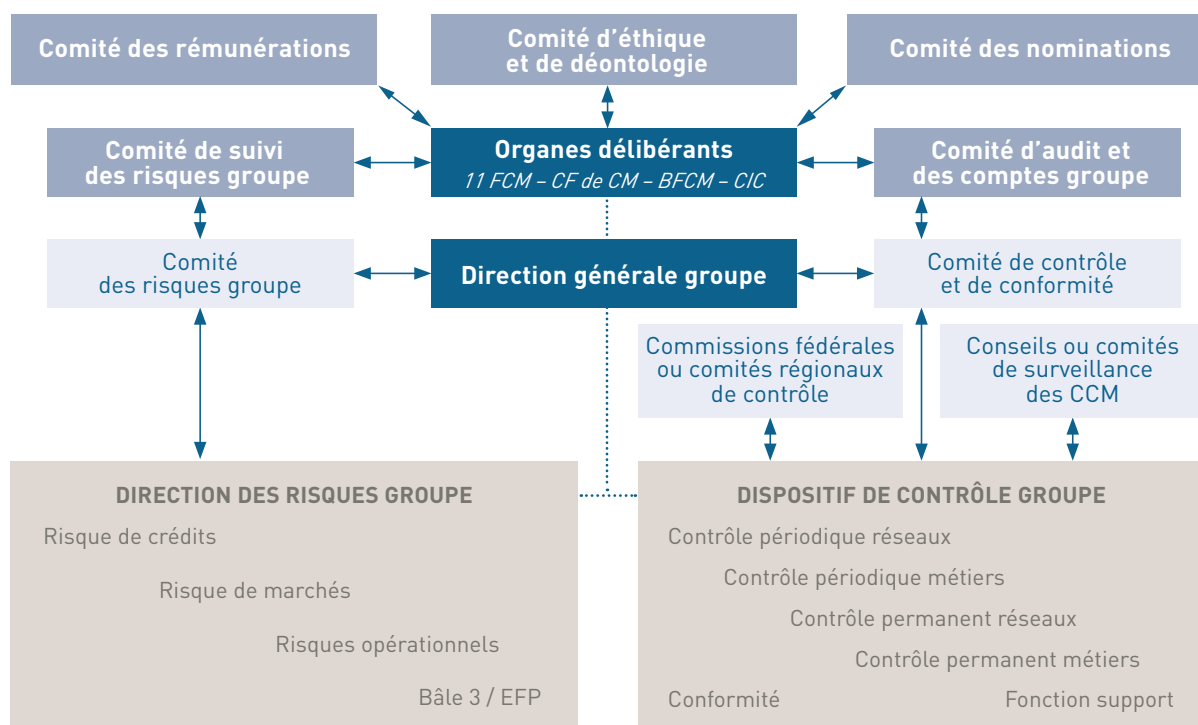
Le comité des risques groupe (CRG)

Il réunit trimestriellement en présence de la direction générale, les responsables des métiers et fonctions concernés : banque de détail, assurances, banque de financement, refinancement, marchés, engagements et direction financière. Animé par la direction des risques, le CRG assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le comité de coordination des risques opérationnels

Ce comité réunit quatre fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques opérationnels face aux dysfonctionnements constatés.

Dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques du Groupe CM11



Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le Conseil d'administration

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil d'administration du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est communiqué.

Les niveaux de contrôle

Ils sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe et totalement intégrés dans le dispositif. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité. Ils sont rattachés hiérarchiquement au CIC et fonctionnellement aux fonctions centrales de contrôle du groupe.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM11 à la demande des fonctions centrales.

Le dispositif de contrôle spécifique au CIC

Partie intégrante du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du groupe CM11, pour le refinancer, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marché à la clientèle, renforcer un métier d'investissement. Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles. Le Conseil d'administration du CIC approuve la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, investissement), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures) ;
- le comité des risques de marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par la direction du CIC ;
- le comité de crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le comité des engagements de CM11.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

À l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les grands comptes, les financements spécialisés et les activités internationales font l'objet d'un dispositif de contrôle dédié.

Travaux de contrôle

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACPR à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

Chantier Bâle 3

Le pilotage du passage aux nouvelles contraintes réglementaires est assuré par la direction des risques.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Le CIC bénéficie des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un projet avait été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle. L'outil (PRECO) a été déployé début 2013.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. En 2014, un nouvel outil « COMPLY » a été développé permettant de suivre la mise en œuvre des diligences liées à la réglementation américaine FATCA.

Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des procédures cadre, définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité, sont reprises au CIC.

Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements de CM11 dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée (décisions de l'ex-directoire du CIC et du Conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (*supra*).

Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment

un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

Les directions financières du CIC et de CM11, chargées d'établir et de valider les comptes, sont organisées autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté ». L'organisation et les procédures en place donnent l'assurance d'être en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par CM11, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets. Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque. Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec CM11, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place ; son extension à l'ensemble du groupe est en cours.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques. Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec CM11 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reporting* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités de CM11 sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement. Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par

les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités. Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et au Conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles de CM11 qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

Nicolas Théry
Président du Conseil d'administration



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société CIC

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CIC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise. Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,
le 20 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Husherr Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration du CIC

Nature et objet

Indemnité de cessation de mandat de M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société.

Modalités

Une convention d'indemnisation de cessation de mandat a été soumise pour autorisation au conseil d'administration du 11 décembre 2014. Cette convention porte sur la mise en place d'une indemnité de cessation de mandat à l'égard de M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société. Cette indemnité est fixée à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation de la condition de performance suivante : les fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe CM11, hors apports ou réduction du capital, hors effets comptables d'adhésions de fédérations de Crédit Mutuel postérieures au 31 décembre 2014, hors variation des recettes dites « recyclables », devront avoir augmenté en moyenne d'au moins 1 milliard d'euros par an sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2014 avec effet immédiat.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2015.

2. Avec la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Personnes concernées

M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration du CIC.
M. Alain Fradin, directeur général du CIC.
M. Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC.
M. Daniel Leroyer, administrateur du CIC.
M. Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

Nature et objet

Convention relative à la concentration des refinancements en faveur de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) entre la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et votre société.

Modalités

Le Conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) au niveau de la BFCM, selon les modalités suivantes :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour le compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détenait et auxquelles étaient attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

L'incidence de cette convention de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2015, un produit de 2,05 millions d'euros pour un encours garanti de 495,60 millions d'euros.

3. Avec Cigogne Fund pour le fonctionnement des comptes ouverts par la Banque de Luxembourg chez Euroclear

Personne concernée

M. Philippe Vidal, directeur général adjoint du CIC et président du conseil d'administration de la Banque de Luxembourg.

Nature et objet

Garantie donnée par votre société pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez Euroclear.

Modalités

Cigogne Fund est un fonds de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars US en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2015.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,
le 20 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Ernst & Young et Autres
Agnès Hussherr Jacques Lévi	Olivier Durand



Construisons dans un monde qui bouge.

Éléments financiers

3

74 COMPTES CONSOLIDÉS

- 75 Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC
- 80 Évolution récente et perspectives
- 80 Changements significatifs
- 80 Rémunération des mandataires sociaux
- 80 Rémunérations variables des professionnels
« preneurs de risques »
- 81 Gestion des risques
- 95 Informations relatives au pilier 3 de Bâle 3
- 122 États financiers

178 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

179 COMPTES SOCIAUX

- 179 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 180 États financiers
- 210 Informations relatives aux filiales et participations
au 31 décembre 2015

218 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU CIC

Économie mondiale, des divergences grandissantes

La croissance mondiale s'est ralentie en 2015. Le ralentissement s'est accéléré dans les pays développés notamment en raison de la baisse du cours du baril liée à un excès structurel d'offre. En fait, les divergences sont grandissantes. Dans les pays développés, la désynchronisation des rythmes de croissance et des politiques monétaires s'est accrue alors même que la croissance des pays émergents BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), présentés comme des entités à dynamique économique homogène, a également marqué le pas.

Un début d'année sous l'influence des banques centrales

Au début de l'année, la BCE a choisi de frapper fort par le lancement le 22 janvier d'un programme d'achat d'actifs (*Quantitative easing*) de grande envergure. Cette décision visait à garantir des coûts de financement faibles, mais aussi à déprécier la monnaie unique afin de favoriser les exportations. L'euro a poursuivi sa chute amorcée en 2014 pour atteindre un point bas à 1,05 contre dollar au mois de mars alors que les indicateurs d'activité ont validé une dynamique encourageante alimentée par la demande. Aux États-Unis cependant, la Fed est restée prudente en première partie d'année au regard de la faiblesse des salaires qui alimentent les doutes sur la vigueur de la croissance.

Au mois de mai, une correction à la baisse brutale s'est opérée sur les actifs. Les taux des obligations d'État, qui avaient atteint des niveaux historiquement bas, et proche de 0 % en Allemagne (échéance 10 ans), se sont brutalement redressés alors que les premiers signes d'inflexion des taux d'inflation ont mis fin aux anticipations d'une entrée en spirale déflationniste. Dans le même temps, les marchés actions européens, qui avaient fortement progressé jusqu'au mois d'avril, ont été corrigés à la baisse. La montée des inquiétudes quant à la solidité de la croissance chinoise a aussi pesé sur la confiance. Du côté des matières premières, la production américaine de pétrole n'a que peu baissé, contre toute attente, grâce à une baisse accélérée des coûts d'exploitation. En réaction, les pays du golfe persique ont augmenté la leur, entraînant une nouvelle chute des prix du pétrole pour atteindre 37 dollars en décembre.

Cette baisse continue du baril de pétrole explique largement l'incrément de croissance économique dans la zone euro en 2015. Ce contexte a profité à l'hexagone, qui aura enregistré une croissance supérieure à 1 % en 2015, malgré un marché immobilier toujours à la peine, malgré et des ajustements décidés par le gouvernement en termes de soutien à la pierre. Les mesures politiques prises pour améliorer la compétitivité génèrent un redressement de la rentabilité des entreprises, mais l'effort est encore insuffisant. La dynamique modeste des exportations a de nouveau témoigné de la faiblesse de la compétitivité française.

Les turbulences en Grèce puis en Chine perturbent la donne

La Grèce a aussi contribué à la volatilité en faisant reparler d'elle de manière croissante au premier semestre. Le gouvernement du pays, au pouvoir depuis début 2015, est finalement entré en confrontation avec ses créanciers internationaux. La situation s'est envenimée et a conduit à la fermeture des banques hellènes. Depuis, le Parlement grec a approuvé une série de mesures d'austérité et les partenaires européens ont financé le pays. Mais la situation économique restera instable tant que la dette publique ne sera pas restructurée. Ailleurs en Europe du Sud, les élections législatives au Portugal et en Espagne au second semestre continuent d'alimenter les incertitudes.

Fin août, les investisseurs ont été confrontés à une mauvaise gestion de la crise boursière en Chine, qui a une nouvelle fois entamé la confiance. Le dégonflement brutal et sans précédent d'une bulle sur les « actions », sans précédent a entraîné les autres marchés à la baisse, tout en alimentant les craintes d'un ralentissement marqué de la croissance. Depuis, les autorités multiplient les mesures de soutien à l'économie (sous forme budgétaire et monétaire) et les déclarations rassurantes afin de redresser la situation, mais les équilibres se dégradent et la capacité de réaccélération de la Chine est faible. Plus généralement, les pays émergents sont restés sous pression, d'autant que les anticipations d'un premier relèvement des taux directeurs par la Fed (en plus des craintes concernant la Chine) ont pesé toute l'année sur les parités de change de leurs devises contre dollar. Les pays les plus fragiles en ont particulièrement payé le prix, dont le Brésil qui a aussi subi une tourmente politique intense, sans perspectives de redressement de l'économie à court terme. La Russie souffre, elle, des sanctions appliquées en lien avec l'Ukraine, ainsi que de l'effondrement du cours de l'or noir.

Une fin d'année marquée par la résilience de la croissance

Le quatrième trimestre a été marqué par les attentats en France et hors de l'hexagone, sans que ceci ait pour l'instant brisé la confiance. La résilience des économies des pays développés, combinée à la bonne orientation du marché du travail aux États-Unis, a même permis à la Banque centrale américaine de finalement relever ses taux directeurs le 16 décembre, modestement, avec un passage de 0-0,25 % à 0,25-0,5 %, laissant entrevoir, progressivement, une meilleure rémunération de l'épargne. La Fed sera cependant, selon nous, très prudente quant au rythme de remontée des taux en 2016 car le secteur industriel reste pénalisé par la vigueur retrouvée du dollar. La Banque centrale européenne avait, pour sa part, renforcé son action début décembre en raison de la faiblesse des anticipations d'inflation en zone euro. La modération dont elle a fait preuve a généré une correction des marchés actions, trop optimistes.

Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et 10 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de CM-CIC Bail Espagne ;
- l'absorption de Pasche Finance SA par la Banque Pasche ;
- la liquidation/absorption de Divhold par la Banque de Luxembourg ;
- la sortie de Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda., de Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda, de Serficom Family Office SA, Trinity SAM.

Par ailleurs, ont changé de dénomination : CM-CIC Capital Finance devient CM-CIC Investissement, CM-CIC Investissement devient CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Capital Innovation devient CM-CIC Innovation.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les dépôts bancaires⁽¹⁾ s'élèvent à 130,0 milliards d'euros en progression de 6,6 % par rapport à 2014, compte tenu de la croissance soutenue des comptes courants (+ 14,7 %) et de l'épargne logement (+ 15,5 %). L'encours des dépôts sur livrets est en légère hausse (+ 1,8 %) ;
- l'encours total des crédits nets⁽¹⁾ s'établit à 157,2 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à 2014 avec notamment une augmentation de 6,0 % des crédits à l'habitat à 69,2 milliards d'euros. Les encours des crédits à l'équipement et des crédits de trésorerie progressent respectivement de 9,0 % et de 17,1 % à 31,6 et 24,5 milliards d'euros ;
- le ratio crédits nets/dépôts clientèle se maintient à 120,9 % au 31 décembre 2015 contre 120,4 % l'année précédente ;
- l'épargne financière gérée et conservée⁽¹⁾ atteint 259,8 milliards d'euros (+ 5,8 %) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élèvent à 13 069 millions d'euros (contre 12 202 millions d'euros au 31 décembre 2014). Sans mesures transitoires, les fonds propres prudentiels Bâle 3 Common Equity Tier 1 (CET 1) s'élèvent à 11,6 milliards d'euros, le ratio de solvabilité Common Equity

Tier 1 ressort à 11,7 %, le ratio global à 12,1 % et le ratio de levier à 4,4 %. Ils confirment la solidité du groupe.

Dans le cadre du Pilier 2, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) mené par la BCE, l'exigence en CET 1 applicable au groupe CIC est fixée à 8,75 % au 1^{er} janvier 2016 (ratio avec mesures transitoires incluant le coussin de conservation des fonds propres). Le coussin de sécurité complémentaire requis au titre de la situation d'établissement de taille systémique du groupe Crédit Mutuel est de 0,125 % à partir du 1^{er} janvier 2016 et sera augmenté de 0,125 % par an pour atteindre 0,5 % en 2019. L'exigence prudentielle en capital du groupe CIC se situe donc à 8,875 % au 1^{er} janvier 2016.

Analyse du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	4 782	4 410	8,4 %
Frais de fonctionnement	- 3 005	- 2 911	3,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 777	1 499	18,5 %
Résultat avant impôt	1 702	1 482	14,8 %
Impôt sur les sociétés	- 562	- 358	57,0 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées*	- 23		NA
Résultat net comptable	1 117	1 124	- 0,6 %
Résultat net part du groupe	1 111	1 116	-0,4 %

* Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Banque Pasche est traitée selon la norme IFRS 5 en tant qu'entité en cours de cession.

Le produit net bancaire progresse de + 8,4 % à 4 782 millions d'euros. Le PNB de la banque de détail représente 73 % du produit net bancaire global.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 62,8 % (contre 66,0 % un an plus tôt) avec une hausse des frais de fonctionnement de 3,2 % à 3 005 millions d'euros contre 2 911 millions fin 2014 essentiellement due à la nouvelle taxe pour le Fonds de résolution unique (FRU).

Le coût du risque est stable passant de 206 millions d'euros fin 2014 à 207 millions d'euros. Le coût du risque provisionné sur base individuelle progresse de 5 millions d'euros et les provisions collectives enregistrent une reprise de 1 million contre une dotation de 3 millions en 2014.

Le coût du risque clientèle provisionné sur base individuelle rapporté aux encours de crédits en augmentation passe de 0,18 % à 0,14 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses s'établit à 51,2 % au 31 décembre 2015.

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence et les gains sur actifs immobilisés diminuent à 132 millions d'euros contre 189 millions d'euros fin 2014. Cette variation s'explique principalement par la cession en avril 2014 des titres de Banca Popolare di Milano (BPM) dont le CIC détenait 6,6 % du capital.

(1) Y compris effet de change, plus particulièrement sur le dollar US et le franc suisse.

Il en ressort un résultat avant impôt en progression de 14,8 % (1 702 millions d'euros contre 1 482 millions d'euros fin 2014). Néanmoins le résultat net comptable demeure stable (- 0,6 %) avec un impôt sur les sociétés qui passe de 358 millions d'euros à 562 millions d'euros. En 2014, des événements exceptionnels (cession des titres de Banca Popolare di Milano et reprise de provisions concernant la succursale de New York) avaient minoré l'impôt sur les bénéfices de près de 53 millions d'euros tandis qu'en 2015 des taxes anciennes et nouvelles (Fonds de résolution unique) ne sont plus déductibles. Le résultat net sur les activités en cours de cession (Banque Pasche) de - 23 millions d'euros pèse également sur le résultat net comptable de 2015.

Notation

Conséquence directe de la dégradation des notes de la France, l'agence de notation Moody's a ramené, le 23 septembre 2015, la note long terme du CIC de Aa2 avec une perspective négative à Aa3 avec une perspective stable. Le 30 juin 2015, la note du CIC avait été relevée de Aa3 à Aa2 par l'agence du fait du renforcement de la solidité financière et des indicateurs de liquidité du groupe. Le 23 juin 2015, l'agence Fitch a confirmé les notes du CIC. De même, le 3 décembre 2015, l'agence Standard and Poor's a confirmé la note à long terme A/perspective négative des entités du groupe Crédit Mutuel. Les notations du CIC sont les suivantes :

Au 4 avril 2016	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Négative	Stable	Stable

Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	3 514	3 327	5,6 %
Frais de fonctionnement	- 2 254	- 2 194	2,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 260	1 133	11,2 %
Résultat avant impôt	1 202	1 020	17,8 %
Résultat net part du groupe	790	688	14,8 %

Elle voit ses encours de crédit augmenter de 5,0 % à 124 milliards d'euros, notamment grâce aux crédits à l'habitat (+ 4,8 %), aux crédits d'équipement (+ 6,0 %) et aux crédits de trésorerie (+ 17,0 %). Ses dépôts s'accroissent à un rythme plus soutenu de 8,2 % à 99,7 milliards d'euros résultant de la progression des comptes courants créditeurs (+ 21,2 % à 39,3 milliards d'euros) et de l'épargne logement (+ 15,6 % à 8,9 milliards d'euros).

Le PNB de la banque de détail est en progression de 5,6 % à 3 514 millions d'euros. Les commissions nettes perçues représentent 42 % du PNB et sont en hausse de 8,7 %. La marge d'intérêt nette progresse de 2,7 %.

Analyse par activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance-vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Les frais généraux progressent de 2,7 % à 2 254 millions d'euros (2 194 millions d'euros en 2014).

Le coût du risque baisse de 17,1 % à 194 millions d'euros contre 234 millions en 2014.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 202 millions d'euros contre 1 020 millions un an plus tôt, soit une progression de 17,8 %.

Réseau bancaire

Il compte 2 015 agences au 31 décembre 2015 et 4 869 039 clients (+ 2,0 % par rapport à fin décembre 2014).

Les encours des crédits ont augmenté de 4,2 % à 107,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les crédits à l'habitat enregistrent une hausse de 4,8 % et les crédits d'équipement de 5,6 %.

Les dépôts comptables ont atteint 97,6 milliards d'euros (+ 7,8 % par rapport à fin décembre 2014). Les comptes courants et l'épargne logement sont respectivement en hausse de 20,7 % et 15,6 %. Les livrets résistent (+1,4 %).

L'épargne financière progresse de 2,8 % à 58,2 milliards d'euros contre 56,6 milliards d'euros à fin décembre 2014 grâce à l'assurance-vie dont les encours progressent de 4,4 %.

L'assurance a poursuivi son développement.

Le nombre de contrats lard a été porté 4 450 327 et les activités de services ont enregistré une progression de :

- 14,7 % en banque à distance avec 2 055 486 contrats,
- 16,4 % en téléphonie (439 580 contrats),
- + 4,4 % en protection vol (87 855 contrats),
- + 6,2 % en TPE (128 070 contrats).

Le PNB du réseau est en progression de 5,5 % à 3 306 millions d'euros contre 3 134 millions un an plus tôt avec notamment une progression des commissions nettes de 8,4 %. Les commissions sur crédits contribuent pour 58 % à cette augmentation et les commissions d'assurance pour 19 %.

Les frais généraux, qui incluent la nouvelle taxe FRU, s'élèvent à 2 118 millions d'euros (2 070 millions fin 2014) et le coût du risque à 184 millions en baisse de 46 millions dont les deux tiers proviennent de la diminution du coût du risque provisionné sur base individuelle.

Le résultat avant impôt du réseau bancaire progresse ainsi de plus de 20 % à 1 002 millions d'euros contre 834 millions en 2014.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils ont dégagé un PNB de 208 millions d'euros à fin 2015 contre 193 millions à fin 2014 et un résultat avant impôt de 200 millions (186 millions à fin 2014) dont plus des deux tiers est constitué par la quote-part de résultat du métier assurances du groupe CM11.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	366	328	11,6 %
Frais de fonctionnement	- 97	- 89	9,0 %
Résultat brut d'exploitation	269	239	12,6 %
Résultat avant impôt	246	190	29,5 %
Résultat net part du groupe	158	133	18,8 %

L'encours de crédits de la banque de financement est de 13,6 milliards d'euros.

Le PNB à 366 millions d'euros bénéficie en 2015 de l'amélioration du produit net d'intérêt (+ 18,1 % par rapport à 2014) avec un effet de change positif au niveau des succursales étrangères. Cet effet de change se ressent aussi au niveau des frais généraux qui progressent de 9 %. Le coût du risque diminue de plus de 50 % à 23 millions d'euros avec un coût du risque avéré en baisse de 37 millions d'euros. Le résultat avant impôt progresse de 56 millions d'euros à 246 millions (190 millions en 2014).

Activités de marché

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	342	304	12,5 %
Frais de fonctionnement	- 169	- 175	- 3,4 %
Résultat brut d'exploitation	173	129	34,1 %
Résultat avant impôt	175	208	- 15,9 %
Résultat net part du groupe	93	157	- 40,8 %

Les activités de marché réalisent un PNB de 342 millions d'euros (304 millions en 2014). Le coût du risque affiche une reprise de provision de 2 millions d'euros contre une reprise de 79 millions d'euros en 2014 sur le portefeuille RMBS de New York.

Le résultat avant impôt passe de 208 millions d'euros à 175 millions. Ce résultat s'entend après le versement aux réseaux de 48 millions d'euros de commissions, en progrès de 23 % sur 2014, au titre des opérations de couverture des risques de taux, change et matières premières, réalisées pour la clientèle.

Banque privée

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	509	458	11,1 %
Frais de fonctionnement	- 371	- 338	9,8 %
Résultat brut d'exploitation	138	120	15,0 %
Résultat avant impôt	143	119	20,2 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées	23		N.A.
Résultat net part du groupe	79	88	10,2 %

L'encours des dépôts comptables de la banque privée est en augmentation de 12,7 % à 18,6 milliards d'euros. Celui des crédits atteint 12,0 milliards d'euros (+ 15,0 % par rapport à 2014). L'épargne gérée et conservée s'élève à 85,4 milliards d'euros (+ 7,7 %). Le PNB est en progression de 11,1 % à 509 millions d'euros contre 458 millions d'euros un an plus tôt, notamment grâce aux commissions nettes perçues qui augmentent de 26 millions d'euros. Les frais généraux progressent de 9,8 % avec des frais de personnel en progression de 5,0 % (hausse des effectifs) et des autres frais de 16,5 % (investissements informatiques et changement méthodologique des amortissements des fonds de commerce). Le coût du risque passe d'une charge de 2 millions d'euros en 2014 à un produit de 9 millions. Le résultat avant impôt ressort à 143 millions d'euros (119 millions d'euros en 2014), en hausse de 20,2 % avant prise en compte du résultat net d'impôt de la Banque Pasche, en cours de cession, de - 23 millions d'euros.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	172	149	15,4 %
Frais de fonctionnement	- 41	- 38	7,9 %
Résultat brut d'exploitation	131	111	18,0 %
Résultat avant impôt	131	111	18,0 %
Résultat net part du groupe	127	110	15,5 %

Les encours investis s'élèvent à 1,9 milliard d'euros dont 310 millions en 2015. Le portefeuille est composé de 435 participations. L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2015 avec un PNB de 172 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 149 millions en 2014 et le résultat avant impôt s'inscrit à 131 millions d'euros contre 111 millions un an auparavant.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	- 121	- 156	N.S.
Frais de fonctionnement	- 73	- 77	N.S.
Résultat brut d'exploitation	- 194	- 233	N.S.
Résultat avant impôt	- 195	- 166	N.S.
Résultat net part du groupe	- 136	- 60	N.S.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- 50 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (- 82 millions en 2014) ;
- - 67 millions de financement du plan de développement du réseau (- 79 millions en 2014) ;
- - 8 millions de PNI généré par la constitution du buffer de liquidité en 2015;
- - 6 millions d'euros de provision et perte nettes sur cession sur des titres de participations (- 8 millions en 2014) ;
- 2 millions d'euros de dividendes (5 millions en 2014).

Les frais généraux passent de 77 millions d'euros en 2014 à 73 millions d'euros.

Le coût du risque est de 1 million (il était nul en 2014).

En 2015, il n'y a pas de quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence alors qu'en 2014, celle-ci atteignait 68 millions d'euros, en raison de la cession des titres de Banca Popolare di Milano (BPM), dont le CIC détenait 6,6 % du capital.

Il en ressort un résultat avant impôt de - 195 millions d'euros contre - 166 millions d'euros fin 2014.

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation selon l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet du code monétaire et financier, modifiant l'article L.511-45 et le décret n° 2014-1657 du 29 décembre 2014

2015 : Implantations par pays	Métier
Allemagne	
CM-CIC Leasing GMBH	Filiales du réseau bancaire
Belgique	
Banque Transatlantique Belgium	Banque Privée
CM-CIC Leasing Benelux	Filiales du réseau bancaire
Espagne	
CM-CIC Bail Espagne (succursale)	Filiales du réseau bancaire
États-Unis	
CIC New York (succursale)	Banque de financement et activité de marché
France	
Adepi	Structure et logistique
Banque Transatlantique	Banque Privée
CIC Est	Banques de détail
CIC Lyonnaise de Banque	Banques de détail
CIC Nord Ouest	Banques de détail
CIC Ouest	Banques de détail
CIC Participations	Structure et logistique
CIC Sud Ouest	Banques de détail
CM-CIC Asset Management	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Bail	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Capital et Participations	Capital-Développement
CM-CIC Conseil	Capital-Développement
CM-CIC Epargne salariale	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Factor	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Innovation	Capital-Développement
CM-CIC Investissement	Capital-Développement
CM-CIC Investissement SCR	Capital-Développement
CM-CIC Lease	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Proximité	Capital-Développement
CM-CIC Securities	Activité de marché
Crédit Industriel et Commercial - CIC	Banque
Dubly-Douilhet Gestion	Banque Privée
Gesteurop	Structure et logistique
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Société d'assurance
Sudinnova	Capital-Développement
Transatlantique Gestion	Banque Privée
Luxembourg	
Banque de Luxembourg	Banque Privée
Banque Transatlantique Luxembourg	Banque Privée
Cigogne Management	Activité de marché
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Activité de marché
Royaume-Uni	
Banque Transatlantique Londres (succursale)	Banque Privée
CIC Londres (succursale)	Banque de financement
Singapour	
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Banque Privée
CIC Singapour (succursale)	Banque de financement, activité de marché et banque privée
Suisse	
Banque CIC (Suisse)	Banque Privée
Banque Pasche	Banque Privée

2015: Informations par pays	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Autres taxes	Subventions publiques reçues	Effectifs ETP
Allemagne	5	3	- 1	- 1		3
Belgique	17	10	- 3	- 1		34
Espagne	0	0	0	0		0
Etats Unis d'Amérique	136	70	- 47	- 5		84
France	4 123	1 452	- 477	- 708		18 306
Luxembourg	289	117	- 25	- 18		795
Royaume-Uni	43	30	- 6	- 2		47
Singapour	66	10	- 1	- 2		227
Suisse	103	10	- 2	- 10		310
TOTAL	4 782	1 702	- 562	- 747		19 806

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Fort de ses compétences et des atouts nécessaires pour s'adapter aux évolutions rapides des métiers, le groupe CIC s'emploie en 2015 à concilier croissance, efficacité et maîtrise des risques. Cette réussite, il la doit à son sens affirmé du service au client, à la formation régulière de ses collaborateurs et à la force de sa technologie de pointe : une combinaison gagnante ouvrant sur une approche à la fois digitale et physique de la relation client.

Par sa performance économique et son engagement dans la société, le CIC est à la fois une banque responsable, au service de l'humain et une banque prête à relever les défis à venir.

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir "gouvernement d'entreprise" page 52.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES PROFESSIONNELS « PRENEURS DE RISQUES »

Voir "gouvernement d'entreprise" page 54.

GESTION DES RISQUES

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers. Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reportings et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires pages 59 à 67.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

a - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme « groupe de clients liés » les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement. Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n°107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit

auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/règlement (UE) n° 575/2013), elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous masse risquée » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

b - Données chiffrées

2015 se caractérise par l'augmentation des encours à la clientèle et par la baisse du coût du risque comparativement à 2014.

Données comptables

Le total des expositions brutes atteint 190,6 milliards d'euros, en hausse (+ 13,3 %) par rapport à fin 2014. Les créances clientèle s'élèvent à 152,6 milliards d'euros, en progression de 7,1 % par rapport à 2014 et les encours sur les établissements de crédits sont en hausse de 47,5 %.

Prêts et créances (hors opérations de pension)

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2015	2014
Prêts et créances		
Établissements de crédit	37 907	25 708
Clientèle	152 649	142 514
ENCOURS BRUTS	190 556	168 222
Dépréciations		
Établissements de crédit	0	- 3
Clientèle	- 2 702	- 2 766
ENCOURS NETS	187 854	165 453

Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme sont en hausse de 6,4 % et les crédits à court terme augmentent également de 13,1 %.

Crédits à la clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2015	2014
CRÉDITS COURT TERME	29 658	26 233
Comptes ordinaires débiteurs	5 180	5 345
Créances commerciales	5 686	4 485
Crédit de trésorerie	18 047	15 891
Créances export	745	512
CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME	117 466	110 450
Crédit d'équipement	31 526	28 923
Crédit habitat	69 072	65 139
Crédit-bail	9 681	9 290
Autres crédits	7 187	7 098
TOTAL BRUT DES CRÉANCES CLIENTÈLE	147 124	136 683
Créances douteuses	5 276	5 570
Créances rattachées	249	261
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTÈLE	152 649	142 514

Engagements donnés

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2015	2014
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	315	506
Clientèle	29 699	26 457
Engagements de garanties donnés		
Établissements de crédit	1 151	1 688
Clientèle	12 825	12 683
PROVISION POUR RISQUES SUR ENGAGEMENTS DONNÉS	90	99

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2015 de 6 %. Il représente 47 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 88,7 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2015	2014
Prêts habitat	69 072	65 139
<i>Dont avec garantie Crédit logement</i>	<i>28 015</i>	<i>24 235</i>
<i>Dont avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang</i>	<i>33 257</i>	<i>32 920</i>
<i>Dont avec autres garanties⁽¹⁾</i>	<i>7 800</i>	<i>7 984</i>

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,7 % des prêts et créances à la clientèle.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

	2015	2014
A+ et A-	34,74 %	33,77 %
B+ et B-	29,74 %	32,15 %
C+ et C-	23,32 %	22,28 %
D+ et D-	9,87 %	9,49 %
E+	2,33 %	2,30 %

Risque de concentration/Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre « informations relatives au pilier 3 de Bâle 3 ».

Grands risques

Entreprises

Capitaux en millions d'euros	2015	2014
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	31	24
Total engagements	16 853	14 917
<i>Dont total bilan</i>	6 266	5 021
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	10 587	9 896
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	106	90
Total engagements	28 753	25 742
<i>Dont total bilan</i>	11 248	9 538
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	17 504	16 203

Banques

Capitaux en millions d'euros	2015	2014
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	5	4
Total engagements	3 051	2 314
<i>Dont total bilan</i>	2 323	1 431
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	729	883

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés.

Masse risquée et coût du risque

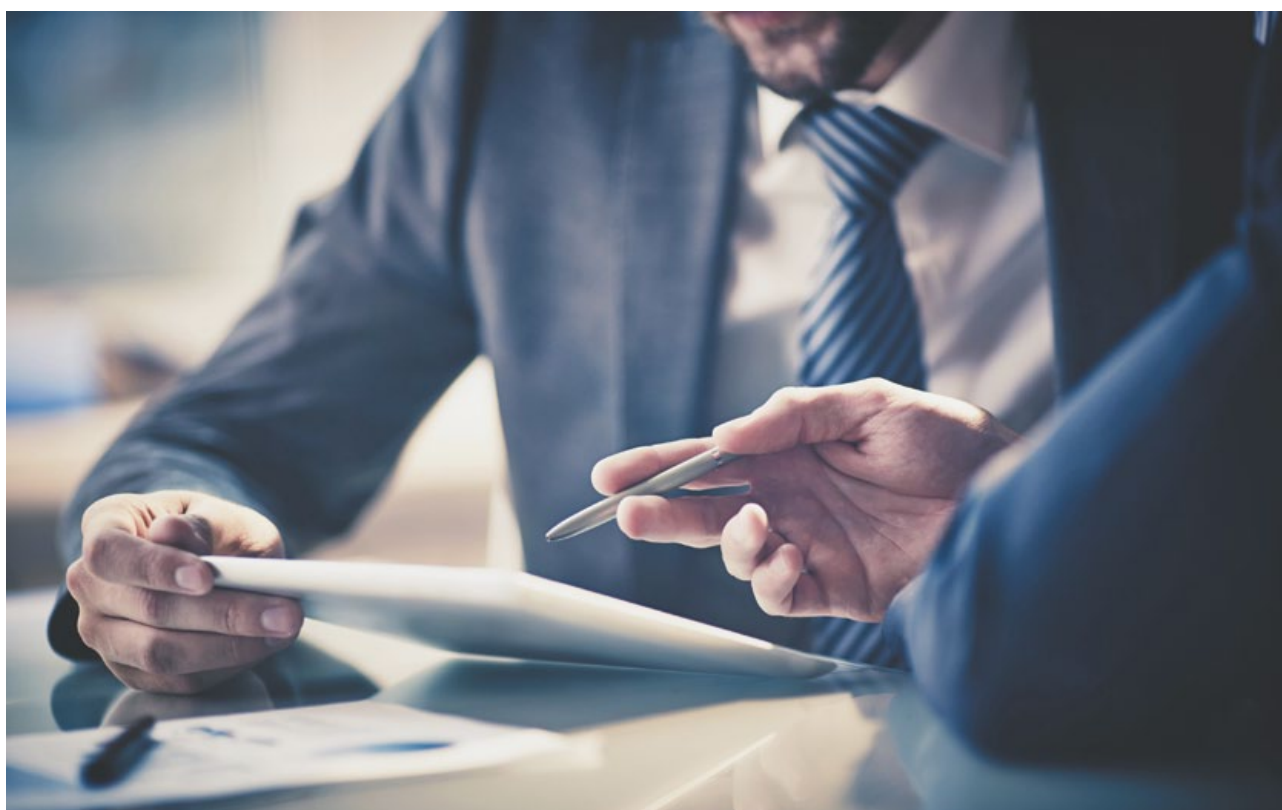
Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 5 276 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 5 569 millions d'euros au 31 décembre 2014 (- 5,3 %).

Elles restent néanmoins stables en proportion des encours de crédits bilan à la clientèle, dont elles représentent 3,5 % contre 3,9 % en 2014.

À fin 2015, le coût du risque avéré clientèle est en baisse à 0,14 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,18 % à fin 2014.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2015	2014
Créances dépréciées individuellement	5 276	5 569
Dépréciations individuelles	- 2 517	- 2 583
Dépréciations collectives des créances	- 185	- 183
Taux de couverture global	51,2 %	49,7 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	47,7 %	46,4 %



Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2015	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 478	69	84	54	1 684
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	70	2	12	3	87
Entreprises non financières	236	22	22	9	289
Clientèle de détail	1 172	45	49	42	1 308
TOTAL	1 478	69	83	54	1 684

2014					
Instruments de dette⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 496	43	54	23	1 616
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	1	0	0	0	1
Autres entreprises financières	22	5	7	2	36
Entreprises non financières	203	3	22	7	235
Clientèle de détail	1 270	35	25	14	1 344
TOTAL	1 496	43	54	23	1 616

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

	2015*	2014 (retraité)*
France	69,05 %	81,58 %
Europe hors France	17,42 %	8,59 %
Autres pays	13,53 %	9,83 %

* La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur.

À fin 2015, les expositions restent majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques françaises et britanniques. On note une progression de la part des encours hors Europe. Ces derniers sont situés principalement en Asie/Océanie et en Amérique du Nord.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Équivalent note externe	2015*	2014 (retraité)*
A+	AAA/AA+	3,64 %	0,53 %
A-	AA/AA-	34,81 %	59,82 %
B+	A+/A	23,96 %	29,67 %
B-	A-	28,05 %	2,55 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	9,55 %	7,43 %
NN		-	-

* La structure des crédits interbancaires par note interne est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 90,45 % des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2015 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 92,57 % en 2014. La progression de la part des encours notés C ou en dessous reflète quelques dégradations de notes internes sur l'exercice 2015.

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2015	2014
Titres de créances	20 717	20 117
<i>Dont effets publics</i>	6 825	8 183
<i>Dont obligations</i>	13 892	11 934
Instruments dérivés	4 387	5 580
Pensions et prêts de titres	14 050	15 845
EXPOSITION BRUTE	39 154	41 542
Dépréciation des titres	- 32	- 63
Exposition nette	39 122	41 479

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le groupe CM11 a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM11 et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques groupe.

La gestion de bilan :

- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du groupe CM11.

Gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.). La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro-couverture. Celles d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- 3 - La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de 2 ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Cinq scénarios sont calculés :

- Scénario 1 : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
- Scénario 2 : baisse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation
- Scénario 4 : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress).
- Scénario 5 : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation

Le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux : - 3,13 % à 1 an (soit - 125,8 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en hausse par rapport à septembre 2015 (- 3,04 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 4,58 % (soit - 187,8 millions d'euros en valeur absolue), en légère hausse par rapport à septembre 2015 (- 4,54 %).

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	3,53 %	5,04 %
Scénario 2	- 3,13 %	- 4,58 %
Scénario 3	6,42 %	9,11 %
Scénario 4	6,64 %	5,35 %
Scénario 5	0,12 %	- 3,88 %

- 4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard (une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse) permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+ 13,13 %
Sensibilité - 200 bp	- 12,16 %

Gestion du risque de liquidité

Le dispositif de son pilotage, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des seuils d'alerte (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur 5 ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- le calcul de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle 3, tenant compte des hypothèses de fuites des dépôts et renouvellement des crédits selon la typologie clientèle ; des ratios de transformation sont calculés de 3 mois à 7 ans ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs ; les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.



Ventilation des maturités pour le risque de liquidité – Maturités résiduelles contractuelles

2015 (en millions d'euros)	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 404	357	2 004	2 532	3 567	2 970	45	12 879
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	64	0	0	0	307	48	1 792	2 211
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	8	4	12	185	526	191	3	929
Actifs fin. disponibles à la vente	391	469	1 077	1 429	3 478	5 013	603	12 460
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	35 005	10 006	16 137	15 616	36 826	62 953	189	176 731
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	51	9	0	0	60
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 304	97	573	644	1 844	2 048	118	6 628
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	50	120	73	0	0	0	0	243
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	19	28	136	312	2 574	504	4	3 577
Passifs fin. évalués au coût amorti	114 626	20 693	27 241	17 497	23 275	17 025	1 917	222 274
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>1 618</i>	<i>6 225</i>	<i>6 001</i>	<i>1 290</i>	<i>1 247</i>	<i>1 878</i>	<i>1</i>	<i>18 260</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>261</i>	<i>0</i>	<i>277</i>



2014 (en millions d'euros)	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 203	791	2 686	2 053	4 118	3 939	0	14 790
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	26	3	0	0	503	46	1 588	2 166
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	2	0	18	36	395	417	1	869
Actifs fin. disponibles à la vente	144	492	721	1 220	3 573	4 248	619	11 017
Prêts et créances (yc les contrats de location-financement)	42 147	12 683	14 619	15 196	34 038	61 783	810	181 276
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	57	0	0	57
Passif								
Dépôts de banques centrales	16	18	25	0	0	0	0	59
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 046	190	1 121	530	2 411	3 365	3	8 666
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	858	618	1 049	0	0	0	0	2 525
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	15	19	72	347	2 459	1 278	2	4 192
Passifs fin. évalués au coût amorti	102 888	19 147	30 123	14 577	26 742	15 439	1 820	210 736
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>4 028</i>	<i>1 783</i>	<i>8 628</i>	<i>338</i>	<i>2 079</i>	<i>1 414</i>	<i>0</i>	<i>18 270</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>26</i>	<i>62</i>	<i>479</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>17</i>	<i>244</i>	<i>843</i>

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur le CIC et sur la BFCM, et ce, quotidiennement pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de CM-CIC Marchés bénéficient d'une gestion de position de change à leur niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes. Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat. Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 986 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 734 au 31 décembre 2014 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option avaient trait essentiellement au métier de capital-développement avec 1 836 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 178 millions d'euros et 418 millions d'euros.

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- a) les titres de participation pour 66 millions d'euros;
- b) les autres titres détenus à long terme pour 171 millions d'euros.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat ont atteint 89 millions d'euros (reprise nette de dépréciation de 35 millions en 2014). Au 31 décembre 2015, la valeur d'achat des actions dépréciées était de 164 millions d'euros, le montant des dépréciations correspondantes de 56 millions d'euros et leur valeur de marché de 108 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option. Les investissements se répartissaient sur environ 400 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

Encours investi	2015	2014
Nombre de lignes cotées	34	34
Nombre de lignes non cotées	354	375
Nombre de fonds	47	50
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	2 078	1 996
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	302	360

Risques des activités de marché*

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC). Pour ces trois métiers, la gestion est « saine et prudente ».

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi désormais aux Etats-Unis (format US144A) et en Asie (format Samourai) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork, directement issue de l'expertise du métier investissement taux-actions-crédits qui s'adressent

aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

Au 1^{er} janvier 2016, les équipes de CM-CIC Securities ont été intégrées au sein de CM-CIC Marchés pour construire CM-CIC Market Solutions : une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires, mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permettra notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des *desks* spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

Structures de contrôle

En 2015, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la *VaR* stressée et l'IRC (*Incremental Risk Charge*), en plus de la mesure de risques en *VaR/stress-tests* dans le cadre du projet « modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (*CAD* et *RES* en normes Bâle 3).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique et fiscal de CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;

- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le Directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « modèle interne des risques de marché ».

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*), déclinée par *desk*, et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole, stables de 2010 à 2012, révisés à la baisse en 2013, ont légèrement augmenté mi-2015 par rapport à 2014. Fin 2015, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2016. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La *VaR* CM11 était de 7,5 millions d'euros à fin 2015. Un dispositif de *stress* vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités du métier Investissement sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite, revue à la baisse de 10 à 7 milliards d'euros pour 2016, avec un palier intermédiaire d'alerte, défini par la direction et validé par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle du CIC sont relatifs aux activités suivantes :

- 1 - hybrides : la consommation en fonds propres, s'établit à 79 millions d'euros en moyenne en 2015 pour terminer l'année à 74,9 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2 milliards d'euros fin 2015 (1,9 milliard en 2014).
- 2 - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), soit à des positions d'indices ou tranches Itraxx/CDX, ou des ABS (*asset backed securities*). Le portefeuille de crédit corporates et financières, qui inclut les positions basées sur des indices ou tranches Itraxx/CDX, voit sa consommation de fonds propres évoluer autour de 54 millions d'euros tout au long de l'année et terminer à 49 millions d'euros fin 2015. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 40 millions d'euros (41,3 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.
- 3 - M&A et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 47 millions d'euros en moyenne en 2015 avec un plus haut à 64 millions d'euros en septembre. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 391 millions d'euros en décembre 2015 (avec un plus haut à 554 millions d'euros en septembre), contre 329 millions d'euros fin 2014.
- 4 - *fixed income* : les positions concernent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement souverains. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours est passé en-dessous de 200 millions d'euros en fin d'année 2015 et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se monte à 2,8 milliards fin 2015 (3,1 milliards d'euros fin 2014) dont 1,9 milliard d'euros sur la France. Un portefeuille de liquidité, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

Risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2015, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR,

un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.

Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

Titrisation

Au cours de l'exercice 2015, les investissements du groupe en matière de titrisation ont augmenté de 1,2 milliard d'euros (+ 21 %), et représentent 6,8 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2015.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2015, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 74 % des titres sont notés AAA (contre 69 % en 2014) et 16 % entre A et AA. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (*RMBS*, *CMBS*, *CLO*, *ABS* de prêts auto, *ABS* de prêts à la consommation, *ABS* de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la Direction des engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 90 % des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un corps de règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un *monitoring* fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. En 2014, une revue de la qualité des actifs (*AQR*), ainsi que des *stress tests*, ont été réalisés par la Banque centrale européenne avec des résultats très satisfaisants. Il en sera de même en 2016, sur la base des stocks de fin 2015.

Répartition des encours par portefeuille (en millions d'euros)	2015	Rappel 2014
Portefeuille bancaire	6 154	4 374
Portefeuille de négociation	594	1 218
Total	6 748	5 592

Répartition des encours Inv. Grade / Non Inv. Grade (en %)	2015	Rappel 2014
Catégorie Investment Grade (dont AAA 74 %)	92 %	90 %
Catégorie Non Investment Grade	8 %	10 %
Total	100 %	100 %

Répartition géographique des encours	2015
USA	41,8 %
Pays-Bas	12,6 %
Italie	10,9 %
Royaume-Uni	9,4 %
France	7,7 %
Allemagne	6,3 %
Espagne	1,9 %
Norvège	1,5 %
Irlande	1,4 %
Portugal	1,1 %
Grèce	0,7 %
Europe (autres pays)	0,5 %
Australie	0,2 %
Caraiïbes	0,1 %
Autres	4,0 %
Total	100,0 %

Les expositions du groupe sur les pays européens les plus fragilisés sont très faibles (Irlande : 1,1 %, Portugal 1,5 %, Grèce : 0,2 %). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie *Non Investment Grade* font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de *RMBS* américains, datant d'avant 2008, en catégorie *Non Investment Grade* de 437 millions d'euros, en gestion extinctive. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationales et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (*PUPA*) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de

la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de CM-CIC Factor.

L'homologation a été étendue à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012, à la Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014), optimiser les PUPA des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 3).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux. La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. Les cartographies et le calcul des exigences de fonds propres sont validés par le comité de pilotage des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PUPA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et organes de surveillance et intègrent les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures pérennes, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collecte des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

Plans d'urgence et de reprise d'activité (PUPA)

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PUPA », document de référence du Crédit Mutuel, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métier sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres les moyens de fonctionner (logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il s'appuie sur :

- un comité de crise, présidé en région par le Directeur général de la banque, au niveau national par le Directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;

- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (*Expected Loss*) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto-assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurances du Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 65,8 millions d'euros en 2015, dont 56,7 millions d'euros de pertes et 9,1 millions d'euros de provisions nettes.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 30,9 millions d'euros ;
- relation du travail : 3 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 8,5 millions d'euros ;
- risque juridique : 21,9 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,5 million d'euros.

Autres risques

Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels, ils sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA).

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DE BÂLE 3

Information publiée dans le cadre de la transparence requise par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres.

Informations sur les risques du ratio de solvabilité

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans le chapitre « gestion des risques ».

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la direction des risques, du comité des risques et du comité de suivi des risques. Le suivi s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sur la filière risques dont il définit les missions.

Direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Comité des risques groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels et les responsables des métiers et fonctions concernés. La direction générale y participe. Le responsable de la direction des risques prépare l'ordre du jour, les tableaux de bord, présente les principaux risques et leurs évolutions et anime les réunions. Ce comité assure la surveillance globale des risques *a posteriori*, tout autant que prospective.

Comité de suivi des risques groupe

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements.

Le responsable de la direction des risques groupe anime les réunions du comité et présente les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la direction des risques CM11 produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier du groupe font l'objet d'un suivi et d'un *reporting*. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du groupe et interfacés avec la comptabilité.

Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1* - CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions,
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1* « CET 1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués et au fonds pour risques bancaires généraux (pour les groupes non consolideurs). Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégageés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe CIC⁽¹⁾, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

* Se référer au tableau page 97 sur la décomposition des fonds propres prudentiels.

Les filtres prudentiels :

Dans la réglementation antérieure, les plus-values latentes étaient filtrées des fonds propres de base en vertu de l'article 2bis du règlement n°90-02 et, selon le principe de symétrie, la valeur d'exposition, pour le calcul des risques pondérés, notamment pour la valeur d'exposition sur actions, n'en tenait pas compte.

Malgré la disparition, en cible, des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes [article 35 du CRR], les filtres prudentiels et le traitement symétrique continuent partiellement à s'appliquer durant la phase transitoire comme suit :

En 2014, 100 % des plus-values latentes sont exclues des fonds propres de base de catégorie 1 (et par symétrie, également de la valeur d'exposition au risque, au dénominateur).

En 2015, dans la mesure où 40 % des plus-values latentes seront reprises dans les fonds propres de base de catégorie 1 (et 60 % exclues), la valeur d'exposition au risque, au dénominateur, devra être ajustée en fonction.

Pour les moins-values latentes, le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant l'intégration de 100 % des moins-values latentes dans les fonds propres de base de catégorie 1 dès 2014 [décision du Collège du 12 novembre 2013]. La valeur d'exposition au dénominateur inclut ainsi également 100 % des moins-values latentes en 2014.

La compensation entre plus et moins-values latentes se fait portefeuille par portefeuille.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n° 90-02).

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

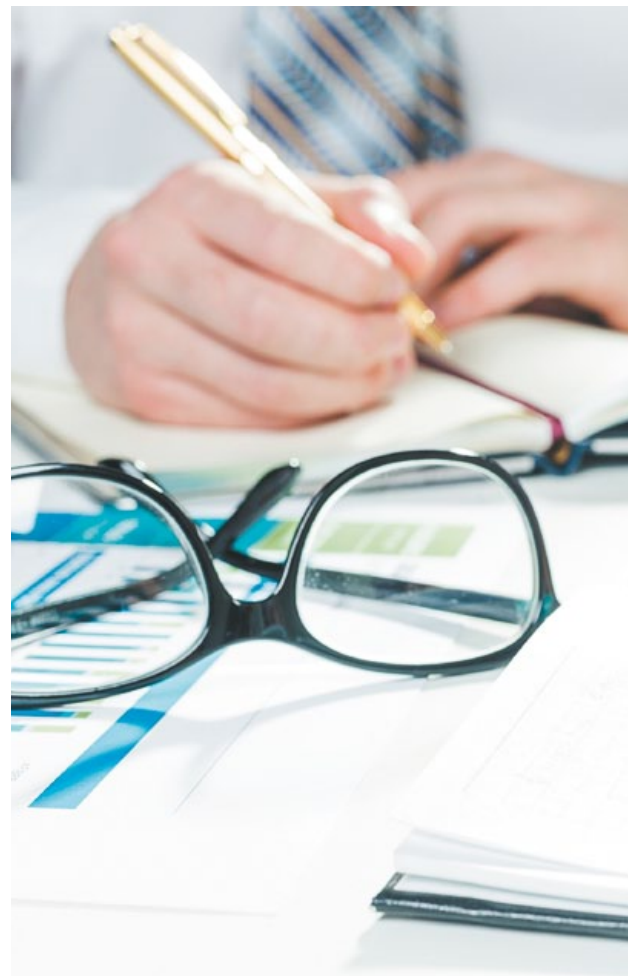
Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1 250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1, et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), il n'existe pas d'écart entre les fonds propres comptable et prudentiel. Pour le groupe CIC, les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités et les méthodes de consolidation sont identiques.



Décomposition des fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	CET1	AT1	AT2	Total prudentiel
Fonds Propres - Part du groupe				
Capital appelé versé	608			608
(-) Participations indirectes en instruments de CET1	-			-
Primes d'émission	1 088			1 088
Résultats antérieurs non distribués	10 228			10 228
Bénéfice ou perte (part du groupe)	1 111			1 111
(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	- 367			- 367
Fonds Propres - Intérêts minoritaires				
Intérêts minoritaires éligibles	15	-	0	15
Autres éléments du résultat global accumulés	34			34
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	59			59
<i>dont instruments de dettes</i>	- 141			- 141
<i>dont Réserve de couverture de flux de trésorerie</i>	0			0
FRBG (entité solo en normes françaises)	-			-
Éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres				
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	- 197			- 197
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	- 115			- 115
(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	0			0
(-) Impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	-			-
Dettes subordonnées			262	262
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250 %	- 477			- 477
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	-	-	-
Autres ajustements				
Filtre prudentiel : réserve de couverture de flux de trésorerie	0			0
Filtre prudentiel : ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	- 84			- 84
Filtre prudentiel : pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur	-			-
Filtre prudentiel : pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-			-
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur instruments de fonds propres	-	-	-	-
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur intérêts minoritaires additionnel	29	0	0	29
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de capitaux propres	- 59			- 59
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de dettes	141			141
Autres ajustements transitoires	- 9	-	22	13
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	- 320			- 3 20
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			123	123
Ajustements du risque de crédit (approche standard)			-	-
Déduction excédentaire des éléments de T2 impactant l'AT1		-	-	-
Déduction excédentaire des éléments d'AT1 impactant le CET1	-	-		-
TOTAL	11 628	0	408	12 036

Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres - fonds propres de catégorie 2

Les instruments de fonds propres de catégorie 2 comprennent les TSR, TSDI et titres participatifs émis par le groupe CIC.

Émetteur	Code ISIN	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Taux de rémunération	Date d'exercice de l'option d'achat	Step-up	Montant éligible en T2	Montant total retenu en T2 y compris traitement transitoire
Titres participatifs									
Crédit Industriel et Commercial	FR0000047805	mai-85	Sans échéance	137	Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2	mai-97	Non	137	137
Lyonnaise de Banque	FR0000047789	juin-85	Sans échéance	23	Minimum 85 % du TMO Maximum 130 % TMO	juin-97	Non	15	15
Titres subordonnés à durée indéterminée									
Crédit Industriel et Commercial	FR0000584377	juil.-87	Sans échéance	76	TME + 0,25 %	juil.-94	Non	76	76
Crédit Industriel et Commercial	FR0000165847	déc.-90	Sans échéance	30	P1C + 1,75 %	déc.-99	Non	30	30
Titres subordonnés remboursables									
Crédit Industriel et Commercial		juin-03	janv.-16	14	4,50 %	N/A	Non	3	3

Informations détaillées sur les fonds propres

en Millions d'€	2015	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	1 696	
dont : parts sociales	608	
dont : prime d'émission	1 088	
Bénéfices non distribués	10 228	
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	34	
Fonds pour risques bancaires généraux	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	-	
Intérêts minoritaires éligibles au CET1	15	29
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	744	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	12 718	

Informations détaillées sur les fonds propres (suite)

(en millions d'euros)	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013	
	2015	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	- 84	
Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 312	
Ensemble vide dans l'UE		
Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	0	0
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	0	
Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 320	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Ensemble vide dans l'UE		
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent un pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	- 477	
dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	
dont : positions de titrisation (montant négatif)	- 477	
dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	
Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-
Montant au dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	-
dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-
Ensemble vide dans l'UE		
dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	-	-
Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	29	
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	73	
dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres	-	
dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances	- 17	
dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres	148	
dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances	-	
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	
Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 1 090	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11 628	

Informations détaillées sur les fonds propres (suite)

(en millions d'euros)

	2015	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	
<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>		
<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	
Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	-	
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	26	0
<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	26	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-	
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	
Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	26	
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	11 628	

Informations détaillées sur les fonds propres (suite)

(en millions d'euros)	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013	
	2015	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	262	
Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	
Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	
<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		
Ajustements pour risque de crédit	123	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	385	
Fonds propres de catégorie 2 (t2) : instruments et provisions	-	-
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
<i>dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-
<i>dont détentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-
Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-	
Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	
Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	22	
<i>dont : subventions reçues par les sociétés de crédit bail</i>	-	
<i>dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>	22	
<i>dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>	-	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	22	
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	408	
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	12 036	
Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	
<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)</i>	-	
<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	
<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	
Total actifs pondérés	99 594	

Informations détaillées sur les fonds propres (suite)

(en millions d'euros)

	2015	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Ratios de fonds propres et coussins		
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,68 %	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,68 %	
Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,09 %	
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	-	
dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	-	
dont : exigence de coussin contracyclique	-	
dont : exigence de coussin pour le risque systémique	-	
dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	-	
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,18 %	
[sans objet dans la réglementation de l'UE]		
[sans objet dans la réglementation de l'UE]		
[sans objet dans la réglementation de l'UE]		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	410	
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	22	
Ensemble vide dans l'UE		
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	118	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	-	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	123	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	315	
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	
Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	

Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe CIC au 31 décembre 2015, en tenant compte des dispositions transitoires* et après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

En milliards d'euros	2015	2014
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	11,6	10,7
Capital	1,7	1,7
Réserves éligibles avant ajustements	11,0	10,0
Déduction des fonds propres de base de catégorie	- 1,1	- 1,0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	0,0	0,0
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	0,4	0,6
TOTAL DES FONDS PROPRES	12,0	11,3
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	89,4	84,5
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3,7	3,6
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	6,6	5,2
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	99,6	93,2
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	11,7 %	11,5 %
Ratio Tier one	11,7 %	11,5 %
Ratio global	12,1 %	12,1 %

* Conforme au déclaratif réglementaire.

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets* ou « RWA »).

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de *stress* ont été élaborés et sont venus enrichir la démarche d'évaluation du capital économique et de ses prévisions au sein du groupe.

Cette dernière est notamment conduite sur le périmètre des risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, des risques de marché, des risques opérationnels, du risque de réputation ainsi que sur les risques concernant les activités d'assurance.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire (qui sera enrichi du contrat contra-cyclique à compter du 1^{er} janvier 2016) constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

(En millions d'euros)	2015
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	7 149
Approche standard	1 332
Administrations centrales ou les banques centrales	30
Administrations régionales ou locales	8
Entités du secteur public	0
Banques multilatérales de développement	0
Organisations internationales	0
Établissements	26
Entreprises	739
Clientèle de détail	222
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	200
Expositions en défaut	45
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	20
Expositions sous forme d'obligations garanties	3
Éléments représentatifs de positions de titrisation	11
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	0
Expositions sous forme d'actions	10
Autres éléments	19

(En millions d'euros)	2015
Approche notations internes	5 816
Administrations centrales et les banques centrales	
Établissements	313
Entreprises	3 352
- Dont financements spécialisés pondérés à :	
50 %	16
70 %	9
90 %	81
115 %	49
250 %	23
0 %	
Clientèle de détail	
- Petites et moyennes entités	199
- Expositions garantie par une sûreté immobilière	683
- Expositions renouvelables	26
- Autres	112
Actions	870
- Capital-investissement (pondération 190 %)	245
- Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	5
- Actions cotées (pondération 290 %)	12
- Autres actions (pondération 370 %)	608
Positions de titrisation	44
Actifs autres que des obligations de crédit	219
Risque de défaut d'une CCP	2
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	260
Risque de position	250
Risque de change	9
Risque de règlement-livraison	0
Risque sur matières premières	0
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	524
Approche notations internes (AMA)	504
Approche standard	6
Approche de base	15
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA CVA	34
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES GRANDS RISQUES	0
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	7 967

Risque de concentration

Expositions par catégorie

Historiquement ancré sur le marché des entreprises, le CIC s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins très présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe CIC traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui augmente à 39 % au 31 décembre 2015.

Banque de détail

Catégorie d'exposition (en millions d'euros)	2015			2014			Expositions Moyenne 2015
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		40,7	40,7		31,0	31,0	40,7
Établissements	22,5	7,5	30,1	24,4	7,2	31,6	30,1
Entreprises	71,7	16,7	88,4	68,0	19,7	87,7	87,3
Clientèle de détail	101,1	9,0	110,1	95,4	7,5	102,9	107,4
Actions	3,8	0,3	4,1	3,6	0,3	3,9	4,1
Titrisation	5,1	0,2	5,3	3,6	0,2	3,9	4,9
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	2,9	0,2	3,1	2,9	0,2	3,1	3,3
TOTAL	207,2	74,6	281,8	197,2	66,1	264,0	277,7

Le groupe s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

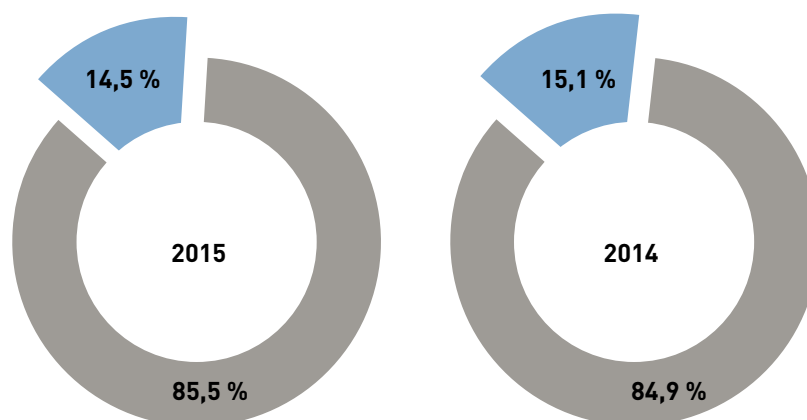
L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour les portefeuilles corporate et banque.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthodes internes avancées pour les portefeuilles réglementaires établissements, entreprises et clientèle de détail s'élève à 85 % au 31 décembre 2015.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'ACPR. Les filiales étrangères et CM-CIC Factor sont traitées depuis le 31 décembre 2013 en méthode standard.

Part des expositions brutes par approches sur les catégories établissements, entreprises et clientèle de détail.



Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Belgique	Luxembourg	Reste du monde	Total 31.12.2015
Administrations centrales et banques centrales	12,7 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	3,0 %	16,0 %
Établissements	6,6 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	1,5 %	8,4 %
Entreprises	23,6 %	0,7 %	0,5 %	1,2 %	6,1 %	32,1 %
Clientèle de détail	40,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,0 %	43,5 %
TOTAL (%)	82,9 %	1,1 %	0,8 %	1,6 %	13,6 %	100 %

Le CIC est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2015 en est le reflet avec 86 % de ses engagements dans l'espace économique européen.

Expositions par secteur

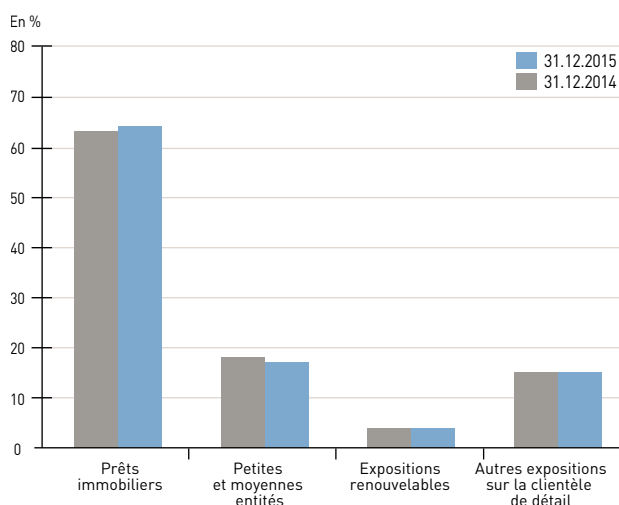
La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

En %

Catégories d'exposition	2015	2014
Administrations publiques	15 %	12 %
Agriculteurs	1 %	1 %
Agro-alimentaire et boissons	2 %	2 %
Autres activités financières	3 %	3 %
Banques et établissements financiers	11 %	12 %
Batiment et matériaux de construction	4 %	5 %
Biens et services industriels	3 %	4 %
Distribution	4 %	5 %
Divers	1 %	1 %
Entrepreneurs individuels	3 %	3 %
Holdings, conglomérats	2 %	3 %
Immobilier	3 %	3 %
Industrie automobile	1 %	1 %
Media	1 %	1 %
Particuliers	34 %	32 %
Pétrole et gaz, matières premières	2 %	2 %
Produits ménagers	1 %	1 %
Santé	1 %	1 %
Services aux collectivités	1 %	1 %
Technologies de pointe	2 %	2 %
Télécommunications	1 %	1 %
Transport industriel	2 %	2 %
Voyages et loisirs	2 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %

Ventilation du portefeuille clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 110,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 7,0 % par rapport au 31 décembre 2014. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.



Ajustement pour risque de crédit

Les définitions comptables des arriérés et des réductions de valeur, la description des approches et méthodes appliquées pour déterminer les ajustements pour les risques de crédit général et spécifique ainsi que le détail des dotations et des reprises sur l'exercice 2015 sont présentés dans les annexes des états financiers publiés dans le rapport annuel du groupe CIC. Le coût du risque clientèle est globalement stable sur la période (la tendance est identique concernant les paramètres

utilisés en approche notation interne pour la mesure des pertes attendues).

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31.12.2015 selon leur méthode de traitement bâlois. Le groupe dispose par ailleurs dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les crédits restructurés dans ses portefeuilles de crédits sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23.10.2013.

Répartition des encours traités en approche interne

Catégorie d'exposition (en millions d'euros)	Au 31.12.2015			Provisions au 31.12.2015	Provisions au 31.12.2014
	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut		
Administrations centrales et banques centrales					
Établissements	22,5	21,4	0,0	0,0	0,0
Entreprises	71,7	57,5	1,5	0,7	0,8
Clientèle de détail	101,1	95,1	3,4	1,7	1,7
- Expositions garanties par une sûreté immobilière	65,5	64,7	1,5	0,5	0,5
- Revolving	4,7	2,7	0,1	0,1	0,1
- PME	14,0	12,8	0,4	0,9	0,8
- Autres	16,9	14,9	1,4	0,3	0,4
Actions	3,8	3,8	N/A	0,0	0,0
Positions de titrisation	5,1	5,1	N/A	0,2	0,2
Actifs autres que des obligations de crédit	2,9	2,9	N/A	0,0	0,0

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles). Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans les notes de l'annexe des états financiers consolidés.

Répartition des encours traités en approche standard

Catégorie d'exposition (en millions d'euros)	Au 31.12.2015			Provisions au 31.12.2015	Provisions au 31.12.2014
	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut		
Administrations centrales et banques centrales	40,7	40,1	0,0	0,0	0,0
Établissements	7,5	6,7	0,0	0,0	0,0
Entreprises	16,7	11,0	0,3	0,1	0,1
Clientèle de détail	9,0	8,4	0,1	0,0	0,0
Actions	0,3	0,3	N/A	0,0	0,0
Positions de titrisation	0,2	0,2	N/A	0,0	0,0
Actifs autres que des obligations de crédit	0,2	0,2	N/A	0,0	0,0

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles). Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Expositions en défaut par zone géographique

Répartition au 31/12/2015 des expositions brutes créances douteuses et litigieuses (en %)

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Belgique	Luxembourg	Reste du monde	Total 2015
Administrations centrales et banques centrales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Établissements	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,2 %
Entreprises	27,7 %	0,3 %	0,2 %	1,3 %	5,7 %	35,3 %
Clientèle de détail	63,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,8 %	64,5 %
TOTAL	91,1 %	0,4 %	0,3 %	1,6 %	6,7 %	100 %

Approche standard

Expositions en approche standard

Exposition en méthode standard (en milliards d'euros)	Au 31.12.2015	
	Expositions brutes	EAD
Administrations centrales et banques centrales	40,7	40,1
Établissements	7,5	6,7
<i>Dont administration locales et régionales</i>	0,6	0,5
Entreprises	16,7	11,0
Clientèle de détail	9,0	8,4
Actions	0,3	0,3
Positions de titrisation	0,2	0,2
Actifs autres que des obligations de crédit	0,2	0,2
TOTAL	74,6	67,0

Recours aux Organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC)

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Les expositions sur les administrations et les banques centrales sont quasiment exclusivement pondérées à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

Système de notation

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne. Ce système est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la CNCM pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du groupe.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse » reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
 - particuliers,
 - personnes morales retail,
 - SCI,
 - entrepreneurs individuels professionnels,
 - agriculteurs,
 - OBNL,
 - entreprises/corporate,
 - financements d'acquisition entreprise.

- des grilles de cotation élaborées par des experts pour les segments suivants :
 - banques et *covered bonds*,
 - grands comptes (GC),
 - financements d'acquisition GC,
 - foncières,
 - assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.



Un dispositif de suivi formalisé du système de notations internes

Le suivi de la qualité du système de notations internes fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la CNCM autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Il est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD (perte en cas de défaut) et des CCF (facteurs de conversion du hors bilan en équivalent bilan) sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment

en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

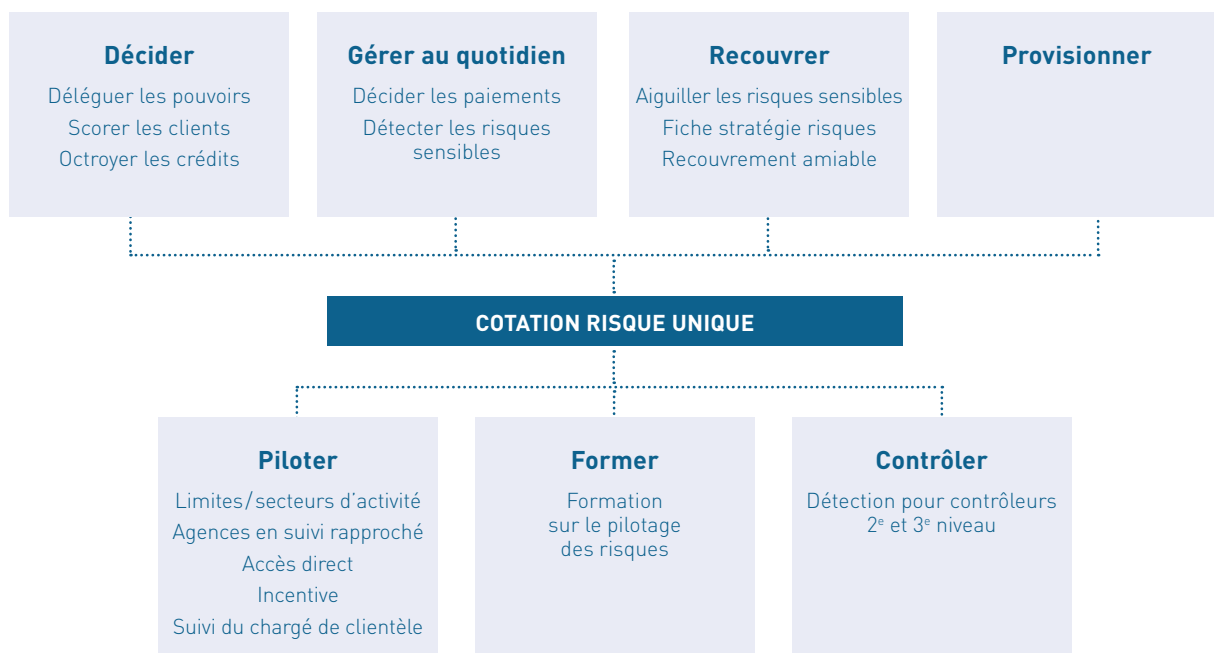
Le système de notations internes entre dans le champ d'intervention des contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notations internes (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notations internes, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notations internes. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notations internes

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-après relatif à l'utilisation de la notation.



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notations internes ;
- la diffusion des procédures nationales par la CNCM ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou inter-groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de *reporting* nationaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notations internes. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées dans toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, les banques du CIC et les filiales.

Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Établissements et entreprises

31.12.2015 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	Dont hors bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Établissements	1	820	6	820	57	6,93	0
	2	7 844	480	7 613	179	2,35	0
	3	5 399	403	5 080	683	13,45	0
	4	6 321	438	6 040	2 206	36,52	0
	5	1 480	422	1 292	320	24,80	0
	6	392	110	317	172	54,30	0
	7	207	51	174	210	120,31	0
	8	64	56	42	67	158,42	0
	9	8	6	5	14	283,68	0
Entreprises ± Grands comptes	1						
	2	440	344	241	44	18,29	0
	3	3 316	1 920	2 409	617	25,63	0
	4	6 384	4 534	4 245	1 406	33,12	0
	5	12 718	8 536	8 004	4 622	57,74	0
	6	4 800	2 860	3 220	2 833	87,98	0
	7	3 924	1 800	2 948	3 305	112,12	0
	8	3 131	1 110	2 526	3 845	152,20	0
	9	875	299	721	1 674	232,05	0
Entreprises ± Hors grands comptes	1	3 926	1 020	3 327	965	29,01	3
	2	7 754	1 363	6 994	2 160	30,89	7
	3	3 212	456	2 970	1 193	40,17	6
	4	3 743	584	3 442	1 651	47,96	11
	5	3 926	603	3 398	1 982	58,34	18
	6	2 699	554	2 450	1 651	67,37	21
	7	1 393	191	1 282	1 022	79,69	22
	8	459	58	423	391	92,48	12
	9	424	73	378	416	110,10	20
Entreprises en IRB Slotting*		7 045	1 139	6 945	5 410	77,90	51

* Algorithme financements spécialisés.

Retail - Particuliers

31.12.2015 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	Dont hors bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	10 737	287	10 573	169	1,59	1
	2	11 562	247	11 421	218	1,91	1
	3	7 702	154	7 614	359	4,71	2
	4	6 537	128	6 464	593	9,17	3
	5	4 588	90	4 538	775	17,07	6
	6	1 806	35	1 786	516	28,87	5
	7	2 034	135	1 957	776	39,64	10
	8	1 299	18	1 289	703	54,57	12
	9	712	7	708	554	78,31	22
Revolving	1	420	320	164	2	1,01	0
	2	1 258	742	665	8	1,27	0
	3	823	451	463	14	3,09	0
	4	723	363	433	28	6,39	1
	5	397	182	252	32	12,74	1
	6	351	150	231	49	21,35	1
	7	251	95	175	58	33,37	2
	8	138	41	106	56	53,35	3
	9	60	12	50	46	90,26	4
Autres	1	1 618	346	1 493	28	1,89	0
	2	2 571	513	2 374	63	2,63	0
	3	2 045	454	1 874	121	6,44	1
	4	1 651	359	1 509	167	11,04	1
	5	1 225	239	1 141	195	17,06	2
	6	817	172	762	180	23,57	3
	7	932	520	662	107	16,13	5
	8	413	70	388	112	28,79	5
	9	178	19	172	81	46,80	8

Retail - Autres

31.12.2015 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	Dont hors bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	3 670	68	3 632	227	6,26	1
	2	4 930	77	4 887	503	10,30	4
	3	1 984	55	1 954	336	17,21	3
	4	2 149	66	2 113	538	25,49	6
	5	1 478	52	1 450	465	32,08	6
	6	1 187	33	1 168	511	43,75	9
	7	759	10	754	436	57,84	11
	8	399	5	396	268	67,64	9
	9	464	2	462	351	75,89	20
Revolving	1	53	31	28	1	3,22	0
	2	37	20	21	1	6,69	0
	3	16	8	10	1	12,46	0
	4	13	6	8	1	15,88	0
	5	9	4	6	1	23,18	0
	6	20	8	13	5	33,97	0
	7	9	3	6	3	48,84	0
	8	7	2	5	3	66,16	0
	9	5	1	4	4	93,53	0
PME	1	3 726	901	3 090	251	8,12	2
	2	3 076	602	2 663	333	12,50	4
	3	1 643	281	1 452	243	16,75	4
	4	1 945	330	1 726	327	18,94	7
	5	1 397	216	1 257	256	20,40	8
	6	1 566	287	1 384	314	22,68	18
	7	1 032	153	928	234	25,23	17
	8	626	76	572	184	32,06	19
	9	524	54	486	190	39,20	29
Autres	1	576	53	548	38	6,93	0
	2	566	58	533	59	11,06	0
	3	181	19	171	29	16,84	0
	4	248	47	222	44	19,84	1
	5	202	48	174	38	21,81	1
	6	142	28	127	31	24,61	1
	7	82	8	78	21	26,45	1
	8	56	4	54	17	31,58	1
	9	42	2	40	18	43,38	2

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Avec les contreparties établissements de crédit CM-CIC Marchés complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges le plus souvent quotidiens, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « souverains », « établissement » et, pour partie, « corporate », les sûretés personnelles et financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Titrisation

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne.

L'activité est uniquement celle d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est *General Funding Ltd* (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarii sur les positions (évolution des prépaiements, des défauts, des *recovery rates* notamment).

Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.



Expositions par type de titrisation au 31 décembre 2015

Les expositions sont nettes de provisions.

Titrisation par nature

EAD (en milliards d'euros)	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Investisseur				
- Titrisation classique	0,2	5,5	1,3	
- Titrisation synthétique				1,1
- Retitrisation classique				
- Retitrisation synthétique				
Sponsor		0,0		
Total	0,2	5,6	1,3	1,1

Détail des encours par échelon de qualité de crédit

EAD (en milliards d'euros)	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Échelons de qualité de crédit				
E1	0,1	4,0	1,3	
E2		0,7	0,0	
E3		0,0	0,0	
E4		0,2		
E5		0,1	0,0	
E6	0,1	0,0		
E7		0,1	0,0	
E8	0,0	0,0		
E9	0,0	0,0		
E10		0,0		
E11		0,0		
Positions pondérées à 1250 %	0,0	0,5	0,0	
Total	0,2	5,6	1,3	1,1

Exigences de fonds propres

Les positions pondérées à 1 250 % du portefeuille bancaire présentes dans les valeurs exposés aux risques (EAD) ne figurent plus en exigence de fonds propres car déduites du CET1 (cf composition des fonds propres).

(en millions d'euros)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes
Total	10,7	44,1	14,8

Actions

Valeurs exposées au risque (en milliards d'euros)	2015
Actions	
En approche notations internes	
Capital-investissement (190 %)	1,6
Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	0,0
Expositions sur actions cotées (290 %)	0,1
Autres expositions sur actions (370 %)	2,1
En approche standard	0,3
<i>Dont capital-investissement (150 %)</i>	<i>0,2</i>
Participations déduites des FP	0,0
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres	0,1
<i>Dont les plus-values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2</i>	<i>0,0</i>

Le métier de capital-investissement est réparti entre :

- la ligne actions en approche notations internes pondérée à 190 % ;
- et l'approche standard pondérée à 150 %.

Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation lesquelles sont principalement logées dans CM-CIC Marchés.

Dans ce cadre, des accords de *netting* et de collatéral ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Les exigences de fonds propres réglementaires sont principalement mesurées en méthode IRB au 31 décembre 2015.

Risque de contrepartie.

Valeurs exposées au risque (en milliards d'euros)	2015	2014
Instruments dérivés	3,9	5
Opérations de pension*	0,9	0,4
TOTAL	4,8	5,4

* Pour les titres reçus en pension, la valeur exposée au risque correspond à la valeur totalement ajustée.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traités dans le chapitre "gestion des risques".

Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent principalement des activités de CM-CIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section "risques de contrepartie".

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre "gestion des risques".

Risques opérationnels

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont traités dans le chapitre "gestion des risques".

Ce dernier répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est "procédurée" en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel. Le système de *reporting* et de pilotage général du groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an aux dirigeants effectifs.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et a été étendue à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012, à la Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA).

Les PUPA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un PUPA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le groupe à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence *Expected Loss* sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto-assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

Informations sur les actifs grevés et non grevés

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le groupe CIC déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;
- garanties financières collatéralisées ;
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2015, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le groupe CIC se déclinent comme ci-dessous :

Publication sur les actifs grevés

Tableau A - Actifs (en milliards d'euros)		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
010	Actifs de l'établissement déclarant	44,8		209,2	
030	Instruments de capital	0,3	0,3	3,1	3,1
040	Titres de créances	9,5	9,5	12,6	12,6
	Prêts et avances	29,8		178,0	
120	Autres actifs	5,3		15,4	

Tableau B - Garanties reçues (en milliards d'euros)		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
130	Garanties reçues par l'institution concernée	10,1	4,3
150	Instruments de capital	1,5	0,6
160	Titres de créances	8,6	3,0
230	Autres garanties reçues	0,0	0,7
240	Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0,0	0,0

Tableau C - Actifs grevés / garanties reçues et passifs associés (en milliards d'euros)		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	23,0	23,5

Ratio de levier

Rapprochement entre les actifs comptables consolidés et les expositions retenues dans le ratio de levier

Échelle en M€		Expositions au 31.12.2015
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	253 976
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	-
4	Ajustements sur les dérivés	2 282
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	- 1 931
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	19 312
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	- 7 157
8	Total de l'exposition du ratio de levier	266 482

Présentation des principaux composants du ratio de levier

Échelle en M€		Expositions au 31.12.2015
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Eléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	228 579
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	- 320
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	228 259
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	1 898
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	2 023
7	(Déductions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	67
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	6 085
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	- 3 403
11	Total des expositions sur dérivés – somme des lignes 4 à 10	6 670
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	11 794
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	447
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres – somme des lignes 12 à 15a	12 241
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	43 921
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 24 609
19	Autres expositions hors-bilan – somme des lignes 17 à 18	19 312
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	11 628
21	Total des expositions – somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	266 482
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	4,36 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Répartition des expositions prises en compte pour le ratio de levier

Échelle en M€		Expositions au 31.12.2015
EU-1	Total des expositions du bilan* dont :	228 579
EU-2	Expositions du trading book	9 420
EU-3	Expositions du banking book, dont :	219 159
EU-4	Obligations sécurisées	814
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	39 701
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	489
EU-7	Établissements	17 911
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	75 192
EU-9	Expositions retail	28 852
EU-10	Expositions corporate	41 398
EU-11	Expositions en défaut	2 716
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	12 086

* hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

Description des processus utilisés pour gérer le risque de levier excessif

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque groupe de Crédit Mutuel ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Caisses, Banques centrales - Actif	4	7 563	19 226
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	15 090	16 955
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	929	869
Actifs financiers disponibles à la vente	7	12 460	11 017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	44 739	34 538
Prêts et créances sur la clientèle	8	157 166	146 739
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	562	659
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	60	57
Actifs d'impôts courants	11	370	431
Actifs d'impôts différés	12	380	451
Comptes de régularisation et actifs divers	13	11 228	11 409
Actifs non courants destinés à être cédés		116	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	1 681	1 611
Immeubles de placement	15	35	37
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 367	1 412
Immobilisations incorporelles	17	197	235
Écarts d'acquisition	18	33	33
TOTAL		253 976	245 679

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Banques centrales - Passif	19	0	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	6 871	11 190
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	3 577	4 192
Dettes envers les établissements de crédit	19	73 780	69 733
Dettes envers la clientèle	21	129 958	121 889
Dettes représentées par un titre	22	18 260	18 270
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	- 742	- 1 007
Passifs d'impôts courants	11	217	214
Passifs d'impôts différés	12	262	275
Comptes de régularisation et passifs divers	23	7 247	6 615
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		130	0
Provisions	24	1 006	1 139
Dettes subordonnées	25	277	844
Capitaux propres		13 133	12 266
Capitaux propres - Part du groupe		13 069	12 202
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves consolidées		10 015	9 193
- Gains ou pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	26a	247	197
- Résultat de l'exercice		1 111	1 116
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		64	64
TOTAL		253 976	245 679

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Produits d'intérêts et assimilés	28	7 690	10 192
Charges d'intérêts et assimilés	28	- 5 638	- 8 044
Commissions (produits)	29	2 418	2 222
Commissions (charges)	29	- 514	- 476
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	593	441
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	229	74
Produits des autres activités	32	179	157
Charges des autres activités	32	- 175	- 156
Produit net bancaire		4 782	4 410
Charges de personnel	33a	- 1 698	- 1 662
Autres charges administratives	33c	- 1 141	- 1 090
Dotations aux amortissements	34	- 166	- 159
Résultat brut d'exploitation		1 777	1 499
Coût du risque	35	- 207	- 206
Résultat d'exploitation		1 570	1 293
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	138	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	- 6	0
Résultat avant impôt		1 702	1 482
Impôt sur les bénéfices	37	- 562	- 358
Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession		- 23	0
Résultat net		1 117	1 124
Résultat net - Intérêts minoritaires		6	8
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		1 111	1 116
Résultat par action en euros	38	29,39	29,54
Résultat dilué par action en euros	38	29,39	29,54

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net	1 117	1 124
Ecart de conversion	79	60
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 36	58
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	9
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	- 18	106
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	26	233
Réévaluations des immobilisations		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	24	- 24
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	24	- 24
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 167	1 333
<i>Dont part du groupe</i>	<i>1 161</i>	<i>1 334</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	<i>6</i>	<i>- 1</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾	
Solde au 01.01.2014	608	1 088	- 55	8 666	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				845	
Distribution de dividendes				- 264	
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				- 1	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	580	
Résultat consolidé de la période					
Variations des taux de conversion					
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)					
Variations de juste valeur des instruments de couverture					
Variations des écarts actuariels					
Sous-total	0	0	0	0	
Autres variations				- 1	
Solde au 31.12.2014	608	1 088	- 55	9 248	
Impact de l'application de l'interprétation d'IFRIC 21				9	
Solde au 01.01.2015	608	1 088	- 55	9 257	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 116	
Distribution de dividendes				- 302	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	814	
Résultat consolidé de la période					
Variations des taux de conversion					
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)					
Variations de juste valeur des instruments de couverture					
Variations des écarts actuariels					
Sous-total	0	0	0	0	
Autres variations				- 1	
Solde au 31.12.2015	608	1 088	- 55	10 070	

(1) Les réserves sont constituées, au 31 décembre 2015, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 4 637 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 320 millions d'euros et les réserves consolidées pour 4 765 millions d'euros.

(2) DALV : Disponible à la vente.

Au 31 décembre 2015, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Capitaux propres, part du groupe						Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Écarts de conversion	Actifs DALV ⁽²⁾	Instruments de couverture	Écarts actuariels	Résultat	Total		
11	22	- 11	- 44	845	11 130	105	11 235
				- 845	0		0
					- 264	- 7	- 271
					- 1	- 5	- 6
0	0	0	0	- 845	- 265	- 12	- 277
				1 116	1 116	8	1 124
68					68	1	69
	169				169		169
		11			11		11
			- 24		- 24		- 24
68	169	11	- 24	1 116	1 340	9	1 349
2	- 2	- 1			- 2		- 2
81	185	- 1	- 68	1 116	12 202	64	12 266
					9		9
81	185	- 1	- 68	1 116	12 211	64	12 275
				- 1 116	0		0
					- 302	- 7	- 309
0	0	0	0	- 1 116	- 302	- 7	- 309
				1 111	1 111	6	1 117
79					79		79
	- 54				- 54		- 54
		1			1		1
			24		24		24
79	- 54	1	24	1 111	1 161	6	1 167
1	- 1				- 1	1	0
161	130	0	- 44	1 111	13 069	64	13 133

Tableau des flux de trésorerie nette

en millions d'euros	2015	2014
Résultat net	1 117	1 124
Impôts	562	358
Résultat avant impôts	1 679	1 482
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	180	157
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	53	-18
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-302	-121
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-138	-189
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-16	22
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-172	33
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-395	-116
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7 177	10 382
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 681	-438
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 473	-1 405
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	780	-987
- impôts versés	-434	-297
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 369	7 255
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	2 653	8 621
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	51	-4
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-113	-59
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	-61	-62
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)	-258	-221
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (2)	-561	-169
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-819	-390
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	425	418
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	2 198	8 587
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	2 653	8 621
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-61	-62
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-819	-390
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	425	418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 119	19 532
Caisse, banques centrales (actif & passif)	19 167	10 006
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 952	9 526
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	30 317	28 119
Caisse, banques centrales (actif & passif)	7 563	19 167
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	22 754	8 952
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	2 198	8 587

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de - 302 millions d'euros au titre de l'exercice 2014,
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de - 7 millions d'euros,
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 51 millions d'euros.

(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement concernent :

- les remboursements d'emprunts subordonnés arrivés à échéance pour - 585 millions d'euros,
- les émissions et remboursements d'emprunts obligataires pour un montant net de 24 millions d'euros.

Annexe

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et 10 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2015

- Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :
 - IFRS 3 : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas) ;
 - IFRS 3 et IAS 40 : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement ;
 - IFRS 13 : champ d'application de l'approche portefeuille ;
 - IFRIC 21 : taxes prélevées par une autorité publique : l'impact de première application est présenté dans le tableau des variations des capitaux propres.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

Normes	Sujet concerné	Date d'application obligatoire	Conséquences de l'application
IAS 1	Initiative sur l'information à fournir	01.01.2016	Limitée
IAS 19	Cotisation des membres du personnel	01.01.2016	Non concernée
IAS16 / IAS 38	Immobilisations corporelles et incorporelles – clarifications sur le mode d'amortissement fondé sur le revenu	01.01.2016	Non concernées
IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions dans une opération conjointe. Comptabilisation de l'accroissement du pourcentage d'intérêt d'un co-participant dans une entreprise commune.	01.01.2016	Non concernée

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture. Elle n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle n'est donc pas appliquée au 31 décembre 2015.

La norme IFRS 9, pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39 d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

La norme IFRS 9 permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 regroupant les différents acteurs (finance, risques, informatique, ...). Il intègre l'ensemble des activités concernées du groupe, y compris les assurances pour lesquelles un report de l'application de la norme est encore en discussion au niveau de l'IASB et de l'UE, compte tenu des interactions avec la future norme IFRS 4.

À ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9 essentiellement consacré à l'analyse de la norme, il n'est pas possible de chiffrer les impacts financiers potentiels de l'adoption de la norme.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt. La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptables et prudentielles soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent dans le rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur. Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières donnés

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif

pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable

non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité, actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur, coûts de transactions inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou ;
- b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquant que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne.



L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels il est estimé que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

La perte est constatée en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure est également comptabilisée dans le compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction.
Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou qui ;
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore qui ;
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et/ou passifs ; c'est le cas notamment lorsque une relation de couverture (taux, crédit) ne peut pas être établie ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital développement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créance cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;

- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- a) dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- b) qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- c) qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;

- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « Détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

- b) « Prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- c) « Disponible à la vente » que dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « Détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou de la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « Prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Disponible à la vente » vers les catégories « Détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.



Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert. La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de

l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture. Le portefeuille de passifs est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes d'épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés

en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur (coûts de transaction inclus) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres,
- 15-30 ans pour le clos et couverts,
- 10-25 ans pour les équipements et
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis à les actualiser à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation estimés ;
- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement implicite (correspondant à la juste valeur des actifs du régime multipliée par le taux d'actualisation de la dette). L'écart entre le rendement réel et le rendement implicite constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent,

selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » dans les autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices. Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs. En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « Provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision en résultant représente la quote-part des assurés dans les plus et moins-values des actifs. Ces provisions

pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement.

Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquéreur (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêt. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1 au 1^{er} janvier 2004.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Méthode de consolidation par intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Méthode de consolidation par mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

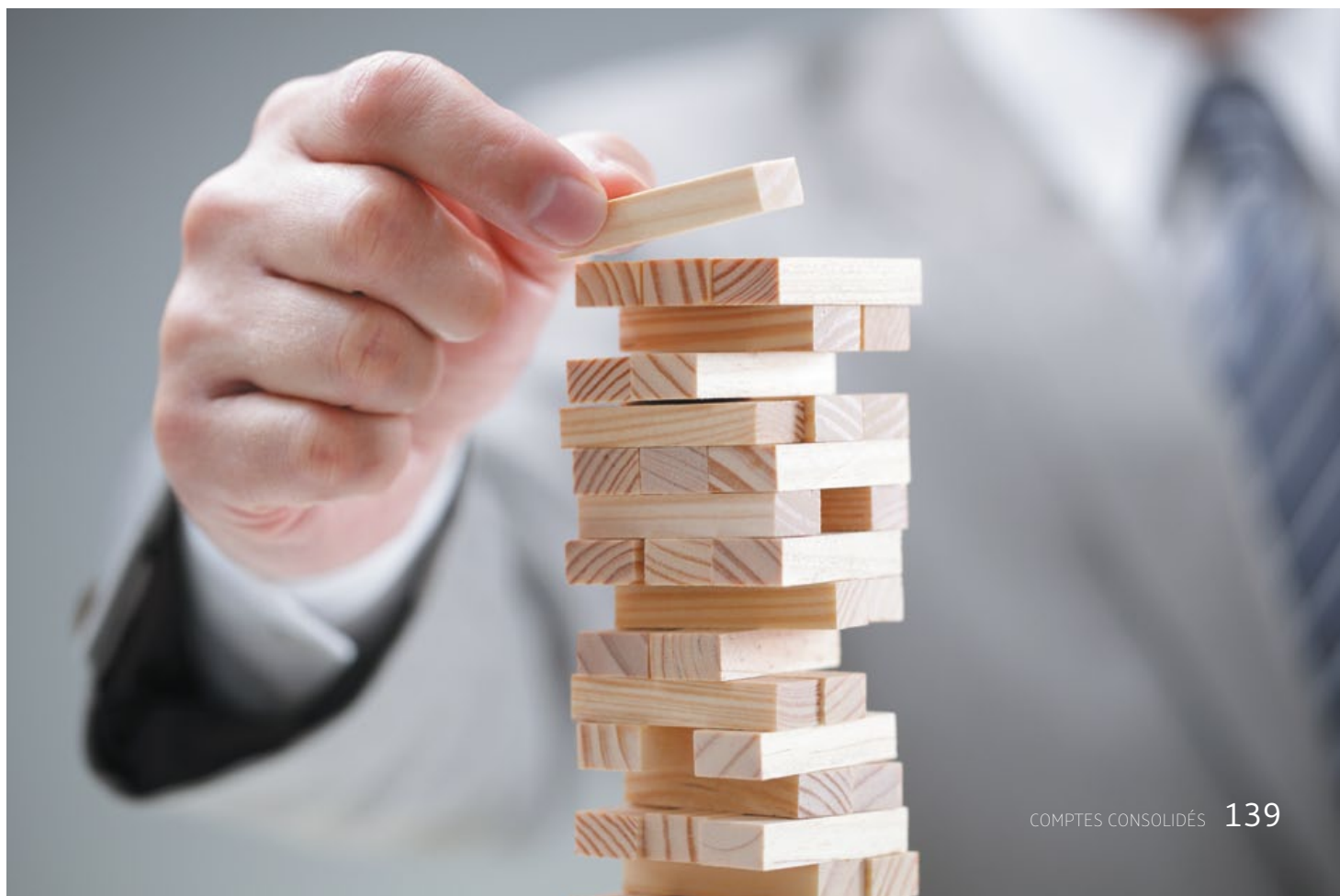
Le périmètre de consolidation est composé :

- des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence. Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.



NOTE 2a : Périmètre de consolidation

Changements de dénomination :

- CM-CIC Capital Finance devient CM-CIC Investissement
- CM-CIC Investissement devient CM-CIC Investissement SCR
- CM-CIC Capital Innovation devient CM-CIC Innovation

Société sortante :

- Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda
- Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda
- Serficom Family Office SA
- Trinity SAM

Fusion :

- Absorption de Pasche Finance SA par Banque Pasche
- Liquidation / absorption de Divhold par Banque de Luxembourg

Société entrante :

- CM-CIC Bail Espagne



Sociétés	2015					2014		
	Pays	Devise	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Société consolidante : Crédit Industriel et Commercial - CIC								
CIC Londres (succursale)	Royaume-Uni	GBP	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale)	Etats-Unis	USD	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale)	Singapour	USD	100	100	IG	100	100	IG
A. Réseau bancaire								
Banques régionales								
CIC Est (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
CM-CIC Asset Management	France		24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail (i)	France		99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale)	Espagne		100	99	IG			
CM-CIC Épargne salariale (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Factor (i)	France		96	95	IG	96	96	IG
CM-CIC Lease	France		54	54	IG	54	54	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique		100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH	Allemagne		100	99	IG	100	99	IG
C. Banque de financement et activités de marché								
Cigogne Management	Luxembourg		60	60	IG	60	60	IG
CM-CIC Securities (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
Divhold	Luxembourg				FU	100	100	IG

Sociétés	2015					2014		
	Pays	Devise	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
D. Banque privée								
Banque CIC (Suisse)	Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale)	Royaume-Uni	GBP	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour	SGD	100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet Gestion (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Transatlantique Gestion (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Groupe Banque Pasche								
Banque Pasche	Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Pasche Finance SA	Suisse	CHF			FU	100	100	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	BRL			NC	97	97	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	BRL			NC	100	100	IG
Serficom Family Office SA	Suisse	CHF			NC	100	100	IG
Trinity SAM	Monaco				NC	100	100	IG
E. Capital-développement								
CM-CIC Capital et Participations (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Conseil (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Innovation	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement SCR	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Proximité	France		100	100	IG	100	100	IG
Sudinnova	France		66	66	IG	66	66	IG

Sociétés	2015					2014		
	Pays	Devise	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
F. Structure et logistique								
Adepi (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
G. Société d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**	France		21	21	ME	21	21	ME

* Méthode : FU = fusion ; IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée.

** Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Information sur les implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 décembre 2015 : le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation (cf. tableau ci-dessus).

Pays	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Autres taxes	Subventions publiques reçues	Effectifs
Allemagne	5	3	- 1	- 1		3
Belgique	17	10	- 3	- 1		34
Espagne	0	0	0	0		0
Etats Unis d'Amérique	136	70	- 47	- 5		84
France	4 123	1 452	- 477	- 708		18 306
Luxembourg	289	117	- 25	- 18		795
Royaume-Uni	43	30	- 6	- 2		47
Singapour	66	10	- 1	- 2		227
Suisse	103	10	- 2	- 10		310
TOTAL	4 782	1 702	- 562	- 747		19 806

NOTE 2b : Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

2015	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
CM-CIC Lease	46 %	2	33	- 2	4 174	0	24	5
Cigogne Management	40 %	5	8	- 5	50	0	19	13
Sudinnova	34 %	- 1	7	0	18	0	- 3	- 4
CM-CIC Factor	5 %	0	6	0	6 123	- 1	77	2

2014								
CM-CIC Lease	46 %	1	33	- 2	4 056	0	16	3
Cigogne Management	40 %	6	7	- 5	48	0	20	14
Sudinnova	34 %	0	7	0	22	0	1	1
CM-CIC Factor	4 %	0	6	0	4 664	- 1	73	5

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques

Note 2c : Participations dans des entités structurées non consolidées

	2015			2014		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)	Autres entités structurées*	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)	Autres entités structurées*
Total bilan	0	50	1 890	0	0	1 831
Valeurs comptables des actifs financiers	0	41	671	0	0	702
Valeurs comptables des passifs financiers	0	14	0	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	0	47	0	0	0	0

* Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Conduit de titrisation ABCP : le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients.

Financements d'actifs : Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

Organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise ces fonds, dédiés ou publics, et les gère et pour cela est rémunéré par des commissions. Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Note 2d : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », est classée dans les rubriques Actifs non courants destinés à être cédés, Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession, l'activité de la Banque Pasche.

	2015	2014
Total Bilan	116	304
PNB	0	6
Capitaux propres	78	137
Résultat net	- 23	- 16

Note 3 : Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités

- La banque de détail regroupe :
 - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France ;
 - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.
- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Répartition de l'actif par activité

2015	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
Caisses, Banques centrales - Actif	350	3 333	2 173		1 707	7 563
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	12 856	146	2 087		15 090
Instruments dérivés de couverture - Actif	4	922	3			929
Actifs financiers disponibles à la vente	179	9 571	2 398	5	307	12 460
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	4 677	8 634	5 651	2	25 775	44 739
Prêts et créances sur la clientèle	123 916	21 171	11 992		87	157 166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	60					60
Participations dans les entreprises MEE	1 681					1 681

(1) Dont 9 343 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

2014

Caisses, Banques centrales - Actif	369	2 855	678		15 324	19 226
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	14 773	176	2 003		16 955
Instruments dérivés de couverture - Actif	2	865	2			869
Actifs financiers disponibles à la vente	202	8 177	2 310	8	320	11 017
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	4 373	12 560	5 719	6	11 880	34 538
Prêts et créances sur la clientèle	118 021	18 113	10 432		173	146 739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	57					57
Participations dans les entreprises MEE	1 611					1 611

(1) Dont 16 143 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du passif par activité

2015	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
Banques centrales - Passif						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	6 726	144			6 871
Instruments dérivés de couverture - Passif	4	3 351	186		36	3 577
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	30 706	24 185	2 076		16 813	73 780
Dettes envers la clientèle	99 693	10 967	18 605		693	129 958
Dettes représentées par un titre	1 223	16 824	14		199	18 260

(1) Dont 50 424 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

2014

Banques centrales - Passif			59			59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		11 017	173			11 190
Instruments dérivés de couverture - Passif	2	3 948	205		37	4 192
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	30 731	19 458	1 234		18 310	69 733
Dettes envers la clientèle	92 157	12 818	16 513	1	400	121 889
Dettes représentées par un titre	1 593	16 108	20		549	18 270

(1) Dont 50 229 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du compte de résultat par activité

2015	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
Produit net bancaire	3 514	708	509	172	- 121	4 782
Frais généraux	- 2 254	- 266	- 371	- 41	- 73	- 3 005
Résultat brut d'exploitation	1 260	442	138	131	- 194	1 777
Coût du risque	- 194	- 21	9		- 1	- 207
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	136		- 4			132
Résultat avant impôt	1 202	421	143	131	- 195	1 702
Impôts sur les bénéfices	- 410	- 165	- 41	- 5	59	- 562
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées			- 23			- 23
Résultat net	792	256	79	126	- 136	1 117

2014

Produit net bancaire	3 327	632	458	149	- 156	4 410
Frais généraux	- 2 194	- 264	- 338	- 38	- 77	- 2 911
Résultat brut d'exploitation	1 133	368	120	111	- 233	1 499
Coût du risque	- 234	30	- 2			- 206
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	121		1		67	189
Résultat avant impôt	1 020	398	119	111	- 166	1 482
Impôts sur les bénéfices	- 330	- 102	- 32		106	- 358
Résultat net	690	296	87	111	- 60	1 124

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition de l'actif par zone géographique

	2015				2014			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Caisses, Banques centrales - Actif	2 057	2 172	3 334	7 563	15 693	678	2 855	19 226
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 289	130	671	15 090	15 945	181	829	16 955
Instruments dérivés de couverture - Actif	923	4	2	929	866	3	0	869
Actifs financiers disponibles à la vente	6 871	3 175	2 414	12 460	7 109	2 931	977	11 017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 366	5 134	1 239	44 739	27 720	5 246	1 572	34 538
Prêts et créances sur la clientèle	140 475	10 889	5 802	157 166	132 790	9 314	4 635	146 739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	60	0	0	60	57	0	0	57
Participations dans les entreprises MEE	1 681	0	0	1 681	1 611	0	0	1 611

Répartition du passif par zone géographique

	2015				2014			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Banques centrales - Passif	0	0	0	0	0	59	0	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 369	386	116	6 871	10 541	479	170	11 190
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 380	187	10	3 577	3 968	206	18	4 192
Dettes envers les établissements de crédit	67 710	353	5 717	73 780	64 544	0	5 189	69 733
Dettes envers la clientèle	112 945	16 195	818	129 958	106 562	14 725	602	121 889
Dettes représentées par un titre	10 312	1 862	6 086	18 260	11 560	2 352	4 358	18 270

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2015				2014			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire	4 123	457	202	4 782	3 813	407	190	4 410
Frais généraux	- 2 613	- 291	- 101	- 3 005	- 2 559	- 270	- 82	- 2 911
Résultat brut d'exploitation	1 510	166	101	1 777	1 254	137	108	1 499
Coût du risque	- 194	8	- 21	- 207	- 282	1	75	- 206
Gains sur autres actifs ⁽²⁾	136	- 4	0	132	195	- 6	0	189
Résultat avant impôt	1 452	170	80	1 702	1 167	132	183	1 482
Impôts sur les bénéfices	- 477	- 37	- 48	- 562	- 292	- 27	- 39	- 358
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées	0	- 23	0	- 23				
Résultat net	975	110	32	1 117	875	105	144	1 124

(1) USA et Singapour.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Notes sur l'actif du bilan

Note 4 : Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2015	2014
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	7 194	18 831
<i>Dont réserves obligatoires</i>	914	978
Caisse	369	395
TOTAL	7 563	19 226
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	9 662	6 556
Prêts	26 559	17 133
Autres créances	722	539
Titres non cotés sur un marché actif	913	1 420
Pensions	6 832	8 833
Créances dépréciées sur base individuelle	0	3
Créances rattachées	51	57
Dépréciations	0	- 3
TOTAL	44 739	34 538
<i>Dont prêts participatifs</i>	164	164

Note 5 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2015	2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 211	2 166
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 879	14 789
TOTAL	15 090	16 955

Note 5a : Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	2015	2014
Titres		
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	81	83
- Non cotés	294	260
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾		
- Cotés	221	180
- Non cotés	1 615	1 622
- Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	0	21
- Autres prêts et comptes à terme	0	0
TOTAL	2 211	2 166

(1) Les titres du métier de capital développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de ce poste.

Note 5b : Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	2015	2014
Titres		
Effets publics	1 638	2 668
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	6 797	6 676
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	986	734
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	3 458	4 711
TOTAL	12 879	14 789

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

Note 5c : Analyse des instruments dérivés

	2015			2014		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	97 540	2 492	2 713	123 427	3 297	3 667
- Autres contrats fermes	15 173	6	2	23 434	8	6
- Options et instruments conditionnels	21 038	39	30	18 954	48	40
Instruments de change						
- Swaps	61 339	60	61	67 178	58	49
- Autres contrats fermes	117	287	265	190	361	320
- Options et instruments conditionnels	23 372	176	165	20 679	96	97
Autres que taux et change						
- Swaps	13 872	120	187	14 029	106	157
- Autres contrats fermes	1 876	0	26	2 190	0	0
- Options et instruments conditionnels	8 705	278	254	17 102	737	739
Sous-total	243 032	3 458	3 703	287 183	4 711	5 075
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	61 941	928	3 577	51 594	869	4 192
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	1	1		1	0	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	0	0	0	0	0	0
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	0	
Sous-total	61 942	929	3 577	51 595	869	4 192
TOTAL	304 974	4 387	7 280	338 778	5 580	9 267

La norme IFRS 13 traitant de l'évaluation de la juste valeur est entrée en application le 1^{er} janvier 2013. Concernant les dérivés de gré à gré, elle modifie des modalités d'évaluation du risque de contrepartie inclus dans leur juste valeur par la prise en compte du « *credit value adjustment (CVA)* » et celle des « *debt value adjustment (DVA)* » – qui consiste à retenir le risque de crédit propre – et « *funding value adjustment* » (FVA) – qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation.

Le CVA et le FVA s'élèvent respectivement au 31 décembre 2015 à - 38 millions d'euros et - 22 millions d'euros contre - 34 millions d'euros et - 19 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant de DVA s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014.

Note 5d : Hiérarchie de la juste valeur

2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	5 153	34	0	5 187
- Obligations et autres titres à revenu fixe	4 066	1 068	1 515	6 649
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	31	2	145	178
- Participations et ATDLT	29	4	204	237
- Parts dans les entreprises liées	0	6	203	209
Transaction/JVO				
- Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 289	349	0	1 638
- Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction	4 873	1 431	493	6 797
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option	57	0	318	375
- Actions et autres titres à revenu variable – Transaction	985	0	1	986
- Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option	220	0	1 616	1 836
- Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	11	3 033	414	3 458
Instruments dérivés de couverture	0	900	29	929
TOTAL	16 714	6 827	4 938	28 479
Passifs financiers				
Transaction/JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	133	0	133
- Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	109	0	109
- Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 887	3 255	487	6 629
Instruments dérivés de couverture	0	3 526	51	3 577
TOTAL	2 887	7 023	538	10 448

Les instruments du portefeuille de transaction classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et de dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3 - Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option

2015	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes constatés en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	1 527	232	- 339	103	92	1 616

2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	5 318	66	131	5 515
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 092	1 001	750	4 843
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	61	2	127	190
- Participations et ATDLT	58	6	182	246
- Parts dans les entreprises liées	0	16	207	223
Transaction/JVO				
- Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	2 342	326	0	2 668
- Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction	5 109	1 354	213	6 676
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option	46	0	297	343
- Actions et autres titres à revenu variable – Transaction	728	0	6	734
- Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option	275	0	1 527	1 802
- Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	21	0	21
- Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	85	4 240	386	4 711
Instruments dérivés de couverture	0	789	80	869
TOTAL	17 114	7 821	3 906	28 841

Passifs financiers				
Transaction/JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	2 424	0	2 424
- Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	101	0	101
- Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	3 463	4 747	455	8 665
Instruments dérivés de couverture	0	4 095	97	4 192
TOTAL	3 463	11 367	552	15 382

Note 6 : Instruments dérivés de couverture

	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
- Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres	0	0	0	0
- Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat				
Couverture de juste valeur	929	3 577	869	4 192
TOTAL	929	3 577	869	4 192

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 : Actifs financiers disponibles à la vente

	2015	2014
Effets publics	5 129	5 445
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	6 439	4 633
- Non cotés	193	195
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	100	80
- Non cotés	78	109
Titres immobilisés		
- Titres de participation		
Cotés	2	2
Non cotés	64	64
- Autres titres détenus à long terme		
Cotés	26	52
Non cotés	145	127
- Parts dans les entreprises liées		
Cotés	0	0
Non cotés	209	223
- Écart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	1
Créances rattachées	75	86
TOTAL	12 460	11 017
<i>Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	- 141	- 142
<i>Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	59	95
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	- 21	- 48
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	- 56	- 47

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative (dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition) ou prolongée (36 mois) du cours en dessous de son prix de revient.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat au 31 décembre 2015 s'élèvent à 89 millions d'euros contre une reprise nette de dépréciation de 35 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2015, la valeur d'achat des actions dépréciées atteint 164 millions d'euros et les dépréciations correspondantes 56 millions d'euros. Leur valeur de marché est de 108 millions d'euros.

Note 7a : liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	7 300	17 566	799	120
Crédit Logement	Non coté	< 5 %	1 513	9 367	216	70

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2014.

Note 7b : Expositions au risque souverain

Expositions souveraines

Encours nets comptables au 31 décembre 2015*/**	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	42		98	63
Actifs disponibles à la vente	60	85	92	610
TOTAL	102	85	190	673
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an			96	38
1 à 3 ans	62		45	373
3 à 5 ans	12	85		203
5 à 10 ans	18		32	58
Sup à 10 ans	10		17	1
TOTAL	102	85	190	673

Encours nets comptables au 31 décembre 2014*/**

Actifs à la juste valeur par résultat	39		139	73
Actifs disponibles à la vente	67	85	157	1 028
TOTAL	106	85	296	1 101
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an	7		38	351
1 à 3 ans	2		167	192
3 à 5 ans	50	85	17	389
5 à 10 ans	39		34	50
Sup à 10 ans	8		40	119
TOTAL	106	85	296	1 101

* Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

** Encours nets de CDS acheteurs de protection.



Note 8 : Prêts et créances sur la clientèle

	2015	2014
Créances saines		
- Créances commerciales	5 686	4 485
<i>Dont affacturage</i>	4 770	3 454
- Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	69 073	65 139
- Autres concours et créances diverses	62 259	57 192
- Pensions	7 218	6 991
Créances rattachées	249	261
Titres non cotés sur un marché actif	426	578
Créances dépréciées sur base individuelle	4 926	5 242
Dépréciations sur base individuelle	- 2 378	- 2 456
Dépréciations sur base collective	- 185	- 183
Sous-total	147 274	137 249
Location financement (investissement net)		
- Mobilier	5 767	5 570
- Immobilier	3 914	3 720
Créances dépréciées sur base individuelle	350	327
Dépréciations sur base individuelle	- 139	- 127
Sous-total	9 892	9 490
TOTAL	157 166	146 739
<i>Dont prêts participatifs</i>	10	12
<i>Dont prêts subordonnés</i>	16	27

Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	9 617	1 247	- 846	13	10 031
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 128	- 27	26	- 10	- 139
Valeur nette comptable	9 489	1 220	- 820	3	9 892

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 801	5 250	2 250	10 301
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 265	3 590	253	6 108
Produits financiers non acquis	536	1 660	1 997	4 193

Note 9 : Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	2015		2014		Variation de juste valeur	
	Actif	Passif	Passif	Passif		
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	562	- 742	659	- 1 007	- 97	265

Note 10 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	2015	2014
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	72
Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	71	72
Dépréciations	- 11	- 15
TOTAL NET	60	57

Note 10a : Variation des dépréciations

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Prêts et créances Établissements de crédit	- 3	0	3	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	- 2 766	- 548	639	- 27	- 2 702
Titres disponibles à la vente	- 95	- 23	39	2	- 77
Titres détenus jusqu'à l'échéance	- 15	0	4	0	- 11
TOTAL	- 2 879	- 571	685	- 25	- 2 790

Note 10b : Instruments financiers - Reclassements

Dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers les portefeuilles *AFS* (16,1 milliards d'euros) et de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards d'euros du portefeuille *AFS* vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

	2015	2014
Valeur comptable des actifs reclassés	3 543	4 276
Portefeuille de Loans & Receivables	1 124	1 595
Portefeuille AFS	2 418	2 681
Juste valeur des actifs reclassés	3 517	4 336
Portefeuille de Loans & Receivables	1 123	1 680
Portefeuille AFS	2 393	2 656

	2015	2014
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 115	122
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	64	- 432
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	49	343

Note 10c : Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et *AFS* ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	2015	2014
RMBS	3 198	2 012
CMBS	412	605
CLO	1 666	1 246
Autres ABS	1 564	1 242
RMBS couverts par des CDS	0	62
CLO couverts par des CDS	38	142
Autres ABS couverts par des CDS	0	
Lignes de liquidité des programmes ABCP	223	199
TOTAL	7 101	5 508

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions RMBS, CMBS, CLO et autres ABS

2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 078	70	135	52	1 335
AFS	1 482	342	1 267	1 337	4 428
Loans	638		264	175	1 077
TOTAL	3 198	412	1 666	1 564	6 840
France	9		22	379	410
Espagne	85			51	136
Royaume Uni	374	19	50	189	632
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	740	60	553	928	2 281
USA	1 983	333	769	17	3 102
Autres	7		272		279
TOTAL	3 198	412	1 666	1 564	6 840
US Agencies	1 514				1 514
AAA	800	359	1 625	998	3 782
AA	266			327	593
A	92		16	161	269
BBB	40	53	4	61	158
BB	31		2		33
Inférieur ou égal à B	455		2	17	474
Non noté			17		17
TOTAL	3 198	412	1 666	1 564	6 840
Origination 2005 et avant	363	53			416
Origination 2006-2008	812	333	195	50	1 390
Origination 2009-2011	248			37	285
Origination 2012-2015	1 775	26	1 471	1 477	4 749
TOTAL	3 198	412	1 666	1 564	6 840

2014	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	413	386	152	151	1 102
AFS	887	219	726	942	2 774
Loans	712		368	149	1 229
TOTAL	2 012	605	1 246	1 242	5 105
France	16			367	383
Espagne	72		13	38	123
Royaume Uni	211			144	355
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	837	59	692	678	2 266
USA	849	546	331	15	1 741
Autres	27		210		237
TOTAL	2 012	605	1 246	1 242	5 105
US Agencies	346				346
AAA	779	532	1 125	874	3 310
AA	72		29	188	289
A	216	14	72	109	411
BBB	60	59	9	55	183
BB	30		3		33
Inférieur ou égal à B	509			16	525
Non noté			8		8
TOTAL	2 012	605	1 246	1 242	5 105
Origination 2005 et avant	239	354	8	5	606
Origination 2006 - 2008	950	251	394	61	1 656
Origination 2009 - 2011	315			54	369
Origination 2012 - 2014	508		844	1 122	2 474
TOTAL	2 012	605	1 246	1 242	5 105

Note 11 : Impôts courants ou exigibles

	2015	2014
Actif	370	431
Passif	217	214

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Note 12 : Impôts différés

	2015	2014
Actif (par résultat) ⁽¹⁾	311	358
Actif (par capitaux propres)	69	93
Passif (par résultat)	254	266
Passif (par capitaux propres)	8	9

(1) dont 31 millions d'euros concernant CIC New York au 31 décembre 2015 contre 63 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Répartition des impôts différés (par résultat) par grandes catégories

	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	213		269	
Réserve latente de location financement		- 223		- 245
Résultat des sociétés transparentes	1		2	
Réévaluation des instruments financiers	541	- 516	747	- 724
Charges à payer et produits à recevoir	86		64	
Déficits fiscaux ⁽¹⁾			25	
Autres décalages temporaires		- 46		- 46
Compensation	- 531	531	- 749	749
TOTAL	310	- 254	358	- 266

(1) Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

Note 13 : Compte de régularisation et actifs divers

	2015	2014
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	15	309
Comptes d'ajustement sur devises	1	7
Produits à recevoir	317	319
Comptes de régularisation divers	2 346	1 746
Sous-total	2 679	2 381
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	63	53
Dépôts de garantie versés	5 358	6 394
Débiteurs divers	3 109	2 567
Stocks et assimilés	7	7
Autres emplois divers	12	7
Sous-total	8 549	9 028
TOTAL	11 228	11 409

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 14 : Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans l'actif net des entreprises mises en équivalence

	2015				2014			
	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM ⁽¹⁾	20,52 %	1 667	137	50	20,52 %	1 597	127	50
Banca Popolare di Milano							61	0
CMCIC Asset Management	23,53 %	14	1	1	23,53 %	14	1	0
TOTAL		1 681	138	51		1 611	189	50

(1) y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros.

Données financières publiées par les principales entreprises mises en équivalence

2015	Total bilan	PNB	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Groupe ACM	92 214	1 501	1 052	694	1 036	8 024
CMCIC Asset Management	80	57	6	4	2	60

2014	Total bilan	PNB	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Groupe ACM	87 201	1 545	1 137	645	1 123	7 685
CMCIC Asset Management	80	54	7	4	1	59

Rapprochement entre les informations résumées et la valeur de mise en équivalence

2015	Capitaux propres groupe	Retraitements de consolidation	Capitaux propres retraités	Impact du pourcentage d'intérêt	Écarts d'acquisition	Dépréciation	Valeur de MEE
Groupe ACM	7 781	79	7 860	- 6 247	54		1 667
CMCIC Asset Management	60	0	60	- 46			14
TOTAL	7 841	78	7 919	- 6 293	54	0	1 681

2014	Capitaux propres groupe	Retraitements de consolidation	Capitaux propres retraités	Impact du pourcentage d'intérêt	Écarts d'acquisition	Dépréciation	Valeur de MEE
Groupe ACM	7 418	105	7 523	- 5 980	54		1 597
CMCIC Asset Management	59	0	59	- 45			14
TOTAL	7 477	105	7 582	- 6 025	54	0	1 611

Note 15 : Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	59	2	- 3	0	58
Amortissements et dépréciations	- 22	- 2	1	0	- 23
Montant net	37	0	- 2	0	35

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptale.

Note 16 : Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Terrains d'exploitation	337	0	0	- 10	327
Constructions d'exploitation	2 543	67	- 31	- 14	2 565
Autres immobilisations corporelles	579	46	- 42	- 4	579
TOTAL	3 459	113	- 73	- 28	3 471
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 1 576	- 104	26	11	- 1 643
Autres immobilisations corporelles	- 471	- 21	28	3	- 461
TOTAL	- 2 047	- 125	54	14	- 2 104
Montant net	1 412	- 12	- 19	- 14	1 367

Note 17 : Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	394	23	- 42	- 38	337
- Logiciels	107	7	- 36	3	81
- Autres	287	16	- 6	- 41	256
TOTAL	394	23	- 42	- 38	337
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	- 159	- 69	33	55	- 140
- Logiciels	- 76	- 15	30	- 2	- 63
- Autres	- 83	- 54	3	57	- 77
TOTAL	- 159	- 69	33	55	- 140
Montant net	235	- 46	- 9	17	197

Note 18 : Écarts d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Écarts d'acquisition brut	71	0	0	- 35	36
Dépréciations	- 38	0	0	35	- 3
Écarts d'acquisition net	33	0	0	0	33

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Banque Transatlantique	6				6
Transatlantique Gestion	6				6
CM-CIC Investissement SCR	21				21
TOTAL	33	0	0	0	33

Notes sur le passif du bilan

Note 19 : Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	2015	2014
Banques centrales	0	59
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	1 396	2 475
Autres dettes ⁽¹⁾	58 134	55 225
Pensions	14 134	11 910
Dettes rattachées	116	123
TOTAL	73 780	69 733

(1) Dont 50 067 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM au 31 décembre 2015 et 48 730 millions d'euros au 31 décembre 2014

Note 20 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2015	2014
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 628	8 665
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	243	2 525
TOTAL	6 871	11 190

Note 20a : Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2015	2014
Vente à découvert de titres		
- Effets publics	0	2
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 577	2 440
- Actions et autres titres à revenu variable	1 233	959
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	3 703	5 075
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	115	189
- Dont dettes sur titres empruntés	115	189
TOTAL	6 628	8 665

Note 20b : Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	2015			2014		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	110	110	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires ⁽¹⁾	133	133	0	2 424	2 424	0
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	0	0	0	101	101	0
TOTAL	243	243	0	2 525	2 525	0

(1) La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension est nulle au 31 décembre 2015 contre 2 219 millions d'euros au 31 décembre 2014. L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 21 : Dettes envers la clientèle

	2015	2014
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue	25 695	25 416
- À terme	10 124	8 779
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3	1
Sous-total	35 822	34 196
Comptes à vue	57 412	49 794
Comptes et emprunts à terme	33 797	33 668
Pensions	2 539	3 825
Dettes rattachées	388	406
Sous-total	94 136	87 693
TOTAL	129 958	121 889

Note 22 : Dettes représentées par un titre

	2015	2014
Bons de caisse	188	207
TMI & TCN	15 267	15 374
Emprunts obligataires	2 725	2 617
Dettes rattachées	80	72
TOTAL	18 260	18 270

Note 23 : Compte de régularisation et passifs divers

	2015	2014
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	225	95
Comptes d'ajustement sur devises	40	4
Charges à payer	636	573
Produits constatés d'avance	390	421
Comptes de régularisation divers	4 770	4 182
Sous-total	6 061	5 275
Autres passifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	36	47
Versements restant à effectuer sur titres	51	77
Créditeurs divers	1 099	1 216
Sous-total	1 186	1 340
TOTAL	7 247	6 615

Les commentaires sont présentés note 13.

Note 24 : Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture
Provisions pour risques de contrepartie						
Sur engagements par signature	99	32	- 2	- 41	0	88
Provision pour risque sur créances diverses	8	2	0	- 1	0	9
Sur engagements de financement et de garantie	0	2	0	0	0	2
Autres provisions pour risques de contrepartie ⁽¹⁾	96	1	0	- 88	0	9
Provisions pour risques hors risques de contrepartie						
Provisions pour charges de retraite	230	7	- 10	- 26	- 13	188
Provisions pour litiges	18	16	- 1	- 16	- 2	15
Provision pour épargne logement	29	16	0	0	0	45
Provision pour impôt	38	10	- 17	- 10	18	39
Provisions pour éventualités diverses	292	13	- 20	- 51	41	275
Autres provisions ⁽²⁾	329	47	0	- 11	- 29	336
TOTAL	1 139	146	- 50	- 244	15	1 006

(1) La reprise de dépréciation de 88 millions d'euros concernent les entités qui portaient des titres BPM et qui ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) durant l'année 2015 (cf. note 31).

(2) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des gIE à hauteur de 299 millions d'euros..

Note 24a : Engagements de retraite et avantages similaires

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations ⁽¹⁾	Clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	119	1	- 21	0	99
Compléments de retraite	42	3	- 7	0	38
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	37	1	- 3	0	36
Sous-total	198	5	- 31	0	173
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ⁽²⁾	32	2	- 5	- 13	15
Sous-total	32	2	- 5	- 13	15
TOTAL	230	7	- 36	- 13	188

(1) Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation IBOXX à 2 % au 31 décembre 2015 contre 1,7 % au 31 décembre 2014.

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

Hypothèses retenues	2015	2014
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	2,0 %	1,7 %
Augmentation annuelle des salaires ⁽²⁾	Minimum 0,8 %	Minimum 1,2 %

(1) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(2) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.



Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière des banques CIC

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation écarts actuariels ⁽¹⁾	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	236	4		10	2	- 23	- 19		210
Contrat d'assurance	129		2		1	1	- 11	1	123
Excédent Actifs/Engagements	0					1			1
Sous-total banques assurées auprès des ACM	107	4	- 2	10	1	- 23	- 8	- 1	88
Autres entités françaises	2								0
Entités étrangères	10								11
TOTAL	119								99

(1) dont 5 millions d'euros concernant les hypothèses démographiques et 16 millions d'euros concernant les hypothèses financières.

Informations complémentaires pour les entités françaises assurées auprès des ACM

- La durée des engagements est de 17 années.
- Il est attendu au titre de l'exercice à venir un coût des services rendus de 11 millions d'euros et un coût financier de 4 millions d'euros.

Analyse de sensibilité des engagements au taux d'actualisation

Taux d'actualisation	1,50 %	2 %	2,50 %
Engagements	222	210	200

Échéancier des indemnités de fin de carrière	Entre 1 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 15 et 20 ans	Entre 21 et 25 ans	Entre 26 et 30 ans	Plus de 30 ans	Total	Total actualisé
Flux attendus des IFC	82	81	55	53	76	96	124	567	213

Détail des actifs du contrat d'assurance ACM	2015				2014			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	135	16	2	5	80	46	1	3
Actifs non cotés sur un marché actif			5			1	2	
TOTAL	135	16	7	5	80	47	3	3

Les actifs sont valorisés à la juste valeur

Engagements de retraite à cotisations définies

Provisions des compléments de retraite

Les banques françaises du groupe ont par le passé mis en place des régimes surcomplémentaires à prestations définies qui sont aujourd'hui fermés.

Les engagements de ces régimes pour ces banques s'élèvent à 27 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 30 millions au 31 décembre 2014. Le montant versé au titre des prestations s'élève à - 3 millions d'euros et celui concernant le changement d'hypothèse à - 1 millions d'euros.

Contrat par capitalisation souscrit auprès des ACM

Un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies a été mis en place avec les ACM pour les entités françaises adhérentes au socle social. Au titre de ce contrat, ces entités ont versé 30 millions d'euros durant cet exercice.

Note 24b : Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	2015	2014
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	3 811	2 394
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 946	1 955
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 625	2 821
TOTAL	8 382	7 170
Encours de comptes d'épargne logement	586	593
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	8 968	7 763

Prêts d'épargne-logement	2015	2014
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	78	113

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	10	- 5		5
Sur plans d'épargne-logement	16	23		39
Sur prêts d'épargne-logement	3	- 1		2
TOTAL	29	17	0	46
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	0			11
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	4			12
Ancienneté supérieure à 10 ans	12			16
TOTAL	16			39

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse de la provision est liée à la forte baisse des taux constatée sur les marchés et à une augmentation des encours sur les PEL. La baisse des encours sur les CEL et les prêts permet de limiter l'augmentation de la provision.

Note 25 : Dettes subordonnées

	2015	2014
Dettes subordonnées	14	97
Emprunts participatifs	153	153
Dettes subordonnées à durée indéterminée	107	107
Autres dettes	0	478
Dettes rattachées	3	9
TOTAL	277	844

Dettes subordonnées représentant plus de 10% du total des dettes subordonnées au 31 décembre 2015

Emetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux	Échéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions d'un remboursement anticipé
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	a	b		

(a) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(b) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

Note 26a : Gains ou pertes latents ou différés

	2015	2014
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Écarts de conversion	161	82
Actifs disponibles à la vente :		
- Actions	58	95
- Obligations	- 141	- 142
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 44	- 68
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	- 1
Biens immobiliers (IAS 16)		
Quote part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence	213	231
TOTAL	247	197
Gains ou pertes latents ou différés		
Part du groupe	247	197
Part des intérêts minoritaires	0	0
TOTAL	247	197

*Soldes nets d'impôt.

Note 26b : Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2015	2014
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	79	60
Sous-total	79	60
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	7	38
Autres mouvements	- 43	20
Sous-total	- 36	58
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	1	9
Sous-total	1	9
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	24	- 24
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	- 18	106
TOTAL	50	209

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2015			2014		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écart de conversion	79		79	60		60
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 28	- 8	- 36	91	- 33	58
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	0	1	12	- 3	9
Réévaluations des immobilisations			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	38	- 14	24	- 38	14	- 24
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	- 18		- 18	106		106
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	72	- 22	50	231	- 22	209

Note 27 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	2015	2014
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	315	506
Engagements en faveur de la clientèle	29 699	26 457
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 151	1 688
Engagements d'ordre de la clientèle	12 825	12 683

Engagements reçus	2015	2014
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 101	6 148
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	34 873	30 837

Note 27a : Transferts d'actifs financiers

Actifs donnés en garantie de passif

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

La juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 15 855 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 18 557 millions d'euros au 31 décembre 2014.

	2015	2014
Titres prêtés	0	1
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 357	6 394
Titres et valeurs donnés en pension	16 508	17 794
TOTAL	21 865	24 189

Note 27b : Actifs / passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

2015	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Instruments financiers Impacts des conventions cadre	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	4 388	0	4 388	- 2 078	0	- 2 216	94
Pensions	14 172	0	14 172	0	- 13 518	- 65	589
TOTAL	18 560	0	18 560	- 2 078	- 13 518	- 2 281	683
Passifs financiers							
Dérivés	7 226	0	7 226	- 2 098	0	- 4 779	349
Pensions	16 508	0	16 508	0	- 16 381	- 94	33
TOTAL	23 734	0	23 734	- 2 098	- 16 381	- 4 873	382

Note 27b (suite)

2014	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Instruments financiers Impacts des conventions cadre	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	5 580	0	5 580	- 2 901	0	- 540	2 139
Pensions	16 038	0	16 038	0	- 14 858	- 365	815
TOTAL	21 618	0	21 618	- 2 901	- 14 858	- 905	2 954
Passifs financiers							
Dérivés	9 267	0	9 267	- 2 859	0	- 6 066	342
Pensions	17 793	0	17 793	0	- 17 478	- 315	0
TOTAL	27 060	0	27 060	- 2 859	- 17 478	- 6 381	342

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Notes sur le compte de résultat

Note 28 : Intérêts et produits/charges assimilés

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales*	398	- 593	508	- 671
Clientèle	6 722	- 3 613	6 879	- 3 685
- Dont location financement	2 753	- 2 482	2 679	- 2 388
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	
Instruments dérivés de couverture	370	- 1 206	2 589	- 3 477
Actifs financiers disponibles à la vente	198		214	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2		2	
Dettes représentées par un titre		- 223		- 196
Dettes subordonnées		- 3		- 15
TOTAL	7 690	- 5 638	10 192	- 8 044

*En cas de taux d'intérêt négatif, les intérêts restent dans leurs postes d'origine.

Note 29 : Commissions

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	3	- 26	4	- 4
Clientèle	920	- 10	809	- 10
Titres	513	- 28	477	- 26
Instruments dérivés	3	- 7	2	- 4
Change	23	- 1	18	- 1
Engagements de financement et de garantie	6	- 14	6	- 12
Prestations de services	950	- 428	906	- 419
TOTAL	2 418	- 514	2 222	- 476

	2015	2014
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (incluant les comptes à vue)	910	857
Commissions de gestion pour compte de tiers	470	432

Note 30 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2015	2014
Instruments de transaction	381	286
Instruments à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	172	154
Inefficacité des couvertures	9	- 30
Résultat de change	31	31
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	593	441

(1) dont 166 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au 31 décembre 2015 contre 142 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Note 30a : Inefficacité des couvertures

	2015	2014
Variation de juste valeur des éléments couverts	- 502	514
Variation de juste valeur des couvertures	511	- 544
TOTAL DE L'INEFFICACITÉ DES COUVERTURES	9	- 30

Note 31 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	2015				2014			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		179	0	179		53	0	53
Actions et autres titres à revenu variable	42	- 26	0	16	1	- 16	0	- 15
Titres immobilisés ⁽¹⁾	30	- 84	89	35	26	- 25	35	36
Autres	0	- 1	0	- 1	0	0	0	0
TOTAL	72	68	89	229	27	12	35	74

(1) Suite aux TUP des entités qui portaient des titres BPM, il a été constaté durant l'année 2015, 98 millions d'euros de mali de confusion et 89 millions de reprises de provisions pour risques et charges (cf. note 24).

Note 32 : Produits/charges des autres activités

	2015	2014
Produits des autres activités		
Immeubles de placement	1	3
Charges refacturées	75	69
Autres produits	103	85
Sous-total	179	157
Charges des autres activités		
Immeubles de placement	- 2	- 2
Autres charges	- 173	- 154
Sous-total	- 175	- 156
TOTAL	4	1

Note 33 : Charges générales d'exploitation

	2015	2014
Charges de personnel	- 1 698	- 1 662
Autres charges	- 1 141	- 1 090
TOTAL	- 2 839	- 2 752

Note 33a : Charges de personnel

	2015	2014
Salaires et traitements	- 1 025	- 990
Charges sociales ⁽¹⁾	- 414	- 444
Intéressement et participation des salariés	- 111	- 88
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 149	- 138
Autres	1	- 2
TOTAL	- 1 698	- 1 662

(1) Dont un produit de 23 millions d'euros au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ce montant correspond à 6 % des salaires éligibles au dispositif au 31 décembre 2015.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques.
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes,
- en développements informatiques concernant le remodelage du site internet permettant aux clients de disposer d'une meilleure visibilité globale des comptes et des services proposés,
- en recherche de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants,
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux.

Note 33b : Effectifs moyens (en équivalent temps plein)

	2015	2014
Techniciens de la banque	10 753	10 927
Cadres	9 053	8 966
TOTAL	19 806	19 893
Ventilation par pays		
France	18 306	18 378
Étranger	1 500	1 515
TOTAL	19 806	19 893

Note 33c : Autres charges administratives

	2015	2014
Impôts et taxes	- 151	- 139
Services extérieurs	- 1 011	- 970
Refacturation de charges	22	21
Autres charges diverses	- 1	- 2
TOTAL	- 1 141	- 1 090

Le poste « Impôts et taxes » comprend notamment une charge de - 23 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de résolution unique.

Note 33d : Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Montants hors taxes	PriceWaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
	2015		2014		2015		2014	
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- CIC	0,66	20 %	0,56	20 %	0,66	24 %	0,59	23 %
- Filiales intégrées globalement	2,61	79 %	2,15	73 %	1,79	64 %	1,79	69 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽¹⁾								
- CIC								
- Filiales intégrées globalement	0,02	1 %	0,21	7 %	0,14	5 %	0,13	5 %
Sous-total	3,29	100 %	2,92	100 %	2,59	93 %	2,51	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social					0,02	1 %	0,02	1 %
- Autres	00,0	0 %	0,01	0 %	0,17	6 %	0,06	2 %
Sous-total	00,0	0 %	0,01	0 %	0,19	7 %	0,08	3 %
TOTAL	3,29	100 %	2,93	100 %	2,78	100 %	2,59	100 %

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement de diligences effectuées à la demande d'autorités de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

Note 34 : Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	2015	2014
Amortissements :		
Immobilisations corporelles	- 125	- 133
Immobilisations incorporelles	- 29	- 24
Dépréciations :		
Immobilisations corporelles	1	- 1
Immobilisations incorporelles	- 13	- 1
TOTAL	- 166	- 159

Note 35 : Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irréouvrables couvertes	Créances irréouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2014
Établissements de crédit	0	29	- 2	0	0	27	104
Clientèle							
- Location financement	- 7	3	- 2	- 2	1	- 7	- 3
- Autres clientèle	- 509	601	- 273	- 42	11	- 212	- 246
Sous-total	- 516	633	- 277	- 44	12	- 192	- 145
Actifs détenus jusqu'à maturité	0	4	0	0	0	4	2
Actifs disponibles à la vente	0	28	- 32	- 23	1	- 26	- 56
Autres dont engagements de financement et de garantie	- 36	45	- 2	0	0	7	- 7
TOTAL	- 552	710	- 311	- 67	13	- 207	- 206

Note 36 : Gains ou pertes nets sur autres actifs

	2015	2014
Immobilisations corporelles & incorporelles		
Moins-values de cession	- 12	- 3
Plus-values de cession	6	3
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	- 6	0

Note 37 : Impôt sur les bénéfices

	2015	2014
Charges d'impôt exigible	- 517	- 338
Charges et produits d'impôt différé	- 44	- 25
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 1	5
TOTAL	- 562	- 358

Dont - 477 millions d'euros au titres des sociétés situées en France et - 85 millions d'euros pour les sociétés hors France.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2015	2014
Taux d'impôt théorique	38,0 %	38,0 %
Impact des décalages permanents	0,9 %	- 3,9 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 2,8 %	- 3,0 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	- 0,4 %	- 2,0 %
Impact de l'effet de l'intégration fiscale	- 0,4 %	- 1,2 %
Impact des redressements fiscaux	0,8 %	0,9 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 0,8 %	- 0,9 %
Impact des provisions pour impôts	- 0,6 %	0,7 %
Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt	- 0,2 %	- 0,1 %
Autres éléments	1,4 %	- 0,8 %
Taux d'impôt effectif	35,9 %	27,7 %
Résultat taxable ⁽¹⁾	1 564	1 294
CHARGE D'IMPÔT	- 562	- 358

(1) Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Les entités qui en font partie sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) suivant leur nom (cf. note 2a).

Note 38 : Résultat par action

	2015	2014
Résultat net part du groupe	1 111	1 116
Nombre d'actions à l'ouverture	37 797 752	37 797 752
Nombre d'actions à la clôture	37 797 752	37 797 752
Nombre moyen pondéré d'actions	37 797 752	37 797 752
Résultat de base par action en euros	29,39	29,54
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action en euros	29,39	29,54

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 : Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2015. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CM11 et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, d'autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

L'attention est attirée sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession(s) avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de celle-ci pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2015.



Note 39 (suite)

2015	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	44 386	44 739	- 353	300	34 380	9 706
<i>Titres de dettes - Établissements de crédit</i>	912	912	0	300	585	27
<i>Prêts et avances - Établissements de crédit</i>	43 474	43 827	- 353	0	33 795	9 679
Prêts et créances à la clientèle	163 379	157 166	6 213	146	18 492	144 741
<i>Titres de dettes - Clientèle</i>	421	425	- 4	146	43	232
<i>Prêts et avances - Clientèle</i>	162 958	156 741	6 217	0	18 449	144 509
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66	60	6	58	0	8
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	74 632	73 780	852	0	72 712	1 920
Dettes envers la clientèle	130 135	129 958	177	0	63 489	66 646
Dettes représentées par un titre	18 397	18 260	137	0	18 397	0
Dettes subordonnées	261	277	- 16	0	261	0
2014						
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	34 352	34 538	- 186	518	33 668	166
<i>Titres de dettes - Établissements de crédit</i>	1 430	1 420	10	518	746	166
<i>Prêts et avances - Établissements de crédit</i>	32 922	33 118	- 196	0	32 922	0
Prêts et créances à la clientèle	154 183	146 739	7 444	19	13 440	140 724
<i>Titres de dettes - Clientèle</i>	577	578	0	19	0	558
<i>Prêts et avances - Clientèle</i>	153 606	146 161	7 445	0	13 440	140 166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68	57	10	60	0	8
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	70 552	69 733	819	0	70 552	0
Dettes envers la clientèle	122 205	121 889	316	0	52 429	69 776
Dettes représentées par un titre	18 453	18 270	183	659	17 794	0
Dettes subordonnées	824	844	- 19	0	824	0

Note 40 : Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	2015		2014	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actif				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	9 471	0	16 222
- Prêts et créances sur la clientèle	330	28	119	23
- Titres	0	51	0	0
Actifs divers	2	280	6	45
TOTAL	332	9 830	125	16 290
Passif				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	50 449	0	50 251
- Dettes envers la clientèle	277	120	271	74
Dettes représentées par un titre	738	59	529	0
Dettes subordonnées	0	162	0	645
Passifs divers	3	646	0	19
TOTAL	1 018	51 436	800	50 989
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	0	0	5
Engagements de garantie donnés	0	30	0	38
Engagements de financement reçus	0	5 858	0	5 950
Engagements de garantie reçus	0	2 957	0	2 632

	2015		2014	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées				
Intérêts reçus	0	354	0	357
Intérêts versés	- 9	- 479	- 8	- 555
Commissions reçues	418	12	391	24
Commissions versées	0	- 132	0	- 128
Autres produits et charges	52	4	50	37
Frais généraux	- 61	- 366	- 65	- 342
TOTAL	400	- 607	368	- 607

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et de toutes leurs filiales. Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro-Information. Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir Gouvernement d'entreprise page 52 et suivantes).

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2015	Total 2014
Principaux dirigeants	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,6

Les dirigeants du groupe bénéficient des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. Ils ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2015, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans les notes 1 et 5d de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 10a, 24 et 35 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,
le 20 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et NC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Faits marquants de l'exercice 2015

Néant.

Évolution du réseau CIC en Île-de-France

Au 31 décembre 2015, le réseau Île-de-France est composé de 302 agences.

Le nombre de clients est de 742 808, dont 608 355 particuliers. L'encours de crédits est à 16,2 milliards d'euros dont 11,3 milliards de prêts à l'habitat.

Les dépôts sont en hausse de 11 % à 20,8 milliards d'euros. L'épargne financière s'élève à 10,9 milliards.

Évolution de la banque de financement et des activités de marché

Au niveau de la banque de financement, l'encours de prêts progresse de 18 % par rapport à 2014 à 21,1 milliards d'euros. Les dépôts atteignent 10,6 milliards (- 20 %). Les encours d'épargne gérée et conservée croissent de 5 % par rapport à l'an passé.

Résultats de l'année 2015

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 126 millions d'euros en 2014 à 1 686 millions d'euros en 2015.

Les dividendes reçus des filiales et participations se montent à 508,7 millions d'euros contre 433,1 millions en 2014. Ils proviennent essentiellement des banques régionales et filiales du groupe CM-CIC.

Les commissions nettes s'élèvent à 309 millions d'euros.

Les frais généraux sont stables à 708 millions d'euros contre 700 millions en 2014.

Les effectifs moyens en équivalent temps plein sont de 3 421.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 978 millions d'euros contre 426 millions en 2014.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 50 millions d'euros (13 millions en 2014).

Le gain net sur les actifs immobilisés est de 21 millions d'euros contre 419 millions d'euros en 2014 en raison de cessions nettes de titres d'investissement (+ 28 millions d'euros en 2015 contre + 376 millions d'euros en 2014).

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit comme en 2014 à 831 millions d'euros.

Les capitaux propres sont de 7 901 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour le CIC.

Pour la rémunération versée aux dirigeants il convient de se référer au rapport de gestion consolidé page 80.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2015, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « présentation du CIC – capital et marché des titres de l'émetteur » pages 33 à 37.

L'activité des filiales* est présentée pages 210 à 217.

* À l'exception de celle de la Banque Pasche qui est en cours de cession.



ÉTATS FINANCIERS

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Caisse, Banques centrales		5 103	18 260
Effets publics et assimilés	2	4 200	5 505
Créances sur les établissements de crédit	3	36 112	28 246
Opérations avec la clientèle	4	39 181	35 198
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	12 963	11 307
Actions et autres titres à revenu variable	6	2 102	895
Participations et autres titres détenus à long terme	7	86	84
Parts dans les entreprises liées	8	5 371	5 339
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	95	96
Immobilisations corporelles	10	479	490
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	9	9
Autres actifs	12	7 969	8 627
Comptes de régularisation	13	6 265	7 380

TOTAL DE L'ACTIF

119 935
121 436

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		2 251	2 198
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 676	7 771
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		499	65

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	14	45 158	47 208
Opérations avec la clientèle	15	32 787	32 501
Dettes représentées par un titre	16	17 204	16 726
Autres passifs	12	5 742	5 392
Comptes de régularisation	13	9 326	9 828
Provisions	17	1 178	1 269
Dettes subordonnées	18	260	763
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	7 901	7 370
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves		668	667
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		46	44
- Report à nouveau		4 616	4 088
- Résultat de l'exercice		831	831
TOTAL DU PASSIF		119 935	121 436

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		302	664
Engagements en faveur de la clientèle		15 683	13 690
Engagements de garantie	22		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		3 852	5 264
Engagements d'ordre de la clientèle		8 222	7 986
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		571	114

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	27	1 617	3 765
+ Intérêts et charges assimilées	27	- 1 255	- 3 606
+ Revenus des titres à revenu variable	28	509	433
+ Commissions (produits)	29	444	420
+ Commissions (charges)	29	- 135	- 109
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	355	266
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	158	18
+ Autres produits d'exploitation bancaire	32	24	20
+ Autres charges d'exploitation bancaire	32	- 30	- 81
+/- Produits nets des autres activités	32	- 1	0
= Produit Net Bancaire		1 686	1 126
+ Charges de personnel	33	- 382	- 390
+ Autres charges administratives		- 296	- 276
+ Dotations aux amortissements		- 30	- 34
= Charges de fonctionnement		- 708	- 700
= Résultat Brut d'Exploitation		978	426
+ Coût du risque	34	- 50	- 13
= Résultat d'Exploitation		928	413
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	21	419
= Résultat Courant		949	832
+/- Résultat exceptionnel	36	0	0
+ Impôts sur les bénéfices	37	- 115	- 5
+/- Dotations/reprises de FRBG		0	0
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		- 3	4
RÉSULTAT NET		831	831

Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2011	2012	2013	2014	2015
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	608 439 888	608 439 888	608 439 888	608 439 888	608 439 888
Nombre total d'actions émises	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « A » ou actions ordinaires	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Produits bancaires	3 781 357	5 258 845	3 856 684	4 921 949	3 107 237
Bénéfice avant impôt, amortissements	739 597	856 601	1 577 900	703 611	768 156
Provisions et résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	- 84 789	- 73 461	88 473	4 845	- 115 266
Bénéfice	275 129	708 010	1 303 166	830 721	831 162
Montants des bénéfices distribués	247 179	285 206	266 192	266 192	323 234
3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	21,5	24,21	39,03	18,11	17,27
Bénéfice net	7,28	18,73	34,48	21,98	21,99
Dividende versé à chaque action « A »	6,5	7,50	7	8	8,50
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement					
4. Personnel (Métropole) (en euros)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	3 533	3 525	3 433	3 760	3 421
Montant de la masse salariale	176 031 659	181 790 351	179 256 183	184 922 801	187 808 472
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales,...)	87 488 486	97 508 373	88 460 236	96 332 506	97 407 990

Annexe

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le Crédit Industriel et Commercial – CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC, du groupe CM11 et du groupe Crédit Mutuel.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Crédits

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.



Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis. Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Déclassement des créances

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des cotitulaires ou coemprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteur géographique. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Portefeuille de titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne

fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor...*).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de Monte-Carlo. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.



Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice. Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice et un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.



Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci. Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62^e anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte des charges de personnel.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 2 : Effets publics et assimilés

	2015				2014			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus	1 638	985	1 540	4 163	2 668	1 194	1 600	5 462
Titres prêtés								
Écarts de conversion								
Créances rattachées		9	28	37		14	29	43
Titres dépréciés								
Montant brut	1 638	994	1 568	4 200	2 668	1 206	1 629	5 505
Dépréciations								
Montant net	1 638	994	1 568	4 200	2 668	1 206	1 629	5 505
Plus-values latentes		124		124		244		244

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 28 et - 140 millions d'euros.

Note 3 : Créances sur les établissements de crédit

	2015		2014	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	4 282		2 537	
Prêts, valeurs reçues en pension	20 811	4 588	10 347	5 316
Titres reçus en pension livrée		6 408		10 022
Créances rattachées	4	19		24
Créances douteuses		0		2
Dépréciations		0		- 2
TOTAL	25 097	11 015	12 884	15 362
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		36 112		28 246
<i>dont prêts participatifs</i>		40		40
<i>dont prêts subordonnés</i>		268		278

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.
Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées.

Note 3 bis : Ventilation par secteurs géographiques des créances sur les établissements de crédit

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2015 (*)	35 395	3	76	615	36 089
<i>Dont créances douteuses</i>					
<i>Dont créances douteuses compromises</i>					
Dépréciations					
Stocks au 31.12.2014	- 2				-2
Dotations					
Reprises	2				2
Effets des taux de change					
Stocks au 31.12.2015					

(*) hors créances rattachées.

Note 4 : Créances sur la clientèle

	2015	2014
Créances commerciales	145	170
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	30 315	26 418
- Titres reçus en pension livrée	7 218	7 012
- Créances rattachées	80	79
Comptes ordinaires débiteurs	1 019	1 103
Créances rattachées		
Créances douteuses	745	774
Dépréciations	- 341	- 358
TOTAL	39 181	35 198
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	4 547	2 835
dont prêts subordonnés	11	22

Les créances douteuses comprennent 434 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 260 millions d'euros.

Note 4 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2015 ^[1]	31 958	2 380	1 652	3 453	39 443
<i>Dont créances douteuses</i>	254	51	6		311
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	425		9		434
Dépréciations					
Stocks au 31.12.2014	- 340	- 8	- 10	0	- 358
Dotations	- 85	- 11	- 2		- 98
Reprises	111	4	1		116
Effets des taux de change	- 1				- 1
Stocks au 31.12.2015	- 315	- 15	- 11	0	- 341

(*) hors créances rattachées.

Note 4 ter : Dépréciation des créances douteuses

	2014	Dotations	Reprises	Autres variations	2015
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	2		- 2		0
Dépréciations sur créances sur la clientèle	358	98	- 116	1	341
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	133		- 56	12	89
Dépréciations sur autres actifs	1				1
TOTAL	494	98	- 174	13	431

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 745 millions d'euros contre 774 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 341 millions d'euros soit 45,7 % contre 46 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,79 % contre 1,09 % en 2014

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 : Obligations & autres titres à revenu fixe

	2015				2014			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus cotés	6 798	5 007	363	12 168	6 672	3 217	490	10 379
Titres détenus non cotés		223	32	255		339	42	381
Titres prêtés								
Créances rattachées	4	10	3	17	4	9	3	16
Créances douteuses ⁽¹⁾		156	490	646		167	522	689
Montant brut	6 802	5 396	888	13 086	6 676	3 732	1 057	11 465
Dépréciations		- 34		- 34		- 26		- 26
Provisions		- 5	- 84	- 89		- 32	- 100	- 132
Montant net	6 802	5 357	804	12 963	6 676	3 674	957	11 307
<i>Plus-values latentes</i>		1		1		10		10
<i>dont obligations subordonnées</i>						42		42
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>				1 052				451

(1) Les créances douteuses comprennent 150 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 4 millions d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de - 40 millions d'euros et de - 4 millions d'euros.

La diminution des titres d'investissement entre 2014 et 2015 correspond à des remboursements intervenus en 2015 ainsi qu'à des cessions de titres ayant dégagé un résultat net de 28 millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers*, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis : Obligations & autres titres à revenu fixe - Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie titres de transaction et hors de la catégorie Titres de placement. Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1^{er} juillet 2008.

Actifs reclassés de :	Valeur comptable au jour du transfert	Valeurs comptables au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins value latentes
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	2 004	2 756	752
Titres de transaction vers titres de placement	349	4	4	
Titres de placement vers titres d'investissement	421	103	106	3
TOTAL	19 213	2 111	2 866	755

Note 6 : Actions & autres titres à revenu variable

	2015				2014			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés	985	997		1 982	732	21		753
Titres détenus non cotés		124		124		148		148
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	985	1 121		2 106	732	169		901
Dépréciations sur titres		- 4		- 4		- 6		- 6
TOTAL	985	1 117		2 102	732	163		895
Plus-values latentes						50		50

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2015.

Note 7 : Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2015
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	84	3	- 1			86
Titres de participation						
- cotés	0					0
- non cotés	2					2
Sous-total	86	3	- 1			88
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	86	3	- 1			88
Dépréciations						
- titres cotés	0					0
- titres non cotés	- 2					- 2
Sous-total	- 2					- 2
Montant net	84	3	- 1			86

Note 8 : Parts dans les entreprises liées

	2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2015
Valeur brute	5 388	23	- 11		31	5 431
Écart de conversion					- 3	- 3
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations	- 49	- 41	33		0	- 57
Montant net	5 339	- 18	22		28	5 371
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	3 051					3 082
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	5 388					5 431

Opérations avec les entreprises liées

	2015		2014	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	6 597	268	16 477	277
Créances sur la clientèle	528		246	
Autres débiteurs divers	300		34	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Swaps achats	2 122		2 715	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	23 343		27 448	639
Comptes créditeurs de la clientèle	945		1 345	
Autres passifs	2 193		73	
Swaps ventes	179		346	
Dettes représentées par un titre	1 114	161	538	
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	3 108		4 135	
Clientèle	1 490		1 487	
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	3 238		3 331	

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Note 9 : Immobilisations incorporelles

	2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2015
Valeur brute					
Fonds commerciaux	94	3	- 2		95
Frais d'établissement	1				1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	67		- 2	3	68
Montant brut	162	3	4	3	164
Amortissements					
Fonds commerciaux	- 54			- 1	- 55
Frais d'établissement	- 1				- 1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	- 10	- 2	1	- 2	- 13
Montant des amortissements	- 66	62	1	63	- 69
Montant net	96	1	63	0	95

Note 10 : immobilisations corporelles

	2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2015
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	196				196
Terrains hors exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	719	15	- 3	1	732
Constructions hors exploitation	2				2
Autres immobilisations corporelles	130	10	- 8	2	134
Montant brut	1 048	25	- 11	3	1 064
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	- 445	- 25	2	0	- 468
Constructions hors exploitation	0	0		0	0
Autres immobilisations corporelles	- 112	- 4	1	- 2	- 117
Montant des amortissements	- 557	- 29	3	- 2	- 585
Montant net	490				479

Note 11 : Actions propres

	2015	2014
Nombre de titres détenus	229 741	229 741
Part dans le capital	0,60 %	0,60 %
Valeur comptable	9	9
Valeur de marché	41	36

Les actions propres au CIC proviennent de l'apport du CIAL réalisé en 2006.

Note 12 : Autres actifs et passifs

	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	442	412	802	783
Comptes de règlement d'opérations sur titres	5		5	
Dettes représentatives des titres empruntés		2 924		3 588
Impôts différés	0		1	
Débiteurs et créditeurs divers	7 521	2 405	7 817	1 021
Créances douteuses	1		1	
Dettes rattachées	1	1	2	0
Dépréciations	- 1		- 1	
TOTAL	7 969	5 742	8 627	5 392

Note 13 : Comptes de régularisation

	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	0	50	1	50
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	5 227	5 470	6 440	6 720
Autres comptes de régularisation	1 038	3 806	939	3 068
TOTAL	6 265	9 326	7 380	9 828

Le CIC a été condamné en 2010 à une amende de 21 millions d'euros pour entente illicite sur les commissions relatives au traitement des chèques. Cette décision a été invalidée en appel en 2012.

En 2015, la cour de Cassation a rendu un arrêt cassant cette décision pour un motif de forme sans remettre en cause l'analyse de fond. En attendant un nouveau jugement de la même cour d'Appel, l'amende a été versée et le CIC n'a pas constaté de provision.

Note 14 : Dettes envers les établissements de crédit

	2015		2014	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	13 775		15 957	
Comptes à terme		16 887		15 946
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée		14 461		15 272
Dettes rattachées		35		33
TOTAL	13 775	31 383	15 957	31 251
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		45 158		47 208

Note 15 : Comptes créditeurs de la clientèle

	2015		2014	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	6 061	1 558	5 930	1 333
Dettes rattachées				
TOTAL - COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	6 061	1 558	5 930	1 333
Autres dettes	14 437	7 961	13 054	7 879
Titres donnés en pension livrée	9	2 689		4 230
Dettes rattachées		72		75
TOTAL - AUTRES DETTES	14 446	10 722	13 054	12 184
TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME		32 787		32 501

Note 16 : Dettes représentées par un titre

	2015	2014
Bons de caisse	65	64
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	13 729	14 003
Emprunts obligataires	2 729	2 620
Autres dettes représentées par un titre	630	
Dettes rattachées	51	39
TOTAL	17 204	16 726

Note 17 : Provisions

	2014	Dotations	Reprises	Autres variations	2015
Provisions pour risques de contrepartie					
- sur engagements par signature	26	3	- 8		21
- sur engagements de hors-bilan		2			2
- sur risques pays					
- provisions générales pour risques de crédit	313	16	- 7	19	341
- autres provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	33	3	- 11	2	27
Provisions sur filiales et participations	94	1	- 88		7
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite	48		- 5		43
- provisions pour épargne logement	5	3	0	- 1	7
- autres provisions ⁽¹⁾	750	64	- 98	14	730
TOTAL	1 269	92	- 217	34	1 178

(1) Au 31 décembre 2015, le stock de provisions comprend 436 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

ANC n°2013-02 qui permet d'évaluer les engagements de retraite conformément à l'IAS19R.

Note 17 bis : Provisions pour risques sur engagement au titre de l'Épargne logement

	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Plans d'épargne logement	1 350	6	1 140	3
Comptes d'épargne logement	72	1	72	1
Prêts épargne Logement	5		8	

Note 17 ter : Provision relative aux indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	coût des services rendus	Changement de méthode comptable	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	53	1		2		- 4	- 4		48
Contrat d'assurance	29						- 2		27
Étalement									
Provision	24	1		2		- 4	- 2		21

Note 18 : Dettes subordonnées

	2014	Dotations	Reprises	Autres variations	2015
Dettes subordonnées	515		- 525	24	14
Emprunts participatifs					
Dettes subordonnées à durée indéterminée	244				244
Dettes rattachées	4			- 3	2
TOTAL	763		- 525	21	260

Les autres variations concernant les dettes subordonnées sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD échu le 30/09/2015.

Principales dettes subordonnées :

	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
Titres participatifs	28.05.85	137 M€	137 M€	a	b

a) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

b) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

Note 19 : Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves -1	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2014	608	1 088	668	44	47	3 049	1 303	6 807	379
Résultat de l'exercice							831	831	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						1 303	-1 303		
Distribution de dividendes						-265		-265	
Autres variations			- 1		- 3	1		- 3	
Solde au 31.12.2014	608	1 088	667	44	44	4 088	831	7 370	379
Solde au 01.01.2015	608	1 088	667	44	44	4 088	831	7 370	379
Résultat de l'exercice							831	831	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						831	- 831		
Distribution de dividendes						- 304		-304	
Autres variations			1		2	1		4	
Solde au 31.12.2015	608	1 088	668	44	46	4 616	831	7 901	379

(1) Le poste Réserves comprend au 31/12/2015 : 60 millions d'euros de réserve légale, 287 millions de réserves spéciales des plus-values à long terme, 196 millions de réserves libres, 124 millions de réserves statutaires et 1 million de réserve spéciale art 238 bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2015 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 831 162 443,70 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 5 447,6 millions d'euros provenant du résultat pour 831,2 millions d'euros et du report à nouveau pour 4 616,5 millions d'euros de la manière suivante :

Dividendes au titre de l'exercice 2015	323,2
Affectation à la réserve libre	5 000,0
Dotation au report à nouveau.	124,4
TOTAL DISTRIBUABLE	5 447,6

Note 20 : Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	32 399	1 242	1 218	1 230		23	36 112
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	11 230	3 503	11 517	12 525		80	38 855
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾	224	685	2 197	2 519		13	5 638
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁴⁾	34 190	4 343	4 223	2 333		35	45 124
Comptes créditeurs de la clientèle	26 138	3 085	3 068	424		72	32 787
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	0	1	64			1	66
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	7 822	5 692	215			14	13 743
- Emprunts obligataires	80	292	862	1 495		30	2 759
- Autres		22	170	438		6	636

(1) À l'exception des créances douteuses et des dépréciations

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

(4) À l'exception des autres sommes dues

Note 21 : Contrevalet en millions d'euros des actifs & passifs en devises

La contrevalet des actifs et passifs libellés en devises est de 26 937 et de 27 468 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

Note 22 : Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CM11 (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2015, leur montant s'élève à 4 445 millions d'euros.

La banque se refinance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 195 millions d'euros au 31 décembre 2015. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre atteignent 496 millions d'euros à la même date.

Note 23 : Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	2015 Opérations de gestion	Total	Couverture	2014 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
- Contrats de taux	317	11 251	11 568		19 726	19 726
- Contrats de change						
- Autres opérations		48	48		63	63
Marchés de gré à gré						
- Accords de taux futurs		3 599	3 599		3 705	3 705
- Swaps de taux	11 031	170 849	181 880	10 152	188 830	198 982
- Swaps financiers	724	18 477	19 201	724	21 456	22 180
- Autres opérations		117	117		201	201
- Swaps - autres		13 871	13 871		14 028	14 028
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
- Options de taux						
• Achetées		107	107		335	335
• Vendues		732	732		549	549
- Options de change						
• Achetées						
• Vendues						
- Actions et autres options						
• Achetées		118	118		188	188
• Vendues		81	81		177	177
Marchés de gré à gré						
- Contrats de taux plafonds et planchers						
• Achetés		10 327	10 327		8 803	8 803
• Vendus		10 482	10 482		9 285	9 285
- Options de taux, change, actions et autres						
• Achetées		15 767	15 767		18 358	18 358
• Vendues		15 667	15 667		18 295	18 295
TOTAL	12 072	271 493	283 565	10 876	303 999	314 875

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

2015	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				1 702	1 702
Ventes				2 014	2 014
Contrats d'échange	6 213	10 279	1 476	196 984	214 952
Opérations conditionnelles					
Achats	4 592			21 502	26 094
Ventes	4 539			21 610	26 149

2014

Opérations fermes					
Achats				2 017	2 017
Ventes				1 888	1 888
Contrats d'échange	8 181	9 273	1 603	216 136	235 193
Opérations conditionnelles					
Achats	8 398			18 763	27 161
Ventes	8 377			19 203	27 580

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a eu aucun transfert entre le portefeuille swaps de couverture et le portefeuille swaps trading.



Note 24 : Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
- Achats	1 493	3 197	872	5 562
- Ventes	1 845	4 125	874	6 844
Marchés de gré à gré				
- Achats	5 301	5 302	1 367	11 970
- Ventes	5 791	5 294	1 352	12 437
- Swaps de taux	52 409	94 624	34 847	181 880
Instruments de change				
Marchés organisés				
- Achats				
- Ventes				
Marchés de gré à gré				
- Achats	8 546	3 055	114	11 715
- Ventes	8 539	3 021	139	11 699
- Swaps financiers	4 732	11 154	3 315	19 201
Autres instruments financiers à terme				
Marchés organisés				
- Achats	123	5		128
- Ventes	115	5		120
Marchés de gré à gré				
- Achats	3 191	921		4 112
- Ventes	3 122	904		4 026
- Swaps	3 487	9 906	478	13 871
TOTAL	98 694	141 513	43 358	283 565

Note 25 : Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	2015	2014
Exposition Brute		
Risques sur les établissements de crédit	1 005	1 970
Risques sur les entreprises	2 166	2 093
TOTAL	3 171	4 063

	2015		2014	
Juste valeur des instruments financiers à terme	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	5 867	7 152	7 390	9 092

Note 26 : Autres engagements hors-bilan

	2015	2014
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	1 807	1 895
Monnaies à livrer	1 868	1 946
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
- De couverture	28 842	38 104
- Autres opérations	73 027	77 171
Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée	73	404
- Micro-couverture	724	724
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	18 405	21 052
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

Note 27 : Produits et charges sur intérêts

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	359	- 620	2 407	- 2 931
Clientèle	938	- 261	970	- 297
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	178	- 173	194	- 142
Autres	142	- 201	194	- 236
TOTAL	1 617	- 1 255	3 765	- 3 606
<i>dont charges sur dettes subordonnées</i>		-4		- 18

Note 28 : Revenus des titres à revenu variable

	2015	2014
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	6	9
Parts dans les entreprises liées	503	424
Revenus des parts de S.C.I.		
TOTAL	509	433

Note 29 : Commissions

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	1	- 26	1	- 4
Opérations avec la clientèle	198	- 2	188	- 3
Opérations sur titres		- 8		- 9
Opérations de change	1	- 1	1	- 1
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres				
- Engagements financiers à terme		- 6		- 4
- Engagements de financement et de garantie	3		3	
Prestations de services financiers	228	- 9	113	- 8
Commissions sur moyens de paiement		- 70	107	- 70
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	13	- 13	7	- 10
TOTAL	444	- 135	420	- 109

Note 30 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	2015	2014
Sur titres de transaction	204	276
Sur opérations de change	13	19
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	61	- 2 550
- De cours de change	77	2 537
- Sur autres instruments financiers y compris actions	- 8	- 28
Sous-total	347	254
Dotations pour dépréciation des instruments financiers	- 3	- 1
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	11	13
TOTAL	355	266

Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	2015	2014
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession	179	48
Moins-values de cession	- 15	- 10
Dotations pour dépréciation	- 11	- 23
Reprises sur dépréciation	5	3
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations pour dépréciation		
Reprises sur dépréciation		
TOTAL	158	18

Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		1	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	19	- 4	17	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	4	- 26	2	- 81
Produits et charges nets des autres activités		- 1		
TOTAL	24	- 31	20	- 81

Note 33 : Charges de personnel

	2015	2014
Salaires & traitements	- 238	- 230
Charges sociales	- 104	- 102
Charges de retraite	1	- 3
Intéressement et participation des salariés	- 23	- 18
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	- 38	- 34
Dotation nette aux provisions pour retraite	5	- 4
Autres dotations nettes aux provisions	15	1
TOTAL	- 382	- 390

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel, s'élève à 3,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du CIC, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques ;
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en développements informatiques concernant le remodelage du site internet permettant aux clients de disposer d'une meilleure visibilité globale des comptes et services proposés ;
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de la clientèle de commerçants ;
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux.

Note 34 : Coût du risque

	2015	2014
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	- 97	- 166
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	174	293
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	- 94	- 99
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	- 27	- 26
Récupérations sur créances amorties	1	7
Solde des créances	- 43	9
Dotations aux provisions	- 21	- 38
Reprises de provisions	14	16
Solde des risques	- 7	- 22
TOTAL	- 50	- 13

Note 35 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2015				2014
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total
Sur immobilisations financières					
Plus-values de cessions		28	1	1	30
Moins-values de cessions				- 99	- 99
Dotations pour dépréciation			- 1	- 41	- 42
Reprises sur dépréciation			102	33	135
Sous-total		28	102	- 106	24
Sur immobilisations corporelles et incorporelles					
Plus-values de cessions					
Moins-values de cessions					- 3
Sous-total					- 3
TOTAL					21
					419

Note 36 : Résultat exceptionnel

	2015	2014
Malî de fusion		
Provision		
TOTAL		

Note 37 : Impôts sur les bénéfices

	2015	2014
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	21	- 27
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	- 1	2
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	- 135	20
TOTAL	- 115	- 5
Sur activités courantes	- 115	- 5
Sur éléments exceptionnels		
TOTAL	- 115	- 5

Note 38 : Ventilation du compte de résultat par zones géographiques

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Total
PNB	1 440	138	43	65	1 686
Frais Généraux	- 596	- 46	- 11	- 55	- 708
RBE	844	92	32	10	978
Coût du risque	-32	-20	7	-5	-50
Résultat d'exploitation	812	72	39	5	928
Gains et pertes sur actifs immobilisés	21				21
Résultat courant	833	72	39	5	949
Résultat exceptionnel					0
Impôts	- 99	- 8	- 7	- 1	- 115
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	-3				-3
Résultat net	731	64	32	4	831

Note 38 bis : Ventilation du compte de résultat par secteurs d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Structure et holding	Total
PNB	602	25	623	436	1 686
Frais Généraux	- 396	- 32	- 216	- 64	- 708
RBE	206	- 7	407	372	978
Coût du risque	- 27		- 25	2	-50
Résultat d'exploitation	179	- 7	382	374	928
Gains et pertes sur actifs immobilisés			18	3	21
Résultat courant	179	- 7	400	377	949
Résultat exceptionnel					0
Impôts	- 68		- 122	75	-115
Dotations/Reprises aux provisions réglementées				-3	-3
Résultat net	111	-7	278	449	831

Note 39 : Effectifs moyens

	2015	2014
Techniciens de la banque	1 826	1 848
Cadres	1 951	1 912
TOTAL	3 777	3 760

Note 40 : Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2015	Total 2014
Principaux dirigeants	0,3				0,3	0,6

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Note 41 : Résultat par action

Au 31 décembre 2015, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 791 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action

Ainsi, au titre de l'exercice 2015, le résultat par action s'élève à 21,99 euros contre 21,98 euros pour 2014.



INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2015
----------------------	---------	---

Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1 % du capital du CIC

A/FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)

A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Filiales françaises

CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072	83 780	453 427
CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - Siren 455 502 096	230 000	359 570
CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712	225 000	421 584
Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937	29 372	81 066
CIC Sud Ouest - 20 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809	155 300	105 420
CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976	260 840	446 937
CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359	6 568	7 822
CM-CIC Épargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878	13 524	10 652
CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834	26 188	- 4 499
CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224	64 399	28 032

Filiales étrangères

Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg	104 784	783 278
Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse	125 000 CHF	197 399 CHF

A.2 AUTRES

CM-CIC Investissement - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299	1 212 647	270 184
Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074	244 193	444 453
CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193	8 375	15 474
CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708	15 576	1 849

B/PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)

Participations françaises	0	0
Participations étrangères	0	0

C/RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(plus de 10 % du capital détenu par le CIC et dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital du CIC)

FILIALES

filiales françaises

filiales étrangères

PARTICIPATIONS

dans les sociétés françaises

dans les sociétés étrangères

Le tableau est en milliers de devises

*Pour les banques il s'agit du PNB.

**27,88 % directement par le CIC et 26,20 % indirectement par le CIC.

	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice *	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2015 par le CIC
		Brute	Nette					
	100	366 583	366 583	0		459 217	63 561	60 845
	100	313 939	313 939	0		508 402	94 491	78 487
	100	231 131	231 131	0		629 293	123 816	99 562
	100	119 665	119 665	0		100 774	35 368	30 448
	100	220 670	220 670	100 000		299 183	35 593	36 301
	100	341 811	341 811	0		727 643	112 970	62 517
	100	38 690	20 878	0		52 097	6 649	0
	99,94	31 958	31 958	0		24 077	2 687	3 379
	99,22	250 288	250 288	0		2 310 093	- 3 164	0
	**54,08	22 310	21 272	0		552 168	5 494	1 077
	100	902 298	902 298	0		333 152	68 784	51 021
	100	338 951 CHF	338 951 CHF	0	1 417 949 CHF	113 828 CHF	9 187 CHF	0
	100	1 662 738	1 662 738	0		6 098	7 588	5 717
	100	474 937	474 937	0		0	49 487	70 968
	100	40 268	27 352	0		0	15	0
	100	19 788	17 425	0		0	- 7	0
	0	0	0	0		0	0	0
	0	0	0	0		0	0	0
		30 953	7 707					1 536
		35	35					0
		10 210	9 602					884
		1 322	1 322					5 100

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Banques régionales⁽¹⁾

CIC Nord Ouest

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	2 587	2 598
Total du bilan	19 950	19 792
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	684	668
Dépôts clientèle	14 614	13 765
Crédits clientèle	16 755	16 158
Résultat net	94	116

CIC Est

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	3 294	3 244
Total du bilan	26 402	25 429
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	770	747
Dépôts clientèle	18 497	17 524
Crédits clientèle	21 328	21 085
Résultat net	124	103

CIC Lyonnaise de Banque

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	3 694	3 673
Total du bilan	31 069	30 404
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	821	770
Dépôts clientèle	21 004	19 639
Crédits clientèle	24 943	23 846
Résultat net	113	70

Banque CIC Sud Ouest

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	1 713	1 705
Total du bilan	12 461	11 591
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	296	296
Dépôts clientèle	7 916	7 286
Crédits clientèle	10 701	9 757
Résultat net	36	38

Banque CIC Ouest

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	2 561	2 572
Total du bilan	20 894	20 135
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	601	598
Dépôts clientèle	14 586	13 422
Crédits clientèle	17 653	17 003
Résultat net	64	64

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



Filiales spécialisées - Banque de détail

CM-CIC Épargne Salariale

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	123	122
Total du bilan	65	73
Capitaux propres	24	24
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	7 575	6 979
Résultat net	2,7	3,5

CM-CIC Bail

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Consolidé*	2014 Consolidé*
Effectif inscrit au 31/12	220	210
Total du bilan**	7 270	7 542
Capitaux propres**	441	413
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)**	7 044	6 656
Résultat net**	30,4	36,4

*CM-CIC Bail, CM-CIC Leasing Benelux et CM-CIC Leasing GMBH

**Données financières.



CM-CIC Lease

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	51	49
Total du bilan	4 174	4 056
Capitaux propres	76	75
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	3 922	3 753
Résultat net	5,6	4,1

CM-CIC Factor

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Consolidé*	2014 Consolidé*
Effectif inscrit au 31/12	360	355
Total du bilan	6 123	4 664
Capitaux propres	143	141
Volume de créances achetées	28 991	26 258
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	5 225	4 249
Résultat net	2,5	5,0

Filiales spécialisées - Banque de financement et de marché

CM-CIC Securities

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	226	235
Total du bilan	1 143	957
Actifs conservés (clientèle)	25 063	22 525
Résultat net	6,6	3,0

Filiales spécialisées - Banque privée

CIC Banque Transatlantique⁽¹⁾

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Consolidé IFRS	2014 Consolidé IFRS
Effectif inscrit au 31/12	377	364
Total du bilan	3 520	3 088
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	185	176
Épargne gérée et conservée	25 121	22 376
Dépôts clientèle	2 685	2 339
Crédits clientèle	2 346	1 834
Résultat net consolidé/part du groupe	39,3	39,0

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

CIC Suisse

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions d'euros)	2015 Social	2014 Social
Effectif inscrit au 31/12	343	331
Total de bilan	6 603	6 170
Capitaux propres	332	322
Conservation	3 623	3 764
Résultat net	9,2	6,3

Banque de Luxembourg

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions d'euros)	2015 Social	2014 Social
Effectif inscrit au 31/12	803	796
Total de bilan	12 920	13 693
Capitaux propres y compris FRBG *	957	842
Conservation et dépôts	68 459	63 085
Résultat net	68,8	63,2

*Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Filiales spécialisées - Capital-développement

CM-CIC Capital et Participations

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	9	7
Total de bilan	137	81
Capitaux propres	33	29
Valorisation du portefeuille	132	75
Résultat net	3,5	0,1

CM-CIC Conseil

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	17	15
Total de bilan	19	21
Capitaux propres	11	19
Résultat net	- 2,2	- 2,1

CM-CIC Investissement

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Social CNC	2014 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	21	21
Total de bilan	1 521	1 518
Capitaux propres	1 490	1 489
Valorisation du portefeuille	1 479	1 499
Résultat net	7,6	11,1

CM-CIC Investissement SCR

(Capitaux en millions d'euros)	2015 Consolidé*	2014 Consolidé*
Effectif inscrit au 31/12	48	46
Total de bilan	1 806	1 717
Capitaux propres	1 754	1 650
Valorisation du portefeuille	1 860	1 839
Résultat net	93,4	56,0

*CM-CIC Investissement + CM-CIC Innovation + Sudinnova + CM-CIC Proximité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Comme indiqué dans les notes 1, 4^{ter} et 17 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques, et au passif par des provisions générales pour risques de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques et fiscaux. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,
le 20 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



Construisons dans un monde qui bouge.

Responsabilité Sociale et Environnementale

4

222 LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

223 PRÉAMBULE

223 Le CIC et le développement durable

224 INFORMATIONS GÉNÉRALES

224 Une gestion responsable des ressources humaines

Emploi

Une entreprise soucieuse des conditions de travail de ses collaborateurs

La formation, facteur d'adaptation et de développement des collaborateurs

La valorisation et la gestion des compétences

L'égalité des chances

Le dialogue social

228 Un acteur économique responsable

Impact territorial, économique et social de l'activité du CIC

Une offre de produits et services responsables

Le financement de projets à caractère environnemental

Le financement de projets à caractère social

La gestion des risques

Une relation soucieuse du respect du client

Sous-traitance et fournisseurs

236 Un acteur de la vie culturelle et sociale

Mécénat, partenariats

Favoriser l'accessibilité

Droits de l'homme

240 Une démarche en faveur de l'environnement

Réduction de l'empreinte environnementale

Les actions auprès des fournisseurs

Mesures prises pour limiter l'impact sur l'environnement

Politique générale en matière environnementale : utilisation des sols

Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité

242 Volet gouvernance

243 INDICATEURS

253 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

256 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIÉTALES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION



LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La prise en considération des impacts économiques, sociaux et sociétaux du groupe CIC est une démarche antérieure aux impératifs de la réglementation en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Elle s'inscrit dans une politique définie au sein du groupe Crédit Mutuel, sa maison-mère, dont les valeurs de responsabilité et de solidarité fondent l'action depuis l'origine, tout comme le souci du développement économique des régions.

Grand acteur de la banque, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques, le CIC est un employeur de premier rang en France. En consacrant à la formation plus de 5 % de sa masse salariale et en mettant en place des outils pour appliquer les bonnes pratiques et valoriser ses collaborateurs, il mène une politique d'optimisation des compétences tout respectant l'égalité des chances. Les collaborateurs qui s'engagent dans la formation, l'action et l'adaptation aux demandes des clients peuvent exercer rapidement des responsabilités importantes.

En matière sociétale, il participe activement au progrès des territoires et au financement de l'économie réelle. Il soutient toute initiative entrepreneuriale, s'implique dans le développement des PME, des ETI et encourage le micro-crédit professionnel. Promoteur de l'investissement socialement responsable, il encourage l'épargne solidaire et la conduite écoresponsable.

Soucieux de servir au mieux les intérêts de ses clients, le CIC évalue régulièrement sa satisfaction à l'aide d'enquêtes externes. Dans ce même esprit, il a développé une offre à destination des clients en situation de fragilité financière.

En matière de gestion des risques, le CIC veille à l'impact environnemental et social de ses activités en fixant des critères de financement et d'investissement précis. Dans cette optique, il a déployé et continue à mettre en place des politiques sectorielles (centrales charbon, défense, nucléaire, secteur minier...) et contribuera au bilan mutualiste rénové du groupe Crédit Mutuel.

Proche des jeunes et des associations, il agit au bénéfice de la société, via le mécénat et le partenariat, dans de nombreux projets relevant de la culture, du patrimoine, de la musique ou de la solidarité.

Enfin, en matière de gouvernement d'entreprise, il se conforme à la réglementation en vigueur. Fort de ses engagements au service de l'économie, de la société, de l'environnement, fort de son mode de gouvernement d'entreprise, le groupe CIC agit en banque pleinement responsable, soucieuse de développement durable.

Nicolas Théry
Président du Conseil d'administration

Alain Fradin
Directeur général

PRÉAMBULE

Sont présentés dans ce chapitre les impacts sociaux et environnementaux de l'activité ainsi que les engagements sociétaux de l'entreprise en faveur du développement durable conformément aux obligations de l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012.

Les actions du groupe Crédit Mutuel en matière de responsabilité sociale et environnementale font l'objet d'un rapport RSE publié par la Confédération nationale du Crédit Mutuel et celles du groupe CM11⁽¹⁾ sont publiées dans le document de référence de ce dernier.

NB : sauf indication contraire signalée par un*, les commentaires qui suivent s'appliquent aux données chiffrées mentionnées dans les tableaux d'indicateurs figurant ci-après.

Par ailleurs, certains titres de paragraphes incluent une codification SOCXX, SOTXX, ENVXX afin de faciliter le rapprochement avec la table de concordance et les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II présente à la fin de ce chapitre.

LE CIC ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proximité, la responsabilité, la solidarité sont les valeurs défendues par le groupe Crédit Mutuel depuis sa création.

La démarche en matière de développement durable du CIC s'inscrit dans cette politique. Le groupe Crédit Mutuel a adhéré cette année au comité 21, réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable et s'est vu décerner en septembre 2015 le prix de « *Best ESG (Environmental, Social, and Governance) Risk Manager Team France 2015* » par le magazine britannique *Capital Finance International*.

La mission du CIC consiste à poursuivre son engagement pour un développement durable des territoires où il est implanté, entre autre par sa gestion responsable, son offre de services, le soutien à des initiatives à impact social et environnemental positif.

Le CIC est associé à la démarche entreprise par les acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique qui a fait l'objet d'une déclaration lors du *Climate Finance Day* du 22 mai 2015.

[1] Groupe CM11 - groupes adhérents de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel: Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou - la Caisse Fédérale commune (CFCM) - de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et de ses principales filiales : ACM, BECM, informatique, y compris le CIC, Targobank Allemagne, Targobank Espagne, Cofidis, CIC Iberbanco.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

I - UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

La nécessité de se remettre en cause et de progresser pour faire face aux défis économiques, sociaux, technologiques, concurrentiels et réglementaires, constitue l'un des axes du plan de développement du CIC. L'optimisation de la gestion des compétences et du potentiel d'évolution de ses collaborateurs sont demeurés en 2015 les principaux axes de la politique sociale du CIC qui repose, pour la majorité des entités du groupe, sur un statut unique.

La diffusion de l'information sociale et les contacts avec la RH ont été aussi améliorés : les collaborateurs disposent désormais d'un espace dédié aux relations humaines intitulé « l'univers du salarié » où l'ensemble des outils et documentations RH sont regroupés.

1 - Emploi

1.1 Un employeur de premier rang

Au 31 décembre 2015, le groupe CIC compte 20 521 salariés inscrits⁽¹⁾, se répartissant comme suit :

- banques : 17 341 ;
- filiales françaises : 1 401 ;
- succursales/bureaux et filiales à l'étranger : 1 779.

L'effectif total augmente de 123 salariés (+ 0,6 %) par rapport à 2014 (20 398).

Les banques enregistrent une légère progression de leurs effectifs de 54 collaborateurs (+ 0,3 %).

Les filiales françaises voient leur effectif augmenter de 16 salariés et les établissements situés à l'étranger de 53 salariés.

La répartition de l'effectif par âge et par sexe figure en page 245 sur le périmètre comptable consolidé comme indiqué dans la note méthodologique page 243.

1.2 Des emplois pérennes

Le périmètre retenu pour les indicateurs ci-après (métropole), dénombre 18 829 salariés (personnes physiques) dont 96,4 % en contrat à durée indéterminée (CDI). Le CIC affiche un taux de *turnover* de 3,1 %. Des données concernant les embauches et les licenciements sont présentes dans le tableau des indicateurs sociaux, page 246.

1.3 Rémunération

Des données quantitatives concernant la rémunération figurent en page 247 (indicateurs SOC73, SOC107 à 109 et SOC80). La masse salariale brute des collaborateurs est de 794,9 millions d'euros, en baisse de 0,7 % par rapport à 2014.

1.4 Bilan Social Individuel

En 2015, un Bilan social individuel (BSI) au 31 décembre 2014 a été adressé à chacun des collaborateurs par *e-mail*. Il est par ailleurs disponible sur l'intranet.

Ce document présente, de façon synthétique tous les éléments de rémunération directe et indirecte dont chaque collaborateur a bénéficié dans l'année : la rémunération fixe, les éléments complémentaires exceptionnels (prime médaille du travail, prime d'examen, monétisation du CET, primes exceptionnelles...), les avantages perçus (prime de scolarité, indemnité de crèche, contribution employeur ticket restaurant et/ou transport...) et

l'épargne salariale (intéressement, participation et abondement). Il détaille par nature les cotisations salariales prélevées sur le salaire et les cotisations patronales versées. Le salarié y trouve l'évolution de sa rémunération fixe sur les 5 dernières années.

Le BSI présente également des informations concernant le temps de travail, la couverture complémentaire santé, de prévoyance et de retraite supplémentaire mis en place dans l'entreprise en incluant les liens intranet vers les diverses documentations. Un paragraphe est consacré aux autres avantages dont bénéficie le salarié. Le BSI permet au collaborateur d'avoir une vision complète et d'apprécier l'ensemble des éléments qui constituent sa rémunération.

1.5 Durée du temps de travail et absentéisme

La durée du temps de travail et l'absentéisme et ses motifs sont abordés en page 246 (indicateurs SOC 29 à 32 pour l'organisation du temps de travail – SOC 38 à 40 et SOC 43 pour l'absentéisme). La proportion de collaborateurs à temps partiel est de 6,1 %. L'absentéisme recule de 1,5 % avec 214 612 jours ouvrés d'absence au cours de l'exercice.

1.6 Intégration

Les collaborateurs récemment embauchés dans le réseau bénéficient d'un parcours métier conjuguant formation théorique, journées d'immersion et d'application en agence et autoformation. Par ailleurs, le CIC continue de développer des liens privilégiés avec de nombreux établissements d'enseignement supérieurs, notamment lors de rencontres métiers, de journées de recrutement, de forums sur les métiers, la finance... Dans les filiales, des formations spécifiques ou tutorats sont également mis en place pour les nouvelles recrues.

2 - Une entreprise soucieuse des conditions de travail de ses collaborateurs (SOC45)

Des actions de prévention et de suivi au niveau de la santé et de la sécurité des collaborateurs sont menées dans différentes entités du CIC.

Pour l'ensemble des entreprises relevant du statut unique CIC, il existe :

- un plan d'action relatif à la prévention du stress au travail : les actions proposées pour prévenir, réduire et supprimer le stress au travail tiennent compte des travaux réalisés par le groupe de travail et de l'enquête réalisée auprès des collaborateurs par une société extérieure. Les actions de préventions portent sur l'agencement et l'équipement du poste de travail, l'adaptation du site intranet, l'utilisation de la messagerie, le rôle et la formation de manager, la formation et l'accompagnement des salariés.
- en annexe du règlement intérieur de chaque entreprise concernée :
 - une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence (une plaquette d'information sur la prévention des actes de harcèlement et de violence au travail a été distribuée aux collaborateurs) ;
 - une charte de sécurité avec les règles s'appliquant à tous

(1) Données RH.

les collaborateurs du groupe et à toute personne habilitée ayant accès aux locaux, aux moyens informatiques et aux informations mises à disposition ou utilisés par le groupe. Un livret sécurité détaille les procédures et consignes de sécurité à appliquer aux différentes situations qui pourraient se produire. Ce guide regroupe plusieurs thèmes et notamment la sécurité des locaux et des personnes physiques. Il est à disposition des collaborateurs dans l'intranet entreprise.

Pour les entreprises concernées, une mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et de la grille d'analyse de la pénibilité est effectuée annuellement. Pour prévenir certains risques spécifiques à l'activité : attaque à main armée, agression physique, incivilités, la mise à jour et le rappel des consignes de sécurité sont réalisés régulièrement.

Concernant les incivilités émanant de la clientèle, les collaborateurs disposent d'un applicatif informatique permettant de recenser les incivilités et contenant des recommandations concernant les mesures à prendre vis-à-vis des salariés concernés. Des formations à la gestion des incivilités sont déployées notamment pour les collaborateurs à l'accueil dans les agences. Ces collaborateurs doivent avoir suivis au préalable un module d'autoformation sur le sujet. L'environnement du poste et de l'espace de travail est amélioré par l'équipement de mobilier ergonomique, par la prise en compte de l'orientation par rapport aux équipements et à la lumière.

En 2014, une charte du management groupe a été définie. Elle a pour objet de contribuer à la qualité de vie au travail en promouvant les valeurs managériales du groupe. Des fiches management ont été mises à la disposition des managers. Chacune de ces fiches traite de manière synthétique une situation managériale particulière, met en avant des pratiques recommandées et propose des pistes d'actions. L'ensemble des documents sont disponibles sur l'intranet et accessible à tous.

Des modules d'autoformation sont aussi proposés sur les thèmes : « Sécurité et prévention incendie » et « Sensibilisation à la sécurité-Protection des personnes et des biens ». Par ailleurs, des exercices de simulation d'évacuation en cas d'incendie, ou de prévention d'autres risques, comme le montage de barrière anti-crue à Paris, sont régulièrement réalisés et des actions de prévention en matière de santé menées (information sur le sommeil, sur les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs et canicule, journée sur la santé visuelle, formation aux urgences minimum...).

Le CIC a déclaré 111 accidents du travail en 2015 ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Par ailleurs, le CIC participe activement à la couverture santé, prévoyance et retraite des collaborateurs. L'ensemble des dispositifs est publié dans le menu « l'univers du salarié » sur intranet.

3 - La formation, facteur d'adaptation et de développement des collaborateurs (SOC 50)

Le plan de formation pluriannuel 2015-2017 a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre du plan à moyen long terme du groupe et intègre les besoins issus de la gestion prévisionnelle

des emplois et carrières. Avec des actions de formation revisitées chaque année, pour être au plus près des besoins du groupe et de ses collaborateurs, le plan de formation est un des leviers d'accompagnement du développement des compétences. Il s'organise autour de 3 axes:

- les actions stratégiques incontournables déployées sur 2015 liées à l'acquisition de nouvelles compétences (nouvelles offres, réglementations, technologies,...) ou sur une durée pluri annuelle liées au renforcement des compétences (techniques, méthodologiques, comportementales) ;
- les parcours métier d'initiation et d'approfondissement ;
- les actions individuelles de renforcement des compétences.

La démarche est pragmatique avec une offre de formations interactives, un diagnostic individuel des besoins, la possibilité de participer à des formations à distance sur des durées bien ciblées, un accompagnement de la mise en œuvre et un suivi afin de s'adapter aux besoins de chaque collaborateur pour une acquisition durable des compétences. Les innovations portent sur les moyens pédagogiques avec notamment l'arrivée en 2015 des « classes en réseau » qui constituent un complément interactif aux autres méthodes de formation.

En 2015, le budget formation a représenté 5 % de la masse salariale et le nombre de salariés formés a été de 15 240 (81 % des salariés) pour un total de 571 000 heures.

Des données quantitatives concernant la formation figurent en page 247 (indicateurs SOC 46 à SOC 50).

Le remplacement à partir du 1^{er} janvier 2015 du droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) a par ailleurs fait l'objet de publications à destination des collaborateurs sur intranet. Il en est de même pour le congé individuel de formation, la validation des acquis de l'expérience et le conseil en évolution professionnelle.

4 - La valorisation et la gestion des compétences

4.1 Évaluer les compétences et gérer les carrières

L'application « TalentSoft » en place sur les postes de travail des salariés gère les données personnelles de chaque collaborateur avec la production d'un mini-CV, les entretiens de seconde partie de carrière et les entretiens professionnels. Cet outil, ouvert à tous les collaborateurs, a pour objectif d'apprécier le niveau des compétences, de fixer des voies de progrès dans le poste et de faciliter des évolutions futures sur la base des progrès réalisés et des réussites constatées. L'entretien professionnel remplace l'entretien d'appréciation et de développement des compétences (Eadc) qui a fait l'objet d'évolutions afin de répondre à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Un formulaire spécifique accessible sur « TalentSoft » a également été créé pour guider les échanges lors de l'entretien retour d'absence.

4.2 Favoriser la mobilité

Les salariés du groupe bénéficient de l'applicatif « JOBS » qui permet de rechercher facilement les offres d'emploi publiées

sur l'ensemble du territoire et de créer des alertes pour être informés de nouvelles opportunités qui répondent aux attentes de l'utilisateur. Un guide pour faciliter les démarches des collaborateurs et définir les règles pratiques de mobilité groupe est disponible sur l'outil intranet.

4.3 Faciliter l'orientation professionnelle et les mobilités entre les différentes entités

Une nomenclature des emplois unique a été adoptée par le groupe optimisant ainsi l'utilisation des outils de gestion des compétences et des carrières. Une bibliothèque des fiches emploi-compétences groupe est également disponible sur le site intranet des collaborateurs depuis fin août 2014. Les fiches sont réparties en 11 familles et présentent pour un emploi donné : la mission, les activités principales, les compétences requises pour exercer ces activités, les principaux emplois de proximité (ceux dont le collaborateur peut venir pour exercer cet emploi et ceux vers lesquelles il peut aller après une affectation réussie à cet emploi). Pour un même emploi, sont proposées une fiche synthétique et une fiche exhaustive complétée des niveaux requis pour les compétences métiers, le détail des compétences métiers, des définitions des compétences générales.

5 - L'égalité des chances

L'interdiction et la lutte contre toute forme de discrimination (SOC69), le respect de l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (SOC56) font partie des engagements des managers du groupe. Ils figurent dans la publication sous intranet intitulée : « Manager : les bonnes pratiques ».

5.1 Politique en faveur de l'égalité hommes/femmes (SOC56)

Les accords ou engagements ont été signés au niveau des banques et de certaines filiales. Ils portent sur l'égalité professionnelle au moment du recrutement, l'égalité de traitement en matière de qualification, de classification, de rémunération et sur l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle et font l'objet d'un suivi.

Des séminaires de 2 jours sont proposés à la Banque de Luxembourg intitulés « *Leadership au féminin* » dans le cadre de l'initiative « Impact f » qui agit sur deux axes :

- le développement personnel des femmes à travers ces séminaires sur-mesure qui concernent deux groupes de 10 femmes en moyenne par an. L'objet est de créer une sensibilisation et un accompagnement par les modèles féminins en place (Mentorat f), et un réseau d'affinités ;
- la création d'un environnement libre de tous comportements stéréotypes conscients ou inconscients à travers un rapprochement hommes/femmes (atelier mixte) et des groupes de réflexion *ad hoc*. Un séminaire plus stratégique d'un jour et demi a été mis en place fin 2015 « Oser être actrice du changement ».

Ainsi, le nombre de femmes cadres est de 3 647, en progression de 3,7 % par rapport à 2014. En 2015, 36 % des cadres promus sont des femmes.

L'application RÉV RÉM (pour RÉVision de RÉMunération) apporte des informations précises sur l'historique et le positionnement de la rémunération de chaque collaborateur et permet aux managers de saisir les propositions dans le cadre de l'enveloppe annuelle allouée. RÉV RÉM restitue des synthèses permettant de vérifier que les propositions préservent ou améliorent l'équité entre les femmes et les hommes.

5.2 Emploi des seniors (SOC69). Dans le cadre de l'application de la loi sur le contrat génération, la direction du groupe s'est engagée à maintenir les seniors dans l'emploi en gardant leur proportion dans les effectifs égale à celle constatée au 31 décembre 2012 et ce, sur les 3 ans d'application du plan.

L'entretien de seconde partie de carrière proposé à tous les salariés au cours de l'année de leur 45^e anniversaire a été remplacé par l'entretien professionnel conformément à la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014.

Les futurs retraités de la Banque de Luxembourg et leurs responsables sont accompagnés dans le cadre d'un programme valorisant la transmission des connaissances pour une transition réussie et préparant à de nouveaux projets de vie.

5.3 Actions en faveur de la diversité (SOC69). Certaines entreprises poursuivent leurs propres actions comme la Banque de Luxembourg qui est signataire de la charte de la diversité Lëtzebuerg. À ce titre, la Banque de Luxembourg a participé à la 1^{re} journée de la diversité en informant ses collaborateurs sur les enjeux de la diversité, les actions en cours et celles à mettre en place. Une action a été entreprise par CIC Lyonnaise de Banque avec l'association IMS pour l'égalité des chances et la lutte contre les stéréotypes en tout genre.

5.4 Emploi et insertion des personnes handicapées (SOC70).

Les dispositifs pour favoriser l'insertion des handicapés se traduisent essentiellement par des mesures en faveur des salariés handicapés comme à CIC Lyonnaise de Banque ou à CIC Nord Ouest. Les mesures portent sur la participation à l'acquisition de matériel lié au handicap, l'accompagnement dans les démarches administratives, l'octroi de congés pour ces démarches, la prise en charge et l'agencement du poste de travail, l'aménagement si le handicap l'exige des horaires de travail, l'adaptation des conditions matérielles de la formation professionnelle au handicap.

Certains travaux sont également confiés à des Ésat (Établissements et services d'aide par le travail).

5.5 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective (SOC67) : les entités du groupe (sauf exception due à leur taille) réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (CE, CHSCT, DP). Les mandataires sociaux des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave.
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (SOC64) : conformément à la loi, le CIC est attentif dans sa politique sociale à la promotion et l'élimination de ces discriminations notamment à travers les actions décrites dans les paragraphes 5.1 à 5.4.
- Élimination du travail forcé ou obligatoire (SOC65) et abolition effective du travail des enfants (SOC66) : le CIC n'a recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants dans ses succursales et filiales à l'étranger.

6. Le dialogue social*

6.1 Des collaborateurs associés à la performance globale du CIC

Les résultats 2014 ont permis de dégager des enveloppes d'intéressement et de participation, versées en 2015. Ainsi, pour les entités du CIC relevant du statut unique, 19 784 salariés ont perçu à ce titre un montant global de 89,9 millions d'euros, soit 11,6041 % de la masse salariale 2014, se décomposant en 9,5497 % d'intéressement et 2,0544 % de participation : les salariés ayant fait au moins un versement au PEG ont bénéficié de 14,0 millions d'euros d'abondement.

En 2015 de nouveaux accords d'intéressement et de participation ont été signés. Ils s'appliqueront aux exercices 2015, 2016 et 2017 et présentent des améliorations par rapport aux accords précédents confortant la place qu'occupent la participation et l'intéressement dans la rémunération globale des salariés.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.

6.2 Des dispositifs pour optimiser la retraite des collaborateurs

Les collaborateurs du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale et complémentaire Arrco-Agirc, d'un régime de retraite supplémentaire par capitalisation dénommé « CIC Retraite », entièrement financé par l'employeur. Ils ont la possibilité d'effectuer des versements volontaires et d'affecter des droits issus du Compte épargne temps (CET) au dispositif. Chaque année, un décompte des droits est adressé au salarié qui a également la possibilité de consulter son compte sur Internet et de faire des simulations de droits en fonction de sa date de départ.

Un 2^e dispositif permet aux salariés de se constituer un complément de retraite suite à l'accord instaurant le PERCOG qui peut être alimenté par le versement de l'intéressement, la participation, des versements volontaires ou par transfert de droits issus du CET.

6.3 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs*

Les accords signés en 2015 (SOC83)

Plusieurs accords ont été signés avec les partenaires sociaux, relevant du périmètre du groupe CM11. Parmi ceux-ci, les différents accords suivants concernent les entités du CIC :

- 16 janvier 2015 : accord sur les salaires (augmentation de 0,8 % avec plancher de 300 €);
- 28 janvier 2015: accord sur le don de jours (don de jours de repos à un parent d'enfant gravement malade) ;
- 21 avril 2015 : avenant 16 à l'accord de PEG CM-CIC (abondement de l'exercice de 825 € en contrepartie d'un versement volontaire de 275 €) ;
- 19 juin 2015 : accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- 19 juin 2015 : accord relatif à l'intéressement ;
- 2 octobre 2015 : accord sur la durée des mandats des représentants élus du personnel et sur l'organisation des élections ;
- 8 octobre 2015 : avenant n°4 à l'accord sur le statut unique groupe CIC.

Par ailleurs, des accords spécifiques ont été signés au niveau de certaines entités du CIC.

Enfin, conformément aux obligations de la loi de sécurisation de l'emploi, une base de données économiques et sociales sous intranet a été mise à disposition des représentants du personnel des entités françaises du groupe d'au moins 300 salariés

depuis le 14 juin 2014. Cette base de données unique (BDU) qui rassemble des informations relatives aux grandes orientations économiques et sociales des entreprises concernées sera déployée dans les autres entités du groupe CIC de plus de 50 personnes selon le calendrier prévu par la loi.

Accords signés en matière de santé et de sécurité au travail (SOC84)

Présent dans tous les établissements du groupe d'au moins de 50 salariés, un CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs et l'amélioration des conditions de travail.

En matière de santé, en 2015, l'accord sur le don de jours au sein du groupe CM11 et du CIC prévoit la mise en place d'un fonds commun afin de mutualiser les dons faits par les salariés au niveau du groupe CM11 et du CIC et non seulement, comme le prévoit la loi, la réalisation de dons de jours uniquement entre salariés d'une même entreprise. Ainsi, les salariés qui ont besoin d'un don bénéficient des mêmes possibilités quelle que soit la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Par ailleurs, la possibilité de recours au don a été étendue aux cas de maladie, handicap ou accident d'une particulière gravité du conjoint ou partenaire pacsé.

Des actions préventives sont réalisées régulièrement dans le domaine de la santé comme par exemple des propositions de formation aux urgences, information sur le sommeil, la prévention en cas de fortes chaleurs et canicule...

En matière de sécurité, il n'y pas eu en 2015 d'accords signés. Différents documents sont mis à disposition sur intranet : le livret de sécurité, le référentiel de sécurité et le guide de sécurité du réseau du groupe, « Agir ensemble face aux incivilités (dans la relation clientèle) », « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail »...

Des formations incendie sont suivies par tous les collaborateurs (formations en *e-learning* et formations présentielles), des formations évacuation par les chargés d'évacuation des locaux, et des formations de sauveteur secouriste du travail sont proposées.

6.4 Satisfaction des salariés (SOC87)

Les enquêtes de satisfaction réalisées en 2015 concernent l'évaluation des formations effectuées par CM-CIC Formation sur le contenu, le déroulement et la pédagogie (utilisation de l'outil forMetris pour les nouvelles formations, formations animées en externe...), et la qualité des services rendus par des métiers supports au réseau (filiales métiers, plateforme téléphonique, ...).

6.5 Sensibiliser les salariés à la RSE

La sensibilisation des salariés à la RSE en 2015 est présente au niveau du fonctionnement interne des entités (éco-gestes, dématérialisation du bulletin de paie...) et au niveau de deux domaines d'activité : celui de l'ISR et celui de l'investissement responsable.

- **ISR** : dans le cadre de la Semaine de l'ISR et en préparation de la COP21, le CIC en collaboration avec CM-CIC Asset Management a réalisé une animation expliquant en quoi l'ISR est porteur de sens. Cette animation est parue sur le site intranet des collaborateurs.

Les salariés ont accès à une offre d'épargne salariale ISR labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) et solidaire. Des explications leur sont notamment fournies lors des relevés de compte.

Par ailleurs, dans le cadre des minutes pédagogiques OPCVM, une vidéo sur l'ISR a été réalisée par CM-CIC AM. À disposition des collaborateurs sur intranet, elle décrit la méthode de sélection utilisée par CM-CIC AM, les raisons d'investir dans l'ISR, comment choisir un fonds ISR, les fonds ISR de CM-CIC AM.

- **L'investissement responsable du Capital Développement :** la lettre trimestrielle de CM-CIC Investissement adressée à son environnement professionnel et publiée sur intranet a comporté un supplément, en juin, qui avait pour thème :

« RSE : en faire...et le faire savoir ». Les collaborateurs sont aussi sensibilisés à ces sujets par la diffusion d'informations sur les enjeux ESG dans leur métier.

Par ailleurs, la lettre RSE du groupe Crédit Mutuel contient une veille informative générale et concurrentielle ainsi que la mise en valeur des bonnes pratiques des différentes entités du groupe. Elle fait l'objet d'une publication hebdomadaire et est disponible sur l'intranet du CIC des banques régionales et de certaines filiales.

Certains aspects de la RSE sont par ailleurs très présents dans les métiers du CIC notamment au niveau de la conformité et de la gestion des risques.

II - ACTEUR ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

1 - Impact territorial, économique et social de l'activité du CIC (SOT09)

Le CIC contribue directement et indirectement au développement économique des territoires notamment par son ancrage régional, avec un réseau de 2 015 points de vente répartis sur toute la France, par le soutien durable au développement des entreprises et par le soutien à l'emploi dans les régions.

1.1 Une banque solide permettant une participation active au financement de l'économie

Le ratio de fonds propres *Common Equity Tier 1* du CIC est de 11,7 % sans mesures transitoires au 31 décembre 2015 et celui du groupe CM11 de 15,1 %, un des plus élevés des banques françaises, ce qui facilite le refinancement du groupe.

En 2015, dans un environnement économique à faible croissance, les encours^[2] des crédits échéancés du réseau bancaire ont progressé de 4,6 % dont + 5,1 % pour les crédits habitat, + 4,3 % pour les crédits de consommation et renouvelables et + 3,6 % pour les crédits d'investissement. Dans le cadre de la relance des prêts aux PME, un Prêt Privilège Entreprise est proposé depuis octobre 2014 aux entreprises, professionnels et agriculteurs avec un taux de refinancement spécifique obtenu auprès de la BCE.

De même un partenariat a été signé par le CIC et la Banque Européenne d'Investissement qui permet de financer des projets de PME.

Le CIC s'implique aussi dans le développement des entreprises à l'international en les accompagnant dans leur stratégie (journées d'information sur les pays, missions de conseil et de recherche de partenaires, publication sur Internet d'une lettre d'information bimestrielle, « Latitude Internationale »), en leur proposant des financements adaptés et des règlements internationaux sûrs et efficaces.

1.2 Des offres de financement et des initiatives pour développer l'entrepreneuriat

1.2.1 Le CIC soutient les créateurs d'entreprises, les auto-entrepreneurs et repreneurs d'entreprises. Plusieurs dispositifs pour la création/reprise d'entreprise existent depuis quelques années au CIC. C'est le cas de l'offre CréaCIC qui propose des solutions spécifiques de financement, des partenariats avec BpiFrance (renouvelé en 2015 pour le financement des TPE et élargi aux PME), les réseaux Initiative France et France Active, la Siagi...

Fin 2015, le partenariat entre le CIC Sud-Ouest et l'Adie a par ailleurs été étendu au CIC et aux autres banques régionales. Le CIC s'est engagé auprès des entrepreneurs innovants en proposant le Prêt Entreprise Innovante avec une franchise de remboursement allant jusqu'à 2 ans afin de laisser au projet le temps de réussir. À ces solutions de financement, s'ajoutent une offre de protection sociale, de banque au quotidien, de produits technologiques, un accompagnement constant grâce à un réseau de chargés d'affaires formés à la création ou à la reprise d'entreprise.

Des partenariats ont été signés avec plusieurs réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise comme : l'Agence pour la création des entreprises, l'Union des auto-entrepreneurs (UAE), l'Institut du créateur repreneur du BTP, Mon entreprise auto (dispositif du Conseil national des professions de l'automobile pour accompagner les projets de cession, de création ou de reprise d'entreprises de l'automobile), ou de délivrer des prêts d'honneur (Initiative France,...).

Un espace Création d'entreprise sur cic.fr présente ce dispositif et met à disposition des informations pratiques (guide du créateur d'entreprise, Mémo du futur franchisé, la Charte création d'entreprise,...) et une boîte à outils

[2] Encours fin de mois.

(modèle de plan de financement, de budget mensuel de trésorerie,...).

Les auto-entrepreneurs disposent également d'un espace qui leur est dédié sur cic.fr.

Des actions de soutien auprès des incubateurs d'entreprises et des structures d'accompagnement de projet de création d'entreprises sont aussi menées. Ainsi CM-CIC Innovation soutien le projet *Big Booster* de la Fondation pour l'université de Lyon dont l'objectif est d'accompagner des *start-up* innovantes dans les domaines de la santé, du numérique, de l'environnement ou du développement durable dans leur développement à l'international.

- 1.2.2 Le CIC encourage les initiatives entrepreneuriales par le lancement en septembre 2014 de l'espace d'échange et d'informations « Entrepreneurs.fr ». Le CIC engage le dialogue sur Internet avec les solutions à apporter à des problèmes concrets rencontrés par les entrepreneurs au quotidien.

Banque de plus de 40 % des ETI, le CIC est aussi partenaire du premier cycle des « Rencontres des entreprises de long terme » initiées fin 2014 et organisées par le groupe Express-Roularta et d'autres partenaires comme l'Asmep-Eti (Association des moyennes entreprises patrimoniales et des entreprises de taille intermédiaire, FBN France (*Family Business Network France*)). Ces rencontres se sont poursuivies en 2015. Au total 5 rencontres ont eu lieu, organisées conjointement avec chacune des directions générales des banques régionales. Elles ont été l'occasion pour les dirigeants de PME et ETI familiales d'échanger sur les meilleures pratiques et de partager les outils et les expériences. Le CIC a poursuivi en 2015 sa participation à « La lettre de l'entreprise familiale ».

- 1.2.3 Une banque qui soutient le développement des PME sur le long terme

En 2015, l'offre de crédits a évolué avec le lancement notamment pour les clients n'ayant pas accès aux marchés obligataires de disposer de financements de même type, *in fine*, en quasi-fonds propres : Premium.

CM-CIC Investissement et ses filiales sont présents sur l'ensemble du territoire national via six implantations de proximité (Paris, Lyon, Nantes, Lille, Strasbourg et Bordeaux). Elles accompagnent les entreprises du réseau dans la durée, à toutes les étapes de leur développement : prise de participation minoritaire en capital risque technologique, montages de transmission majoritaire (LBO), capital-développement ou conseil en fusions acquisitions. Elles opèrent notamment dans la gestion de FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) et de FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation). En complément de l'offre groupe, deux fonds externes (un FCPI investi dans des sociétés innovantes non cotées et un FIP dédié aux PME régionales non cotées exerçant leur activité dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes) ont été proposés aux clients en 2015. Au 31 décembre 2015, les capitaux gérés par les entités consolidées de cette activité ont été maintenus à 2,4 milliards d'euros dont 2,1 milliards de fonds propres et près de 435 participations. Et depuis cette année, le CIC propose l'offre « CM-CIC Transactions PME » qui permet d'accompagner les dirigeants actionnaires souhaitant céder leur entreprise *small cap*.

- 1.2.4 Le CIC favorise l'investissement durable de ses clients dans les PME et ETI. Le CIC propose depuis 2014 deux

De gauche à droite
M. Daniel Baal,
Directeur général
adjoint du CIC,
M^{me} Catherine Barbaroux,
Présidente de l'Adie
M. Alain Fradin,
Directeur général du CIC,
M. Nicolas Théry
Président du CIC
Signature convention
CIC-Adie, 7 décembre 2015.
Crédit photo : Nicola Gleichauf.



OPCVM (Union PME ETI Action et Union PME ETI Diversifié) éligibles au PEA-PME qui complètent l'offre de fonds « *mid & small caps* » : Union Mid Cap et Union Entrepreneurs. La Banque Transatlantique propose aussi un fond éligible au PEA-PME (Brongniart PME diversifié).

1.3 Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

Pour chaque étape importante de la vie d'un jeune (apprentissage, études supérieures en France ou à l'étranger, permis de conduire, première installation, premier emploi, création d'entreprises...), le CIC propose des solutions sur mesure : prêts à des conditions privilégiées, financement et assurance pour un premier emménagement dont une assurance prenant en compte la colocation, les aides pour la recherche d'un premier emploi, les conseils et outils pour la gestion de son argent après l'obtention de ce dernier, l'accompagnement lors d'une création d'activité.

Le CIC agit concrètement pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active avec l'offre "Objectif Premier Emploi" qui propose la banque gratuite pendant un an, une franchise sur le prêt permis de conduire, un taux attractif sur le prêt jeune, une formule téléphonie adaptée.

Le CIC anime également un blog sur Facebook intitulé Jeunes Expat' qui est la page du CIC destinée aux jeunes qui souhaitent partir ou partis à l'étranger dans le cadre des études, d'un stage, d'un travail.

1.4 Une banque présente auprès des associations (SOT40)

Le nombre de clients d'organisations à but non lucratif (OBNL) dans le réseau bancaire est en croissance de 15,1 % en 2015 par rapport à 2014 à 92 045.

Le CIC propose notamment une offre de gestion des dons pour les associations (Dynaflux Global Collect) qui permet de déléguer jusqu'à l'intégralité de la chaîne des dons, de l'appel aux donateurs à la réception des enveloppes, de l'encaissement des chèques à l'édition des reçus, de l'intégration des dons à l'enrichissement des fichiers.

Il propose également un Pack Associations qui permet aux associations de proximité de proposer aux adhérents de régler par carte bancaire même sans avoir de site Internet. Des produits de financement adaptés à leurs besoins et de placement sont aussi proposés y compris en crédit-bail.

Certaines associations bénéficient aussi du Livret et de la Carte d'épargne pour les autres que propose le CIC à la clientèle (cf. paragraphe 3.3).

L'engagement du CIC se traduit aussi par des partenariats avec les associations dans divers domaines (cf. chapitre Un acteur dans la vie culturelle et sociale).

2 - Une offre de produits et services responsables

2.1 La promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) (SOT28),

au travers de réunions de clients des banques régionales animées par les centres de métiers du groupe. À l'occasion du Forum de la gestion institutionnelle en mars dernier, CM-CIC Asset Management a participé à l'atelier « Une démarche ISR permet-elle de réduire les risques de long terme et comment ? ». Lors de la semaine de l'ISR, CM-CIC Asset Management a organisé une web conférence avec pour thème « l'ISR : pour investir

autrement » pour les clients institutionnels et les chargés de clientèle grand public du réseau, avec pour objectif de faire connaître l'ISR, de présenter les différentes approches ISR et ses caractéristiques de l'ISR par rapport aux investissements « classiques ». Le film réalisé pour la promotion de la semaine de l'ISR évoqué en 6.4 du volet social a été mis à disposition des clients sur les sites Internet des banques CIC.

CM-CIC Asset Management a également participé aux premières rencontres ISR et Performance lancées par Option Finance et Funds magazine sur le thème : « Produits : quelle exigence ? quel rendement ? ». Par ailleurs, lors d'une conférence aux Invalides, CM-CIC AM a présenté son premier fonds vert CM-CIC Objectif Environnement.

La démarche active et rigoureuse de sélection des émetteurs souverains et des sociétés de CM-CIC AM est basée sur :

- l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et des armes à sous munitions (convention d'Ottawa et traité d'Oslo) ainsi que les États ne respectant pas les normes ou conventions internationales ;
- la sélection des entreprises dont l'activité participe au développement durable, de par la nature même de la société, les produits et/ou services proposés ;
- l'activisme actionnarial (veille sur les controverses, dialogue avec les entreprises sur l'amélioration de leur politique de responsabilité sociale, vote systématique aux assemblées générales) ;
- l'approche « *best in class* » : l'approche ISR de CM-CIC AM repose en premier lieu sur une analyse extra-financière des entreprises selon les critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) complétée par une prise en compte de la politique sociétale et de l'engagement de l'entreprise pour une démarche responsable. Les spécificités sectorielles sont prises en compte et des rencontres régulières avec les dirigeants des entreprises ont lieu. Pour les États, sont pris en compte : le cadre juridique, le respect des libertés fondamentales, l'éducation et la santé, la protection de l'environnement et du cadre de vie, le bien-être économique. Cette analyse est ensuite confrontée avec celles des agences spécialisées dans l'investissement socialement responsable. Une sélection est alors effectuée en ne retenant que 50 % des valeurs de départ. Puis, un choix est opéré pour composer le portefeuille du fonds en retenant les valeurs présentant le meilleur potentiel de performance boursière.

CM-CIC AM est :

- membre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) depuis 2004, de l'EuroSIF (Association européenne des FIR) ;
- membre du programme eau de CDP (ex *Carbon Disclosure Project*) depuis 2010, associé à son programme carbone depuis 2011 et à son programme forêts depuis 2013 ;
- et depuis 2011 de l'ICGN (*International Corporate Governance Network*) ;
- a adhéré au code de transparence AFG-FIR depuis sa création ;
- membre de l'initiative *Green Bonds Principles* depuis cette année,
- signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2012,
- et de l'appel de Paris pour le climat depuis décembre 2015 dans le cadre de la COP21.

L'offre de CM-CIC AM se décline en 2 gammes ISR :

- les fonds ISR « *best in class* » labellisés par Novethic : CM-CIC Objectif Environnement, CM-CIC Obli ISR, CM-CIC Moné ISR destinés aux investisseurs privés et aux institutionnels ;
- la gamme de fonds ISR inter-entreprises « Social Active », créée par CM-CIC AM et CM-CIC Épargne salariale, labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES).
- des fonds ISR dédiés sont aussi proposés.

L'encours ISR géré par CM-CIC AM avec le label Novethic s'élève au 31 décembre 2015 à 147 millions d'euros et celui géré avec le label CIES à près de 466 millions d'euros.

l'ISR est présent dans la lettre hebdomadaire « Économie et marchés » diffusée à l'intention de la clientèle par CM-CIC AM à travers « Le billet de l'ISR ».

Un autre fonds BL Equities Horizon (labellisé Ethibel EXCELLENCE) est proposé par la Banque de Luxembourg en collaboration avec Vigeo et Ethibel.

2.2 L'investissement responsable : un engagement du pôle de haut de bilan

En 2015, CM-CIC Investissement et ses filiales ont signé la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance. Les entreprises signataires de cette charte s'engagent ainsi, au-delà des règles déjà fixées dans le code déontologie de la profession, du cadre réglementaire défini par l'AMF en terme d'enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. Par ailleurs, CM-CIC Investissement SCR est actionnaire de l'agence Lucie qui délivre son label RSE basé sur la norme ISO 26000 aux organisations.

2.3 L'épargne solidaire encouragée

Pour la 5^e année consécutive, le Livret d'épargne pour les autres a reçu en 2015 le label solidaire Finansol. 50, 75 ou 100 % des intérêts annuels sont reversés sous forme de don à 1 à 4 associations partenaires qui œuvrent dans le domaine de l'urgence humanitaire (Action contre la Faim, Secours Catholique, Médecins du Monde), l'enfance (Association Petits Princes et depuis fin 2015 l'Unicef initiative), le logement social (Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme), ou la recherche médicale (Institut Curie).

La Carte pour les autres permet de reverser aux partenaires des dons liés aux achats payés avec cette carte. Grâce aux dons collectés tout au long de l'année 2014 avec ces 2 produits solidaires et, malgré la baisse des taux d'intérêt sur les livrets, le montant reversé par le CIC aux associations partenaires a encore progressé de 6 % par rapport à 2014.

Le CIC propose aussi un fonds de partage pour soutenir l'emploi : CM-CIC France Emploi (labellisé Finansol) dont la moitié du résultat fait l'objet d'un don à l'association France Active. France Active accompagne et finance les entreprises solidaires qui créent ou consolident des emplois ou bien encore les personnes en difficulté d'emploi qui créent leur entreprise. Parmi la gamme ISR dédiée à l'épargne salariale « Sociale Active » labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), 4 FCPE sont solidaires (obli solidaire, équilibre solidaire, tempéré solidaire, dynamique solidaire).

Par ailleurs et depuis 2010, la Banque de Luxembourg a lancé 3 fonds de microfinance. Un 4^e a été lancé en 2014, « Capital Gestion - Impact Investing ». Elle a accueilli en avril 2015, dans

le cadre du Midi de la microfinance, une conférence intitulée : « La microfinance et le changement climatique ».

2.4 Assurance : La promotion de la conduite écoresponsable

En matière d'assurance auto, les personnes adoptant un comportement écologique bénéficient d'offres attractives : réduction tarifaire si le véhicule parcourt moins de 6 000 km par an, si l'assuré accepte que la voiture soit réparée avec des pièces de carrosserie d'occasion, si le conducteur de moins de 28 ans suit un stage de conduite, extension de la garantie dommages corporels du conducteur s'il utilise d'autres moyens de transport terrestres plutôt que sa voiture. S'il s'agit d'un véhicule électrique, la batterie et le câble de rechargement sont également couverts au titre des garanties du contrat.

La prudence est aussi reconnue car les jeunes conducteurs bénéficient de conditions préférentielles s'ils ont obtenu le permis par la conduite accompagnée ou s'ils participent à un stage « J Prévention » afin d'acquérir les bons réflexes de conduite.

2.5 Accompagner les personnes fragiles (SOT39)

Le CIC a implémenté les mesures réglementaires issues de la Loi bancaire du 25 juillet 2013 et de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement, entrée en vigueur le 13 novembre 2015, destinées à détecter et à accompagner les personnes physiques, n'agissant pas à titre professionnel, en situation de fragilité financière :

- en proposant depuis octobre 2014, l'offre destinée à limiter les frais d'incidents (sous la dénomination commerciale « Service Accueil » aux clients détectés comme fragiles ; fin du 1^{er} trimestre 2016, ce process sera intégré dans l'applicatif de conformité COMPLY et ce faisant, entièrement automatisée ;
- en plafonnant la commission d'intervention pour les clients fragiles et les clients équipés des Services Bancaires de Base (droit au compte) ;
- en présentant l'offre Service Accueil dans la convention tarifaire du marché des particuliers ;
- en outre, COMPLY assurera la mise en place et la gestion d'un rendez-vous annuel des clients équipés des Services Bancaires de Base et des clients fragiles *stricto sensu*,
- en déployant courant 2016 un module d'autoformation Athéna dédié aux tiers fragiles pour assurer la formation des collaborateurs.

En ce qui concerne les assurances et depuis le 1^{er} juillet 2015, les personnes ayant droit à l'ACS (Aide pour une complémentaire santé) doivent choisir leur contrat santé parmi les 10 sélectionnés par les pouvoirs publics pour leur prix et le niveau des garanties proposées. Le contrat santé « Complémentaire Santé ACS » proposé par le CIC fait partie des contrats retenus. Enfin, le CIC se conforme à la convention « Aeras » (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé) conçue pour faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé. Cette convention a été révisée le 2 septembre 2015 et instaure un droit à l'oubli qui doit permettre aux personnes ayant présenté une pathologie cancéreuse d'être dispensées, dans certaines conditions, de déclarer leur ancienne maladie au moment de demander une assurance pour un prêt, sans surprime, ni exclusion de garantie. Une offre d'assurance dépendance existe aussi.

2.6 Aider à la gestion de son budget

L'application « Alertes CIC » peut aider à mieux maîtriser son budget par la réception de messages d'alertes par *e-mail* ou SMS relatifs au(x) compte(s) (solde, mouvements...), aux opérations de paiement, aux instruments de paiement (encours de carte bancaire,...) dont la fréquence de réception, les seuils et le sens de déclenchement sont à paramétrer par le client. Le CIC propose également, après étude, de regrouper plusieurs crédits existants en un seul, ce qui en facilite le suivi avec une seule mensualité et un seul interlocuteur. Une fonction Budget proposant aux clients une vision synthétique et graphique des dépenses et des revenus a aussi été intégrée en 2015 dans la nouvelle version des applications Banque à Distance sur smartphones.

3 - Le financement de projets à caractère environnemental

3.1 Des produits spécifiques (SOT59)

Concernant l'immobilier, en dehors des Éco-prêts à taux zéro pour certains travaux spécifiques d'amélioration de la performance énergétique d'un logement dans des bâtiments anciens, sont proposés des prêts développement durable long terme (encours : 5 millions d'euros), et court terme (encours : 10,8 millions d'euros) pour les travaux bénéficiant du crédit d'impôt dans les bâtiments achevés depuis plus de 2 ans.

À ces 3 produits existants s'ajoute le Prêt Éco Énergie de la région Alsace dont le partenariat a été signé au 2^e semestre 2014. De plus, le CIC propose une assurance habitation qui couvre les installations en énergie renouvelable (pompes à chaleur, géothermie, aérothermie, panneaux solaires photovoltaïques,...) et les biens sur lesquels elles sont installées. Il est aussi prévu une responsabilité civile production électricité en cas de revente d'électricité dès lors que des panneaux photovoltaïques sont déclarés.

Concernant les véhicules, des offres sont proposées par CM-CIC Bail pour le financement de véhicules électriques et de transports collectifs (le nombre de financements en crédit-bail pour l'acquisition de véhicules électriques au 31 décembre 2015 est supérieur de 9 % à celui du 31 décembre 2014 et celui des transports collectifs de 4,1 %). Un dossier sur les véhicules propres est disponible sur le site Internet de CM-CIC Bail. Il attire l'attention sur les solutions alternatives aux véhicules essence ou diesel compte tenu des enjeux environnementaux et de l'évolution de la législation.

3.2 Le financement de programmes ou « grands projets » (SOT60)

En régions, les projets financés en 2015 concernent essentiellement des parcs photovoltaïques, des équipements utilisant des énergies renouvelables et d'autres travaux d'économie d'énergie. Ainsi CIC Est a participé à la mise en place de 33 unités de méthanisation permettant de produire près de 120 000 MWh par an. Le groupe CIC a participé également à des projets plus importants en France et à l'étranger dans différents domaines (cf. paragraphe 6).

3.3 L'investissement

CM-CIC Investissement et ses filiales en investissant également dans des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement comme des biomasses, participent aussi au développement des projets.

4 - Le financement de projets à caractère social (SOT72)

Le CIC peut participer à la mise en place de financements pour la construction de logements sociaux. Il propose aux sociétés de HLM à travers l'offre CIC Dynaflux Immobilier CIC et la filiale Euro TVS une solution pour le traitement des recouvrements des avis d'échéance de loyers et de charges.

5 - La gestion des risques (SOT88)

Le CIC est conscient des impacts sociaux et environnementaux des activités des entreprises bénéficiaires de ses concours.

5.1 Les financements de projets

Afin d'améliorer la maîtrise des risques sociaux et environnementaux, une démarche a été entamée au niveau de la banque de financement. Tout nouveau financement de projet, à partir de 2014, a fait l'objet d'une analyse plus formalisée par la direction concernée et d'un *reporting* annuel.

En 2015, le département financement de projet du CIC a financé 23 projets dont 9 dans les énergies renouvelables (2 parcs solaires aux USA et 2 en France, 1 parc éolien en France, 1 en Australie, 3 au Canada), 3 projets d'infrastructure télécom en Belgique, Pays-Bas et Royaume-Uni, plusieurs autres projets d'infrastructures tels un tunnel autoroutier traversant la ville de Melbourne d'est en ouest, un réseau autoroutier en France, un réseau de chauffage sur la commune de Levallois-Perret, un projet d'extension d'une usine de dessalement à Oman, le refinancement d'un groupe spécialisé dans le stockage et transport d'hydrocarbures dans le nord de la France. Enfin, dans le domaine des ressources naturelles, 2 projets de terminal LNG aux USA.

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'Équateur ».

- Projets de catégorie A – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent
- Projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
- Projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Les 23 projets sont ainsi répartis en catégorie B : 18 ; catégorie C : 5.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et éthiques, dans des secteurs d'activité et des pays choisis.

Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple est analysé le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays ; l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes ; la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles). Dans tous les cas, les projets du portefeuille sont conformes aux réglementations locales au minimum, et en règle générale aux

minima imposés par la Banque Mondiale. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures KYC, et sur attestation délivrée par un tiers de confiance (Expert technique indépendant), est un moyen de contrôle puissant quant à la matérialité des dépenses.

La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, de moyens de communication, télécommunication, loisirs, industrie de transformation, délégations de services publics).

Le département finance habituellement des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (i.e. des « pays désignés » au sens des Principes Équateur). Quand le département intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes Équateur ou de multilatéraux.

Dans chacun de ces projets l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie; obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au fil de la vie du projet).

5.2 Les politiques sectorielles

Au 31 décembre 2015, des politiques sectorielles applicables à toutes les entités du groupe CM11 et portant sur la défense, l'énergie nucléaire civile, le secteur minier et les centrales thermiques à charbon, l'activité banque privée ont été élaborées. Des séances de sensibilisation ont eu lieu en 2015 organisée par le contrôle interne de la banque de financement auprès de ses collaborateurs. Ces politiques sont d'ores et déjà déployées pour les financements des nouveaux projets et prises en compte lors du passage en comité de crédit des financements de projets et aux financements internationaux de la direction des activités internationales. Cette procédure est en cours de déploiement pour les grands comptes.

5.3 L'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement

En 2015, CM-CIC Investissement a élaboré un questionnaire afin d'évaluer la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises de son portefeuille (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros et le taux de détention supérieur à 10 % du capital).

6 - Une relation soucieuse du respect du client

6.1 Le souci d'un service de qualité (SOT73)

La construction d'une relation de confiance pérenne entre le CIC et ses clients est au cœur de la stratégie du groupe. Cette relation est fondée sur la qualité des produits et services, des conseils et un accompagnement de qualité. Le conseiller est au centre de la relation avec le client.

Pour améliorer constamment cette qualité, des actions sont menées à différents niveaux :

6.1.1 L'Accueil, l'écoute, la précision du diagnostic, la pertinence des offres proposées grâce au programme de formation.

Par ailleurs, les chargés de clientèle ne perçoivent pas de commissions sur les ventes des produits qu'ils proposent, ce qui contribue à une vision plus objective de leur part.

6.1.2 L'innovation comme CIC Auto (offre complète permettant d'optimiser le budget auto des clients en intégrant l'achat, le financement, l'assurance et l'entretien) ou la poursuite du développement de nouveaux services monétiques : Fivory (solution de « shopping connecté ») permet de payer avec son smartphone sur internet, mais aussi chez les commerçants, de bénéficier de programmes de fidélité et d'offres personnalisées), Fid et Moi fait bénéficier en temps réel les clients de petits commerçants d'offres dédiées grâce à la reconnaissance de leur carte bancaire par le terminal de paiement du magasin, Monetico Mobile permet d'accepter en toute sécurité des paiements en mobilité grâce au nouveau lecteur de cartes bancaires couplé avec le smartphone ou à la tablette du commerçant...

6.1.3 La mise à disposition d'outils permettant une approche efficiente comme le nouveau diagnostic patrimonial, des gains de temps en simplifiant les tâches intermédiaires des chargés de clientèle.

6.1.4 La proximité physique et technologique avec les clients.

Par son réseau bancaire de 2 015 agences dont 1 713 en région, le CIC est une banque de proximité au service de l'économie réelle. Il s'adapte aux nouveaux modes de vie de plus en plus connectés : la rencontre du chargé de clientèle en face à face et les différents canaux de contacts (téléphonie, Web, messagerie) sont devenus complémentaires. La pratique d'échanges via une messagerie sécurisée (offrant un niveau de confidentialité optimal) et la prise de rendez-vous directement à l'initiative du client sont des fonctionnalités appréciées et efficaces. La mise à disposition de l'application de banque à distance sur les différentes plates-formes de smartphones et tablettes, ainsi que sur automates sert largement ces fonctionnalités.

La poursuite de la généralisation de la gestion électronique des documents (GED) permet au client, via le service Internet Filbanque, de disposer à tout moment de ses divers contrats, relevés de compte... en ligne (avec conservation pendant 10 ans). Cela rend les consultations plus aisées tout en contribuant à l'effort de limitation de la consommation de papier. Un coffre-fort électronique permet de stocker les documents en toute confidentialité et sécurité. Le CIC propose aussi aux clients particuliers le service e-Retrait qui permet aux détenteurs d'un contrat de banque à distance de retirer de l'argent en cas d'oubli ou de dysfonctionnement de leur carte. Une carte virtuelle à usage unique leur permet d'effectuer un retrait partout en France dans les distributeurs du CIC et du Crédit Mutuel gérés par Euro Information.

De nouveaux applicatifs sont également déployés dans les assurances. Le client peut désormais déclarer son sinistre directement sur son smartphone. La proximité se traduit par une réactivité après les sinistres. Ainsi, après les intempéries à Montauban et dans les Alpes-Maritimes des collaborateurs des ACM ont été rapidement présents sur place pour faire un 1^{er} bilan et verser des acomptes aux sinistrés. Un dispositif exceptionnel de soutien et d'assistance aux victimes des attentats du 13 novembre et à leurs proches a également été mis en place.

6.1.5 La mesure de la qualité. Des enquêtes externes sont menées régulièrement afin de mesurer la satisfaction des clients (baromètres). En 2015, dans le cadre de la démarche qualité, des enquêtes de satisfaction ont été généralisées auprès des nouveaux clients particuliers et professionnels. Au niveau des entreprises, CM-CIC Aidexport, filiale du CIC, qui accompagne les entreprises dans leur développement à l'international, a reconduit son enquête qualité interrogeant les clients mais également les commerciaux de l'international et de l'entreprise. Une enquête de satisfaction sur la téléphonie mobile a également été réalisée. Le CIC a aussi participé à une étude de satisfaction auprès des entreprises lancée par plusieurs banques et réalisée par TNS Sofres. Le CIC figure désormais en 2^e position du classement des banques françaises, en progression d'un rang, dans le baromètre Posternak-Ilop de l'image des entreprises françaises. Le CIC fait aussi partie des banques offrant la meilleure qualité de service pour les banques de réseau selon l'étude réalisée par le comparateur bancaire Choisir-ma-banque.com. Par ailleurs, certaines prestations effectuées par des filiales ou des centres de métier bénéficient de la certification ISO 9001. C'est le cas de CM-CIC Épargne Salariale dont la certification a été renouvelée en 2015.

6.2 La médiation (SOT74 à SOT78)

Le médiateur du CIC peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. Des travaux ont été entrepris fin 2015 pour préparer la mise en œuvre de la directive européenne RELC - règlement extrajudiciaire des litiges de consommation applicable au 1^{er} janvier 2016.

En 2015, 1 517⁽³⁾ demandes (+ 8 % par rapport à 2014) lui ont été adressées dont 69 % relevaient de son domaine d'intervention. 73 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et environ 59 % d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.

6.3 La loyauté des pratiques (SOT79)

Le CIC est filiale du Crédit Mutuel dont le modèle de développement est fondé sur les valeurs de solidarité, proximité et responsabilité sociale.

6.3.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Le CIC applique les dispositions du code de déontologie commun au groupe CM11. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce code est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuilles et de l'analyse financière, ainsi que ceux exposés à des situations de conflits d'intérêts ou détenteurs d'informations confidentielles,

sont soumis à des règles encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle.

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par des textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le CIC met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, qui comprend un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs spécialement formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, le CIC s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le CIC ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée.

S'agissant de la commercialisation des produits et services, le CIC met en œuvre les recommandations émises par la Direction des pratiques commerciales de l'ACPR, notamment en matière de traitement des réclamations dont le dispositif est présenté sur le site internet. Le groupe sensibilise régulièrement ses collaborateurs sur les sujets liés à la protection de la clientèle, en particulier fragile financièrement.

6.3.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (SOT80)

- **En matière de santé**, par son activité bancassurance, le CIC propose des produits d'assurance santé, prévoyance, de dépendance individuels pour les particuliers, les travailleurs non salariés et collectifs pour les entreprises. La mise en place obligatoire d'une complémentaire santé pour tous les salariés du privé au 1^{er} janvier 2016, sous réserve des éventuelles dispenses d'affiliation, s'est traduit, en complément d'une offre modulable pour les entreprises, par la mise à disposition de 2 offres complémentaires « Intégral'santé ». Cette offre complémentaire vise à garantir une continuité de services

(3) Périmètre banques et Banque Transatlantique et CM-CIC Épargne Salariale.

aux assurés, les garanties liées au nouveau régime s'avérant souvent insuffisantes pour le salarié et sa famille. Des services dédiés complètent ces offres. La carte Avance Santé permet aux assurés de régler leurs frais de santé sans en faire l'avance. Le CIC propose, en outre, un service de téléassistance intitulé « Senior Assistance CIC » pour favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes isolées ou fragilisées.

- **En matière de sécurité**, en dehors de l'offre Protection Vol (protection des biens et des personnes), des moyens importants sont déployés pour lutter contre la fraude et renforcer la sécurité notamment sur Internet et sur les mobiles. Des dossiers d'informations résumant les bonnes pratiques et les actions à effectuer sont mis à disposition sur la page d'accueil des sites CIC pour les clients. Des dispositifs de sécurisation des opérations bancaires internet Web sont proposés (Safetrans, certificat K-sign, carte de clé personnelle, code de confirmation envoyé par sms ou service vocal interactif, confirmation mobile) pour que le client s'authentifie aux services de banque à distance du CIC et puisse effectuer des opérations sensibles. En 2015, un nouvel applicatif intitulé « PROGEO » a été déployé pour protéger les clients porteurs de carte et voyageant hors de l'Europe de la fraude par contrefaçon de leur carte. Une veille permanente est menée par Euro Information, filiale informatique du groupe CM11 contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. L'approche sécurité des données privées clients / traitements conformes est faite sous le suivi des règles de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les collaborateurs sont aussi sensibilisés aux fraudes les plus courantes (notes sur Intranet, formations) et aux règles déontologiques applicables notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie.

7 - Sous-traitance et fournisseurs (SOT81)

La politique d'achat passe en grande partie par les centres de métiers fournisseurs du groupe CM11 comme Euro Information, Sofedis, CM-CIC Services.

Pour exemple, l'intégration de critères RSE dans les relations de CM-CIC Services Moyens Généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offre qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le code du travail (notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé) ;
- l'inclusion de paragraphes *ad hoc* sur les aspects RSE dans les contrats type,
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière Moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

Concernant Euro Information, le circuit achat fournisseur est un processus suivi dans le cadre du Système de management de la qualité. Ce système global qualité a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par la norme ISO 9001 : 2008. Les achats respectent les règles groupe en matière de signatures de contrats notamment la charte de déontologie et les clauses obligatoires contractuelles. Certains fournisseurs essentiels et sensibles sont suivis plus particulièrement. Afin de connaître la politique RSE des fournisseurs, le service achat demande à ces derniers leur rapport RSE.

Enfin, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiements et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR, les activités externalisées sont soumises à un système de contrôle qui est renforcé dans le cas de prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes.



III – UN ACTEUR DE LA VIE CULTURELLE ET SOCIALE

8 - Mécénat, partenariats (SOT57)

8.1 L'accompagnement à long terme de projets culturels et de préservation du patrimoine (SOT55)

Depuis 12 ans, le CIC est grand partenaire de l'Hôtel national des Invalides (musée de l'Armée). En 2015, il a associé son nom à deux expositions temporaires :

- « Churchill - De Gaulle » à l'occasion du 70^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et du 50^e anniversaire de la mort de Churchill. Objets, discours, ainsi que documents d'archives, exceptionnellement présentés pour la première fois, montrent l'évolution des relations de ces deux grandes figures aux destins croisés.
- « Chevaliers et Bombardiers. D'Azincourt à Marignan, 1415-1515 » à l'occasion du 500^e anniversaire de la célèbre bataille de Marignan. Elle décrit, à travers ces 2 batailles l'évolution de l'art de la guerre, des équipements et des institutions militaires avec la fin de l'armée féodale et le commencement d'une armée moderne. Le CIC soutient activement les actions patrimoniales (travaux de restauration) et culturelles (concerts, saisons musicales) et s'est récemment engagé à accompagner toutes les expositions temporaires jusqu'à fin 2018.

Le CIC est également partenaire fondateur du Festival de Pâques d'Aix en Provence qui a atteint une notoriété internationale et a un fort impact économique local. Autre preuve de la volonté de soutenir les artistes et la culture, le CIC s'investit aussi dans la promotion de la culture française et le rayonnement de la France à l'étranger au travers des actions de la Banque Transatlantique, mécène et membre fondateur de la Fondation Alliance Française.

8.2 Le soutien aux jeunes artistes

Le CIC soutient les « Victoires de la musique classique » et aide ainsi les jeunes lauréats à accéder à la notoriété. Il donne l'occasion à ces nouveaux talents de se produire à l'Hôtel national des Invalides et sur de nombreuses scènes en France. Le CIC aide non seulement les nouveaux talents à se produire dans les concerts et les festivals mais aussi à se faire entendre grâce à des instruments de qualité. En 2005, il a acquis un violoncelle de Francesco Goffriller fabriqué en 1737 qu'il a mis à la disposition d'Ophélie Gaillard et en conclusion du Festival de Pâques d'Aix-en-Provence, le CIC offre un instrument spécialement conçu par le luthier Pierre Barthel (1 violoncelle en 2015).

De même CIC Sud Ouest soutient le prix Mezzanine Sud en faveur de la création contemporaine du grand Sud-Ouest et qui s'adresse à des artistes de moins de 35 ans. Les lauréats participent à l'exposition annuelle « Mezzanine Sud » au musée d'art contemporain de Toulouse (espace Mezzanine Sud des Abattoirs). Ils bénéficient d'un soutien technique des Abattoirs pour la réalisation de l'exposition et d'un budget de production. CIC Nord Ouest a poursuivi en 2015 son mécénat avec la Fondation Royaumont qui prépare et accompagne de jeunes artistes en début de carrière en leur proposant un complément de formation spécialisée et en favorisant leur insertion professionnelle par la production de concerts à Royaumont et hors-les-murs. La banque a apporté son soutien au concert « Le Voyage d'hiver » de Schubert.

8.3 Un mécénat présent sur tout le territoire

Principaux projets culturels régionaux financés en 2015	Bénéficiaires	Mécènes/Partenaires
Beaux-Arts		
« Sienne, aux origines de la Renaissance »	Musée des Beaux-Arts de Rouen	CIC Nord Ouest
Marc Chagall : Les Sources de la Musique	Roubaix La Piscine Musée d'art et d'industrie André Diligent	CIC Nord Ouest
« Rêveries italiennes, Antoins Watteau et les paysagistes français au XVIII ^e siècle »	Musée des Beaux-Arts de Valenciennes	CIC Nord Ouest
Projets scientifiques et culturels du musée	Musée de Pont-Aven	CIC Ouest
« L'École de Nancy face aux questions politiques et sociales de son temps »	Musée de l'École de Nancy / Musée des Beaux Arts	CIC Est
Musée des Beaux-Arts de Lyon	Club du musée Saint-Pierre	CIC Lyonnaise de Banque
Musique		
Projets musicaux	Arpège et Orchestre National de Lille	CIC Nord Ouest
Idomeneo -Mozart, Madame Butterfly - Puccini	Opéra de Lille	CIC Nord Ouest
Projets musicaux	Opéra National du Rhin de Strasbourg	CIC Est
Festival de musique de Besançon Franche-Comté	Festival de musique	CIC Est
Festival international de Colmar	Office de tourisme de Colmar - Ville de Colmar	CIC Est
Soutien aux actions menées par l'Opéra de Lyon en faveur du grand public	Opéra de Lyon	CIC Lyonnaise de Banque
Festival International d'Art Lyrique d'Aix en Provence	Association pour le Festival d'Aix en Provence	CIC Lyonnaise de Banque
Concerts classiques à des fins sociales, culturelles et pédagogiques	La Folle Journée de Nantes	CIC Ouest
Concerts de musique bretonne	Bagdad Kemper	CIC Ouest
Financement de certains projets de l'Opéra national de Bordeaux	Arpeggio Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Bordeaux	CIC Sud Ouest
Festival de musique à Maguelone	Les amis du Festival de Maguelone	CIC Sud Ouest
Off Beat Jazz Festival de Bâle	Off Beat Jazz Festival	CIC Suisse
Initiatives pour permettre l'accès à la musique aux personnes fragiles socialement, malades, handicapées, personnes âgées, ...	Fondation Écouter pour Mieux s'Entendre	Banque de Luxembourg
Théâtre		
Théâtre Impérial de Compiègne	Centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois	CIC Nord Ouest
Histoire		
Festival « Les Rendez-vous de l'histoire » à Blois - Cycle de rencontres « L'Économie aux Rendez-vous de l'histoire »	Centre Européen de la Promotion de l'Histoire	CIC Ouest
Publication du livre « Des fibres et des hommes, promenade au cœur des collections textiles »	Association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers	CIC Nord Ouest
Événements culturels sur les thèmes de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme et de l'histoire de l'architecture et du patrimoine ainsi que d'autres disciplines impliquées dans l'acte de construire	Luxembourg Center for Architecture	Banque de Luxembourg
Sauvegarde, restauration et mise en valeur de la maison du gardien de l'île du Nohic (commune de Plouhinec)	Fondation du Patrimoine Bretagne	CIC Ouest
Préservation, restauration et promotion de l'héritage architectural et culturel français	French Heritage Society	Banque Transatlantique
Cinéma		
Festival « Cinéma, Sport et Littérature »	Institut Lumière	CIC Lyonnaise de Banque
Sport		
Course cycliste	Les 4 jours CIC Bretagne de Plouay	CIC Ouest

8.4 Un engagement responsable (SOT53)

8.4.1 Le CIC est présent à travers des partenariats au plan national :

- Dans le domaine de la solidarité (SOT48) :
La mobilisation du CIC continue pour l'opération « Ensemble, reconstruisons Haïti » de la Fondation du Crédit Mutuel. Après 38 logements livrés en 2012, 48 nouveaux logements ont été inaugurés en juillet 2015. À la différence de la plupart des constructions provisoires bâties après le séisme de 2010, l'ensemble des travaux est mené en faisant appel à la main d'œuvre locale, en privilégiant l'utilisation de matériaux de qualité et de techniques de constructions répondant aux normes antisismiques et anticycloniques.
En 2015, le CIC a aussi soutenu le 1^{er} trophée golf contre la faim organisé par Action contre la faim et NGF golf qui s'est déroulé en Ile de France, en Bretagne, en Picardie et en Pays de Loire.
- Dans les projets destinés à développer l'entrepreneuriat chez les jeunes :
 - Avec MoovJee (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs) qui organise notamment un concours et récompense les étudiants créateurs d'entreprise et porteurs de projets par des dotations et par un programme de mentorat individuel.
 - En 2015, le partenariat exclusif avec le Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM), *WorldSkills* France s'est poursuivi. L'objectif de *WorldSkills* France est de promouvoir l'apprentissage, la formation professionnelle, les métiers et les jeunes qui s'engagent à participer au concours international *WorldSkills* International. Il assure aussi la présence de la France en organisant la participation des jeunes français à cette compétition internationale.
 - Le CIC est également partenaire de l'association WPROJECT qui a pour objectif de partager des expériences et des conseils sur la vie et la création d'entreprises à l'étranger à travers des reportages, des portraits d'entrepreneurs français à l'étranger. Ces reportages sont effectués par 2 équipes d'étudiants sélectionnés sur concours qui partent à la découverte de la manière d'entreprendre dans des pays étrangers et alimentent le site Wproject.fr.

8.4.2 Des partenariats sont aussi noués dans les régions.

Quelques exemples dans les domaines :

- de la *santé* : CIC Ouest est membre fondateur de la Fondation d'entreprise Thérapie Génique en Pays de Loire et s'est engagé auprès de la fondation Santé Dige à Nantes pour notamment faire progresser la prise en charge des maladies hépatiques et digestives. Partenaire depuis sa création du marathon du vignoble d'Alsace, CIC Est y a associé cette année le collectif « Ensemble contre le mélanome » au travers d'un don au collectif pour tout porteur du tee-shirt « Ensemble contre le mélanome ». CIC Lyonnaise de Banque a soutenu l'Association pour la Recherche SLA et autres maladies du motoneurone en vue d'accompagner les malades et vaincre la maladie de Charcot. La succursale de Singapour soutient la Cerebral Palsy Alliance Singapore. La Banque Transatlantique est membre fondateur de la Fondation Académie de Médecine.
- du *social* : CIC Nord Ouest est partenaire de l'association ludopital qui cherche à améliorer le séjour des enfants hospitalisés. La banque s'est aussi engagée au côté de l'Institut Pasteur de Lille pour financer l'opération Théâtre 2015. CIC Lyonnaise de Banque apporte son

soutien à la chaire « CIC - Cerveau et Santé Mentale » de la fondation Neurodis dont l'objectif est de favoriser le lien entre cerveau et psychiatrie et d'opérer une ouverture des neurosciences à la santé mentale et à la société. CIC Suisse est mécène de l'association Kinderkrebshilfe Schweiz qui accompagne et soutient les familles dont un enfant est traité pour un cancer. En 2015, CIC Suisse s'est aussi engagé en faveur des malvoyants dans la réalisation d'un bracelet montre parlant.

- de l'*éducation* : CIC Lyonnaise de Banque est partenaire de l'association Coup de Pouce qui se mobilise contre l'échec scolaire et la maîtrise de l'écriture et de la lecture. La Banque de Luxembourg soutient le programme « 4 Seasons Academy » de l'association « La Pépinière » destiné à aider les jeunes de 15-19 ans à prendre leur envol et à découvrir leurs atouts.

- Parallèlement, le CIC a signé des partenariats avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

SOT44 Liste des principaux partenariats :

- Fondation Centrale Initiatives,
- Universités catholiques de Lille et de Lyon,
- Ecole Supérieure de Commerce de Dijon,
- Université Lyon 3,
- EDHEC,
- participation au fonds de dotation ICN (Institut Commercial de Nancy)
- Audencia à Nantes (chaire « Entrepreneuriat familial et société, entre pérennité et changement »)
- Université de Luxembourg (Master in Wealth Management)
- ICHC Brussels Business School (chaire « Familles en entreprises »)
- Partenariat avec l'ONISEP de Strasbourg,...

- de l'*insertion* SOT45.

En dehors du recours à des ESAT pour certains travaux, le CIC a maintenu ses partenariats avec des associations favorisant l'insertion, parmi ceux-ci :

- le partenariat de CIC Nord Ouest dans les « Bourses de l'Espoir » de la Fondation de Lille (attribution de bourses afin de soutenir les parcours et engagements des personnes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle dans le cadre de l'action pour l'égalité des chances),
- le fonds de dotation « La Sauvegarde du Nord » (financement d'actions portant sur l'insertion professionnelle, sociale, par le logement et la protection de l'enfance),
- Areli Émergence (contribution à l'émergence professionnelle et sociale d'étudiants méritants),
- l'École de la deuxième chance Grand Lille (inscription de jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme et sans qualification dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportement pour une intégration professionnelle et sociale durable),
- la Fondation Agir Nord-Pas-de-Calais qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la citoyenneté et la cohésion sociale des jeunes motivés de la région.
- la Maison de l'Emploi et de la Formation pour l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi avec CIC Lyonnaise de Banque.

- de l'*émergence de projets*

- CIC Est a renouvelé en 2015 sa participation au concours Trajectoires, le concours des talents créateurs organisé par le fonds de dotation entrepreneuriat d'Alexis-Lorraine

dont l'objectif est de valoriser le parcours de tout créateur d'entreprise ;

- CIC Lyonnaise de Banque a lancé en 2015 un concours destiné à soutenir la croissance et l'internationalisation des entreprises. Le concours « Innover dans un monde qui bouge » est destiné aux *start-up* et aux entreprises innovantes. La banque a également signé en 2015 un partenariat avec l'association la Cuisine du web dont l'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat web et numérique à Lyon. Elle est membre fondateur avec CM-CIC Investissement, de la Fondation Émergences de Lyon qui aide des projets sociétaux à émerger et à se structurer pour atteindre une autonomie économique ;
- CIC Ouest s'est associé à Audencia dans la création d'une formation intitulée « parcours de formation du futur dirigeant d'entreprise familiale » dont la 1^{re} session a démarré début 2015 afin de faciliter la transmission d'entreprises familiales. Il a été présent au nombre des partenaires financeurs du nouvel outil régional intitulé Pmepaysdelaloire.fr., outil d'information sur les aides et les financements des TPE/PME ;
- CIC Nord Ouest est mécène de l'association « Entreprendre pour Apprendre » qui organise notamment le concours des mini entreprises avec pour objectif de développer l'esprit d'entreprendre des élèves du collège à l'université et partenaire de LMI Innovation, qui accompagne et finance les créateurs d'entreprises innovantes dans la région Nord-Pas-de-Calais. La banque est aussi partenaire du Réseau Entreprendre Nord qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- la Banque de Luxembourg apporte également son soutien financier au parcours 1, 2, 3 Go Social qui accompagne les projets d'entreprises à finalité sociale ou solidaire et elle soutient plus largement la philanthropie. En 2015, elle a organisé en partenariat avec la Fondation de Luxembourg et l'œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, la 2^e édition de la journée « La philanthropie, ça marche ! » qui a mis en lumière 12 projets confirmés ou innovants sur 142 proposés. Cette journée illustre la vivacité de ce secteur et informant le public sur les différentes façons de s'engager pour des causes d'intérêt général en donnant du temps, de l'argent ou des compétences ;

• De la défense de l'environnement SOT46

- La Banque Transatlantique est devenue en 2015 mécène du projet Océanides, projet scientifique, éducatif et humaniste dans le domaine de la défense de l'environnement SOT46. Ce projet a pour objectif d'apporter la preuve scientifique que les océans sont au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux, d'enrichir la politique globale des mers et de former les générations futures.

La participation des entreprises du groupe va parfois au-delà du partenariat avec un souhait d'impliquer les collaborateurs dans les événements organisés par les associations. C'est le cas au CIC Nord Ouest où une équipe de collaborateurs participe aux « Foulées de Bondues » organisées par « ludopital ». De même, les collaborateurs de CIC Est courent le marathon du Vignoble d'Alsace dans le cadre de l'opération « Ensemble contre le mélanome » avec l'institut Gustave Roussy.

8.5 Le mécénat de compétences (SOT58)

Certaines entités pratiquent le mécénat de compétence. Ainsi, CIC Lyonnaise de Banque a signé en 2015 un partenariat avec l'association « Nos quartiers ont du talent ». Des jeunes sont parrainés par des cadres de l'entreprise pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. De même des collaborateurs de CIC

Nord Ouest participent à un groupe de dynamique d'embauche avec le réseau Alliance. Les collaborateurs de la Banque de Luxembourg s'impliquent quant à eux dans le domaine de la solidarité et de l'éducation et peuvent solliciter le soutien du comité « hëllef hëllef » de la banque. La Banque de Luxembourg aide également la « Fondation écouter pour mieux s'entendre ». Cette fondation organise des concerts et des ateliers interactifs à la Philharmonie de Luxembourg pour des personnes ayant des besoins spécifiques ou vivant dans l'exclusion sociale. Ce mécénat de compétences s'étend aussi à l'ONG « *Friendship Luxembourg* » dont l'objectif est de venir en aide aux populations les plus défavorisées du Bangladesh et du Pakistan.

8.6 Un mécénat dont bénéficient les salariés

Depuis juin 2015, l'ensemble des collaborateurs du groupe CIC ont accès gratuitement à l'Hôtel national des Invalides (collections permanentes du musée de l'Armée, expositions temporaires, dôme, tombeau de Napoléon 1^{er}...). Les collaborateurs de CIC Nord Ouest ont aussi pu visiter gratuitement l'exposition temporaire « Marc Chagall, les sources de la musique » au Musée de la Piscine de Roubaix. Parfois, les mécénats donnent la possibilité aux collaborateurs de bénéficier de réduction pour des spectacles comme c'est le cas pour le personnel de CIC Lyonnaise de Banque dans le cadre du mécénat avec l'Opéra de Lyon. C'est aussi le cas pour le Festival de Pâques où un tarif spécial (-10 %) est réservé aux collaborateurs du groupe CIC.

9- Favoriser l'accessibilité

Les efforts entrepris en faveur de l'accessibilité portent d'une part sur l'offre bancaire et le suivi destiné aux personnes en difficulté financière [déjà évoqué dans le paragraphe sur les produits responsables], et d'autre part sur la mise aux normes des agences qui ne sont pas encore accessibles aux handicapés, l'adaptation du parc de distributeurs automatiques aux malvoyants, avec 88 % des GAB désormais accessibles aux mal voyants, la mise à disposition de relevés de compte en braille, la conception des sites web bancaires et des filiales utilisables par tous (participation du CIC au groupe de travail AccessiWeb).

Dans un autre domaine, le CIC respecte la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires.

10 - Droits de l'homme (SOT82)

Le CIC s'engage à respecter les droits de l'homme, en particulier les droits couverts par les principales conventions de l'OIT (cf. paragraphe 5.5 du chapitre I « Une gestion responsable des ressources humaines ») et 6.3.2 sur la protection de données personnelles des clients du chapitre II « Un acteur économique responsable ». Par ailleurs, de nombreuses actions dans le domaine de la sensibilisation de la jeunesse sont menées sur ce sujet. Ainsi, le CIC Est dans le cadre de son partenariat avec l'association « Regards d'enfants » qui a pour but l'information, la formation, l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme aux enfants, a soutenu, en 2015, le concours « Apprends-nous les droits de l'homme pour mieux vivre ensemble ». Les jeunes étaient invités à exprimer leur vision des droits de l'homme. D'autres actions dans le domaine de la solidarité, santé, social, de l'éducation ont été engagées en 2015 par le CIC (cf. paragraphe 8.4 « Un engagement responsable » du chapitre « Un acteur de la vie culturelle et sociale »).

IV – UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ENV01 - Le projet de responsabilité sociale et environnementale est animé par la Confédération nationale du Crédit Mutuel (CNCM). En 2015, l'amélioration de l'outil de collecte de données quantitatives mis à disposition en 2014 s'est poursuivie. Cet outil est alimenté dans la mesure du possible de façon automatique à partir d'applicatifs pour les collecteurs pour une grande partie des entités.

Outre le travail et la collecte des données au niveau national, la sensibilisation des collaborateurs à la démarche environnementale du groupe est largement encouragée par les groupes de travail constitués dans les entités du CIC. La communication sur ce sujet est relayée par intranet ou dans les journaux internes.

Cependant, les moyens humains consacrés à la RSE font l'objet aujourd'hui d'un chiffrage approximatif compte tenu de l'organisation très décentralisée du groupe.

ENV02 - Les relations avec les parties prenantes sont traitées à différents niveaux : confédéral pour les agences de notations extra-financières et ONG, en partie au niveau des centres de métiers pour certaines relations fournisseurs (logistique, informatique), au niveau groupe et au niveau de chaque entité pour les autres fournisseurs, la clientèle, les salariés.

1 - Réduction de l'empreinte environnementale

Le groupe CM11 dont fait partie le CIC est signataire de l'Appel de Paris pour le climat. Il s'engage ainsi en faveur d'un climat sûr et stable dans lequel l'élévation de la température soit limitée à moins de 2 degrés Celsius.

La mesure des émissions de CO2 fait l'objet d'un suivi annuel du bilan des émissions de gaz à effet de serre (Beges) réalisé pour la première fois en 2011 par chaque banque du réseau bancaire. Conformément à la réglementation, un 2^e Beges a été effectué en 2014 et a fait l'objet d'une publication en décembre 2015. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications/responsabilite-societale-de-l-entreprise.html>.

Les objectifs de réduction des gaz à effets de serre ont été revus à 5 % pour les 3 prochaines années compte tenu des mesures déjà entreprises.

Afin de réduire l'impact direct de ses activités, le CIC s'est engagé à :

1.1 Mesurer et diminuer ou optimiser les consommations d'énergies dans les bâtiments (ENV03)

CM-CIC Services a poursuivi en 2015 des travaux de recensement et de fiabilisation des compteurs électriques afin de procéder à des appels d'offre nationaux. Ces travaux permettent d'améliorer le suivi des consommations.

ENV40 - Le recours à l'énergie renouvelable ou verte se développe principalement par le recours à des réseaux de chaud ou de froid urbains avec par exemple la mise en service en 2015 d'une 2^e sous-station de chauffage urbain dans l'immeuble Gaillon du CIC. Sur un autre site parisien regroupant 3 immeubles, une sous-station raccordée au réseau de chauffage urbain et une sous-station raccordée au réseau de froid ont également été installées en 2015.

CIC Est a entrepris un programme de travail concernant son siège pour adhérer au réseau de chaleur « Eco2Wacken » construit fin 2015. Des raccordements à ces réseaux existent déjà notamment sur la région parisienne et le Nord de la France (Lille, Roubaix). À la Banque de Luxembourg, la totalité d'énergie des 3 bâtiments provient d'énergie renouvelables

(hydroélectrique et éolienne), et au siège de CIC Lyonnaise de Banque les équipements géothermiques sont entretenus régulièrement pour en améliorer l'efficacité (ENV38).

Les travaux engagés pour le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments se poursuivent comme le remplacement complet du mur rideau de l'immeuble de Cergy-Pontoise qui a démarré en 2015.

Lors de travaux de rénovations lourdes, de création, de transfert de points de vente ou d'immeubles centraux, les normes ou réglementations en vigueur sont appliquées et l'installation énergétique revue.

Par ailleurs le centre de formation de CM-CIC Formation « Les Gâtines » situé en Ile-de-France dans lequel se déroulent des formations pour les collaborateurs du groupe, est titulaire de l'Écolabel Européen Services d'hébergement touristique délivré par l'Afnor certification.

D'autres dispositions sont mises en place pour réduire les consommations d'énergie : détecteurs de présence pour l'éclairage, le remplacement des luminaires sur pied, plafonniers ou blocs de secours par des systèmes à base de Led...

À la Banque de Luxembourg des études sont menées sur le site d'Howald pour la mise en place d'un économiseur d'énergie (basée sur l'optimisation de la circulation du courant électrique) et sur le site Royal pour la mise en place d'une quinzaine de compteurs électroniques sur divers circuits électriques, afin de surveiller et optimiser la consommation d'énergie.

Un outil de gestion technique centralisée des bâtiments développé par CM-CIC Services et Euro Information est en cours de test. Au niveau du groupe CIC, une étude a été lancée en 2015 concernant l'équipement d'un 2^e immeuble. Cet outil sera déployé ensuite dans tous les sites centraux et permettra une centralisation des informations sur les consommations et donc de porter les efforts d'amélioration sur les parties de l'infrastructure qui le nécessitent le plus.

Pour les équipements informatiques l'extinction automatique des postes des agences la nuit a été mise en place au cours du 1^{er} semestre 2015. Le projet vise aussi l'extinction automatique des postes des sièges.

Chaque année, le parc matériel évolue avec le renouvellement annuel d'environ 20 % du parc. Le nouveau matériel mis en place par Euro Information Services est à la fois plus performant et moins consommateur en ressources. Le matériel référencé et validé par Euro Information est depuis 2013 suivi et comparé sur ses aspects énergétiques.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2015, CM-CIC Services Immobilier a fait procéder en 2015 à la réalisation d'audits énergétiques sur 111 agences et 27 bâtiments centraux des banques CIC et de la Banque Transatlantique (ENV41). Les actions recommandées portent en partie sur des mesures déjà évoquées ci-dessus : remplacement de luminaires par des Led, pilotage des systèmes de chauffage et de refroidissement (températures), programmation horaire des centrales de traitement d'air, gestion économique des ordinateurs...

1.2 Optimiser les déplacements (ENV37)

Des Plans de déplacements entreprise (PDE) existent dans plusieurs entités du groupe CIC. À CIC Est, un nouvel univers sous intranet a été créé en 2015 intitulé : « Travailler au Wacken » consacré en partie au PDE (limité au siège du Wacken à Strasbourg) et aux initiatives en faveur du vélo, des transports en commun et du covoiturage. Le PDE de CIC Nord-Ouest pour la métropole Lilloise a été revu cette année pour le rendre plus dynamique, et un nouveau PDE a été formalisé à CIC Ouest pour le siège social à Nantes (PDE conjointement mis en place avec d'autres entités de CM11). Celui de CIC Lyonnaise de Banque est entré en application début mai 2015.

Ailleurs, pour les déplacements domicile/travail, le recours aux transports en commun, au vélo, au covoiturage, sont encouragés. Une enquête a été menée auprès des collaborateurs de la succursale de Singapour sur leurs trajets entre le domicile et leur lieu de travail. Des mesures incitatives pour le recours aux transports en commun sont en place à la Banque de Luxembourg.

Par ailleurs, la taxe sur les véhicules de tourisme sur le périmètre du CIC et des banques régionales continue de se réduire (- 25 %). Le taux d'émission de CO2 de la flotte automobile est en baisse (- 4 % en un an) avec une charte véhicule CM11 privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO2 le plus bas.

Les conférences en ligne et les outils de communication permettent aussi de limiter les déplacements. Depuis 2015, l'utilisation de Lync permet de participer à des visioconférences directement de son poste de travail, voire de les organiser. En matière de formation, les modules d'autoformation permettent également au salarié de se former à partir de son poste de travail sans se déplacer.

Pour le transport du courrier, le groupe CM11 est un grand remettant en affranchissement dit « vert » de La Poste (c'est-à-dire n'utilisant pas le transport aérien ni le travail de nuit). Aujourd'hui, 72 % des plis affranchis par les entités du groupe dont le courrier est géré par CM-CIC Services sont en « lettre verte ». Les navettes intersites entre entités du groupe ont également été réduites en mutualisant certains transports.

1.3 Réduire la consommation de ressources (ENV39)

Compte tenu de son activité, les actions du CIC portent sur l'eau et le papier.

Des dispositifs continuent à être déployés pour optimiser la consommation de l'eau : détecteurs de présence, limitation des débits d'eau, fontaines à eau reliées à l'eau du robinet au lieu de bonbonnes nécessitant du transport, mise en place de mousseurs sur robinets, mise en place d'un système d'arrosage automatique, avec sondes d'humidité pour optimiser l'arrosage sur l'ensemble des espaces verts... La sensibilisation du personnel à la détection des consommations anormales d'eau est aussi un des moyens utilisés.

Le CIC agit pour réduire la consommation de papier et d'encre : en interne avec l'impression des documents paramétrée par défaut en noir et blanc et recto-verso, la gestion électronique des documents, le passage des imprimantes individuelles en réseau, l'équipement de certains postes en double écrans pour

travailler directement sur le document numérisé. Les salariés sont aussi sensibilisés à l'utilisation de papier recyclé par des messages sous intranet. Celui-ci est mis en avant dans le catalogue de la centrale d'achat groupe Sofedis

Par ailleurs, depuis 2013, la plupart des salariés du groupe peuvent opter pour un bulletin de paie électronique (ENV 43). Plus de la moitié des bulletins de paie est désormais dématérialisée.

La dématérialisation des factures est effective pour la majorité des factures des fournisseurs intragroupe et visible dans un applicatif interne groupe. Elle est aussi à l'étude avec des fournisseurs hors groupe dont la quantité de factures est importante.

Au niveau de la clientèle, le CIC fait la promotion des relevés de comptes électroniques. Le remplacement des extraits et relevés papier par leurs versions numériques consultables sur internet génère une économie de papier de plus de 35 % à fin décembre 2015.

L'évolution de la banque à distance ouvre de nouvelles possibilités en matière de réduction de consommation de papier avec la signature électronique sur tablette de contrats qui est en cours de déploiement dans le réseau et opérationnelle dans des filiales : CM-CIC Factor, filiale spécialisée dans la mobilisation de créances et l'affacturage propose dans son offre d'affacturage aux TPE-PME une gestion du poste clients 100 % dématérialisée (E-pack) permettant la transmission des documents dématérialisés, la gestion de la trésorerie en temps réel, le suivi et l'analyse du contrat, des transferts de données fiables et sécurisés. Le CIC propose également aux entreprises la carte Monetico Resto qui permet aux salariés de régler leurs frais de restauration avec une carte de paiement en lieu et place des tickets restaurants papier.

1.4 Réemploi et gestion des déchets (ENV39)

Des initiatives sont également menées pour développer l'usage du papier recyclé ou labellisé PEFC ou FSC. Depuis mi-2015, les chéquiers petit format sont fabriqués avec du papier FSC mixte (ce qui représente 142 tonnes de papier FSC mixte en 2015).

Le recyclage se développe : le tri sélectif (papier, cartouches) est déployé progressivement dans l'ensemble des sites centraux et dans les réseaux du CIC et des banques régionales qui ont confié l'intendance à CM-CIC Services. En 2015, le recyclage du papier a été mis en place au siège et dans les agences de CIC Sud Ouest. Un bâtiment de CIC Est à Laxou et les bureaux à Paris, Lyon, Nantes de CM-CIC Investissement et ses filiales bénéficient depuis cette année d'un processus de tri, de collecte et recyclage du papier et du plastique. Un projet sur la mise en place du recyclage du papier dans le réseau de CIC Lyonnaise de Banque a démarré en 2015. CM-CIC Services a commencé à étendre le tri sélectif au plastique sur le périmètre qu'il gère. De son côté la Banque de Luxembourg a vu son label national SuperDrecksKëscht en matière de gestion des déchets renouvelé (contrôle annuel). Ce label qualité est reconnu par la Commission européenne qui lui a décerné le label de « meilleure pratique » dans le domaine de la préservation des ressources naturelles et de la protection du climat.

Concernant le recyclage du matériel informatique, Euro Information Services utilise les pièces détachées provenant de matériel

hors d'usage pour prolonger la durée de vie de matériel ancien encore utilisé. Une revente des différentes gammes de produits encore réutilisables est organisée au fil de l'eau via un broker. Pour les téléphones commercialisés auprès de la clientèle, il est proposé une solution de recyclage. Enfin à Singapour, un collecteur dédié permet le recyclage de déchets électroniques depuis 2014.

L'obligation de recyclage est aussi une préoccupation de CM-CIC Service immobilier qui l'a ainsi intégré dans un contrat type de maintenance des appareils élévateurs. Un article oblige notamment le prestataire à fournir le bordereau de retraitement pour les Déchets en provenance des Équipements Électriques et Électroniques (D3E), les Déchets industriels spéciaux, les déchets prestataires (emballages de matériels neufs, bombes aérosols, colles et mastics, résidus de peinture).

2 - Les actions auprès des fournisseurs (ENV42)

Une attention est portée à la politique RSE :

- des fournisseurs directs :
- des certifications PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières qui promeut la gestion durable de la forêt) pour les imprimeurs dont certains ont par ailleurs le label Imprim'Vert qui suppose la mise en place d'actions pour diminuer les impacts de leur activité sur l'environnement (choix de papier recyclé),
- du développement de la dématérialisation des factures,
- des centres de métiers du groupe comme la logistique ou l'informatique (cf. paragraphe 7 du chapitre II). Des documents attestant de la démarche RSE sont demandés aux fournisseurs. Par exemple, la politique RSE des fournisseurs figure ainsi en annexe des contrats avec des compagnies aériennes.

À noter que la politique RSE des fournisseurs ne peut cependant constituer un critère déterminant systématique pour les choix à effectuer compte tenu des contraintes économiques ou techniques.

3 - Mesures prises pour limiter l'impact sur l'environnement respect du milieu naturel, rejets dans l'air, l'eau, le sol et les nuisances sonores ou olfactives et les déchets (ENV45)

Au niveau du fonctionnement propre du groupe CIC, les initiatives sont nombreuses (recyclage du papier, des cartouches d'encre, tri sélectif, isolation thermique et phonique lors de la mise en place de la climatisation).

En 2015, des actions ont été menées sur 2 immeubles parisiens pour, d'un côté remplacer un groupe froid au R22 par le rattachement au réseau urbain froid, de l'autre pour mettre en conformité un autre groupe froid de secours.

Le recours aux réseaux urbains de chaleur ou de froid se développe et permet d'avoir recours à des énergies locales, renouvelables et de récupération.

Au niveau des financements effectués, les mesures portent sur la gestion des risques (cf. paragraphe 5 du chapitre II). Au niveau de la politique d'investissement elles passent par la promotion de l'ISR et notamment du fonds CM-CIC Objectif environnement qui investit dans des sociétés attentives à l'empreinte environnementale de leur mode de production et à la valeur ajoutée « verte » de leurs produits et services autant qu'à leur gouvernance et aux questions sociales. Les mesures se traduisent aussi au niveau des choix effectués par CM-CIC Investissement et ses

filiales au travers des pratiques responsables des entreprises partenaires dans lesquelles elles sont partenaires comme le créateur et fabricant de meubles écoresponsable qui a reçu le Trophée des Entreprises Responsables 2015 dans la catégorie « Environnement ».

4 - Politique générale en matière environnementale : utilisation des sols (ENV49) sols

Le groupe n'a pas d'action particulière en la matière.

5 - Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité (ENV50)

Elles se situent au niveau des métiers par la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors de financements de projets importants (respect des zones protégées) et dans les investissements effectués par CM-CIC Investissement et ses filiales, signataires en 2015 de la charte de l'Afic et qui se sont donc engagées entre autre à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité dans certains secteurs d'activité. Pour exemple : l'accompagnement de CM-CIC Capital Innovation dans une société qui a pour objectif la production de molécules parapétrolières (isobutène) à partir de ressources renouvelables et notamment de ressources agricoles non alimentaires ou de CM-CIC Investissement dans une entreprise qui intervient dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets propres et secs.

Par ailleurs, CM-CIC Investissement a soutenu en 2015 l'Association Beauval Nature pour la conservation et la recherche. Celle-ci a pour vocation de mettre en œuvre, développer et soutenir des actions de conservation *in-situ* pour la préservation de la biodiversité mondiale. Ce soutien vise à sensibiliser les visiteurs du ZooParc de Beauval et le grand public en général à la nécessité de ces actions ainsi que développer des programmes de recherche scientifique contribuant à l'amélioration du bien-être des animaux.

Le fonds ISR action CM-CIC Objectif environnement décrit paragraphe 3, est aussi une réponse à la préservation de la biodiversité.

Les mesures prises en faveur de la biodiversité se situent également au niveau des fournisseurs par l'utilisation de produits verts pour le ménage et au niveau de la clientèle en récupérant dans les agences les téléphones usagés.

La Banque de Luxembourg illustre l'attention particulière du groupe à la biodiversité. La toiture du bâtiment au site Royal est une toiture végétalisée qui a l'avantage de créer un micro-système favorisant la biodiversité et un gazon fleuri a été mis en œuvre sur le site d'Howald.

V - LA GOUVERNANCE

L'aspect gouvernance est abordé dans le chapitre « gouvernement d'entreprise » page 41.

Quelques indicateurs viennent en compléter l'approche.

INDICATEURS

I - NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions des entités du CIC à la société en général.

Le CIC utilise la méthodologie de mesure et de *reporting*, élaborée et actualisée par un groupe de travail national sur la Responsabilité sociétale et environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe Crédit Mutuel.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués.

La démarche retenue dans la méthodologie s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle II,
- la loi NRE,
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011),
- l'OIT,
- les principes directeurs de l'OCDE,
- le Pacte mondial (membre depuis 2003),
- les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI),
- le code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR),
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES),
- le label Novethic investissement socialement responsable (ISR),
- le label Finansol pour les produits solidaires,
- les échanges réguliers avec les parties prenantes.

Les exigences portent notamment sur 4 thèmes principaux:

Le social

- l'emploi ;
- l'organisation du temps de travail ;
- les relations sociales ;
- la santé et la sécurité ;
- la formation ;
- la diversité et l'égalité des chances ;
- la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT ; relatives au social.

Le sociétal :

- l'impact territorial économique et social de l'activité de la société ;
- les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité ;
- la sous-traitance et fournisseurs ;
- la loyauté des pratiques ;
- les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

L'environnemental :

- la politique générale en matière d'environnement ;
- la pollution et gestion des déchets ;

- l'utilisation durable des ressources ;
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique ;
- le changement climatique ;
- la protection de la biodiversité.

La gouvernance :

Période de référence des données collectées

Les données correspondent à l'année civile.

Périmètres et principales règles de gestion

Comme indiqué dans la partie environnementale (ENV01) du texte précédent la note méthodologique, plusieurs travaux se sont poursuivis en 2015 sur la collecte des données.

Toutefois, pour certains indicateurs, l'information récupérée n'étant pas jugée suffisamment fiable ou étant inexistante, il a été estimé préférable de ne rien mentionner.

Indicateurs sociaux :

Les entités intégrées dans le périmètre sont:

- le CIC métropole,
- les banques et filiales françaises consolidées.

Ce périmètre représente 92 % des effectifs du groupe CIC.

Les données sociales sont issues du système d'information RH groupe.

La majorité des indicateurs concernant les effectifs est exprimé en inscrits.

Ils intègrent tous les types de contrats de travail, y compris les contrats d'auxiliaire d'été et ceux du personnel de service non convention collective AFB.

Indicateurs sociétaux :

Le périmètre inclut le réseau bancaire et la Banque Trans-atlantique.

Les données chiffrées sont issues du système d'information groupe du contrôle de gestion CGW à l'exception de celles sur les microcrédits (source France Active Garantie et France Initiative Réseau), de données suivies par la filière Épargne d'Euro Information Développement (dons reversés aux associations (LEA)), et des données sur la médiation issues de l'outil SARA.

Les budgets mécénat et sponsoring ont fait l'objet d'un recensement auprès des différentes entités.

Indicateurs environnementaux :

Le périmètre est le suivant :

- le CIC métropole,
- les banques et filiales françaises consolidées.

Les données :

- eau et énergies : les données sont calculées sur la base des factures enregistrées dans les comptes, de relevés en direct, de données fournisseurs et d'estimations à partir de statistiques

de l'Observatoire national de l'eau et de la base Pégase du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

- consommation de papier à usage interne : elle résulte des informations fournies par Sofedis (centrale d'achat du groupe CM11), de CM-CIC Services pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le groupe CM.
- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de Sofedis, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe comme Euro Information Production et Euro P3C (envois de chèques, de cartes bleues, des extraits de compte) et de fournisseurs autres notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication.
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les nombres de litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CM-CIC Services en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur la base du suivi interne des entités consommatrices.

Les objectifs de réduction et les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur la poursuite de :

- l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques réalisés en 2015, la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences) ;

- la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle ;
- l'optimisation des déplacements avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO₂ le plus bas.

L'entreprise a déjà mis en place des actions comme :

- l'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...) ;
- l'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- l'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation
- au niveau du papier : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients, du site internet et développement des services disponibles sur ce site, des échanges par messagerie électronique avec nos clients, développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne, utilisation d'imprimantes recto verso.
- concernant la flotte automobile, une attention devait être portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

Indicateurs de gouvernance (non requis par la loi Grenelle II)

Les données du CIC sont mentionnées en tant que holding du groupe.



REPORTING RSE 2015 - INFORMATIONS SOCIALES

CIC Métropole

Indicateurs		CIC Métropole		Commentaires
		2015	2014	
EFFECTIF				
SOC01_bis	Effectif inscrit PPH (personne physique)	18 829	18 813	PPH
	dont cadres	8 364	8 276	
SOC05	dont non cadres	10 465	10 537	PPH
SOC06	dont hommes	7 623	7 714	
SOC07	dont femmes	11 206	11 099	PPH
SOC08	dont effectif CDI	18 148	18 082	
SOC08_NCadre	dont effectif CDI non cadre	9 798	9 831	
SOC12	% de salariés en CDI	96,4 %	96,1 %	
	Pyramide des âges (effectif PPH)	18 829	18 813	
SOC88	inférieur à 25 ans	1 252	1 142	
	dont hommes	468	430	
SOC89	dont femmes	784	712	
SOC90	25 à 29 ans	2 356	2 359	
	dont hommes	851	797	
SOC91	dont femmes	1 505	1 562	
SOC92	30 à 34 ans	3 021	3 076	
	dont hommes	1 067	1 117	
SOC93	dont femmes	1 954	1 959	
SOC94	35 à 39 ans	2 827	2 626	
	dont hommes	1 021	970	
SOC95	dont femmes	1 806	1 656	
SOC96	40 à 44 ans	2 059	1 948	
	dont hommes	841	830	
SOC97	dont femmes	1 218	1 118	
SOC98	45 à 49 ans	1 576	1 650	
	dont hommes	713	750	
SOC99	dont femmes	863	900	
SOC100	50 à 54 ans	2 258	2 428	
	dont hommes	1 001	1 066	
SOC101	dont femmes	1 257	1 362	
SOC102	55 à 59 ans	2 633	2 793	
	dont hommes	1 218	1 317	
SOC103	dont femmes	1 415	1 476	
SOC104	60 ans et +	847	791	
	dont hommes	443	437	
SOC105	dont femmes	404	354	
Données en ETP				
	Effectif total	18 514	18 488	Salariés en ETP (équivalent Temps plein) inscrits à l'effectif au 31 décembre : • Quelle que soit la nature du contrat de travail (CDD / CDI /alternance / auxiliaire de vacances), • Même si celui-ci est "suspendu", sans rémunération versée, hors stagiaires sous convention de stage hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Les personnes en invalidité sont prises en compte.
SOC02	dont France	18 514	18 466	
	dont hors France	19	22	

Indicateurs		CIC Métropole		Commentaires
		2015	2014	
EFFECTIF - MOUVEMENTS				
Entrées - Recrutement				
SOC13	Nombre total d'embauches PPH	4 302	3 927	Tout type de contrats (CDD - CDI - alternance - auxiliaire de vacances). Y compris les transformations de CDD ou de contrat d'interim en CDI. Hors stagiaires et Intérimaires.
SOC15	dont femmes	2 723	2 466	
SOC16	dont CDI	1 290	996	
Licenciements et leurs motifs				
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation PPH	1 212	1 120	Est considéré comme « sortie » CDI : démission, rupture période d'essai (initiative employeur et salarié), rupture conventionnelle, licenciement, mobilité groupe, départ en retraite. Y compris les décès.
SOC20	dont licenciements	111	110	Quel que soit le motif : disciplinaire (motif réel et sérieux, pour faute grave ou lourde) / économique / personnel (insuffisance professionnelle). Yc les départs transactionnels car précédés d'un licenciement. Hors rupture conventionnelle.
SOC27	dont CDI	3,1 %	2,5 %	Démissions + licenciements + fin de période d'essai + ruptures conventionnelles/effectif total CDI.
ORGANISATION, DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME				
Organisation du temps de travail				
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein PPH	17 685	17 621	Collaborateurs en CDI ou en CDD dont la durée du temps de travail est égale à la durée légale du pays. • 35 h hebdomadaires ou 151,67 h / mois pour un non cadre ; • forfait jour à temps complet (non réduit) pour un cadre.
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel PPH	1 144	1 192	Collaborateurs en CDI ou en CDD dont la durée du temps de travail est inférieure à la durée légale du pays. • moins de 35 h hebdomadaires ou 151,67 h / mois pour un non cadre ; • forfaits jour à temps complet (réduit) pour un cadre.
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	93,9 %	93,7 %	
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	6,1 %	6,3 %	
Absentéisme et ses motifs				
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	214 612	217 895	Concerne les jours d'absence de l'effectif global quel que soit le contrat de travail (CDI / CDD / alternance) - Hors stagiaires et intérimaires. Hors jours de congés payés ou jours conventionnels (RTT - ancienneté - etc...). L'absentéisme prend en compte les congés maladie, les congés maternité/paternité et les absences dues aux accidents du travail/trajet.
SOC39	dont maladies	147 015	146 150	Hors maladie professionnelle.
SOC40	dont accidents de travail	5 345	4 836	Y compris Accident de trajet et maladie professionnelle.
SOC43	Nombre de déclarations pour maladies professionnelles	1	0	Maladies professionnelles reconnues comme telles par la CPAM.
Conditions d'hygiène et de sécurité				
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	111	93	Accidents du travail et de trajet ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la CPAM (et considérés comme tels par elle) ayant entraîné un arrêt de travail quelqu'en soit le nombre de jours d'arrêt. Sont exclus les accidents de travail ou de trajet n'ayant entraîné aucun arrêt de travail.

Indicateurs		CIC Métropole		Commentaires
		2015	2014	
RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION				
SOC73	Masse salariale brute (euros)	794 894 176	789 177 140	Cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes versés au cours de l'année d'exercice à l'ensemble des collaborateurs.
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	780 941 309	775 375 550	CDI uniquement - tous statuts confondus y compris cadres dirigeants.
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI non cadres	289 012 274	292 159 718	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI cadres	491 929 035	483 215 832	
SOC80	Montant global des charges sociales versées (euros)	548 406 469	543 021 793	Charges patronales uniquement
FORMATION				
SOC46	Montant de la Masse salariale investie dans la formation (euros)	40 790 776	39 152 942	
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	5,1 %	5,0 %	
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation PPH	15 240	14 419	
SOC49	% de salariés formés	80,9 %	76,6 %	
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	571 378	557 764	Y compris formations e-learning constituant un prérequis à une formation présentielle.
ÉGALITÉ DES CHANCES				
Egalité professionnelle Homme-Femme				
SOC59	Nombre de femmes cadres PPH en CDI + CDD	3 647	3 515	
	Nombre d'hommes cadres PPH en CDI	4 703	4 736	
SOC60	% de femmes parmi les cadres	44 %	43 %	
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur PPH	354	202	
SOC62	Dont nombre de femmes	127	54	
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	36 %	27 %	
	Emploi et insertion des travailleurs handicapés			
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	491	408	Nombre de personnes en situation de handicap (handicap déclaré et reconnu) au sein de l'entité, en nombre « d'individus », pas en ETP ni en « unité bénéficiaire », notion définie dans la DOETH (Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés).
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	2,6 %	2,2 %	
DIALOGUE SOCIAL				
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail				
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0	Uniquement les jugements devenus définitifs (non susceptibles d'appel).
SOC78	Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT,DPE, DS...)	ND	ND	De par leur taille, certaines entités n'ont pas de délégation du personnel.
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT,DPE, DS, ...)	ND	ND	

REPORTING RSE 2015 – INFORMATIONS SOCIÉTALES

Réseau bancaire et Banque Transatlantique

Indicateurs		2015	2014	Commentaires éventuels
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL				
Impact territorial				
SOT01	Nombre de points de vente Réseau bancaire	2 015	2 047	
SOT01A	Autres points de vente	1	1	Banque Transatlantique
Marché des associations				
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	92 525	80 462	Chiffre 2014 revu. Règles de gestion affinées.
Mécénat et sponsoring				
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	9 180 600	8 685 606	
Impact environnemental				
SOT63	Nombre des Eco-prêt à taux zéro accordés dans l'année	1 148	1 118	
SOT64	Montant moyen des PTZ accordés (euros)	17 724	18 421	
SOT65	Montant total des Éco-prêt à taux zéro accordés dans l'année	20 346 584	20 594 329	Production annuelle (encours fin de mois). Volume des crédits accordés aux clients en formule de prêts à taux zéro pour le financement de constructions neuves, sous certaines conditions, de rénovations et livraisons à l'état neuf, de travaux d'extension ou surélévation.
SOT69	Nombre de projets financés énergie renouvelable (Professionnels et agriculteurs)	126	136	Projets de financement d'installations ou systèmes d'énergie renouvelable, effectivement réalisés sur l'année civile auprès des professionnels, des agriculteurs et des petites entreprises.
MICROCRÉDIT				
Microcrédit personnel accompagné (partenariat)				
SOT01	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	-	-	Le CIC ne distribue pas de microcrédit personnel.
SOT01A	Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)	-	-	
Microcrédit professionnel intermédiaire – Adie				
SOT16	Nombre de dossiers traités	217	222	
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition	800 000	800 000	
Microcrédit professionnel intermédiaire – France Active Garantie (FAG)				
SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés	456	425	
SOT20A	Montants garantis (FAG + FGIF)	7 884 260	6 935 453	Montant de prêts total 2015 : 14 691 889 euros contre 13 211 734 euros en 2014.
Microcrédit professionnel intermédiaire – France Active (Nacre)				
SOT19B	Nombre de prêts Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	324	388	
SOT20B	Montants prêtés	1 429 850	2 155 400	Montant des prêts complémentaires liés aux prêts Nacre décaissés : 8 656 517 euros en 2015 et 11 950 888 euros en 2014.

Indicateurs		2015	2014	Commentaires éventuels
Microcrédit professionnel intermédiaire - Initiative France (prêts complémentaires)				
SOT22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés	ND	1 805	
SOT23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés	ND	114 900 000	
Autres microcrédits professionnels accompagnés				
SOT201	Nombre de microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année (dans le cadre d'un partenariat)	-	-	
SOT202	Montant des microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année (dans le cadre d'un partenariat)	-	-	
Microcrédits de proximité				
SOT26	Nombre de microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe	-	-	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe (euros)	-	-	
ÉPARGNE FINANCIÈRE RESPONSABLE				
ISR et ESG				
SOT28	Encours ISR (millions d'euros)	2 264	2 024	L'encours concerne l'ensemble du groupe CIC qui est géré par CM-CIC Asset Management, société de gestion d'actifs de CM11
SOT87	Encours investis en intégrant des critères de sélection ESG (millions d'euros)	19 691	23 918	Encours CIC géré par CM-CIC AM selon le décret 2012-132 dit décret 224 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (article D-533-16-1)
SOT29	ISR - Politique de votes - Taux d'approbation des résolutions	80,7 %	ND	Assemblées générales dans lesquelles CM-CIC AM a participé.
SOT30	ISR - Politique de votes - Nombre d'AG auxquelles la société a participé	1 064	943	Assemblées générales dans lesquelles CM-CIC AM a participé.
Épargne solidaire				
SOT33L Finansol	Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	10 742 998	ND	
SOT33	<i>Dont encours hors capitalisation des Livrets d'Épargne pour les Autres (LEA) (euros)</i>	10 473 294	6 283 022	
SOT31	<i>Dont fonds commun de placement CM-CIC France Emploi - Encours (euros)</i>	269 704	ND	
SOT37LCIES	Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES (euros)	127 944 036	106 010 022	
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires (euros)	67 221	63 602	
	<i>Dont dons LEA</i>	59 484	55 953	
	<i>Dont dons des cartes pour les autres</i>	7 540	7 192	
	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi</i>	196	457	

Indicateurs		2015	2014	Commentaires éventuels
Produits et services à caractère social				
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	ND	ND	Il n'y a aucun encours PLS (prêt locatif social) / PSLA (prêt social locatif accession) dans les banques CIC car comme au Crédit Mutuel tous ces prêts sont gérés en Caisse Fédérale pour des questions de refinancement. L'encours géré pour les banques CIC au 31 décembre 2015 est de 99,5 millions d'euros.
Qualité de service				
SOT75	Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	1036	898	Dossiers reçus par le service relations clientèle dont l'issue est à trouver dans le cadre réglementaire de la médiation.
SOT77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	605	528	
SOT78	Pourcentage de décisions favorables ou partiellement favorables au client et appliquées systématiquement	58,4 %	58,8 %	Statistiques issues du traitement des dossiers transmis au médiateur et dont l'issue est favorable au client, soit systématiquement soit après décision du médiateur.
Indicateurs d'impact économique disponibles dans les rapports de gestion				
	Encours crédit à la clientèle	106 079	101 098	Encours fin de mois en millions d'euros.
SOT83	dont particuliers	56 212	53 411	
	- Crédit à l'habitat	65 232	61 879	
SOT84	dont particuliers	49 489	47 000	
	- Crédit à la consommation	5 121	4 854	
SOT85	dont particuliers	4 067	3 841	
SOT86	- Prêt d'équipement (TPE)	29 816	28 687	
	dont particuliers	2 576	2 506	
	dont agriculteurs	1 181	1 146	
	dont professionnels	11 310	11 027	
	dont entreprises	13 835	13 182	
	dont OBNL	692	585	



REPORTING RSE 2015 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

CIC Métropole

Indicateurs		2015	2014	Commentaires éventuels
CONSOMMATION DE RESSOURCES				
ENV04	Consommation d'eau (m³)	187 989	210 141	
ENV05	Consommation totale d'énergie (kWh)	130 407 780	135 254 666	
ENV06	dont électricité	102 788 878	105 191 061	
ENV07	dont gaz	17 999 983	18 559 552	
ENV08	dont fioul	2 775 989	3 597 100	
ENV08_2	dont eau glacée en réseau urbain (kWh)	2 815 043	3 231 364	
ENV08_1	dont chauffage en vapeur d'eau réseau urbain	4 027 887	4 675 589	
ENV09	Consommation de papier (tonnes) au global (interne et externe)	3 628	3 288	Il s'agit de toutes les fournitures à base de papier (papier blanc, calendrier...) ou de carton (intercalaire, archivage...) à l'exception du carton d'emballage de ces fournitures (comptabilisé dans les déchets). La notion de papiers internes et externes est à définir en fonction de son utilisation finale, à savoir : est externe ce qui sort au final du groupe CM et CIC et reste interne ce qui circule en son sein. 2015 : référentiel Sofedis revu. Tonnage 2014 non retraité.
DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
ENV15R	Consommation de papier Interne et externe recyclé acheté	176	29	2015 : intègre les chèquiers
ENV15	Papier recyclé après usage (tonnes)	3 144	2 064	
ENV30	Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air) en kg de gaz frigo.	ND	ND	
ENV20	Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km)	46 276 518	49 007 876	
ENV21	Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	120 200	188 868	
ENV22	Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	1 785 161	1 952 768	
ENV23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel	11 890 034	11 523 253	Banques et groupe Banque Transatlantique
ENV32	Nombre de visio conférences	11 138	ND	
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE (ETP)	2,2	1,5	
ENV47	Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement	-	-	
ENV48	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés par celui-ci	-	-	

REPORTING RSE 2015 – GOUVERNANCE

CIC holding

Indicateurs		Commentaires éventuels	
		2015	2014
GOUV01	Nombre de membres dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance	12	12
GOUV02	Nombre de membres femmes dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance	3	3
	Nombre d'administrateurs dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance par tranche d'âge		
GOUV9-02	< 40 ans	0	0
GOUV9-03	40/49 ans	0	2
GOUV9-04	50/59 ans	4	3
GOUV9-05	> 60 ans	8	7
GOUV25	Taux global de renouvellement des Conseils dans l'année (nouveaux membres élus sur total de membres)	25 %	33 %
GOUV26	Taux de participation aux Conseils	85 %	81 %



TABLE DE CONCORDANCE

avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II
en matière sociale, environnementale et sociétale

Article R225-105-1 du Code du commerce, décret n°2012-557 du 24 avril 2012

Les indicateurs du groupe CIC
présents dans le rapport RSE
(texte et tableaux)

1° INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi :	
- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	SOC01_bis, SOC02, SOC05 à SOC08, SOC12 et SOC88 à SOC105
- les embauches et les licenciements	SOC13, SOC15, SOC16, SOC19, SOC20, SOC27
- les rémunérations et leur évolution	SOC73, SOC80 et SOC107 à SOC109
b) Organisation du travail :	
- l'organisation du temps de travail	SOC29 à SOC32
- l'absentéisme	SOC38 à SOC40, SOC43
c) Relations sociales :	
- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	SOC78, 79, 87
- le bilan des accords collectifs	SOC83 à SOC84
d) Santé et sécurité :	
- les conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SOC84
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	SOC44
e) Formation :	
- les politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 à SOC49
- le nombre total d'heures de formation	SOC50
f) Égalité de traitement :	
- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	SOC56, SOC59 à SOC63
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	SOC68, SOC70, SOC71
- la politique de lutte contre les discriminations	SOC69
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67, SOC78 et SOC79
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC64
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
- à l'abolition effective du travail des enfants	SOC66

... Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale

	Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE (texte et tableaux)
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale :	
- l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV01 à ENV03 ENV41
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	ENV37, ENV43
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	ENV44
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	ENV47
b) Pollution et gestion des déchets :	
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	ENV32, ENV37
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV39, ENV43
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	ENV45
c) Utilisation durable des ressources :	
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV04, ENV39
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV09, ENV15R, ENV39, ENV43
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV05 à ENV08, ENV40
- l'utilisation des sols	ENV49
d) Changement climatique :	
- les rejets de gaz à effet de serre	ENV20 à ENV23, ENV31, ENV37
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique	ENV39, ENV38, ENV42
e) Protection de la biodiversité :	
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	ENV 50

Les indicateurs du groupe CIC
présents dans le rapport RSE
(texte et tableaux)

3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

- en matière d'emploi et de développement régional	SOT01, SOT09, SOT59 à SOT60, SOT63 à SOT65, SOT69
- sur les populations riveraines ou locales**	SOT10, SOT13, SOT16, SOT17, SOT20, SOT26 à SOT31, SOT33, SOT37LCIES, SOT39, SOT40, SOT71, SOT73, SOT75, SOT77, SOT78, SOT83 à SOT88

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	SOT 44, SOT45
- les actions de partenariat ou de mécénat	SOT48, SOT52, SOT53, SOT55, SOT57 à SOT58

c) Sous-traitance et fournisseurs :

- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT 81
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT 81

d) Loyauté des pratiques :

- les actions engagées pour prévenir la corruption	SOT 79
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT 80

e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme.

	SOT82
--	-------

■ Indicateurs non adaptés à l'activité Banque du groupe CIC.

* La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés explicitement mais les données nécessaires aux calculs sont publiées.

** Le CIC évoque son impact territorial à travers son implantation locale. Son activité n'a pas d'impact en revanche sur les populations riveraines.

RAPPORT DE L'ORGANISME INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIÉTALES, SOCIALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes du CIC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 4 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting environnemental, social, sociétal et de gouvernance dans leur version de 2015 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en conclusion du chapitre Responsabilité sociale et environnementale du rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre décembre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ dix semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1 - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre Responsabilité Sociale et Environnementale du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Financière, Ressources Humaines et Marketing et Conformité, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

ET ENVIRONNEMENTALES DE GESTION

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes^[3] :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées^[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 38 % des effectifs et 39 % des consommations d'énergie.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 20 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant

Ernst & Young et Associés

Eric Duvaud

Associé développement durable

Hassan Baaj

Associé

[3] Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : la consommation de papier, la consommation totale d'énergie, le budget global dédié au mécénat et au sponsoring, l'encours ISR, le montant d'épargne salariale solidaire, le nombre d'OBNL clientes, les 8 indicateurs de microcrédit professionnel intermédié (nombre de dossiers traités et montants : SOT 16, 17, 19a, 20a, 19b, 20b, 22 et 23).
- *Informations qualitatives* : la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés, les moyens consacrés à la prévention des risques et pollutions), la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, la consommation d'eau, la consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation), l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les mesures prises pour développer la biodiversité ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs), les actions engagées en matière des droits de l'Homme.

Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'effectif total inscrit, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont les licenciements, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution, le nombre total de jours d'absence, la part de la masse salariale dédiée à la formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés, la part des femmes dans l'encadrement ;
- *Informations qualitatives* : l'emploi (l'effectif total et répartition, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé / sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme / femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations), la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (liberté d'association, élimination des discriminations, du travail forcé et des enfants).

[4] Le CIC Lyonnaise de Banque, le CIC IDF (pour les données sociales) et le siège du CIC (pour les données environnementales).



Construisons dans un monde qui bouge.

Éléments juridiques

5

258 ACTIONNAIRES

258 Assemblée générale

259 Assemblée générale mixte du 25 mai 2016

265 RENSEIGNEMENTS DIVERS

Renseignements de caractère juridique

Situation de dépendance

Contrats importants

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(résumé des articles 18 à 24 des statuts)

Composition

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double, l'article 7 des statuts n'en attribuant pas, par dérogation au dernier alinéa de l'article L.225-123 du code de commerce.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions sous la forme au porteur ou nominative [article 7 des statuts, 1^{er} alinéa] ;
- a donné à la société la possibilité de demander à Euroclear France l'identification des porteurs de titres [article 7 des statuts, 3^e alinéa] ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires [article 9 des statuts, 6^e alinéa].

Rôle

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire, ou extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions qui ne modifient pas le capital ou les statuts, notamment :

- elle discute, approuve ou redresse les comptes, y compris les comptes consolidés, et fixe la répartition et l'affectation des résultats ;
- elle nomme, remplace, révoque ou renouvelle les administrateurs autres que les administrateurs élus par les salariés ;
- elle nomme ou renouvelle les commissaires aux comptes, titulaires ou suppléants.

D'une manière générale, elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Chaque année avant la date limite propre aux établissements de crédit, il est tenu une assemblée générale ordinaire pour délibérer et statuer sur les comptes annuels et tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur applicables à la société.

Cette assemblée statue, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes. L'assemblée générale extraordinaire délibère sur toutes les propositions de l'auteur de la convocation tendant à modifier le capital ou les statuts.

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute

fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de 2 ans à compter de la régularisation de la notification.

Convocation des assemblées générales

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée ordinaire dans les formes et délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Conditions pour assister aux assemblées générales

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité d'actionnaire au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en fournissant une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir leurs actions inscrites sur les registres de la société deux jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. L'accès à l'assemblée générale est ouvert aux actionnaires ou à leur(s) mandataire(s) sur simple justification de leur qualité et identité. Toutefois, le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, décider de remettre préalablement aux actionnaires des cartes d'admission, nominatives et personnelles, et en exiger la production.

Votes en assemblée générale

Tout actionnaire peut voter par correspondance après avoir fait attester de sa qualité deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée par le dépositaire du certificat d'inscription de ses titres. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au moins deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions définies à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. Après s'être exprimé en votant par correspondance ou en donnant pouvoir, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale. Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède ou représente, sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

Les délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi et obligent tous les actionnaires.

Affectation du résultat

(article 27 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2016

Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2016

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. Un rapport comportant les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance, a été mis à votre disposition ou vous a été fourni.

1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

(première et deuxième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 25 février 2016, font ressortir un bénéfice de 831 162 443,70 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du CIC font apparaître un résultat net global de 1 117 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 1 111 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion et relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 - Affectation du résultat

(troisième résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 831 162 443,70 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 4 616 465 330 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 5 447 627 773,70 euros. Le Conseil d'administration vous propose de servir aux actionnaires un dividende de 8,50 euros par action. Le solde serait porté à la réserve libre et en compte de report à nouveau.

Le Conseil d'administration vous invite donc à :

- verser un dividende de 323 233 690,50 euros aux 38 027 493 actions au titre de l'exercice 2015,
- doter la somme de 5 000 000 000 euros à la réserve libre,
- inscrire le reliquat disponible, soit 124 394 083,20 euros, au compte de report à nouveau.
- Le dividende serait réglé le 2 juin 2016. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2012, un dividende de 285 206 197,50 euros a été distribué, soit 7,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2013, un dividende de 266 192 451 euros a été distribué, soit 7 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2014, un dividende de 304 219 944 euros a été distribué, soit 8 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

3 - Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du code de commerce

(quatrième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2015, après autorisation du Conseil d'administration.

Il vous est demandé d'approuver lesdites conventions.

4 - Dispositions sur les rémunérations, prévues par les articles L.511-73

(cinquième résolution)

En vertu de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L.511-71, c'est-à-dire les dirigeants effectifs, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Il est proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui est présentée dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

5 - Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acheter des actions de la société

(sixième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au Conseil d'administration d'intervenir en Bourse sur les actions du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec Rothschild & Cie Banque, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'Amfi en date du 8 mars 2011 et approuvée par l'AMF par une décision du 21 mars 2011 ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros ;

- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre demeure inchangé à 100 000, soit 0,26 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2015 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 7 009 actions du CIC après en avoir acquis 27 855 et vendu 27 644 au cours de l'exercice 2015.

6 - Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant

(septième et huitième résolutions)

Nous vous proposons de nommer la société KPMG SA et la société KPMG FS 1 SAS, sociétés membres de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et dont le siège social est Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta, CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex, respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

La neuvième résolution concerne les pouvoirs.

Résolutions

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux, du rapport du Président du Conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 831 162 443,70 euros. L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 39 438 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 14 986 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du Président du Conseil d'administration relatif au fonctionnement du Conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 1 111 millions d'euros (part du groupe).

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale constatant :

- que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 831 162 443,70 euros ;
- que le report à nouveau créditeur s'élève à : 4 616 465 330 euros ;
- qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 5 447 627 773,70 euros ;

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dividende des actions au titre de l'exercice 2015 pour : 323 233 690,50 euros ;
- dotation à la réserve libre pour : 5 000 000 000 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 124 394 083,20 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 8,50 euros le dividende à verser à chacune des 38 027 493 actions. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera réglé le 2 juin 2016.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts. Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2012, un dividende de 285 206 197,50 euros a été distribué, soit 7,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts ;
- pour 2013, un dividende de 266 192 451 euros a été distribué, soit 7 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts ;
- pour 2014, un dividende de 304 219 944 euros a été distribué, soit 8 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Quatrième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-38 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévu par l'article L.511-73 du code monétaire et financier

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du Conseil d'administration, donne un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, versées durant l'exercice écoulé, de toutes natures des dirigeants effectifs, au sens de l'article L.511-13, et des catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Sixième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acheter des actions de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée : s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le Conseil d'administration à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.
- Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2017 inclus.

Septième résolution

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer la société KPMG SA, société membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et dont le siège social est Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta, CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer la société KPMG FS 1 SAS, société membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et dont le siège social est Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta, CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE JURIDIQUE

(cf. également les parties « présentation du CIC » et « gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence - Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96.

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de commerce réglementant les sociétés anonymes et les dispositions du Code monétaire et financier.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

(résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;

- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z (autres intermédiations monétaires).

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

SITUATION DE DÉPENDANCE

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

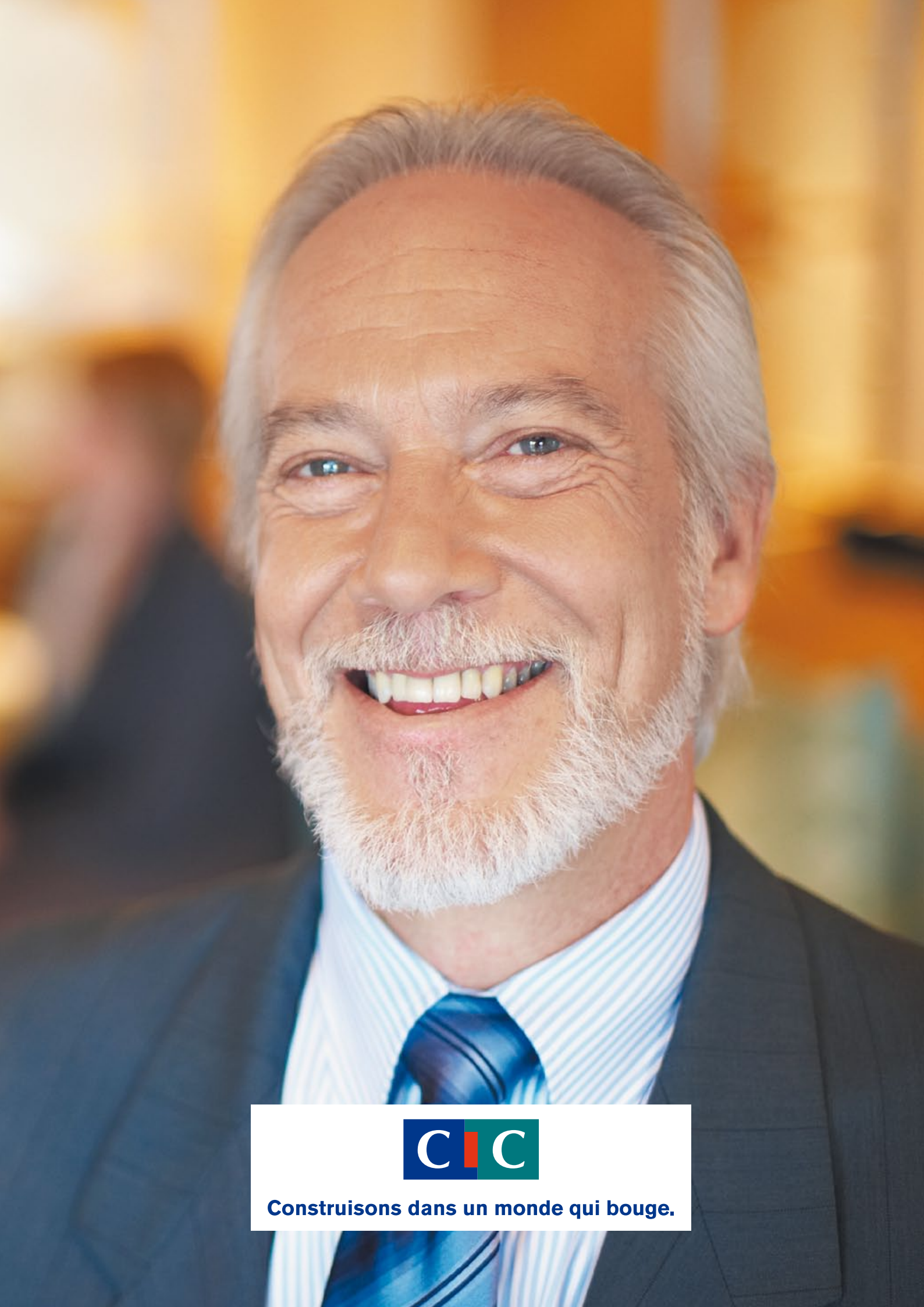
CONTRATS IMPORTANTS

À ce jour, le CIC n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du groupe.

PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

Dans le dossier concernant les commissions d'Échange image chèques, l'Autorité de la concurrence avait formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel de Paris ayant annulé les amendes prononcées contre les banques. La décision de la Cour de cassation a été rendue le 14 avril 2015. Sans avoir examiné les arguments des banques, la Cour a cassé l'arrêt de la Cour d'appel pour un motif de procédure : la Cour d'appel, ayant rejeté les arguments de l'Autorité de la concurrence, avait considéré qu'il était inutile d'examiner les arguments de deux associations de consommateurs qui étaient intervenues pour soutenir la position de ladite autorité. Suite à cette cassation, la Cour d'appel de Paris a de nouveau été saisie du dossier en septembre 2015.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.



Construisons dans un monde qui bouge.

Informations complémentaires



268	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
268	COMMUNICATION FINANCIÈRE
269	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
269	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES
270	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

(cf. également « renseignements de caractère juridique »)

Ce document de référence est disponible sur le site du CIC (www.cic.fr) et sur celui de l'AMF. Il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques (cf. ci-dessous Communication financière).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC - Relations extérieures 88-90 rue Cardinet, 75017 Paris

- par message électronique : frederic.monot@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le Conseil d'administration du CIC a prévu d'arrêter les comptes du premier semestre 2016 le 28 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2016 devraient être arrêtés en février 2017. Le Conseil d'administration organise annuellement une réunion avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information. Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels, éditée à 20 000 exemplaires et disponible en ligne. Les personnes souhaitant la recevoir peuvent en faire la demande en appelant le 01 53 48 79 57. Les actionnaires sont ainsi régulièrement informés des résultats et principaux événements de la vie de la société.

Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble de ces publications au sein des rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : publications telle « La lettre aux actionnaires », agenda financier, information réglementée exigée par la directive dite « transparence », programmes d'émission exigés par la directive dite « prospectus », exposition aux dettes souveraines, vie de l'action, notations par les agences de notation. L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « décisions & informations financières » – sous-rubrique recherche puis prospectus & informations des sociétés.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Alain Fradin, Directeur général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 74 à 121 pour les comptes consolidés et page 179 pour les comptes sociaux) présente un

tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.14-0397 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 200 dudit document, qui contient une observation.

Paris, le 20 avril 2016
Alain Fradin,
Directeur général

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
Adresse : 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Agnès Hussherr et Jacques Lévi
Début du premier mandat : 25 mai 1988
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2012
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Ernst & Young et Autres
Adresse : Tour First - 1 place des Saisons, 92400 Courbevoie
Représenté par Olivier Durand
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2011
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris, Picarle & Associés.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		Pages
1	Personnes responsables	269
2	Contrôleurs légaux des comptes	269
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	6-7
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4	Facteurs de risques	81-121
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Historique et évolution de la société	32-33 / 264
5.2	Investissements	152 / 159 / 210-211
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	11-28 / 75-80 / 264
6.2	Principaux marchés	6
6.3	Événements exceptionnels	75 / 129 / 179
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	264
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-7 / 11-28
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe	8-9
7.2	Liste des filiales importantes	140-143
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	160 / 196
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	240-242 / 251
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	122-123 / 180-181
9.2	Résultat d'exploitation	75-80 / 124 / 179 / 182
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	126-127
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	128
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	87-89 / 95-104
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	75 / 95-104
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	NA
11	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12	Information sur les tendances	80
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	42-51
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	44
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	52-55 / 57-58
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	52-55 / 163-165 / 177 / 198 / 209

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004**Pages**

16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	45-51
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	44
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	52-58 / 60-63 / 65 / 67
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	52 / 56
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	224
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs	52-54
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	34-35
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	34-35
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés	36 / 260
18.3	Contrôle de l'émetteur	34-35
18.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19	Opérations avec des apparentés	177
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	7 / 122-177/ 180-217
20.2	Informations financières pro forma	NA
20.3	États financiers	122-177 / 180-217
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	178 / 218
20.5	Date des dernières informations financières	122-177 / 180-217
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	37
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	264
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	80
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	33-37 / 175
21.2	Acte constitutif et statuts	33 / 260- 261 / 264
22	Contrats importants	264
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	268
25	Informations sur les participations	140-144 / 152 / 159 / 194 / 210-217

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2d du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

	Pages
1 Attestation du responsable du document de référence	269
2 Rapports de gestion	
2.1 Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation de capital de la société-mère et de l'ensemble consolidé (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	52 / 73-218 / 262-263
2.2 Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	58
2.3 Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinea 2 du Code de commerce)	33-37
2.4 Politique de rémunération	52-55 / 56-57
2.5 Développement durable ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes	221-256
3 États financiers	
3.1 Comptes sociaux	179-217
3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	218
3.3 Comptes consolidés	122-177
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	178
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :	
• Les honoraires versés aux commissaires aux comptes	173
• Le rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes.	56-68

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2014, présentés respectivement aux pages 175 à 213 et 72 à 173 et aux pages 214 à 215 et 174 du document de référence n° D.15-0384 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2015 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2013, présentés respectivement aux pages 161 à 199 et 67 à 159 et aux pages 200 et 160 du document de référence n° D.14-0397 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2014 ;

Les chapitres des documents de référence n° D.15-0384 et n° D.14-0397 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Site Internet : www.cic.fr

Responsables de l'information

Hervé Bressan, Directeur financier
Téléphone : 01 53 48 70 21
Frédéric Monot, Responsable de la communication institutionnelle
Téléphone : 01 53 48 79 57

Édition

Communication institutionnelle

Conception - Réalisation

Bela Vista

Crédit photos

CIC - Christiane Blanchard - Nicola Gleichauf - ThinkStock

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



Chaîne de contrôle
qui garantit la traçabilité
du papier depuis la forêt gérée
de façon durable jusqu'au
document imprimé.

